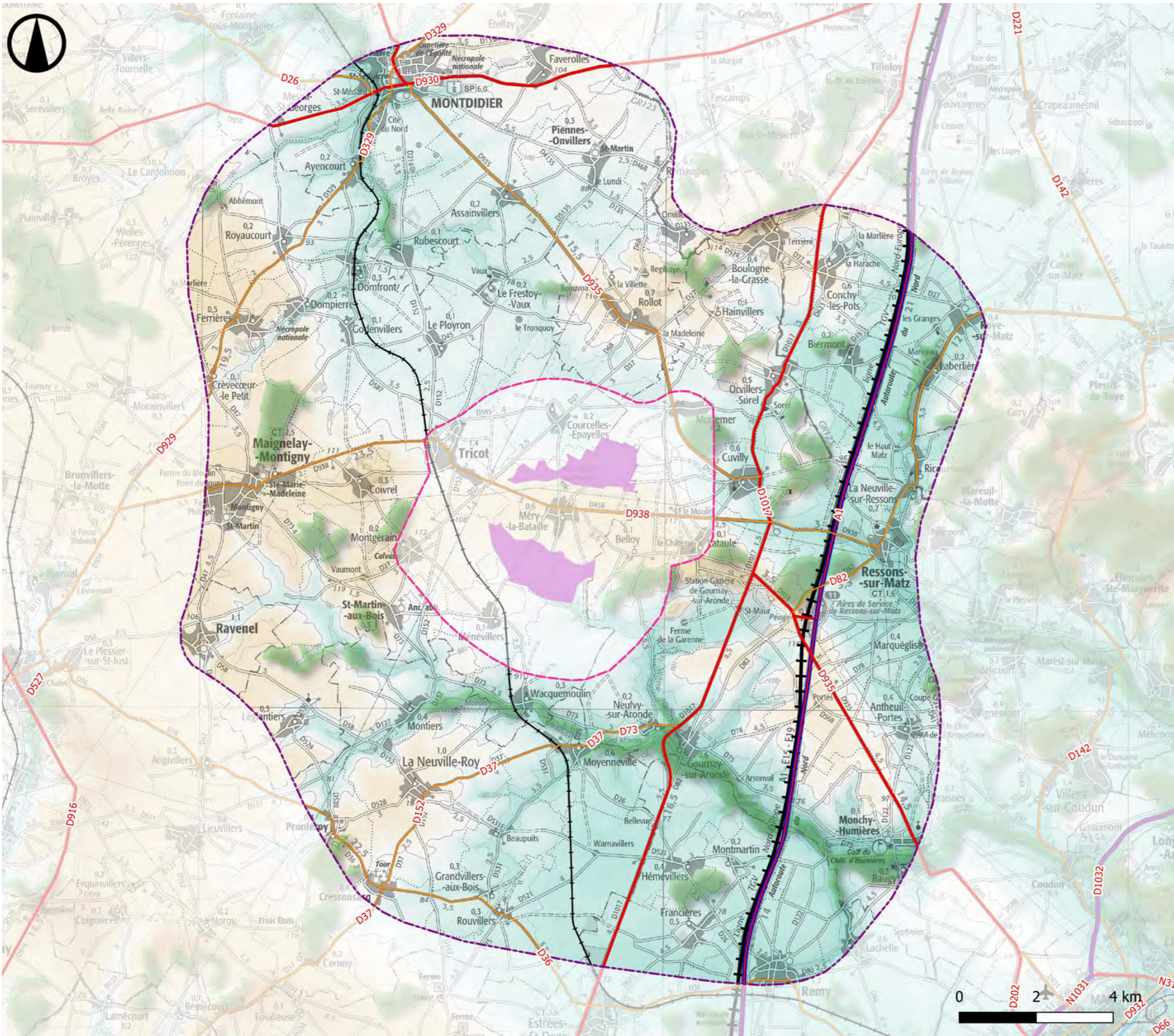


6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, BDroutes, Bdalti 75
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Axes de communication**
- Axes routiers**
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison secondaire
- Voies ferrées**
- LGV
- Voie normale
- Relief (en mètre NGF)**
- 170
- 30



6.1. Axes de communication



© ATER Environnement, 2024

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un maillage de routes départementales principales et secondaires (D930, D935, D1017, D329...) et de l'autoroute A1 qui traverse l'est de l'aire d'étude rapprochée en suivant une trajectoire nord-sud. Deux lignes de chemin de fer complètent ce maillage, il s'agit de la ligne à Grande Vitesse Nord-Europe et de la ligne Compiègne-Amiens. Enfin, diverses routes locales propose des liens fonctionnels entre les villages. **En raison de cette densité et diversité, l'enjeu est considéré comme fort.**

SENSIBILITÉS

L'A1, traverse l'aire d'étude rapprochée du nord vers le sud. Depuis le nord-est et le sud-est de l'aire d'étude rapprochée, les automobilistes qui se dirigent en direction du projet des Moulins de Méry, peuvent être contraint à des visibilités sur les éoliennes en projet. Cependant les talutages et les lisières boisées qui borde l'autoroute ainsi que la vitesse des utilisateurs, diminueront fortement la perception visuelle sur le projet. **L'A1, présente une sensibilité très faible.**

Il en est de même depuis la LGV Nord-Europe, accolée à l'autoroute.

Plus à l'ouest la route principale D1017, présente une sensibilité modérée. En effet, d'importantes ouvertures visuelles en direction du projet ont lieu dès lors que la départementale traverse les diverses parcelles agricoles du plateau. Des vues en direction du projet ont été révélées sur les portions entre Orvillers-Sorel et Cuvilly ainsi qu'entre le village de St-Maur et Gournay-sur-Aronde. En outre, les nombreux rideaux boisés aux abords de la D1017 et les fortes ondulations présentent sur le territoire, atténueront les visibilités.

Les autres axes présentant des sensibilités particulières sont les D938, D935 et D329, localisées principalement au nord-ouest de l'aire d'étude. En effet, sur certains tronçons établis sur les ressauts topographiques et là où l'environnement visuel se trouve exempt de boisements, les potentielles éoliennes du projet des Moulins de Méry seront perceptibles. Il pourra s'agir de visibilité totale des machines ou de visibilité tronquée par les massifs arborés épars. De plus, elles pourront entrer en covisibilité, plus ou moins distante, avec les éoliennes des parcs du Moulin à Cheval, du Champ Chardon et du Rollot I, II, et III. Cependant, depuis leur passage au coeur des bourgs, les usagers seront exempt de visibilités vis-à-vis du projet éolien, de part le motif bâti. **La sensibilité de ces axes sera modérée à ponctuellement forte.** Au sud-ouest, certains tronçons routiers, offrent de grandes ouvertures visuelles en direction du projet des Moulins de Méry. Notamment depuis la D37, entre la Neuville-Roy et Moyenneville. Cependant, l'éloignement couplé aux légères variations de relief atténueront les visibilités sur les potentielles éoliennes. **La sensibilité de la D37 vis-à-vis du projet éolien est modérée.**

Les sensibilités des axes de communication sont ainsi globalement modérées.

Fig. 75 : Vue depuis la D1017, au sud de St-Maur



© ATER Environnement, 2024

Fig. 76 : Vue depuis la D135, au sud-est de Faverolles et au nord de l'AER



© ATER Environnement, 2024

Fig. 77 : Vue depuis la D935, aux abords de la Ferme Crevel et au sud de Montdidier



Fig. 78 : Vue sur la LGV Nord-Europe à proximité de l'A1, depuis la D27, au nord-est de l'AER



Fig. 79 : Vue depuis la D37, à l'ouest de Moyenneville



© ATER Environnement, 2024

Fig. 80 : Vue depuis la D1017, au nord de Cuvilly

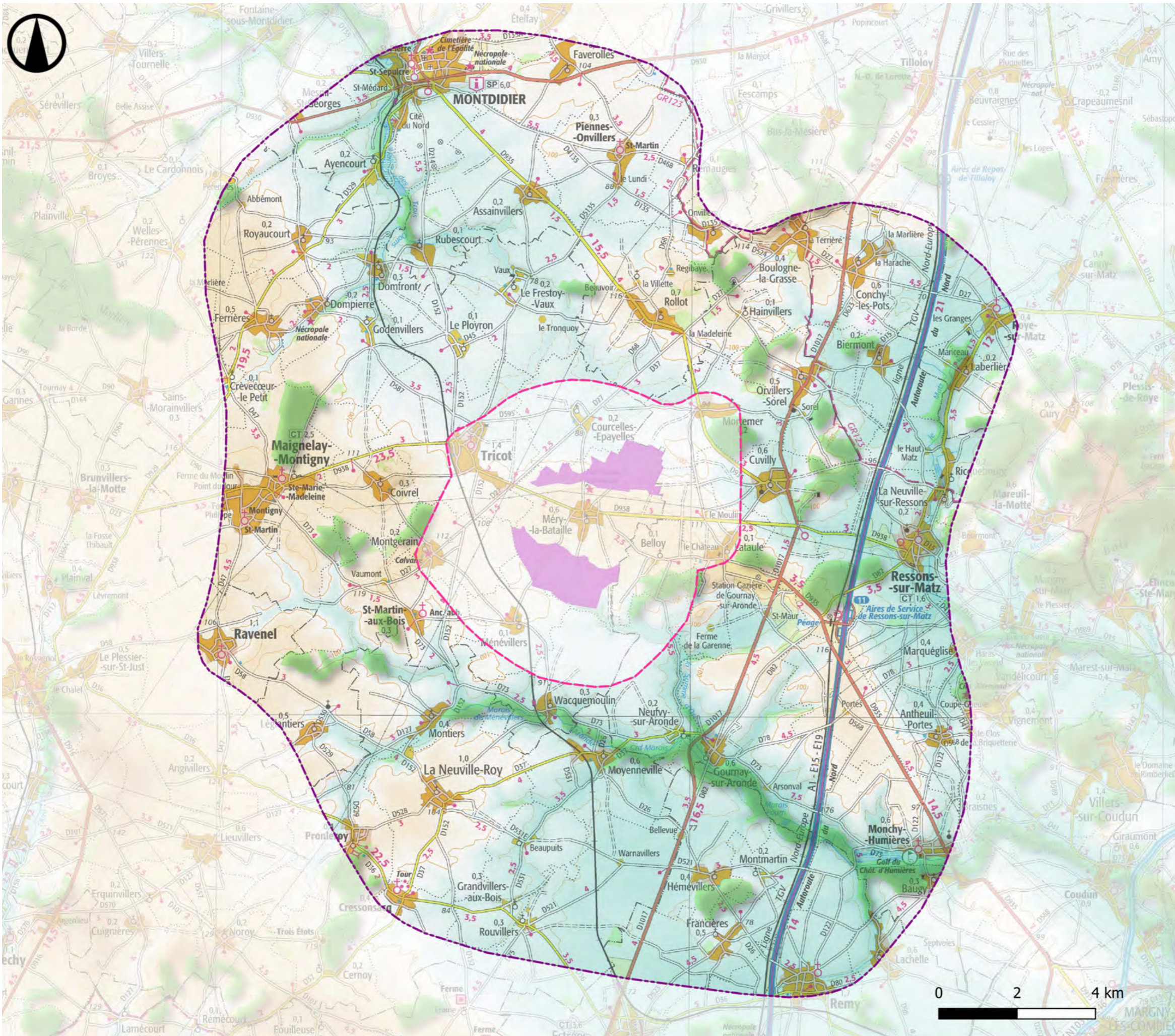


© ATER Environnement, 2024

Fig. 81 : Vue depuis une route locale (la D73) au nord-ouest de St-Martin-aux-Bois

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A1	TRÈS FORT	TRÈS FAIBLE
D1017	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D930	MODÉRÉ	FAIBLE
D938	FORT	MODÉRÉE À FORTE
D329/D929	MODÉRÉ	MODÉRÉE
D935	FORT	MODÉRÉE À FORTE
D37	FAIBLE	MODÉRÉE
LGV NORD-EUROPE	FORT	TRÈS FAIBLE
ROUTES LOCALES	TRÈS FAIBLE	NULLE À FORTE

Fig. 82 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée



Lieux de vie



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Principaux masques visuels**
- Trame bâtie
- Boisement important
- Relief (en mètre NGF)**
- 170
- 30



6.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 83 : Vue depuis la sortie ouest de Cuvilly, aux abords d'une route locale

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée comprend une petite quarantaine de communes. Les bourgs sont implantés sur le Plateau Picard, formant un maillage fin de lieux de vie à travers le paysage agricole. Certains bourgs se sont également implantés dans les vallées des Trois Doms, de l'Aronde et du Matz. Montdidier, situé dans le nord-ouest du périmètre d'étude, est la commune la plus importante avec 6 009 habitants (INSEE 2021). Quatre autres petites villes sont également présentes dans cette aire d'étude : Maignelay-Montigny et Ravenel à l'ouest (2555 et 1054 hab), Rémy au sud-est (1973 hab) et Ressons-sur-Matz à l'est (1733 hab). Les autres communes possèdent généralement moins de 1 000 habitants. **L'enjeu lié aux lieux de vie est donc modéré.**

SENSIBILITÉS

Montdidier, implantée sur le coteau de la vallée des Trois Doms, pourrait laisser présager des visibilitées, notamment aux abords de l'église Saint-Pierre (rue Saint-Pierre) ou se situe un belvédère offrant des vues sur le Plateau Picard, puis, depuis les sorties sud et est de la ville. Toutefois, en raison de la distance et des masques visuels (topographiques, trames arborées et bâties) s'interposant avec la zone d'implantation potentielle, ces vues possibles depuis le bourg et les entrées ou sorties, seront très largement occultées. **La sensibilité de Montdidier est donc faible.**

A l'ouest de l'aire d'étude rapprochée les bourgs sont édifiés sur les parties sommitales du plateau et s'organisent à la croisée des routes départementales sur les douces arrêtes du relief. Ils présentent une configuration spatiale pouvant ménager des vues localement plus ouvertes sur l'horizon. Ainsi, une incidence potentielle est présagée pour les entrées ou sorties de bourgs orientées vers le site du projet des Moulins de Méry pour les communes de Maignelay-Montigny, Coivrel, Ravenel, La Neuville-Roy, St-Martin-aux-Bois, ou encore L'Eglantier. En raison de la prégnance visuelle moyenne du projet éolien, des filtres visuels présents et de l'existence d'un motif éolien (parcs du Champ Chardon et Rollot I, II et III), **la sensibilité y est modérée.**

Au sud de l'aire d'étude rapprochée, les villages sont implantés en bordure de l'Aronde. Leur positionnement encaissé atténue leur sensibilité, réduite également par la ripisylve boisée de cette dernière. Les bourgs de Moyenneville, Gournay-sur-Aronde ou Monchy-Humières sont concernés. A l'est de l'aire d'étude rapprochée, les villages implantés le long du Matz sont soumis à ces mêmes particularités. La ripisylve qui les borde préserve les villages des visibilitées potentielles sur le futur parc, (Ressons-sur-Matz, Roye-sur-Matz, Laberlière ...). Seuls les axes en provenance du plateau peuvent révéler des covisibilitées entre le village et le futur parc éolien (D938, D27). **Les sensibilitées concernant ces villages sont très faibles.**

En revanche, concernant les villages positionnés sur le plateau agricole et à proximité de la zone d'implantation potentielle, les visibilitées semblent plus nombreuses. Elles sont surtout attendues depuis les entrées et sorties des communes comme à l'ouest de Cuvilly, au sud de Rollot, au nord de Wacquemoulin ou encore à l'est de Coivrel et St-Martin-aux-Bois. Toutefois, lorsque ces perceptions sont attendues, le projet éolien sera généralement visible conjointement avec les éoliennes des parcs du Champ Chardon et Rollot I, II et III. Aussi, les visibilitées se limiteront aux entrées ou sorties de village mais seront bien rares depuis les cœurs de villages où les éléments bâtis limitent considérablement les champs visuels. **Les sensibilitées sont modérées à fortes.**

La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est donc variable selon leur implantation en fond de vallée ou sur les hauteurs du plateau, et selon la présence de masques visuels. Elle demeure globalement modérée.



Fig. 84 : Vue depuis le bourg de Montdidier, sur la D935



Fig. 85 : Vue depuis la sortie sud-est de Coivrel, aux abords d'une route locale



Fig. 86 : Vue depuis la sortie nord de Gournay-sur-Aronde



Fig. 87 : Vue depuis la sortie est de St-Martin-aux-Bois



© ATER Environnement, 2024

Fig. 88 : Vue depuis la sortie nord-ouest de Remy, sur la D26



© ATER Environnement, 2024

Fig. 89 : Vue depuis la sortie est de Maignelay-Montigny sur la D938

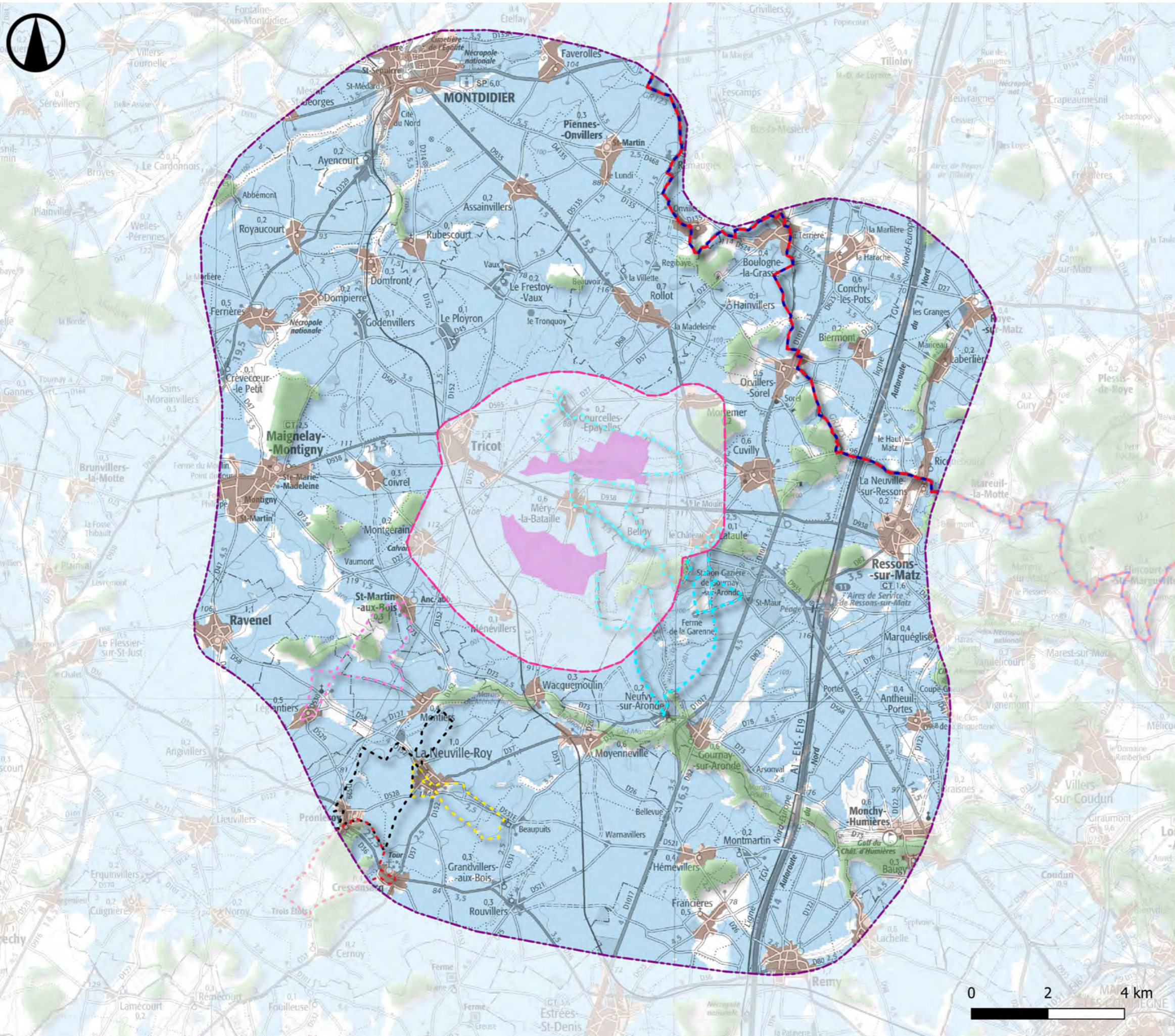


© ATER Environnement, 2024

Fig. 90 : Vue depuis la sortie sud-ouest de Roye-sur-Matz, sur la D938

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
MONTDIDIER	6 009 hab	10,5 km	FAIBLE
MAIGNELAY-MONTIGNY	2 555 hab	5,9 km	MODÉRÉE
RÉMY	1 973 hab	10,6 km	NULLE
RESSONS-SUR-MATZ	1 733 hab	7,5 km	TRÈS FAIBLE
RAVENEL	1 054 hab	8,1 km	MODÉRÉE
LA-NEUVILLE-ROY	910 hab	6,1 km	MODÉRÉE
MONCHY-HUMIÈRE	780 hab	6,2 km	TRÈS FAIBLE
ROLLOT	770 hab	10,2 km	MODÉRÉE
CUVILLY	622 hab	2,7 km	MODÉRÉE À FORTE
LÉGLANTIER	553 hab	6,6	MODÉRÉE
CRESSONSACQ	440 hab	8,7	TRÈS FAIBLE
ST-MARTIN-AUX-BOIS	277 hab	2,9 km	MODÉRÉE À FORTE

Fig. 91 : Tableau de synthèse des sensibilités des principaux bourgs de l'aire d'étude rapprochée



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018, Visurando, VisuGPX, MonGR, Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Principaux masques visuels**
- Trame bâtie
- Boisement important
- Circuits touristiques**
- Grande randonnée :
- GR123
- Randonnées locales :
- Sentier du Capitaine Balland - Juin18
- Chemin des Chateaux
- Circuit AS15
- Circuit de la Neuville-Roy à Beaupuits
- Circuit des chars de la Bataille du Matz
- Zone de visibilité théorique**
- Zone de visibilité



Fig. 92 : Vue depuis le GR123, à l'entrée ouest de la Neuville-sur-Ressons



Fig. 93 : Vue depuis le sentier de randonnée locale de la Neuville-Roy à Beauputies, à la sortie la sortie nord-ouest de Beauputies

ENJEUX

Un sentier de Grande Randonnée sillone le flanc nord-est de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du GR 123, traversant du nord-ouest au sud-ouest la Picardie. De plus, quatre autres circuits de randonnées locaux viennent compléter le GR, globalement localisés au sud-ouest du territoire, il est question du sentier du Capitaine Balland, du circuit de la Neuville-Roy à beauputies, du sentier AS15 et du circuit des Chars de la Bataille du Matz parcourant également la zone d'implantation potentielle. **Compte tenu du rayonnement du GR123, l'enjeu de cette thématique est jugé fort.**

SENSIBILITÉS

Les itinéraires de randonnée présentent d'importantes variations de sensibilités au motif éolien. Premièrement, la vitesse de déplacement d'un randonneur piéton ou cycliste est bien moindre de celle d'un automobiliste. Le temps qu'il met à parcourir une même distance est donc beaucoup plus long. Ce temps lui permet d'observer davantage l'environnement dans lequel il évolue et les paysages qui le composent. La carte présentée ci-à côté illustre les itinéraires de randonnée et les zones de visibilité théoriques. Elle renseigne sur les secteurs depuis lesquels le projet éolien sera potentiellement visible et ceux au contraire, où le projet sera invisible.

Au nord et à l'est de l'aire d'étude rapprochée, parties respectivement empruntées par le GR 123, le projet éolien sera à la fois invisible depuis les secteurs abrités dans les replis du relief, à l'arrière des boisements et depuis les bourgs, puis visible dès lors que le GR ondule sur les saillies du relief au coeur des parcelles agricoles offrant des vues parfois panoramiques, comme ça peut-être le cas entre le village de Rémaugies et la Ferme de Forestil au sein du Santerre et Vermandois. Egalement, les éoliennes du projet des Moulins de Méry pourront momentanément émerger par-delà les lisières végétales depuis la portion entre Orvillers-Sorel et Boulogne-la-Grasse. **La sensibilité est très faible.**

Concernant les trois circuits locaux au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée et celui du circuit des Chars de la Bataille du Matz parcourant une portion de l'est du territoire, tous ondulent sur les hauteurs du plateau Picard et emprunte par endroit des élévations topographiques où les masques visuels se raréfient. De fait, des visibilitées seront possibles sur le projet, parfois en covisibilité avec d'autres parcs éoliens animant ces paysages picards. **La sensibilité y est modérée.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 123	FORT	TRÈS FAIBLE
CIRCUITS LOCAUX	FAIBLE	MODÉRÉE

Fig. 94 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.

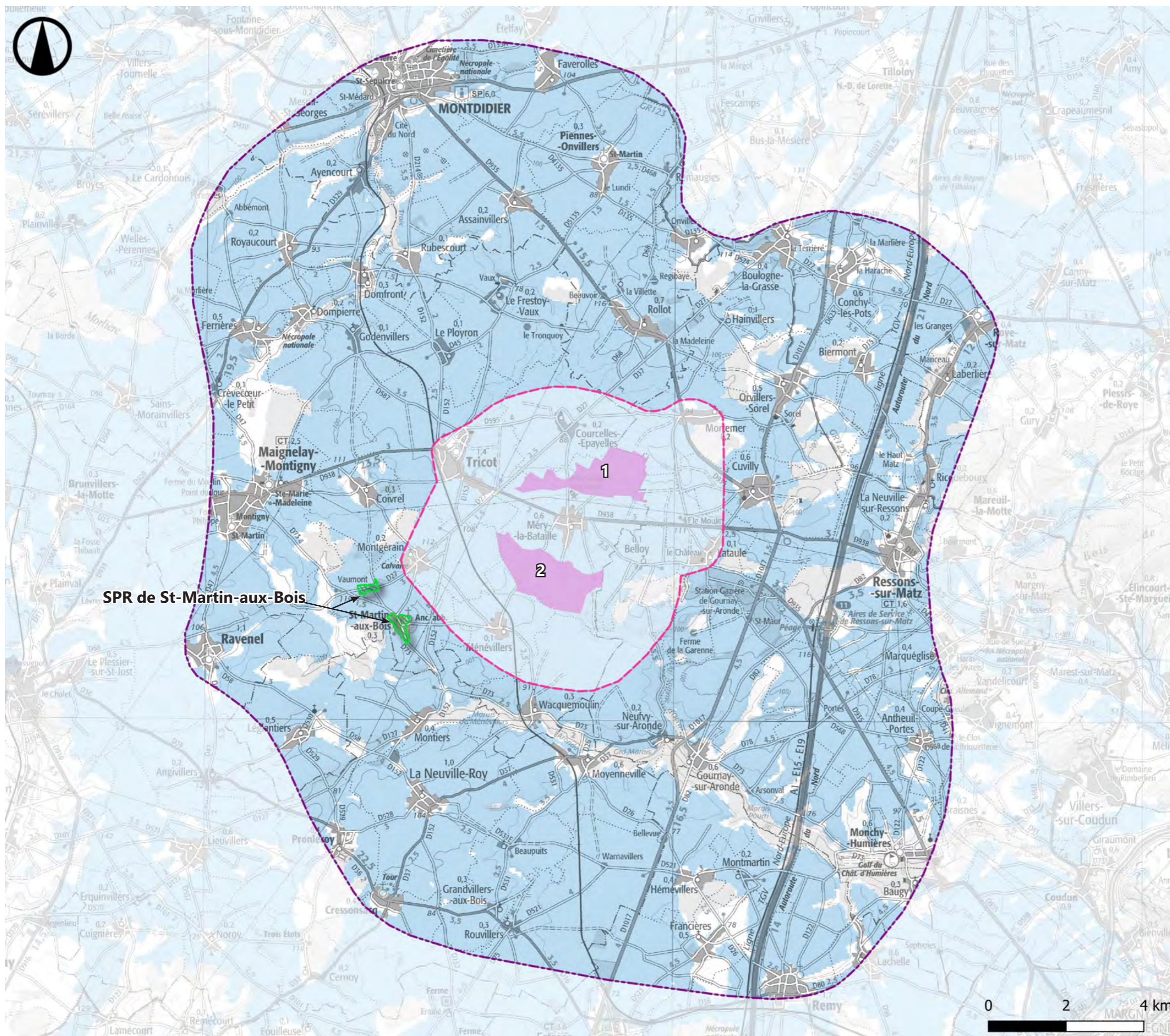


Sites protégés



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines
Copie et reproduction interdites



SPR de St-Martin-aux-Bois

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
- Sites patrimoniaux remarquables**
 - SPR
- Zone de visibilité théorique**
 - Zone de visibilité

6.4. Patrimoine architectural et paysager

6.4.a. Les sites protégés et Sites Patrimoniaux Remarquables

ENJEUX

Contrairement à l'aire d'étude éloignée, aucun site protégé, inscrit ou classé, n'est inventorié dans l'aire d'étude rapprochée.

En revanche un site patrimonial remarquable (SPR), régi par une ancienne aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), est à considérer à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée dans la commune de Saint-Martin-aux-Bois. Ce SPR concerne la trame bâtie du bourg de St-Martin-aux-Bois et du hameau de Vaumont. Il est lié à la présence de l'abbaye de St-Martin-aux-Bois, monument historique classé visible de loin depuis le plateau.

Son enjeu est fort.

SENSIBILITÉS

Depuis l'entrée nord, sud et la sortie est du SPR de Saint-Martin-aux-Bois, le projet et en majeure partie la zone d'implantation potentielle n°2 sera pleinement visible de part les grandes étendues agricoles du plateau picard offrant un vaste panorama. En outre, la zone n°1 du projet des Moulins de Méry, depuis les entrées et sorties du SPR sera légèrement occultée par les quelques ondulations du territoire et les éléments bâti des communes situées en amont. De surcroit, il est possible d'envisager une covisibilité avec les machines des projets du Champ Chardon et du parc éolien du Rollot I, II et III.

Depuis le bourg de St-Martin-aux-Bois les visibilités en direction du projet sont altérées par les divers édifices bâti de la commune. Cependant, depuis les abords de l'Abbaye et du cimetière du site patrimonial remarquable, les éoliennes de la ZIP n°2, laisseront possiblement entrevoir leurs pâles.

Ainsi, les sensibilités afférentes au site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois sont nulles pour la ZIP n°1 depuis le centre-bourg à faible pour la ZIP n°2. Puis, les sensibilités sont fortes depuis les voies d'accès de la commune et depuis la sortie est du hameau de Vaumont, pour la zone d'implantation n°2, à modérée pour la zone d'implantation n°1.

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ	
		VIS-À-VIS DE LA ZIP N°1	VIS-À-VIS DE LA ZIP N°2
SPR DE ST-MARTIN-AUX-BOIS	FORT	NULLE À MODÉRÉE	FAIBLE À FORTE

Fig. 95 : Tableau de synthèse du Site Patrimonial Remarquable de l'aire d'étude rapprochée.



Fig. 96 : Vue depuis le sentier de randonnée locale de la Neuville-Roy à Beauputs, à la sortie la sortie nord-ouest de Beauputs



Fig. 97 : Vue depuis l'entrée nord-ouest du SPR de St-Martin-aux-Bois, sur la D73

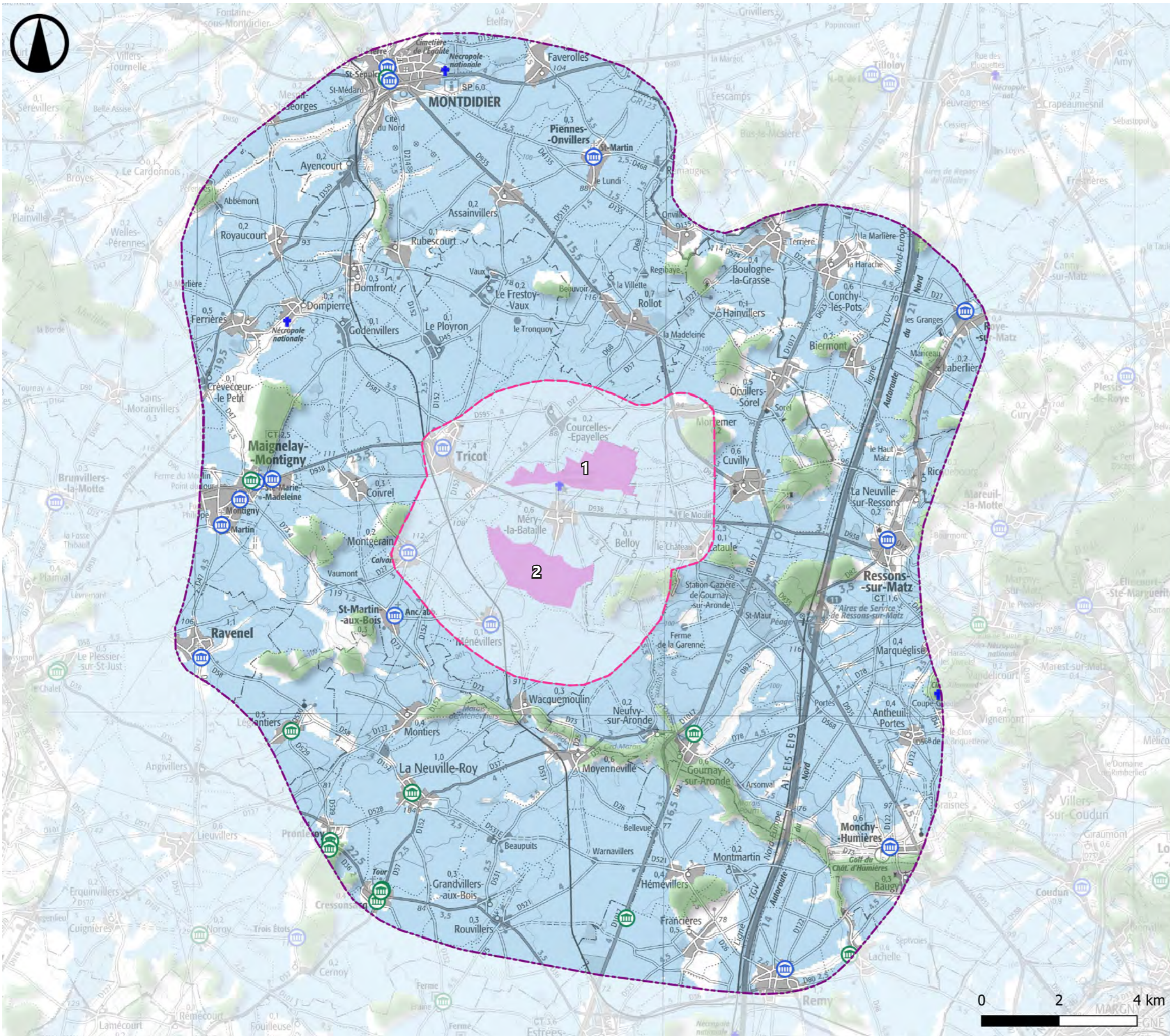


Fig. 98 : Vue depuis le bourg de St-Martin-aux-Bois





Fig. 99 : Vue sur l'Abbaye de St-Martin-aux-Bois et le mât de mesure positionné sur la ZIP n°2



Patrimoine architectural et paysager



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018, Atlas des patrimoines, BDAlt75, Copie et reproduction interdites

100

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Monuments historiques**
- Classé
- Inscrit
- Patrimoine militaire**
- Nécropole
- Zone de visibilité théorique**
- Zone de visibilité
- Boisements principaux



6.4.b. Les monuments historiques

ENJEUX

En plus du site patrimonial remarquable présenté précédemment, l'aire d'étude rapprochée compte 25 monuments historiques dont 12 classés et 13 inscrits. Près de la moitié de ces monuments historiques sont des églises. L'autre moitié présente des éléments diversifiés, tel que des calvaires, des châteaux, une ancienne sucrerie, une ancienne abbaye, etc.

L'enjeu lié au patrimoine est donc fort.

SENSIBILITÉS

La plupart des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée se situent au cœur des centres-bourgs. Ils ne présenteront pas de visibilité sur le projet, protégés par la trame bâtie et arborée des villages (monuments de Maignelay-Montigny, églises de Montdidier, la Neuville-Roy, Rémy ou encore Monchy-Humières et Château de Pronleroy). En effet, les habitations bloquent les vues vers le plateau agricole, et la végétation arborée des bourgs permet de masquer les petits clochers des églises, empêchant les covisibilités avec le projet.

La sucrerie de Francières se situera à plus de 8 kilomètres du projet. Plusieurs rideaux végétaux présents sur le Plateau viendront fermer en partie l'horizon et la zone d'implantation potentielle ne sera pas visible depuis cet édifice industriel. **La sensibilité de ces monuments est donc nulle.**

Comme énoncé dans la partie des sensibilités du site patrimonial remarquable de St-Martin-aux-Bois, l'Abbaye de St-Martin-aux-Bois est en covisibilité avec le projet depuis les diverses entrées et sortie du village (depuis la sortie est du hameau de Vaumont, entrée sud et nord de St-Martin-aux-Bois puis sortie est). De surcroît, depuis les abords de l'Abbaye, les potentielles éoliennes de la zone d'implantation n°2, laisserai entrevoir au delà du mur adjacent à l'édifice historique leurs pâles. En outre, vis-à-vis de la ZIP n°1 du projet, les covisibilités avec l'Abbaye de St-Martin-aux-Bois seront moindres en raison de la distance et des légères ondulations topographiques du territoire. **La sensibilité de ce monument est forte.**



Fig. 100 : Vue sur l'église et la croix de chemin classé de Maignelay-Montigny

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Calvaire	Inscrit	Cressonsacq	8,7
Château	Inscrit	Cressonsacq	8,4
Eglise	Inscrit	Cressonsacq	8,5
Sucrerie	Inscrit	Francières	8,1
Monument funéraire de Madame Jarry de Nancy	Inscrit	Gournay-sur-Aronde	4,5
Eglise et le terre plein qui l'entoure	Inscrit	Lachelle	11,4
Eglise	Inscrit	Léglantiers	6,7
Eglise St Martin de Montigny	Classé	Maignelay-Montigny	6,8
Eglise Sainte Marie-Madeleine de Maignelay	Classé	Maignelay-Montigny	6,0
Croix de Chemin	Classé	Maignelay-Montigny	6,4
Château	Inscrit	Maignelay-Montigny	6,2
Chapelle	Classé	Maignelay-Montigny	5,6
Eglise	Classé	Monchy-Humières	10,3
Eglise	Inscrit	La Neuville-Roy	5,9
Eglise et le cimetière qui l'entoure	Inscrit	Pronleroy	8,0
Château	Inscrit	Pronleroy	8,2
Eglise	Classé	Ravenel	8,0
Eglise	Classé	Remy	10,8
Eglise	Classé	Ressons-sur-Matz	6,5
Eglise	Classé	Roye-sur-Matz	9,2
Abbaye (ancienne)	Partiellement Classé-Inscrit	Saint-Martin-aux-Bois	3,0
Eglise Saint-Pierre	Classé	Montdidier	10,8
Hôtel de Ville	Inscrit	Montdidier	10,6
Eglise Saint-Sépulcre	Classé	Montdidier	10,5
Eglise de Piennes	Classé	Piennes-Onvillers	7,3

Fig. 101 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



© ATER Environnement, 2024

Fig. 102 : Vue sur le monument funéraire inscrit de Madame Jarry de Nancy (Gournay-sur-Aronde)

102



© ATER Environnement, 2024

Fig. 103 : Vue sur l'ancienne sucrerie inscrite de Francières



© ATER Environnement, 2024

Fig. 104 : Vue sur l'église classée de Piennes-Onvillers



© ATER Environnement, 2024

Fig. 105 : Hôtel de Ville de Montdidier (MH inscrit) depuis le centre-ville



© ATER Environnement, 2024

Fig. 106 : Vue sur l'église classé de Roye-sur-Matz, au nord-ouest de la commune



© ATER Environnement, 2024

Fig. 108 : Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

Monuments par communes	Sensibilité
MH de Cressonsacq	NULLE
MH de Francières	NULLE
MH de Gournay-sur-Aronde	NULLE
MH de La Neuville-Roy	NULLE
MH de Lachelle	NULLE
MH de Léglantiers	NULLE
MH de Maignelay-Montigny	NULLE
MH de Monchy-Humières	NULLE
MH de Montdidier	NULLE
MH de Piennes-Onvillers	NULLE
MH de Pronleroy	NULLE
MH de Ravenel	NULLE
MH de Remy	NULLE
MH de Ressons-sur-Matz	NULLE
MH de Roye-sur-Matz	NULLE
MH de Saint-Martin-aux-Bois	FORTE

Fig. 107 : Tableau de synthèse des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.4.c. Les cimetières militaires

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée accueille trois nécropoles nationales. Il s'agit des cimetières militaires de Dompierre au nord-ouest, de Montdidier au nord et de Vignemont au sud-est. Les enjeux liés aux nécropoles nationales sont **modérés à faibles**.

SENSIBILITÉS

Les trois nécropoles nationales ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet éolien des Moulins de Méry. En effet, leur position aux abords et au sein d'imposant boisements pour les cimetières de Dompierre et Vignemont puis au coeur d'une zone industrielle pour la nécropole de Montdidier, occultent totalement les visibilités sur le projet. **La sensibilité de ces cimetières militaires est donc nulle.**



© ATER Environnement, 2024

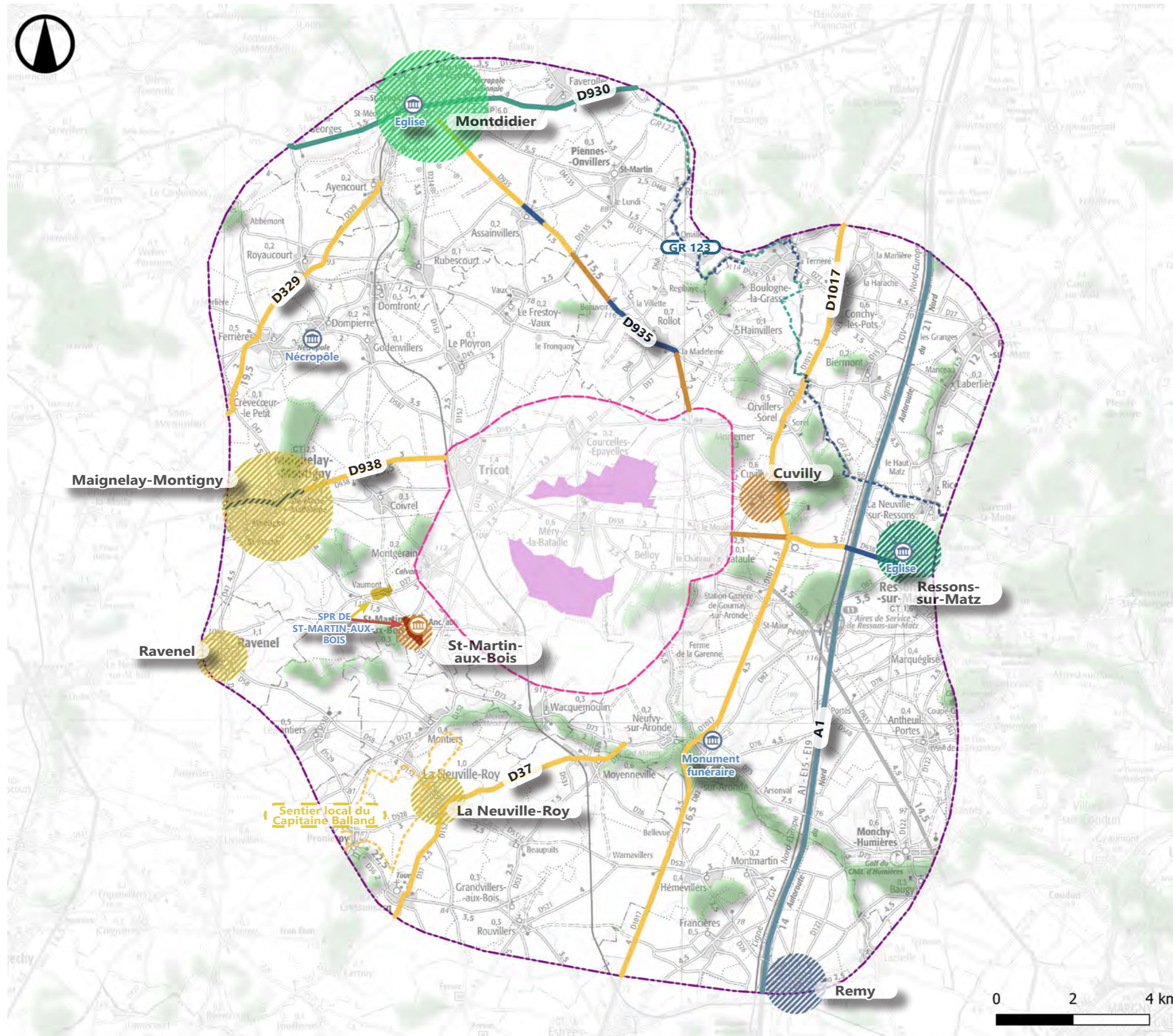
Fig. 109 : Vue sur la nécropole nationale de Montdidier (hors ZIP)



© ATER Environnement, 2024

Fig. 110 : Vue sur la nécropole nationale de Vignemont, au sud-est de l'AER

6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse des sensibilités de l'AER



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAIt75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Sensibilités des axes de communication

Forte

Modérée

Faible

Très faible

Nulle

Sensibilités des lieux de vie

Forte

Modérée

Faible

Très faible

Nulle

Sensibilités des itinéraires touristiques

Modérée

Très faible

Nulle

Sensibilités des sites historiques

Nulle à très forte

Nulle à modérée

Sensibilités des monuments historiques

Forte

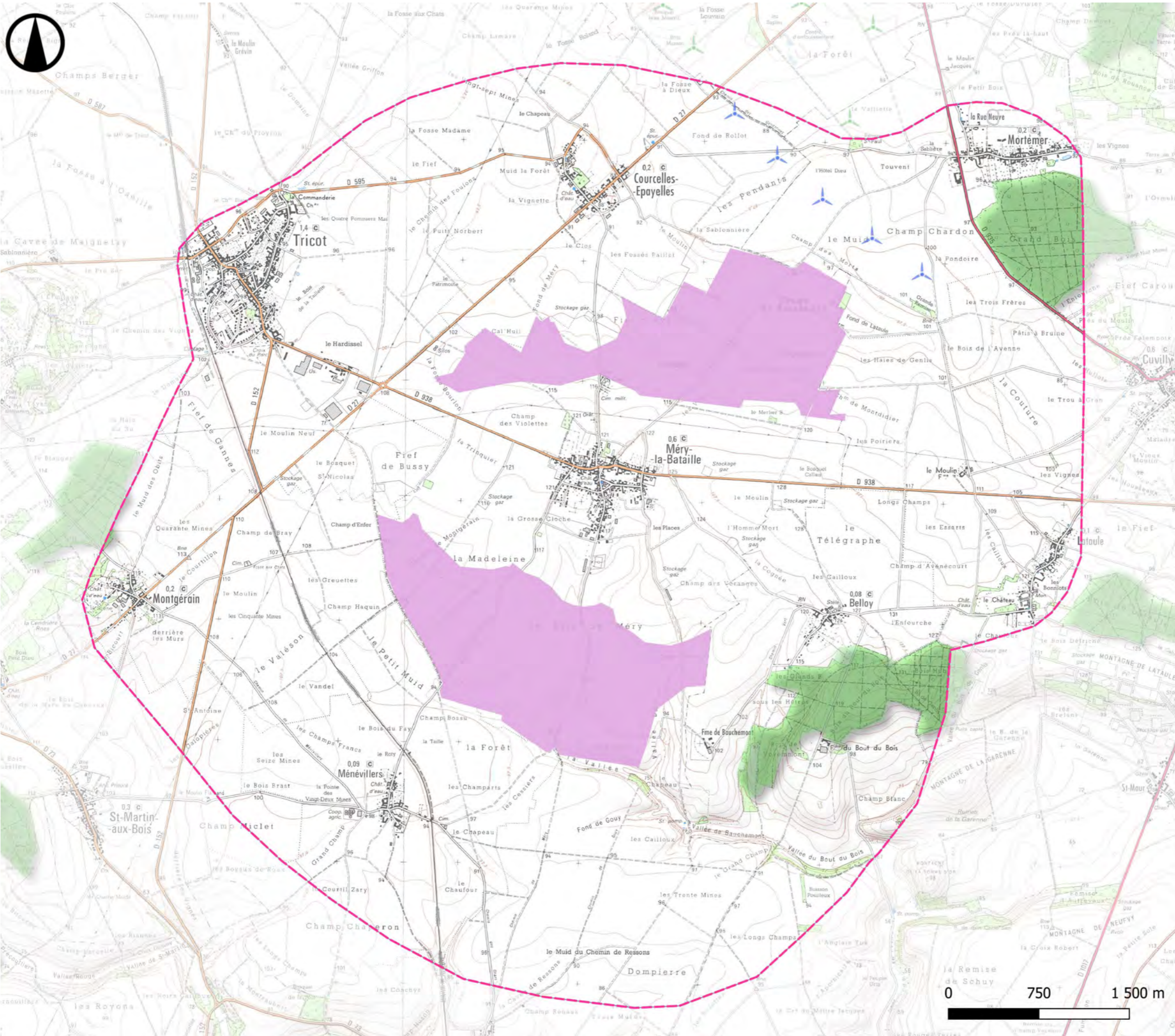
Nulle

Principaux masques visuels

Boisement important



L'aire d'étude rapprochée regroupe de nombreux enjeux liés aux axes de communication (A1, D930...), aux itinéraires de randonnée (GR123, sentiers locaux), aux lieux de vie (Montdidier) ou encore liés aux monuments historiques diversifiés. Les nombreux masques visuels (vallées, reliefs, boisements) sont efficaces. Les visibilitées concernent principalement les axes routiers, les entrées et sorties de bourgs sur les hauteurs du plateau même si les ondulations du relief et l'éloignement atténueront les perceptions des potentielles éoliennes. Enfin, des sensibilités ont été relevées depuis le site patrimonial remarquable et le monument historique de St-Martin-aux-Bois.



Aire d'étude immédiate



Fevrier 2024

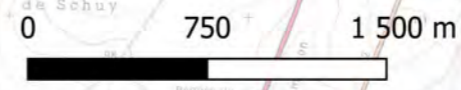
Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

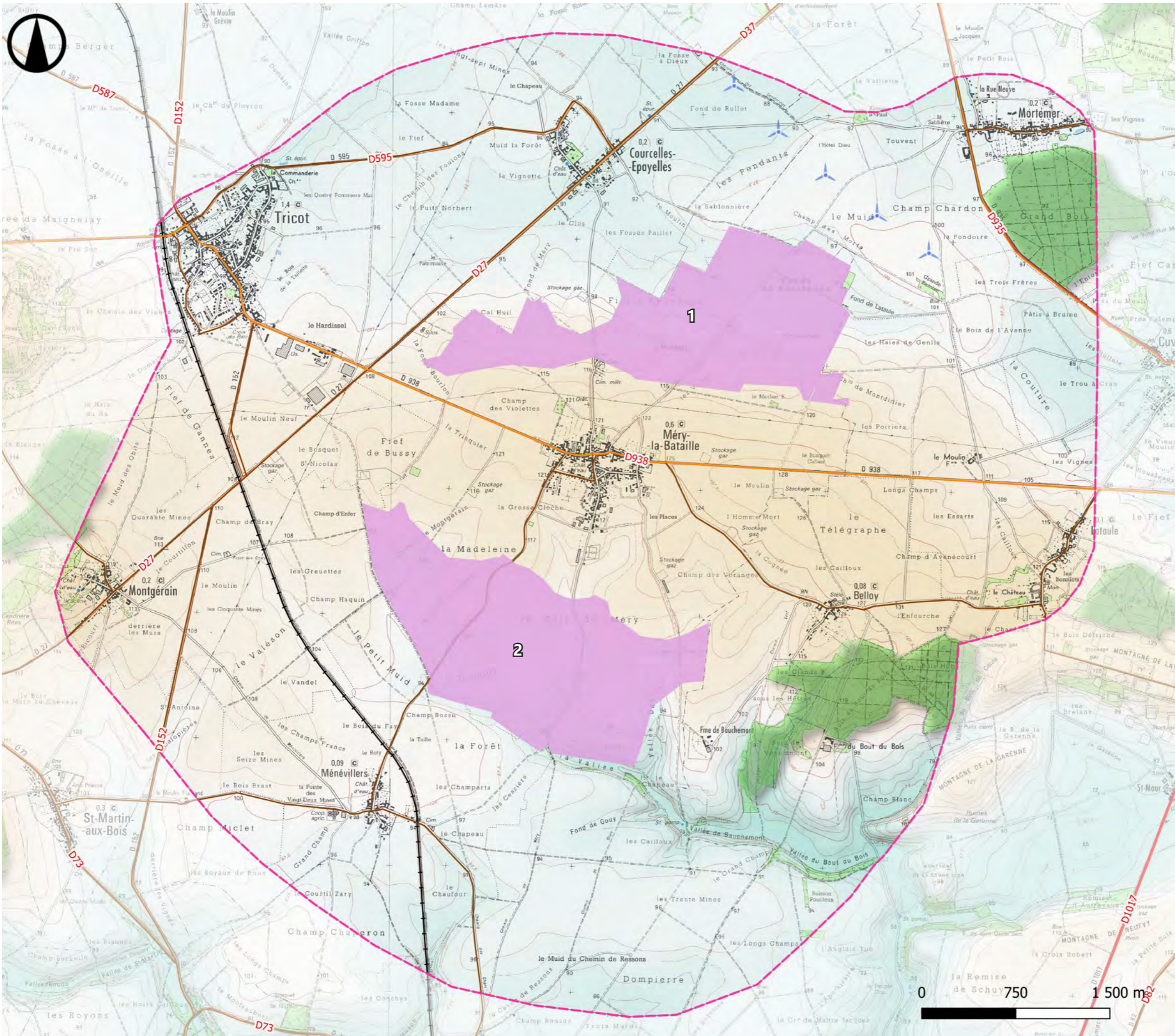
Aire d'étude immédiate



7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, BDroutes, Bdalti 75
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Axes de communication**
- Liaison secondaire
- Liaison locale
- Voies ferrées**
- ++ Voie normale
- Relief (en mètre NGF)**
- 170
- 30



7.1. Axes de communication



Fig. 111 : Vue depuis les abords de la D938, au sud de la ferme du Moulin

ENJEUX

Après avoir traversé l'aire rapprochée, la route départementale secondaire D938, traverse l'aire d'étude immédiate d'ouest en est. Reliant les villes de Maignelay-Montigny et Ressons-sur-Matz au sein de l'aire d'étude rapprochée, elle dessert également les communes du Tricot et de Méry-la-Bataille.

Son enjeu est modéré. Une deuxième route secondaire, la D935, vient compléter ce maillage routier au nord-est de l'aire d'étude immédiate. Reliant les villes de Montdidier à Compiègne. **Son enjeu est fort.**

De plus, le réseau viaire de l'aire d'étude immédiate est composé d'un axe ferroviaire et de routes locales assurant des liaisons intercommunales : D27, D595 et D152. **Leur enjeu est faible.**

SENSIBILITÉS

Concernant la route départementale 938, le projet éolien sera en partie visible sur toute sa portion traversant l'aire d'étude immédiate. La perception des éoliennes sera facilitée par la position surélevée de l'axe au coeur du plateau agricole. Aussi, avec la proximité entre le projet et l'axe routier, les potentielles éoliennes de la ZIP 1 et 2 entreront pleinement dans le champ visuel des automobilistes. Cependant, depuis les centres-bourgs du Tricot et de Méry-la-Bataille les perceptions sur les éoliennes seront très faibles, en partie altérées par le motif bâti. **La sensibilité est alors très faible depuis les bourgs à très forte depuis les parcelles du plateau Picard.**

Au nord-est, la D935 parcourt une faible portion de l'aire d'étude immédiate. Malgré son implantation proche du Grand Bois, le regard se porte en direction des parcelles ouvertes et des potentielles éoliennes, notamment en direction de la ZIP 1, située à proximité de l'axe. **La sensibilité est alors très forte.**

Au sein de l'aire d'étude immédiate, quelques routes locales (D27, D595, D152 ...) et une voie ferrée reliant Compiègne à Amiens viennent compléter ce faible maillage routier. Elles sont toutes inscrites au sein du paysage du plateau Picard représenté par d'importantes parcelles agricoles ouvertes. Leur situation, parfois attenante à la zone d'implantation potentielle, amène à envisager des perceptions des éoliennes en projet par les usagers de la route ou du train. Même si quelques secteurs offrent un contexte plus isolé par leurs alentours boisés ou construits, le projet aura nécessairement une présence et une prégnance visuelle plus marquée dans ce périmètre immédiat du site de projet. De fait, lorsque l'espace visuel est plus ouvert, le regard pourra se saisir des possibles éoliennes qui jalonnent les axes de communications. **La sensibilité de ces axes est forte.**



Fig. 112 : Vue sur la ligne de chemin de fer, au nord-est de Ménévillers



Fig. 113 : Vue depuis le chemin de Ménévillers (route locale), au nord-ouest de Ménévillers



© ATER Environnement, 2024

Fig. 114 : Vue depuis la D27 et sur la voie ferrée, au nord-est de Montgérain



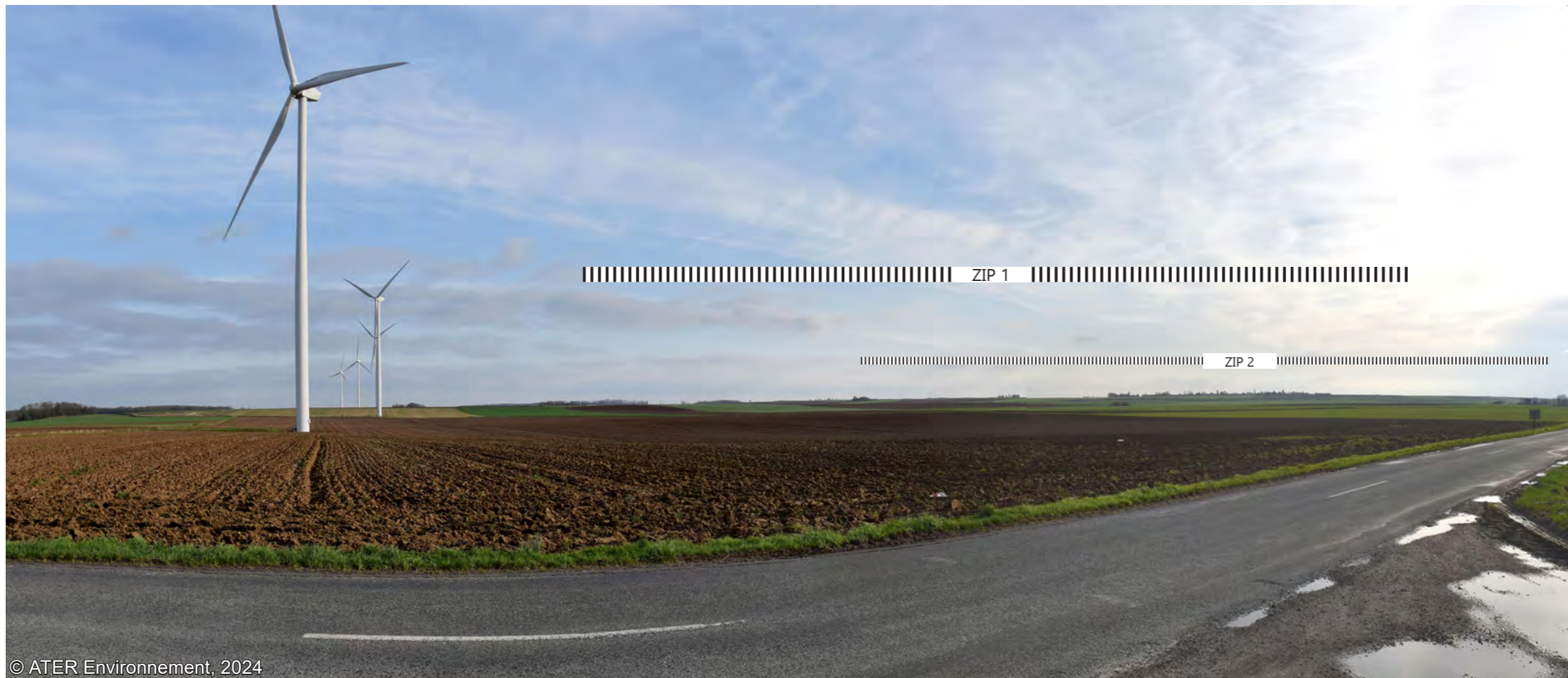
© ATER Environnement, 2024

Fig. 115 : Vue depuis la D595, entre les communes du Tricot et Courcelles-Epayelles



© ATER Environnement, 2024

Fig. 116 : Vue depuis la D935, aux abords du Grand Bois

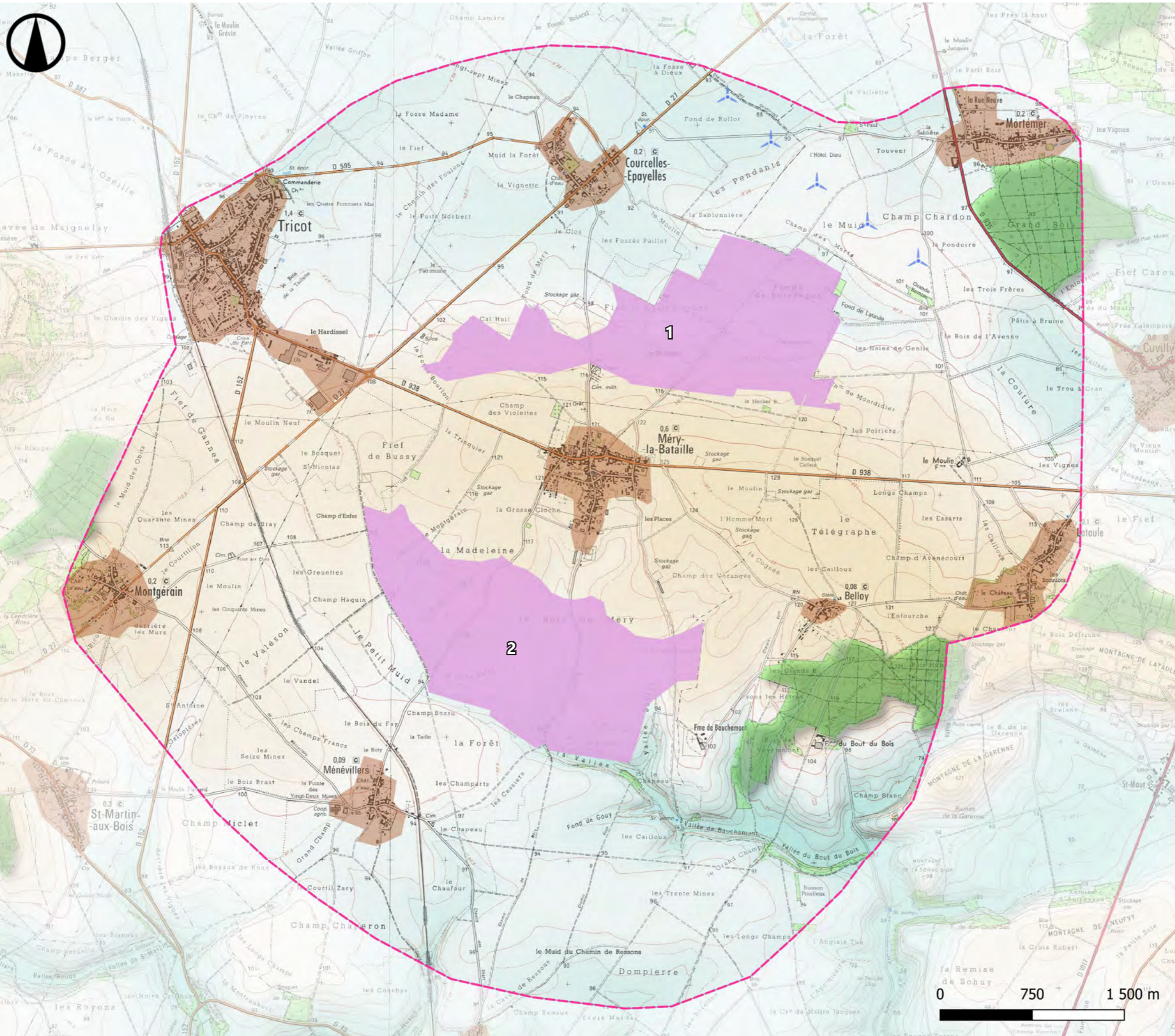


© ATER Environnement, 2024

Fig. 117 : Vue depuis la D27, au nord de Courcelles-Epayelles

AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D938	MODÉRÉ	TRÈS FORTE
D935	FORT	TRÈS FORTE
ROUTES LOCALES (D595, D27, D152 ...)	FAIBLE	FORTE

Fig. 118 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate



Lieux de vie



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Principaux masques visuels

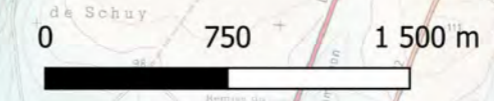
Trame bâtie

Boisement important

Relief (en mètre NGF)

170

30





7.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 119 : Vue depuis l'entrée nord-ouest de Ménévillers, au sud-ouest de l'AEI. La ZIP n°2 apparaît au premier plan et la ZIP n°1 apparaît au second plan.

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comprend huit communes : Tricot et Mongérain à l'ouest, Courcelles-Epayelles et Mortemer au nord, Lataule et Belloy à l'est, Méry-la-Bataille commune du projet, au centre de l'aire d'étude immédiate, puis Ménévillers au sud-ouest. Avec plus de 1300 habitants, Tricot est la plus importante des huit. **Son enjeu est modéré.** A l'inverse, les autres villages de l'aire d'étude immédiate forme des agglomérations urbaines peu conséquentes. Des habitats plus isolés, comme des fermes, viennent compléter le maillage urbain du site, comme les fermes du Moulin, de Bauchemont ou encore du Bout du Bois. **D'une manière générale, les lieux de vie de l'aire d'étude immédiate représentent un enjeu globalement faible.**

SENSIBILITÉS

Deux types d'organisation du bâti sont à mettre en évidence sur l'ensemble du territoire d'étude. Les villages qui se construisent et s'organisent à la croisée des routes et de manière plutôt circulaire et les villages-rue qui s'établissent plutôt sous la forme d'un linéaire et le long d'un axe principal. Dans le premier cas, on retrouve le bourg du Tricot, de Montgérain, de Coucelles-Epayelle et celui de Méry-la-Bataille. Dans le second, il s'agit des villages de Lataule et Mortemer à l'est puis celui de Ménévillers au sud-ouest, essentiellement implantés le long de routes locales.

Concernant les sensibilités, des tendances se dégagent. Les villages circulaires semblent moins sensibles aux visibilitées du motif éolien. La concentration du bâti et la végétation souvent présente en périphérie des villages limitent les vues sur le paysage environnant et donc les visibilitées potentielles sur le motif éolien (Tricot, Montgérain, Coucelles-Epayelle, Méry-la-Bataille). Cependant, certains secteurs peuvent présenter d'importantes visibilitées envers le projet éolien. Il peut s'agir de sorties ou entrées de village orientées en direction du projet, comme depuis les sorties nord-est et sud-est du Tricot et de Montgérain. **La sensibilité pour ces villages est modérée.**

Concernant la commune mère du projet, située entre les deux zones d'implantation potentielles, les ouvertures visuelles en direction du projet seront quasi constante depuis chaque entrées et sorties de Méry-la-Bataille. Depuis le centre bourg, les visibilitées seront en partie occultées par le motif bâti même si de possibles percées visuelles en direction du projet peuvent exister. **La sensibilité de Méry-la-Bataille est forte.**

Il en est de même depuis la localité de Courcelles-Epayelles, située à environ 900 m au nord de la ZIP 1. La forte proximité entre les sorties sud du bourg et le projet laisseront entrevoir les éoliennes en projet.



Fig. 120 : Vue depuis la sortie sud-est du Tricot, sur la D938

Les villages-rue quant à eux peuvent présenter davantage de sensibilités vis-à-vis du projet. Dans le cas de Mortemer, les visibilitées potentielles seront contenues à sa sortie ouest, au delà de la D935. Pour le village de Lataule, les visibilitées potentielles seront plus nombreuses. Elles concerneront les trois sorties ouest du village et quelques percées visuelles présentes au sein du bourg laisseront apparaître les potentielles éoliennes. Cependant, la végétation aux alentours du Château de Lataule et les éléments construits diminueront les sensibilités vis-à-vis du projet des Moulins de Méry. **Les sensibilités depuis ces villages-rue sont modérées.**

Enfin, depuis le lieu de vie de Ménévillers, localisé au sud de la ZIP 2, de nombreuses ouvertures visuelles en direction du projet ont lieu, même si certains secteurs sont dissimulés en cœur de village, des situations de covisibilitées sont détectées depuis la commune et ses alentours immédiats. Notamment depuis les entrées est et ouest et depuis la sortie nord. **En raison des multiples ouvertures visuelles aux abords de la commune en direction du projet, la sensibilité est jugée forte.**

Les fermes isolées sont aussi concernées par des visibilitées sur le projet des Moulins de Méry de façon très localisée. **La sensibilité est évaluée comme forte.**

La sensibilité des lieux de vie est donc variable selon le contexte mais demeure globalement forte.



© ATER Environnement, 2024

Fig. 121 : Vue depuis l'entrée ouest de Méry-la-Bataille, sur la D938



© ATER Environnement, 2024

Fig. 122 : Depuis le cœur de village où la trame bâtie et le bosquet de Litz situé en arrière-plan masqueront grandement le projet éolien



© ATER Environnement, 2024

Fig. 123 : Vue depuis la sortie ouest de Mortemer, aux abords de la D935



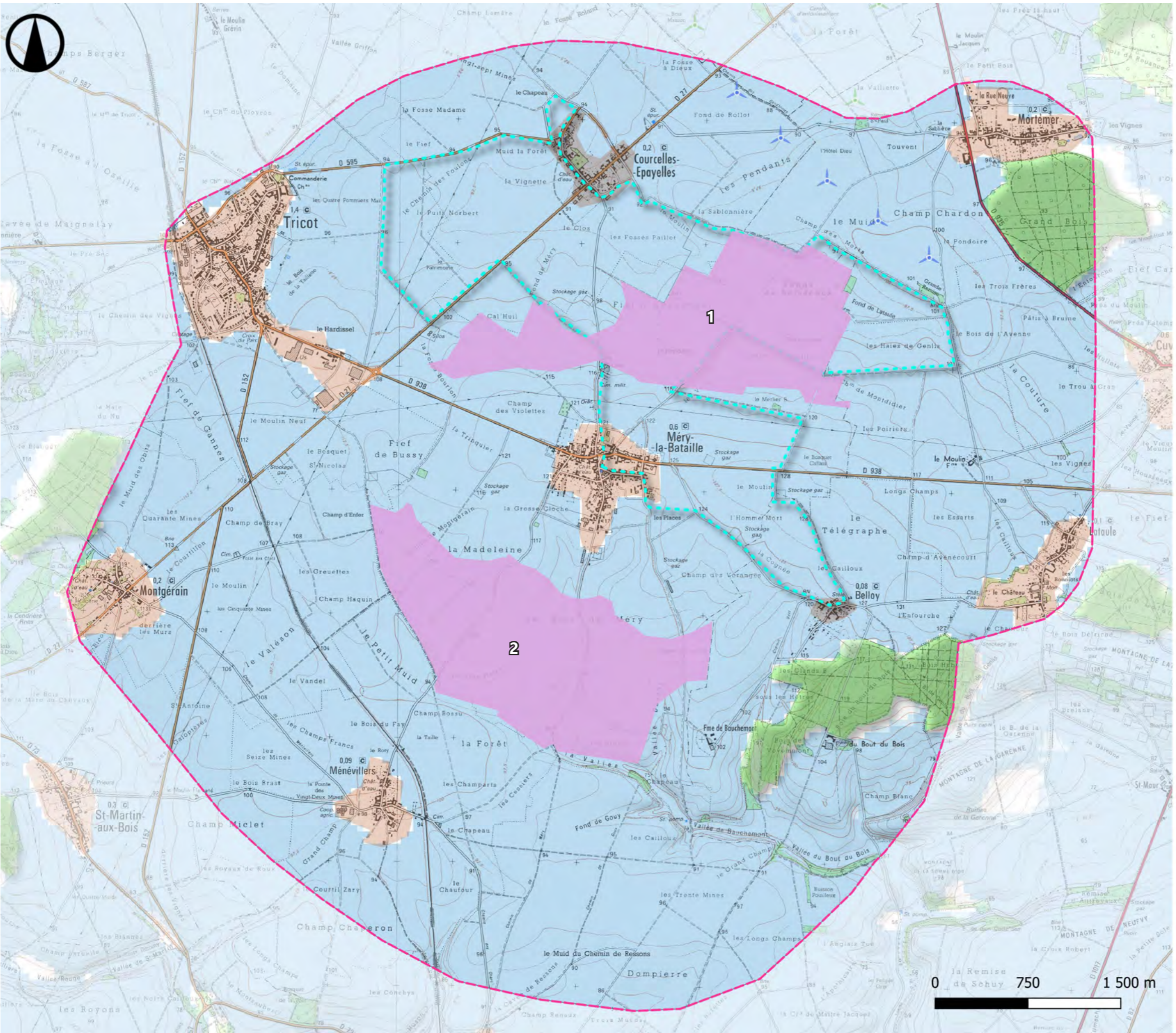
Fig. 124 : Vue depuis la sortie sud-ouest du village de Lataule



Fig. 125 : Vue depuis le bourg de Lataule, à l'est de l'AEI (hors ZIP)

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
TRICOT	1 365 hab	1,8 km	MODÉRÉE
MÉRY-LA-BATAILLE	620 hab	0,9 km	FORTE
MORTEMER	220 hab	1,6 km	MODÉRÉE
COURCELLES-ÉPAYELLES	214 hab	0,9 km	FORTE
MONTGÉRAIN	168 hab	2,1 km	MODÉRÉE
LATAULE	118 hab	2,1 km	MODÉRÉE
MÉNÉVILLERS	104 hab	1,0 km	FORTE
BELLOY	76 hab	0,9 km	FORTE

Fig. 126 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate



Fevrier 2024
 Source : IGN 100®, CLC 2018, Visurando,
 VisuGPX, MonGR,
 Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 - Aires d'étude
 - Aire d'étude immédiate
 - Trame bâtie
 - Boisement important
 - Circuits touristiques**
 - Randonnées locales :
 - Circuit des chars de la Bataille du Matz
 - Zone de visibilité



© ATER Environnement, 2024

Fig. 127 : Vue depuis la randonnée des Chars de la bataille du Matz à l'ouest du bourg de Belloy

ENJEUX

Aucun grand circuit touristique (de type GR, route thématique, circuit cyclable international) n'est répertorié dans l'aire d'étude immédiate.

Seul un sentier d'intérêt local thématique sur la bataille du Matz est présent au sein de l'aire d'étude immédiate. Cette randonnée, est aussi un élément pédagogique et commémoratif de l'attaque du 11 juin 1918 qui s'est déroulée sur le plateau situé entre Méry-la-Bataille et Ressons-sur-Matz. Bien que pédestre, ce sentier est également empruntable par les cyclistes, plutôt dédiée à la pratique du VVT. **En possédant un rayonnement touristique essentiellement intercommunal, son enjeu est considéré comme faible.**

SENSIBILITÉS

Dans l'aire d'étude immédiate, le circuit des chars de la Bataille du Matz traverse les villages de Méry-la-Bataille, de Courcelles-Epayelles et de Belloy. Sur ces sections, il est préservé du motif éolien par le contexte bâti du village. Le randonneur évolue dans un espace urbanisé où les habitations délimitent le champ visuel et les perceptions sur l'environnement extérieur. En dehors des bourgs, le sentier de randonnée traverse les parcelles agricoles ouvertes du plateau Picard et offrent des vues avec une profondeur de champ importante permettant d'apprécier l'ampleur du paysage. Les randonneurs seront alors constamment en relation avec les potentielles éoliennes du projet des Moulins de Méry, notamment avec celles localisées sur la ZIP 1, traversée par le circuit.

La sensibilité du circuit des chars de la Bataille du Matz est très faible depuis les bourgs de l'aire d'étude et très forte depuis ses passages au coeur du plateau Picard.

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
CIRCUIT DES CHARS DE LA BATAILLE DU MATZ	FAIBLE	TRÈS FAIBLE À TRÈS FORTE

Fig. 128 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude immédiate



© ATER Environnement, 2024



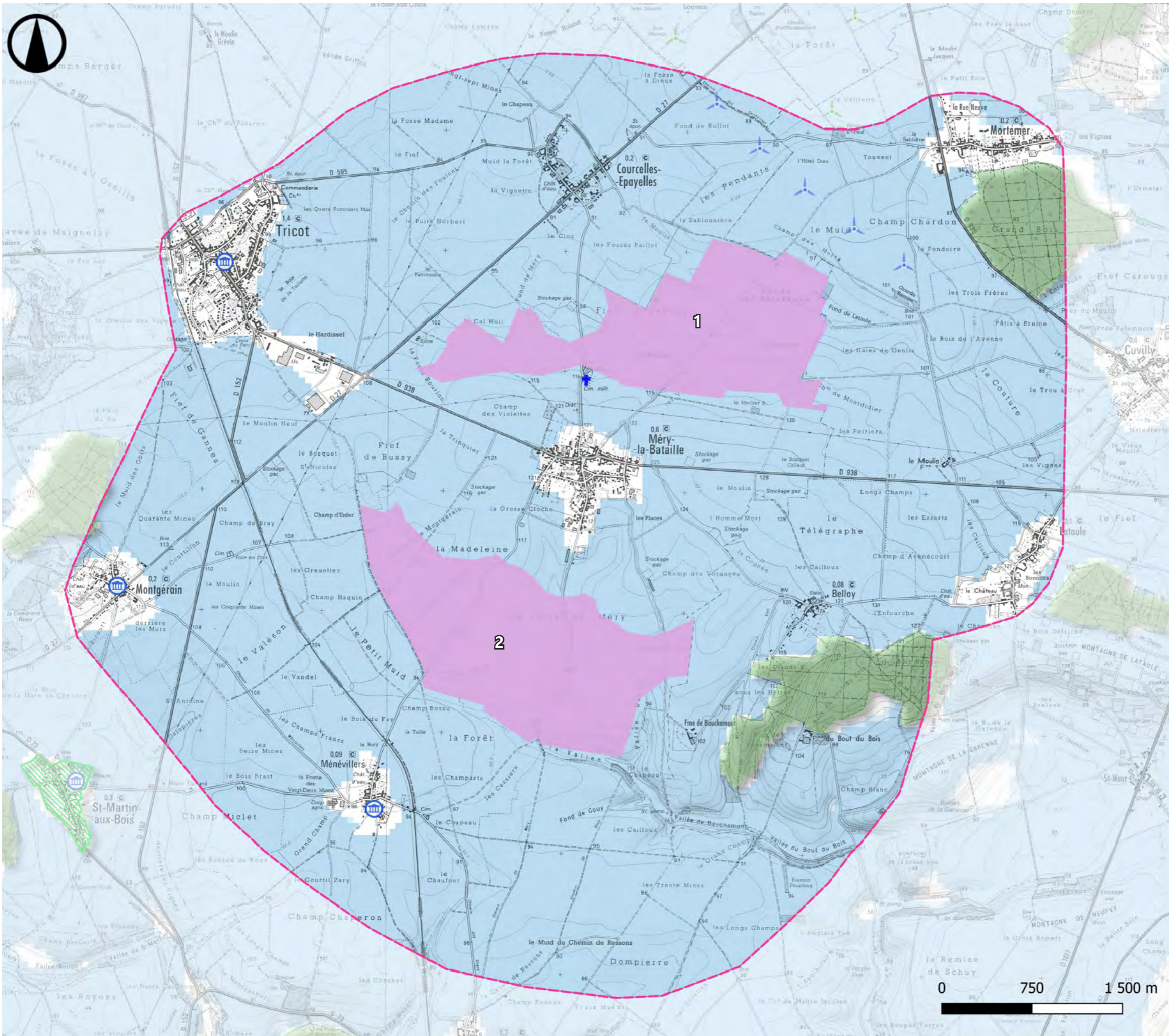
© ATER Environnement, 2024



Fig. 129 : Vue depuis le sentier de randonnée local des Chars de la Bataille du Matz, aux abords de la D27



Fig. 130 : Vue depuis le circuit touristique des Chars de la Bataille du Matz, au nord du cimetière militaire de Méry-la-Bataille (hors ZIP 2)



Patrimoine architectural et paysager



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018, Atlas des patrimoines, BDAlt75, Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Monuments historiques

Classé

Inscrit

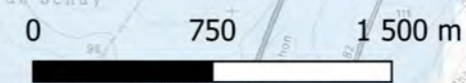
Patrimoine militaire

Nécropole

Zone de visibilité théorique

Zone de visibilité

Boisements principaux





7.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comporte 3 monuments classés. Tous sont inscrits dans le cœur des villages de l'ouest de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit des bourgs du Tricot, de Montgérain et de Ménévillers. Les monuments historiques présents sont essentiellement représentés par des lieux de culte. De surcroît, une Nécropole nationale et des éléments relevant du petit patrimoine historique local (église, monument aux morts etc.) ponctuent aléatoirement les communes. **L'enjeu global lié au patrimoine est modéré.**

SENSIBILITÉS

La sensibilité des monuments historiques dépend de multiples facteurs : leur position dans le relief, leur emplacement au sein de la commune, la végétation présente, les dimensions de l'édifice, ... Dans l'aire d'étude immédiate, les monuments sont principalement des lieux de cultes (croix en pierre, calvaire et église). Majoritairement implantées au cœur des villages, elles sont peu sensibles au motif éolien (Tricot, Montgérain, Ménévillers). L'environnement bâti qui les entoure (habitations individuelles, commerces, ...) limite depuis ces dernières le champ visuel. Quelques perceptions peuvent toutefois échapper comme à Ménévillers, où depuis la rue de l'Eglise le projet pourrait être covisible avec la croix en pierre de la Renaissance. Les parcelles agricoles situées en amont et à l'est de l'église (patrimoine vernaculaire) élargit et allonge le champ visuel de l'observateur en direction du projet. Les futures éoliennes pourraient dépasser au-dessus des habitations. **La sensibilité de la croix en pierre de la Renaissance vis-à-vis du projet est faible.**

Aussi, pour ces bourgs de plateau où le relief est relativement plan, les églises constituent des marqueurs dans le paysage. Les clochers dépassent de la silhouette des bourgs et sont parfois conjointement visibles avec les parcs éoliens. Depuis l'accès nord du Tricot, aux abords de la D152, des co-visibilités entre le projet et l'église classée du village seront probables. **La sensibilité depuis le monument historique du Tricot est faible.**

L'enjeu lié au patrimoine vernaculaire (ou petit patrimoine) est moindre. Cependant, il est parfois fortement exposé au motif éolien. Au nord de Courcelles-Epayelles, depuis la D595, des co-visibilités auront lieu entre l'église du village et les potentielles éoliennes de la ZIP 1. A l'ouest de Belloy, à l'intersection entre la rue de Méry et le chemin vert, un calvaire signale la sortie du village. Depuis ce dernier, le projet des Moulins de Méry sera visible. De surcroît, des co-visibilités auront lieu avec les églises de Méry-la-Bataille et Ménévillers.

Les éléments du patrimoine vernaculaire, présents en bordure des routes, en centre-bourg ou périphérie, sont d'une **sensibilité nulle pour ceux localisés dans un centre-urbain à forte quand ils sont inscrits dans un espace visuellement ouvert et tourné vers le projet.**

En plus de ces monuments historiques, une nécropole Nationale prend position au nord de Méry-la-Bataille, aux abords immédiats de la ZIP 1. Sa situation au cœur du plateau Picard, et sa forte proximité avec le projet laissera présager d'importantes co-visibilités avec les éoliennes en projet des Moulins de Méry. **La sensibilité est alors très forte.**

Monument	Protection	Commune	Distance (km)
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	Ménévillers	1,2
Calvaire	Classé	Montgérain	2,1
Eglise	Classé	Tricot	1,8

Fig. 131 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Monument	Commune	Distance (km)
Nécropole nationale de Méry-la-Bataille	Méry-la-Bataille	Aux abords immédiats de la ZIP 1

Fig. 133 : Tableau des Nécropoles de l'aire d'étude immédiate.



Fig. 132 : Vue sur le Calvaire classé de Montgérain



© ATER Environnement, 2024

Fig. 134 : Vue sur la Croix en pierre de l'époque de la Renaissance sur la commune de Ménévillers



© ATER Environnement, 2024

Fig. 135 : Vue sur l'église classée du Tricot, depuis la D152, au nord-ouest de la commune.



© ATER Environnement, 2024

Fig. 136 : Vue depuis les abords de la nécropole de Méry-la-Bataille, au nord de la commune



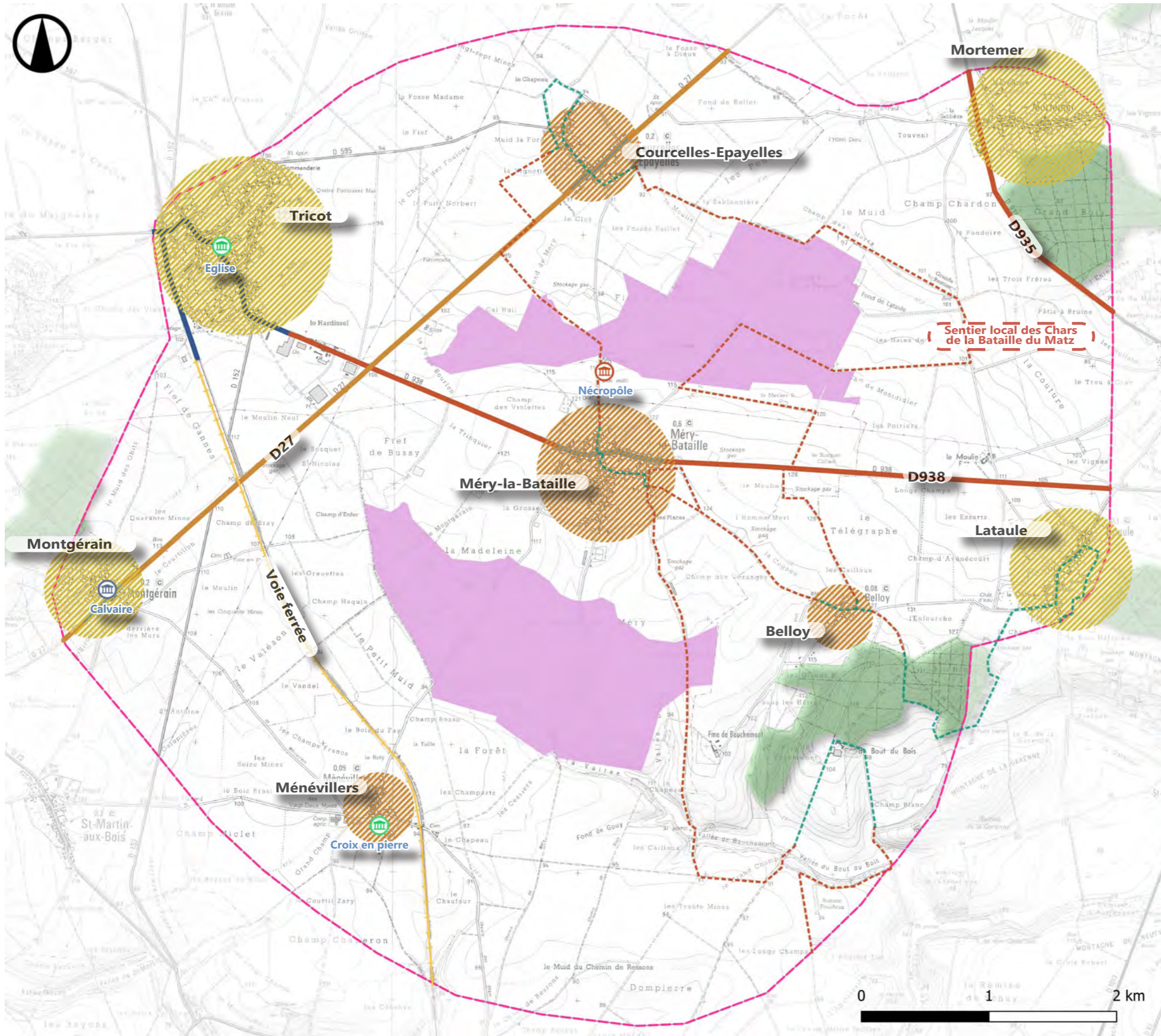
© ATER Environnement, 2024

Fig. 138 : Eglise classée du Tricot

Monument	Protection	Commune	Distance (km)	Sensibilité
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	Ménévillers	1,2	FAIBLE
Calvaire	Classé	Montgérain	2,1	NULLE
Eglise	Classé	Tricot	1,8	FAIBLE
Nécropole nationale de Méry-la-Bataille	∅	Méry-la-Bataille	Aux abords immédiats de la ZIP 1	TRÈS FORTE
Patrimoine vernaculaire	∅	Ménévillers, Courcelles-Epayelles, Méry-la-Bataille, Belloy	∅	NULLE À FORTE

Fig. 137 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Synthèse des sensibilités de l'AEI



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAIti75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Sensibilités des axes de communication**
 - Très forte
 - Forte
 - Modérée
 - Très faible
 - Nulle
- Sensibilités des lieux de vie**
 - Forte
 - Modérée
- Sensibilités des itinéraires touristiques**
 - Très forte
 - Très faible
- Sensibilités des monuments historiques**
 - Très forte
 - Faible
 - Nulle
- Principaux masques visuels**
 - Boisement important



Les enjeux de l'aire d'étude immédiate sont relativement importants, représentés tant par les axes de communication, que par les lieux de vie, le patrimoine historique ou encore les itinéraires de randonnée.

Quant aux sensibilités à l'égard du projet éolien des Moulins de Méry, elles sont variables mais toutefois jugées fortes pour certains lieux de vie (Courcelles-Epayelles, Méry-la Bataille...), très fortes pour les axes de communication traversant le plateau agricole (D938, D935) et pour un sentier local (circuit des chars de la Bataille du Matz). De plus certains éléments du patrimoine vernaculaire sont sensibles vis-à-vis des potentielles éoliennes. De fait, une attention toute particulière sera à mener dans les choix d'implantation du projet de parc éolien sur la commune de Méry-la-Bataille.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ETAT INITIAL



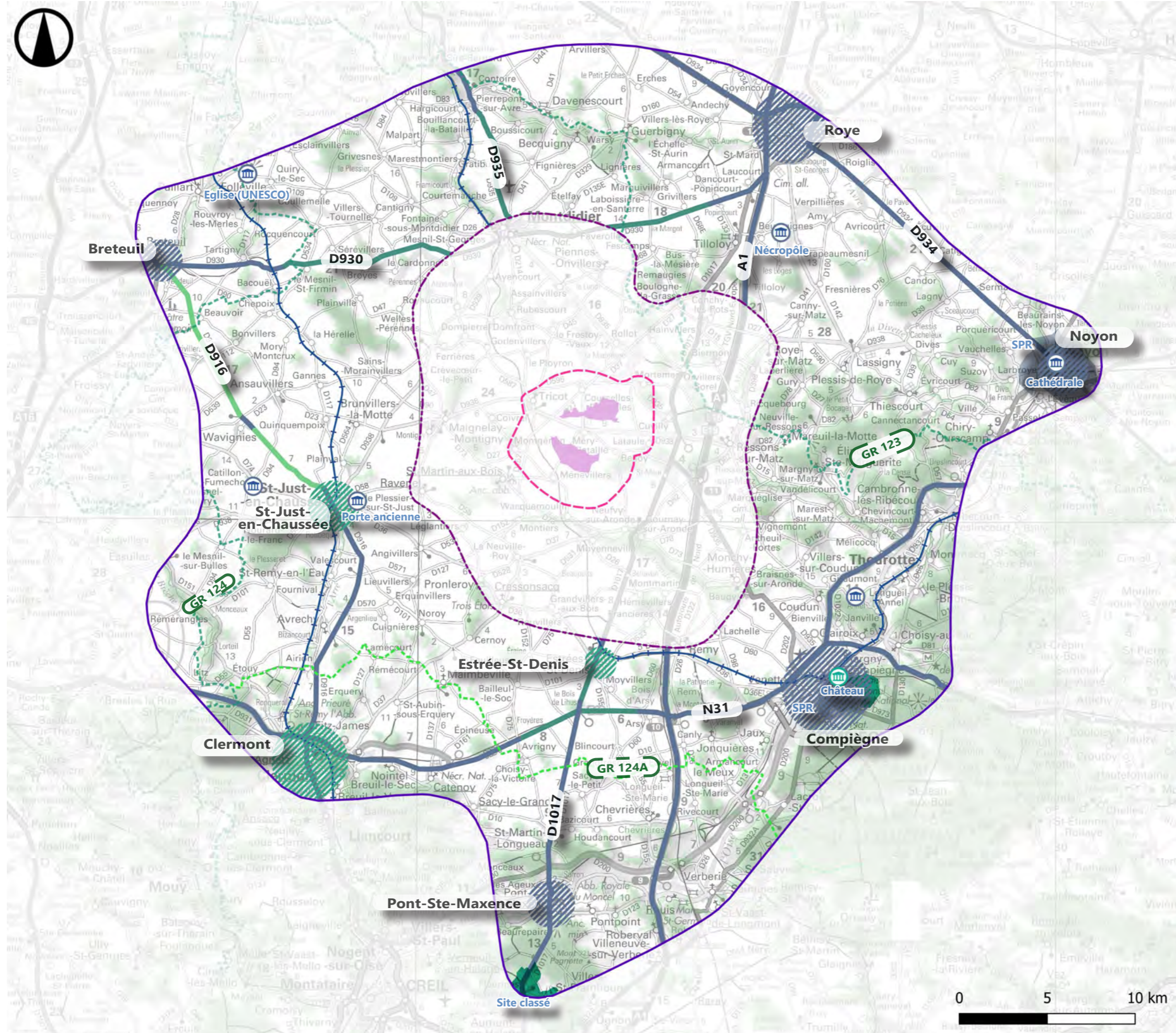


Synthèse des sensibilités de l'AEE



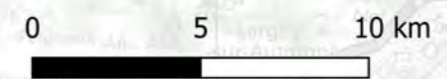
Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAI75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
 - Aire d'étude éloignée
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude immédiate
- Sensibilités des axes de communication**
 - Faible
 - Très faible
 - Nulle
 - Voie ferrée
 - Nulle
- Sensibilités des lieux de vie**
 - Très faible
 - Nulle
- Sensibilités des itinéraires touristiques**
 - Nulle à faible
 - Nulle à très faible
 - Nulle
- Sensibilités des sites historiques**
 - Très faible
 - Nulle
- Sensibilités des monuments historiques**
 - Très faible
 - Nulle
- Principaux masques visuels**
 - Boisement important





Synthèse des sensibilités de l'AER



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAI75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Sensibilités des axes de communication

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle

Sensibilités des lieux de vie

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle

Sensibilités des itinéraires touristiques

- Modérée
- Très faible
- Nulle

Sensibilités des sites historiques

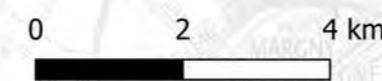
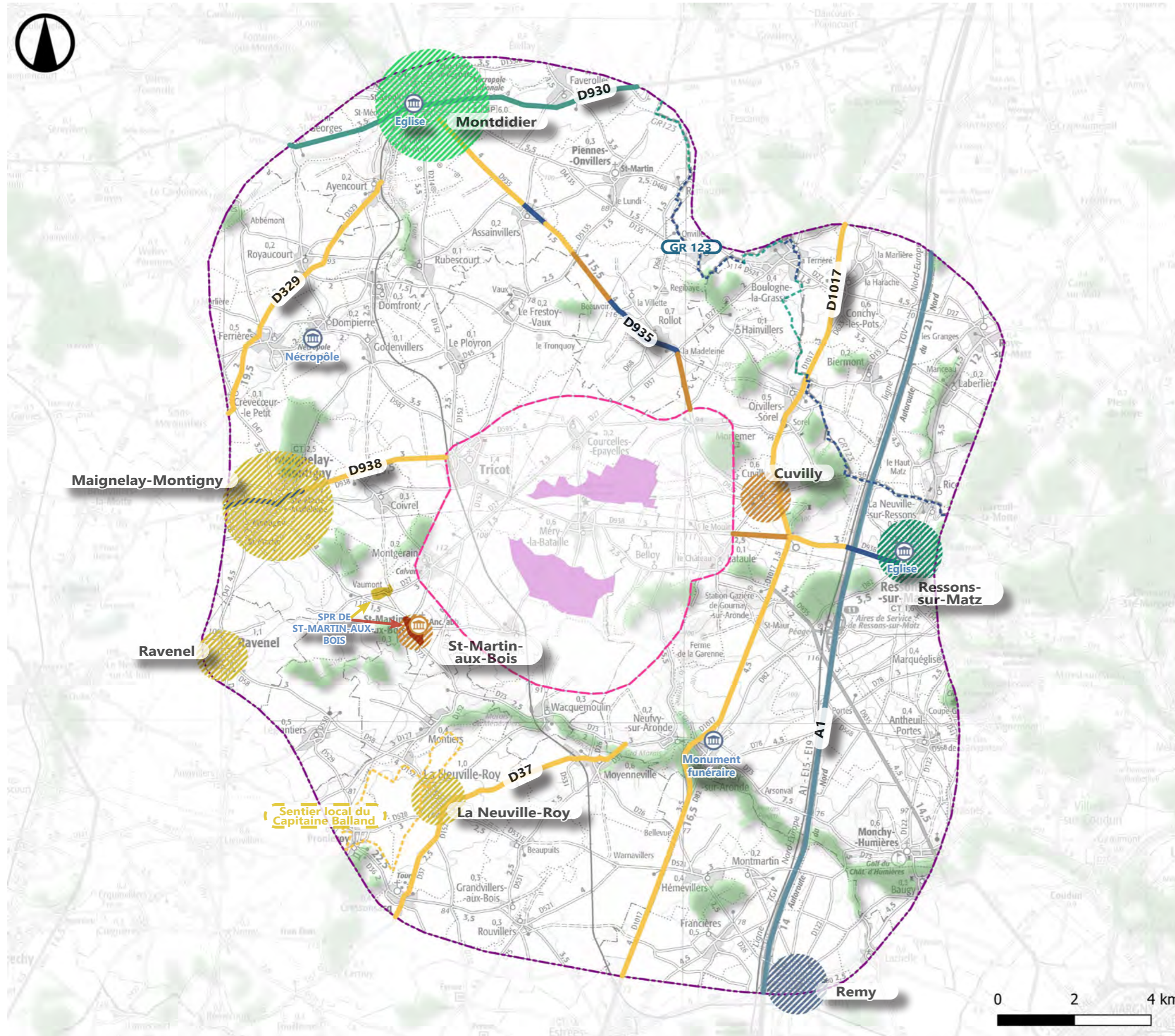
- Nulle à très forte
- Nulle à modérée

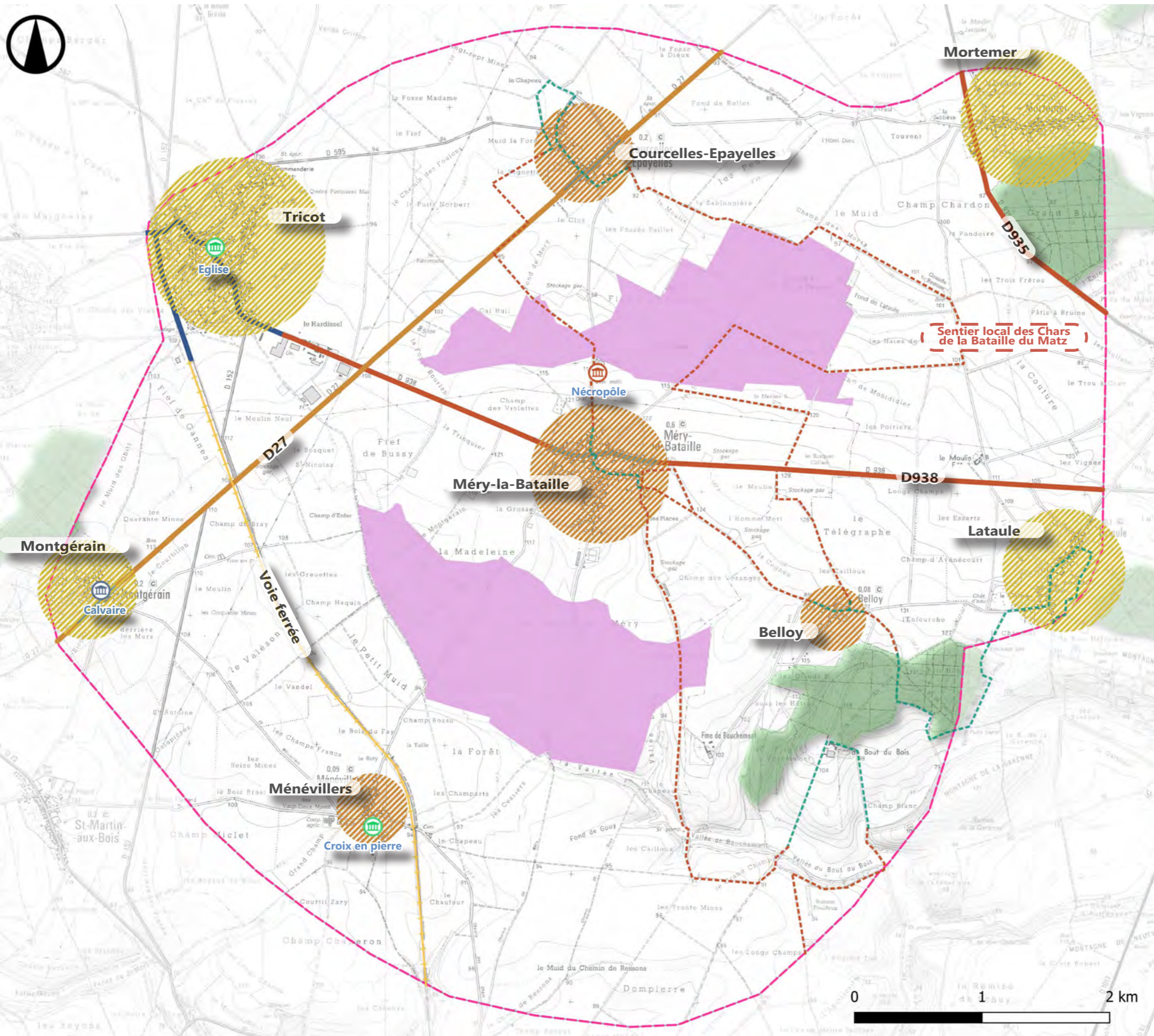
Sensibilités des monuments historiques

- Forte
- Nulle

Principaux masques visuels

- Boisement important





Synthèse des sensibilités de l'AEI



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAI75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Sensibilités des axes de communication**
- Très forte
- Forte
- Modérée
- Très faible
- Nulle
- Sensibilités des lieux de vie**
- Forte
- Modérée
- Sensibilités des itinéraires touristiques**
- Très forte
- Très faible
- Sensibilités des monuments historiques**
- ⌘ Très forte
- ⌘ Faible
- ⌘ Nulle
- Principaux masques visuels**
- Boisement important

Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des sensibilités	Sensibilités
Echelle éloignée	Axes de communication	Les axes présentent une sensibilité majoritairement nulle (A1, D1032, D934, voie ferrée etc.) à très faible (N31, D1017) ou faible (D916), du fait de leur position en vallée et/ou la présence d'importants boisement et l'éloignement vis-à-vis du projet. La vitesse de circulation sur ces axes rendra les potentielles éoliennes peu perceptibles.	Nulles à Faibles
	Lieux de vie	Les lieux de vie ne présentent que très peu ou aucune sensibilité vis-à-vis du projet. Les entrées/sorties des bourgs de Estrée-St-Denis, St-Just-en-Chaussée, le Plessier-sur-St-Just présentent des sensibilités très faibles.	Très faibles
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le parc naturel régional de l'Oise mais aussi certains circuits présentent une sensibilité nulle (GR12, Avenue verte London-Paris, la Scandibérique), d'autres présentent parfois des tronçons avec des visibilitées (GR124, GR124A, GR123 et GR655) avec une sensibilité très faible étant donné leur éloignement.	Très faibles
	Patrimoine	De par l'éloignement avec le projet, la présence de nombreuses vallées et de boisements importants, les sensibilités sont globalement nulles pour les monuments historiques et les sites protégés identifiés. Seul de très faibles sensibilités ont été discernées depuis les sites classés de Ernemonville et le Grand parc du château de Compiègne.	Nulles à très faibles
Echelle rapprochée	Axes de communication	La D1017, la D329, la D37, la D938 et la D935 présentent une sensibilité modérée à forte vis-à-vis du projet. En revanche, l'A1, la Ligne à Grande Vitesse et la D930 posséderont une sensibilité plus faible.	Très faibles à fortes
	Lieux de vie	Les bourgs de l'AER se situant dans les vallées du Matz ou de l'Aronde présentent une sensibilité nulle à très faible. Les bourgs situés sur le plateau Picard et à proximité de la zone d'implantation potentielle sont plus exposés aux visibilitées. Ils présentent une sensibilité modérée à forte selon leur situation. C'est le cas notamment des bourgs de Cuvilly, St-Martin-aux-Bois, Ravenel ou la Neuville-Roy. La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est donc variable selon leur implantation en fond de vallée ou sur les hauteurs du plateau, et selon la présence de masques visuels. Elle demeure globalement modérée.	Modérées à fortes
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le GR123 présentera une sensibilité très faible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cependant, les trois circuits locaux au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée positionnés sur les hauteurs du plateau Picard présenteront une sensibilité modérée.	Très faibles à modérées
	Patrimoine	La majorité des monuments historiques et sites présents au sein du territoire possèdent une sensibilité nulle. En outre, le SPR et l'Abbaye de St-Martin-aux-Bois situé à proximité de la zone d'implantation potentielle, pourraient être depuis plusieurs points de vue en covisibilité. La sensibilité est alors forte.	Nulles à fortes
Echelle immédiate	Axes de communication	L'ensemble des départementales, principales, secondaires ou locales, ont une sensibilité forte à très forte depuis le plateau Picard et très faible depuis leur passage au coeur des bourgs.	Fortes à très fortes
	Lieux de vie	La majorité des lieux de vie présents sur les plateaux agricole, autour de la zone d'implantation potentielle, présente une forte sensibilité au projet. Les communes du Tricot, Mortemer, Montgérain et Lataule possèdent, elles, une sensibilité modérée.	Modérées à fortes
	Sentiers de randonnée et tourisme	La sensibilité du circuit des chars de la Bataille du Matz est très faible depuis les bourgs de l'aire d'étude et très forte depuis ses passages au coeur du plateau Picard.	Très faibles à très fortes
	Patrimoine	La sensibilité de la Croix en pierre de la Renaissance et de l'église du Tricot est faible. De potentielles covisibilités entre le projet et ces monuments historiques est probable. Le Calvaire de Montgérain possèdera une sensibilité nulle. De plus, une Nécropole nationale prend position au nord de Méry-la-Bataille, à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est alors très forte.	Nulles à très fortes

Fig. 139 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

ETAT INITIAL

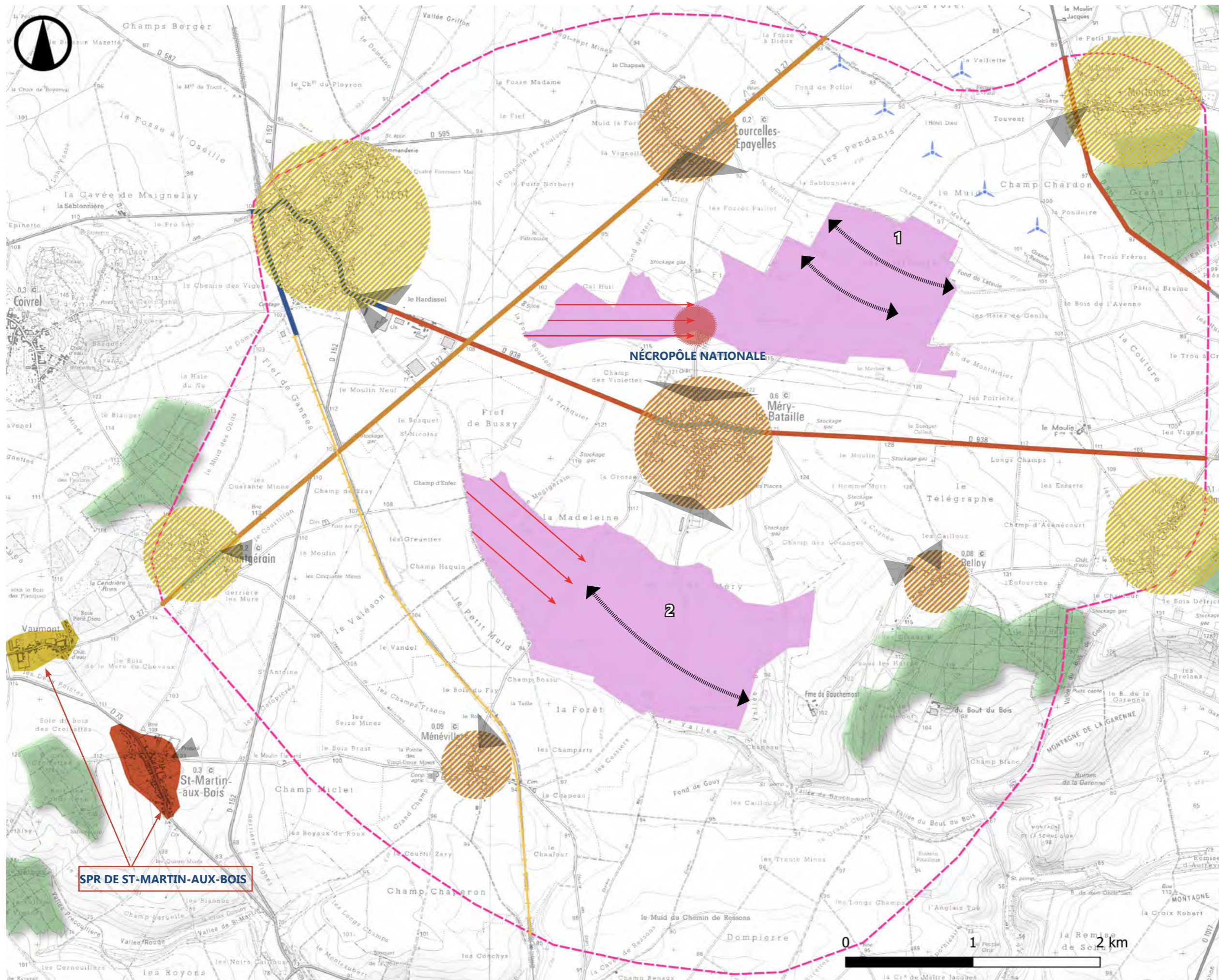


Recommandations paysagères



Mars 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites



SPR DE ST-MARTIN-AUX-BOIS

9.1. Recommandations d'implantation

9.1.a. Favoriser l'intégration du parc éolien à l'échelle du grand paysage.

- **S'appuyer sur les grandes lignes de force et le motif éolien existant** : la zone d'implantation potentielle s'installe sur le plateau agricole et se situe à proximité immédiate des parcs construits du Champ Chardon et du Rollot qui forme un axe nord-ouest/sud-est. Il est recommandé que les futures éoliennes suivent l'orientation de cet axe de manière à ce qu'elles deviennent l'extension visuelle cohérente de ce parc construit et qu'elles complètent ainsi un événement paysager majeur au sein du plateau.

- **Favoriser une implantation linéaire/courbe** qui permettra une meilleure lecture du projet des Moulins de Méry dans le paysage et donc une meilleure intégration paysagère. De plus, une implantation courbe permettra d'être en accord avec le motif éolien présent à proximité.

- **Préférer deux lignes d'éoliennes voire une ligne unique**, afin d'alléger le motif généré par le parc et de gagner en lisibilité, notamment avec les parcs éoliens voisins.

- **S'éloigner des lieux de vie et éviter un angle d'occupation trop important**, notamment depuis Méry-la-Bataille et St-Martin-aux-Bois.

- **Privilégier l'implantation sur une seule zone potentielle**, (ZIP n°1 au nord de Méry-la-Bataille et ZIP n°2 au sud de Méry-la-Bataille), qui permettra une meilleure intégration paysagère.

9.1.b. Favoriser l'intégration paysagère du parc éolien à l'échelle de proximité.

NOTE : Pour information, les figurés ci-dessous et sur la carte ci-avant ont pour objectif de représenter un principe de recommandation paysagère afin d'affiner la conception du projet et ne figurent ni une distance, un angle ou une emprise précise.



- **Eviter un angle d'occupation large** depuis les lieux de vie.



- **Préférer un recul vis-à-vis de la nécropole nationale** située sur la ZIP 1 et éviter un angle d'occupation large à ses abords.



- **Réduire les zones d'implantation potentielle**, en évitant les parties ouest des ZIP, positionnées dans le champ visuel de l'Abbaye et du SPR de St-Martin-aux-Bois. Préférer conserver une visibilité que d'un seul côté des routes locales (route locale entre Méry-la-Bataille et Courcelles-Epayelles pour la ZIP 1 et route locale entre Méry-la-Bataille et Ménévillers pour la ZIP 2).



- **Favoriser une implantation linéaire/courbe, orientation nord-ouest/sud-est**, faisant écho au motif éolien environnant (parcs éoliens du Champ Chardon et du Rollot). L'objectif étant aussi de contenir visuellement l'emprise du futur parc éolien sur l'horizon depuis des abords de communes ou lieux de vie dégagés.



COMPARAISON DE VARIANTES

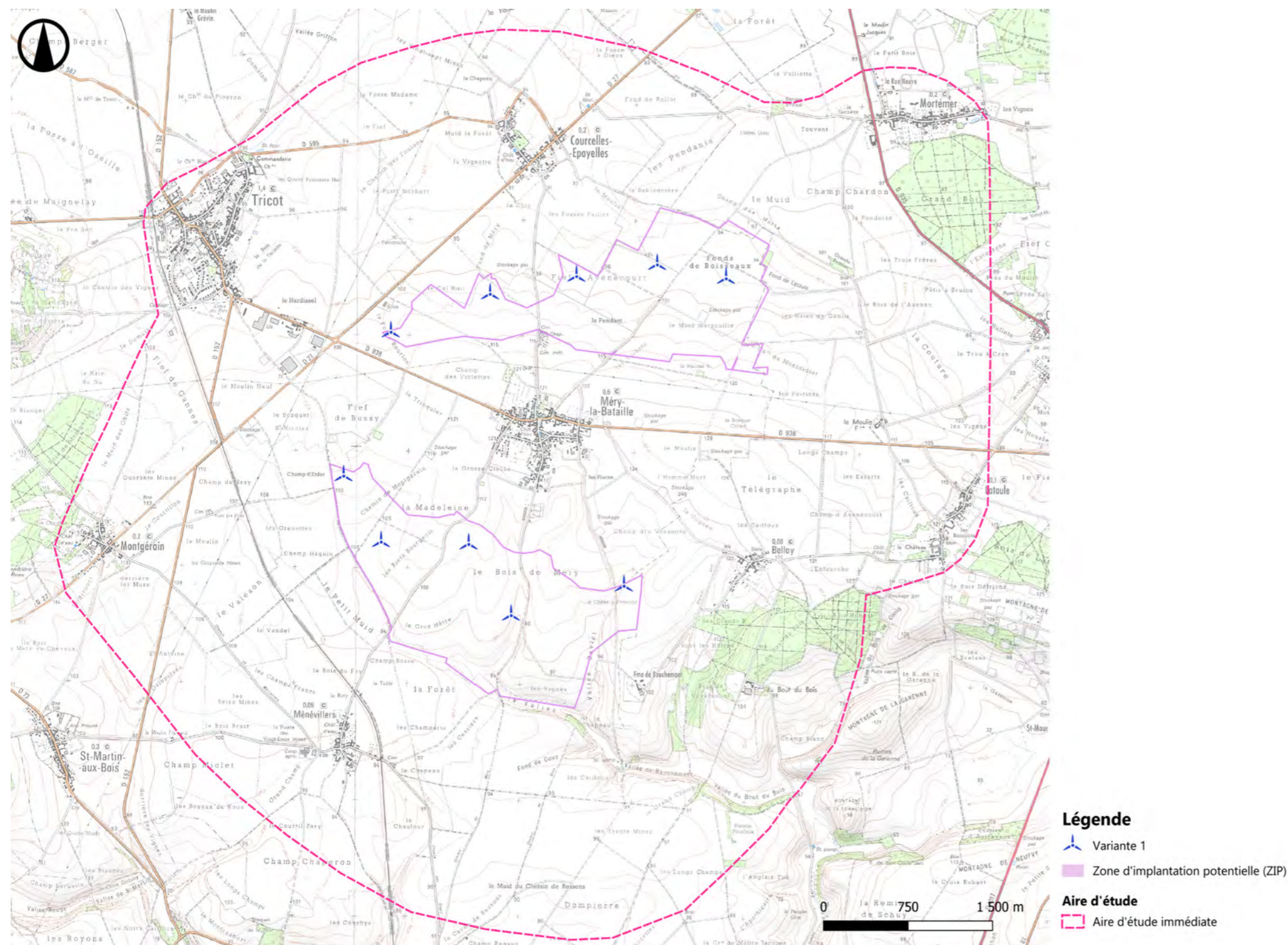
1. VARIANTES D'IMPLANTATION

COMPARAISON DE VARIANTES



Les enjeux et sensibilités relevés à la suite des états initiaux des différentes expertises (paysagère, acoustique, écologique, environnementale) ont conduit à l'élaboration de variantes. Ces dernières sont analysées dans la suite du document au regard des paysages. Cependant, la définition de l'implantation finale tient compte de l'ensemble des thématiques et des recommandations issues de leur diagnostic.

1.1. Variante 1



La variante 1, comporte dix éoliennes réparties sur les deux secteurs de la zone d'implantation potentielle de part et d'autre du bourg de Méry-la-Bataille. Cette configuration favorise un effet de mitage qui est lié à l'implantation du projet sur deux secteurs espacés. Au nord, cinq éoliennes forment une première ligne courbe, suivant une orientation sud-ouest/nord-est. Les éoliennes au nord, s'implantent de part et d'autre d'une route locale reliant Méry-la-Bataille à Courcelles-Epayelles. Ainsi, depuis les sorties de bourgs, nord pour Méry-la-Bataille et sud pour Courcelles-Epayelles, les angles d'occupation seront larges et le motif éolien sur le lointain sera peu lisible face à l'absence de cohérence avec le parc éolien construit de Champ Chardon, suivant une orientation courbe nord-ouest/sud-est.

Au sud, les aérogénérateurs s'implantent en quinconce, et viennent donc former deux lignes courbes de trois et deux éoliennes. Ces dernières viennent également s'implanter de chaque côté de la route locale reliant Méry-

la-Bataille à Ménévillers. La variante 1, présente l'implantation maximisante, et malgré un motif clair et lisible, notamment au nord de Méry-la-Bataille, suivant les lignes de forces du paysage (parcs éolien construits), elle ne respecte pas les recommandations paysagères en s'implantant sur deux secteurs et de part et d'autre d'axes de communication, augmentant considérablement l'angle d'occupation et favorisant un effet d'encercllement depuis les lieux de vie alentours, notamment depuis la commune d'accueil, Méry-la-Bataille. Donc cette variante ne constitue pas une réponse optimum.

1.2. Variante 2

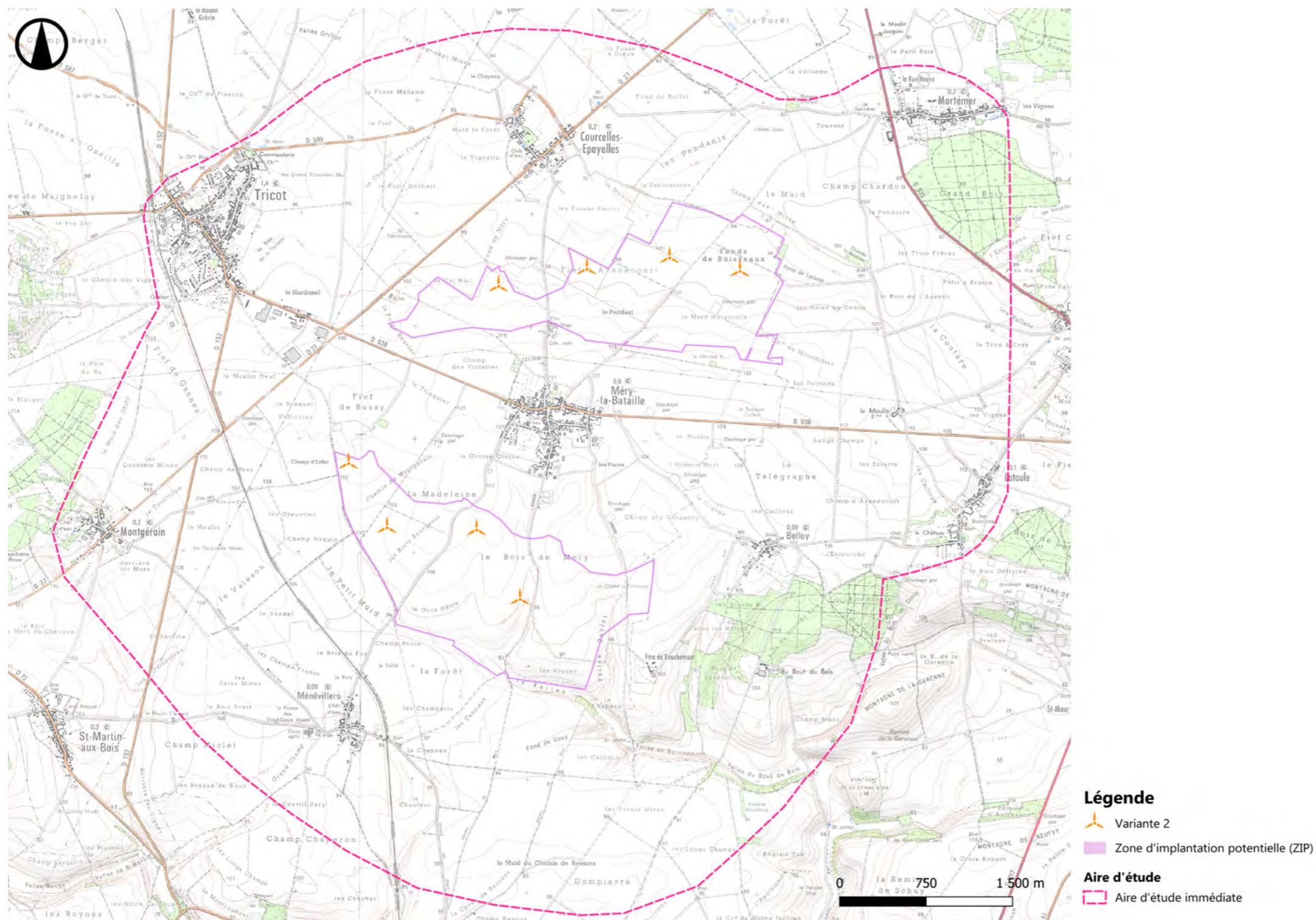


Fig. 141 : Plan d'implantation de la variante 2

La variante 2 possède une implantation à huit éoliennes, très proche de la configuration de la variante 1. Dans cette nouvelle version, deux éoliennes ont été supprimées, l'une au nord-ouest de Méry-la-Bataille et l'autre au sud-est de la commune d'accueil.

Cette implantation sur deux secteurs génère également un effet d'encercllement depuis la commune, toutefois la suppression de deux éoliennes diminue l'angle d'occupation depuis les entrées et sorties de bourgs (Ménévillers, Méry-la-Bataille, Courcelles-Epayelles ou encore depuis la Ferme de Bouchemont). Malgré une orientation suivant le parc éolien construit de Champ Chardon pour les éoliennes de la partie sud et une diminution du nombre d'aérogénérateurs, la variante 2 s'implante sur deux secteurs et sur les parties ouest de la ZIP, générant davantage de sensibilité depuis le l'Abbaye et le SPR de Saint-Martin-aux-Bois et depuis la Nécropole Nationale localisée au nord de Méry-la-Bataille. Cette implantation ne propose pas une réponse optimale d'un point de vue paysager.

1.3. Variante 3

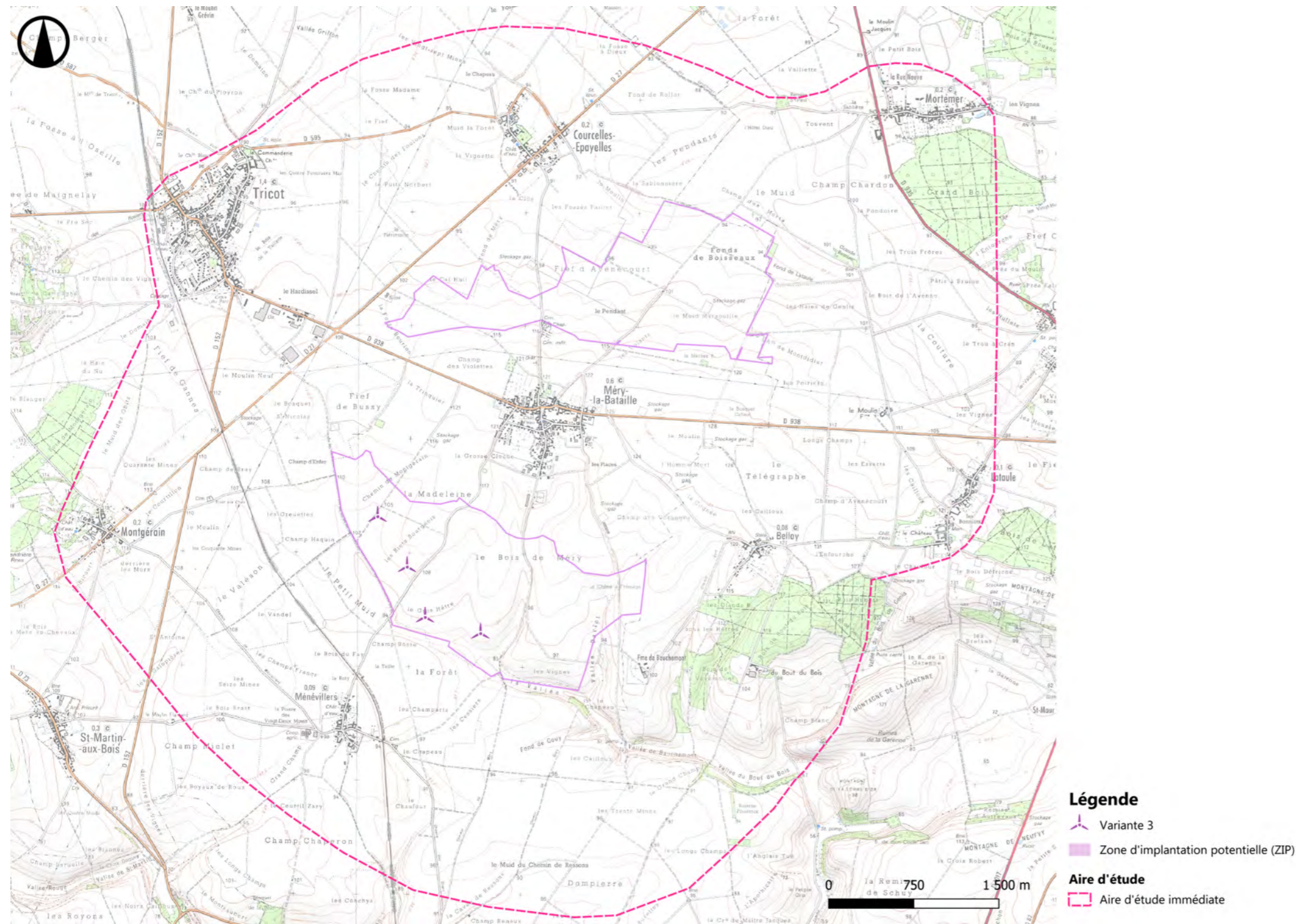


Fig. 142 : Plan d'implantation de la variante 3

La variante 3 propose un nouveau motif qui prend la forme d'une seule ligne courbe au sud de la commune de Méry-la-Bataille, totalisant ainsi quatre éoliennes.

Le motif généré est cohérent et lisible dans le paysage, notamment due à la suppression des quatre éoliennes localisées sur la zone nord. Ce retrait, réduit nettement l'effet d'encercllement depuis Méry-la-Bataille et l'angle d'occupation depuis les bourgs de Tricot, Courcelles-Epayelles ou encore depuis la Ferme le Moulin. Néanmoins, au sud les éoliennes sont légèrement plus proches du bourg de Ménévillers (environ 960 m) et s'implantent de part et d'autre et à proximité du chemin vicinal. Toutefois, un recul de plus de 500 m a été effectué pour l'éolienne la plus à l'ouest et s'éloigne donc à plus de 1,4 km de la D27.

Malgré une implantation qui reste proche des lieux de vie et un positionnement sur la partie ouest de la zone d'implantation potentielle, la variante n°3 s'appuie sur les lignes de force du paysage pour donner un parc lisible et cohérent.

1.4. Synthèse

Critère d'évaluation	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Géométrie			
Géométrie d'ensemble	Géométrie peu lisible	Géométrie peu lisible	Géométrie lisible
Nombre d'éoliennes	10	8	4
Intégration vis-à-vis des lieux de vie			
Distance au lieu de vie de Méry-la-Bataille	762 m	762 m	1248 m
Distance au lieu de vie de Courcelles-Epayelles	900 m	900 m	3250 m
Distance au lieu de vie de Montgérain	1941 m	1941 m	2171 m
Distance au lieu de vie de Tricot	752 m	1354 m	1880 m
Distance au lieu de vie de Ménévillers	1505 m	1505 m	962 m
Distance au hameau la ferme de Bauchemont	815 m	1230 m	1416 m
Distance au hameau la ferme Le Moulin	1820 m	1820 m	4025 m
Intégration vis-à-vis des axes de communications			
Distance à la D938	245 m	890 m	1363 m
Distance à la D27	260 m	600 m	1455 m
Distance avec le patrimoine historique			
Distance à l'Abbaye et au SPR de Saint-Martin-aux-Bois	3242 m	3242 m	3253 m
Distance à la Nécropole Nationale de Méry-la-Bataille	590 m	590 m	2232 m

LÉGENDE :

	RÉPONSE OPTIMALE
	RÉPONSE MOYENNE
	RÉPONSE MINIMALE

Fig. 143 : Tableau comparatif des variantes

La première étape d'analyse des variantes consiste à étudier sur cartes la réponse du projet aux différents enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial, afin de déterminer une première hiérarchie entre les variantes. Cet ordre est ensuite soumis à l'appréciation de terrain au moyen d'une analyse de photomontages comparée qui permet d'affirmer ou d'infirmer les conclusions de l'étude cartographique. Pour étudier les variantes du projet des Moulins de Méry, 13 critères ont été retenus et synthétisés dans le tableau ci-dessus. Pour chaque critère, 3 niveaux de réponse sont donnés : minimal (le moins bon), moyen ou optimal (le meilleur).

Parmi les trois variantes proposées pour l'implantation du parc éolien, chacune présente des caractéristiques distinctes en termes de géométrie, d'intégration visuelle par rapport aux lieux de vie et aux axes de communication. Ces éléments sont essentiels pour évaluer leur impact paysager.

La variante 3 est la seule à proposer une implantation à seulement 4 éoliennes, implantées sur un seul secteur. En ce sens, elle offre une réponse optimale du point de vue de l'effet d'encercllement qui existe au niveau des bourgs et lieux de vie inscrits entre les deux secteurs d'implantation qui figurent sur les variantes 1 et 2.

Le nombre d'éoliennes est quant à lui variable. Il évolue de 10 pour la variante 1 à huit pour la variante 2 et enfin à 4 pour la variante 3. Comme énoncé précédemment, la variante à 4 éoliennes regroupées sur un seul secteur s'avère être une réponse optimale vis-à-vis de la saturation visuelle, de l'encercllement et de l'effet de mitage.

La variante 1 est la plus défavorable. En effet, sur l'ensemble des critères analysés, elle n'en comporte que quatre sur treize considérés comme optimal. En effet, le plus grand nombre d'éoliennes, l'étalement sur deux secteurs et la proximité avec les lieux de vie, les axes de circulation et la Nécropole de Méry-la-Bataille contribuent à la rendre peu adaptée.

La variante 2 possède un motif proche et un nombre légèrement moindre d'éoliennes qui est toutefois plus optimal puisqu'il s'organise plus à distance des axes de communication et réduit l'angle d'occupation depuis les lieux de vie du Tricot et la ferme de Bauchemont. Comme l'indique le tableau, cette variante, comme la précédente, ne présente pas une réponse optimale. Pour les mêmes critères que précédemment évoqués à savoir une géométrie peu lisible qui s'implante sur deux secteurs et renforce l'effet d'encercllement, une faible distance avec les lieux de vie de Méry-la-Bataille et Courcelles-Epayelles puis les axes de communication et enfin une proximité avec la Nécropole Nationale.

La variante 3 possède le plus faible nombre d'aérogénérateurs. Ils s'organisent sous la forme d'une ligne courbe de quatre éoliennes implantées sur un seul secteur. Ce regroupement génère une plus grande distance avec les bourgs et annule les effets d'encercllement. Bien que la variante 3 présente une implantation plus proche du lieu de vie de Ménévillers, une distance moyenne de 962 m est maintenue. Au regard de ces critères, la variante 3 est à privilégier.

Suite à l'analyse cartographique, il ressort que la variante 3 présente la meilleure intégration, notamment au regard des lieux de vie et des axes de communication, de la Nécropole Nationale de Méry-la-Bataille et également du point de vue de l'effet d'encerclement présent dans les autres variantes. Elle serait donc le scénario le plus favorable au paysage. Pour retenir l'implantation finale, il sera nécessaire de croiser les informations avec les autres expertises techniques de l'étude d'impact.

Plusieurs modèles sont étudiés par le porteur de projet dans le cadre du projet des Moulins de Méry, toutes d'un gabarit de 200m en hauteur bout de pale, d'une hauteur au moyeu de 118,5 m et 162 à 163 m de diamètre. Le modèle le plus impactant au regard des critères paysagers est la V163, qui sert donc de base à la réalisation des photomontages afin de maximiser l'impact par rapport aux autres modèles qui restent possibles. D'un point de vue paysager, la hauteur totale et la hauteur au moyeu sont les principaux éléments qui ont un impact sur le paysage. En effet, plus ceux-ci sont élevés plus il sera difficile d'avoir des masques occultants en avant-plan. L'étude des photomontages suivants permettra d'évaluer l'insertion paysagère du parc.

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES

COMPARAISON DE VARIANTES



2.1. Sélection des photomontages de variantes

Si l'analyse cartographique permet d'évaluer les principales caractéristiques du projet, elle n'est pas suffisante pour envisager chaque variante dans leur environnement. Aussi, il est nécessaire de passer par une analyse de photomontages.

Les photomontages de variantes sont sélectionnés suivant plusieurs critères permettant la comparaison la plus précise possible, mais également pour donner une image la plus représentative de la réalité. Ainsi sont pris en compte :

- **La distance**, passée une certaine distance, les géométries deviennent difficiles à lire et sont perçues comme linéaires. Il en va de même pour les différences de hauteurs entre variantes qui deviennent peu perceptibles ;
- **L'orientation**, afin d'illustrer plusieurs angles de vues, emblématiques ou non ;
- **L'ouverture**, qui doit être suffisante pour voir l'intégralité du parc, ou à minima toutes les éoliennes en bonne partie.

En plus de ces critères, l'enjeu peut également être pris en compte le cas échéant, par exemple pour éviter ou réduire l'impact sur un monument ou depuis un point de vue emblématique. Auquel cas, les critères de distance et d'ouverture peuvent être mis de côté au profit d'une vue présentant plus d'enjeu.

Dans le cas du projet de parc éolien des Moulins de Méry, le choix s'est porté sur les points **15, 31 et 33** de la campagne de photomontages.

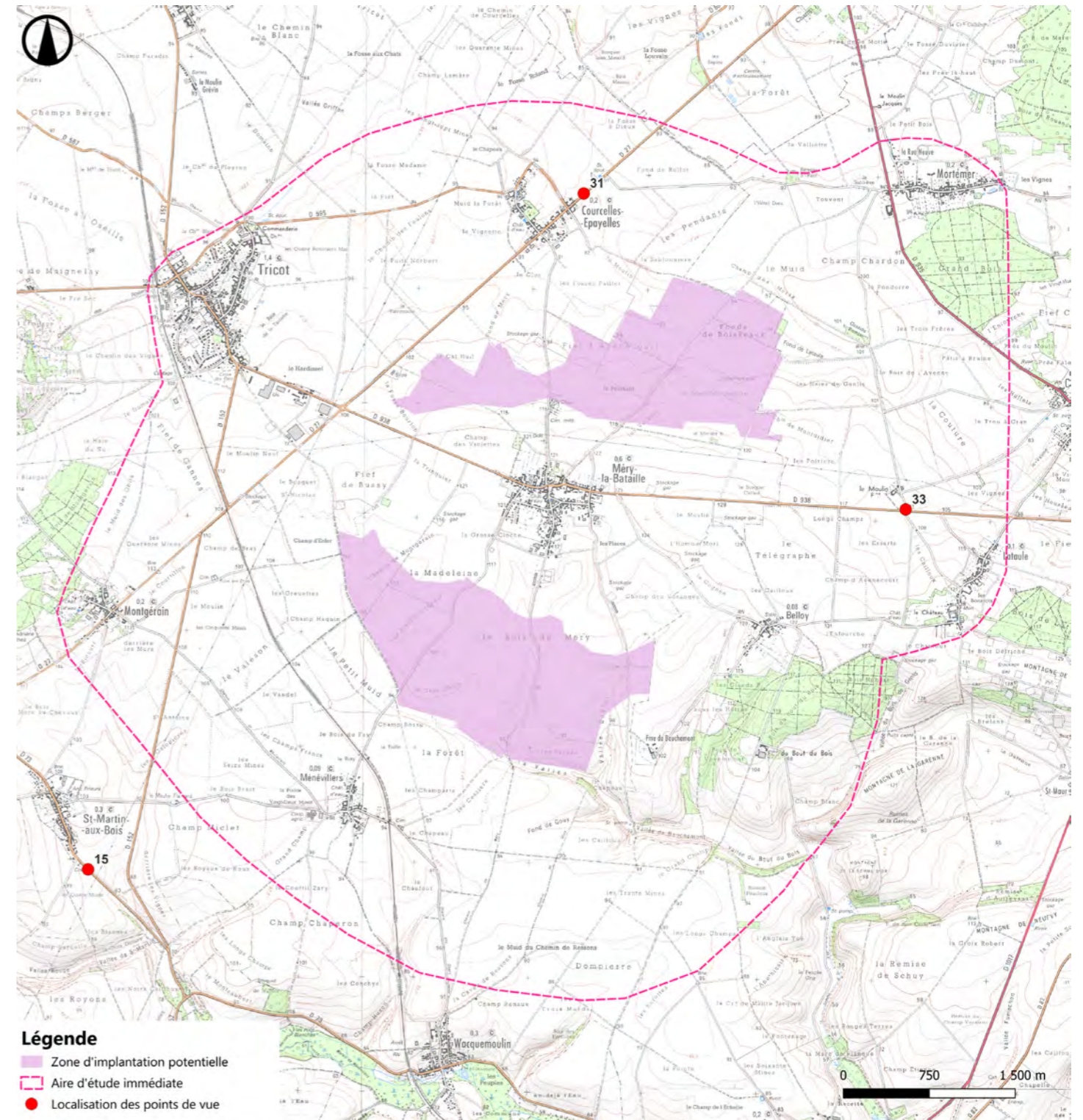
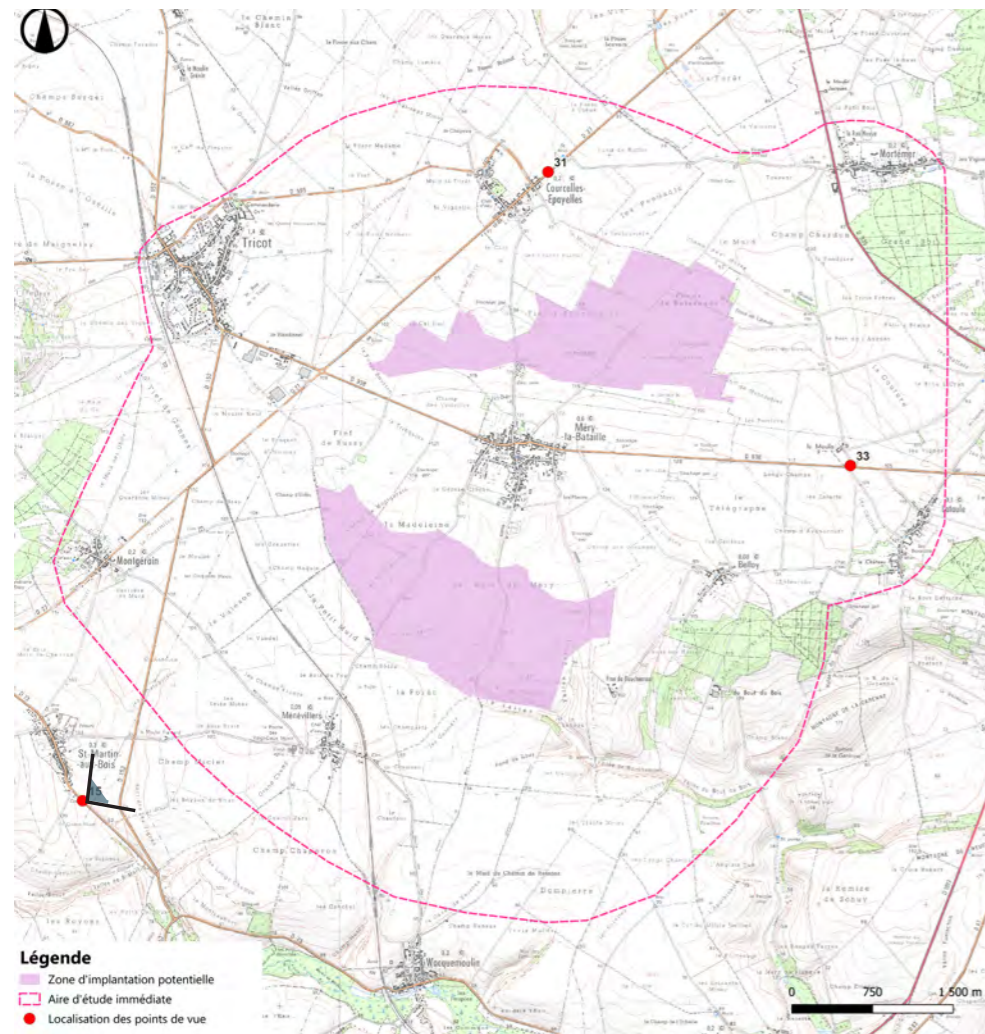


Fig. 144 : Plan de localisation des photomontages des variantes

2.2. Point de vue n°15

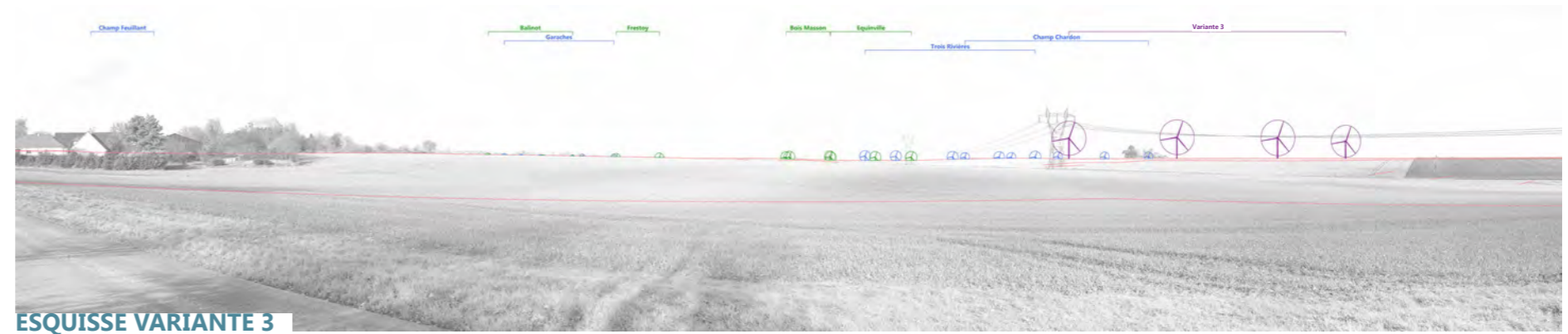
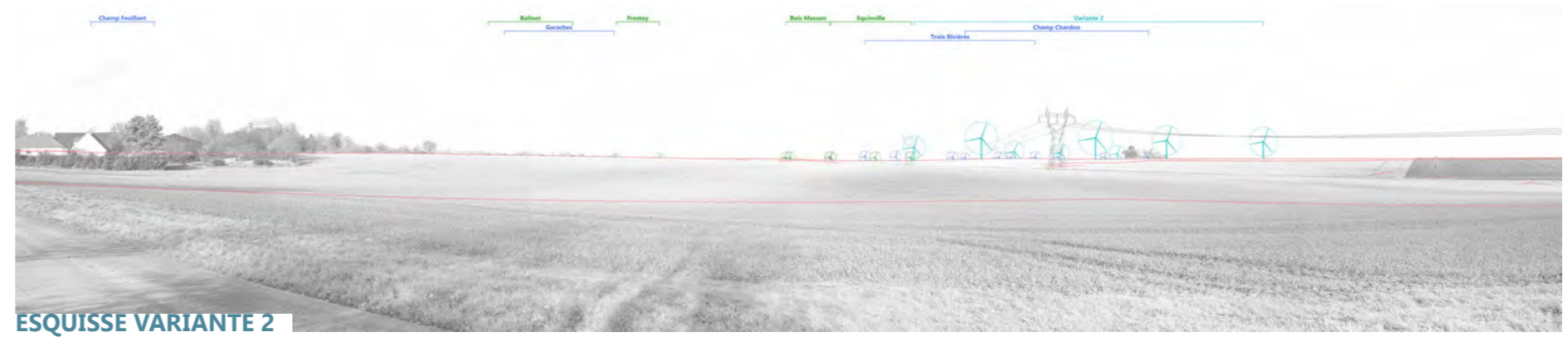
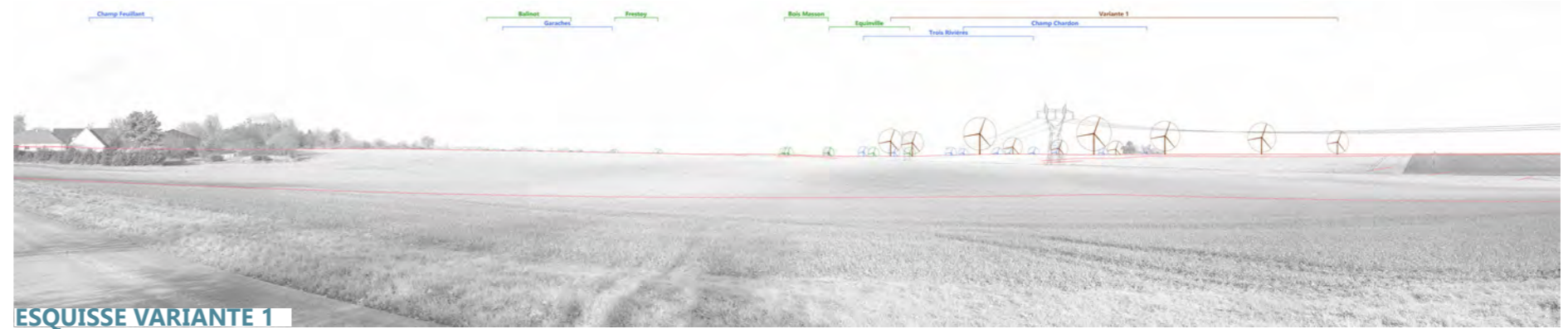
LOCALISATION



COMMENTAIRE

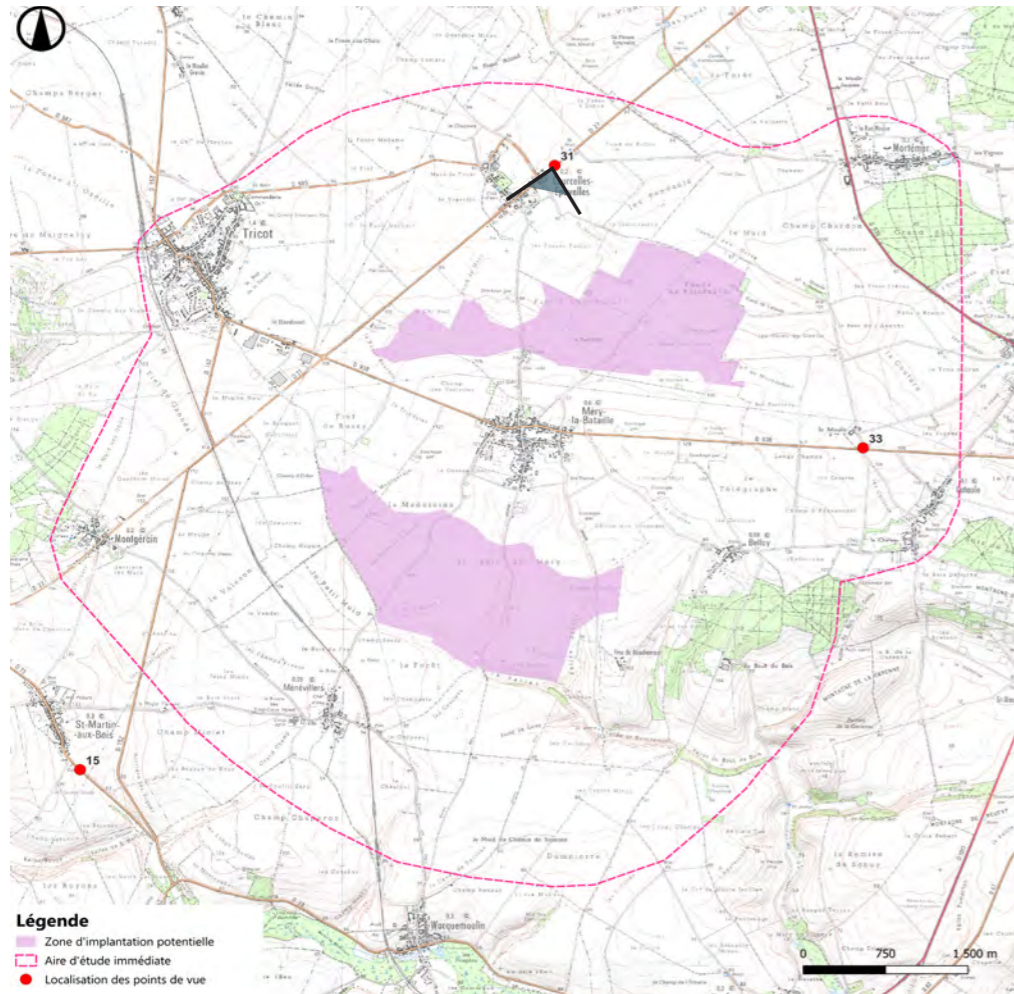
Depuis la départementale allant au village de Saint-Martin-aux-Bois, les trois variantes apparaissent distinctement avec quelques filtres visuels comme le relief et les boisements. Dans cet angle de vue, l'angle occupé sur l'horizon est très variable d'une variante à l'autre. Dans la variante 1, trois éoliennes apparaissent regroupées à l'arrière-plan et sept éoliennes à l'avant-plan semblent plus proches mais apparaissent dans des dimensions différentes. Le motif généré est prégnant vis-à-vis des autres parcs éolien et vient s'insérer à l'avant des parcs de Trois Rivières et Champ Chardon générant un motif éolien difficilement lisible. La variante 2 présente un nombre inférieur d'éoliennes. Celles-ci sont disposées en lignes plus régulières que la variante précédente. Les éoliennes situées aux extrémités ont été supprimées, réduisant légèrement l'angle d'occupation sur l'horizon. La variante 3 présentent seulement quatre éoliennes. Les éoliennes localisées à l'arrière-plan ont été abandonnées allégeant le motif éolien. Ce dernier est harmonieux et équilibré malgré une légère augmentation de l'angle d'occupation sur le lointain.

Depuis ce point de vue, la variante 3 est à privilégier.



2.3. Point de vue n°31

LOCALISATION



152



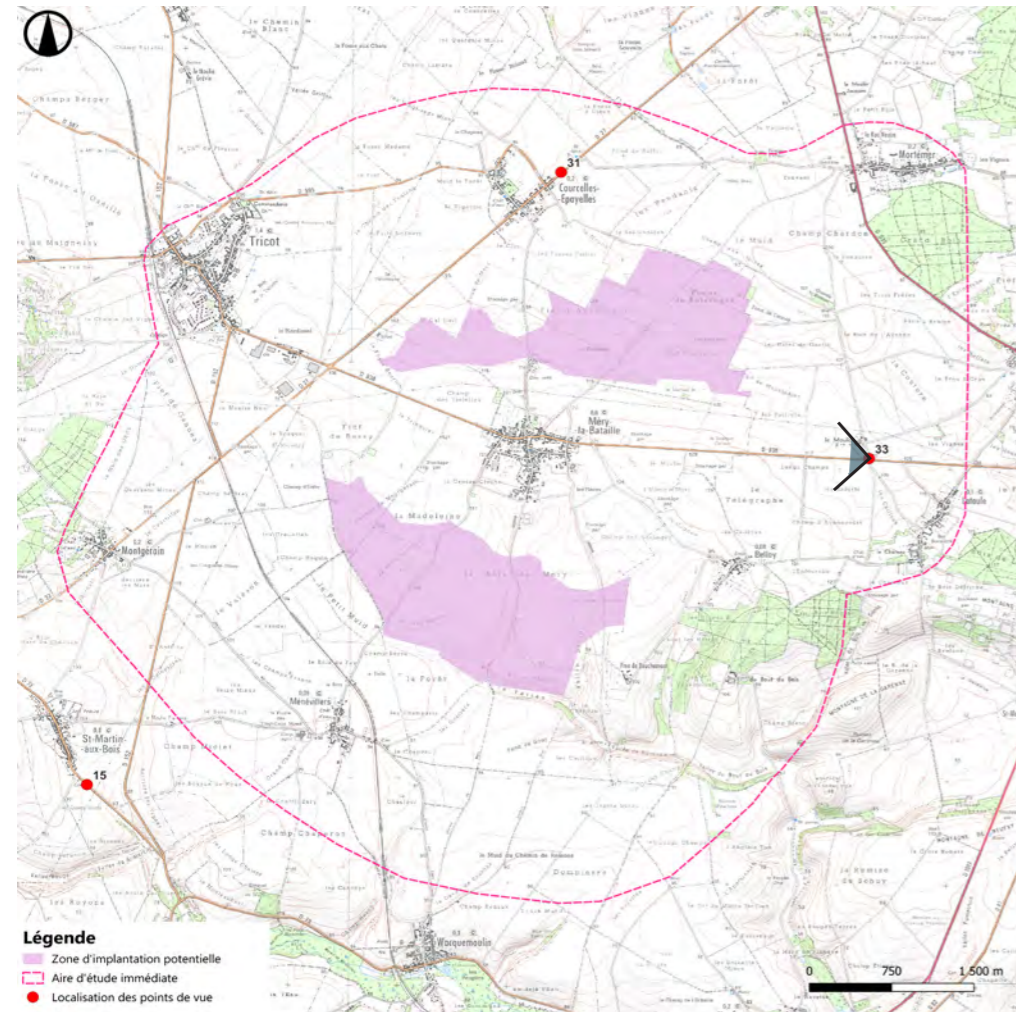
COMMENTAIRE

Depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, les variantes apparaissent au second et à l'arrière-plan, au sein d'un contexte éolien indiscernable depuis ce point de vue. La variante 1 possède 10 éoliennes, implantées sur la gauche du panorama et de la départementale 27. Le nombre important d'aérogénérateurs et sur deux zones d'implantation, augmente l'effet de superposition, notamment en direction du village rendant difficile la lecture du motif éolien. De plus, l'éloignement entre les groupements d'éoliennes crée un très large angle occupé sur l'horizon. Pour la variante 2, le motif reste quasi similaire malgré la réduction du nombre d'éoliennes et l'angle d'occupation reste inchangé. A l'inverse, la variante 3, et ses 4 éoliennes vient générer un angle d'occupation moindre. En effet, seul le groupe situé à l'arrière-plan a été conservé. Son rapport d'échelle est similaire aux boisements et aux éléments bâtis du village rendant sa prégnance visuelle moindre. De plus le motif généré d'une unique ligne est lisible dans le paysage par rapport aux variantes 1 et 2.

Le scénario le moins impactant correspond à la variante 3 qui présente le motif le plus harmonieux et le plus petit angle occupé sur l'horizon.

2.4. Point de vue n°33

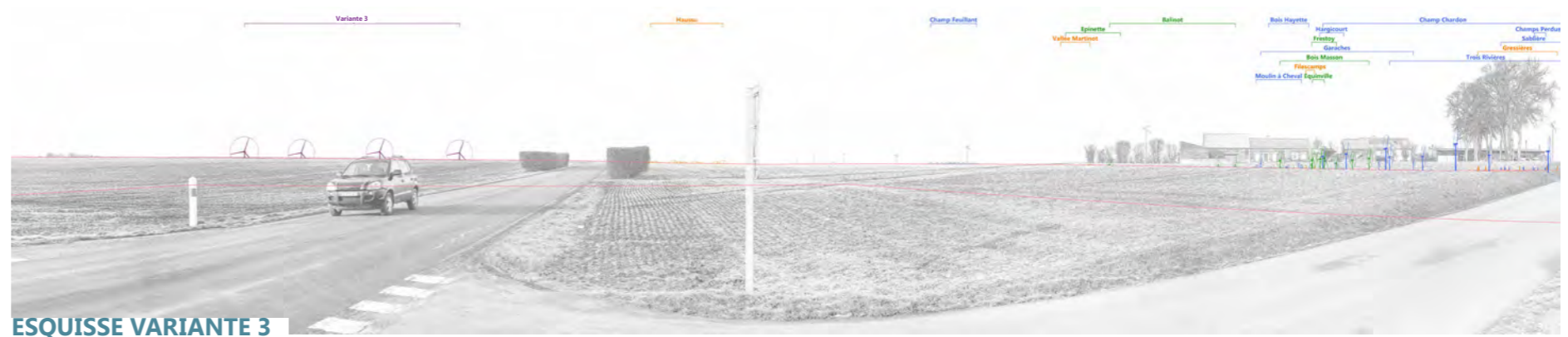
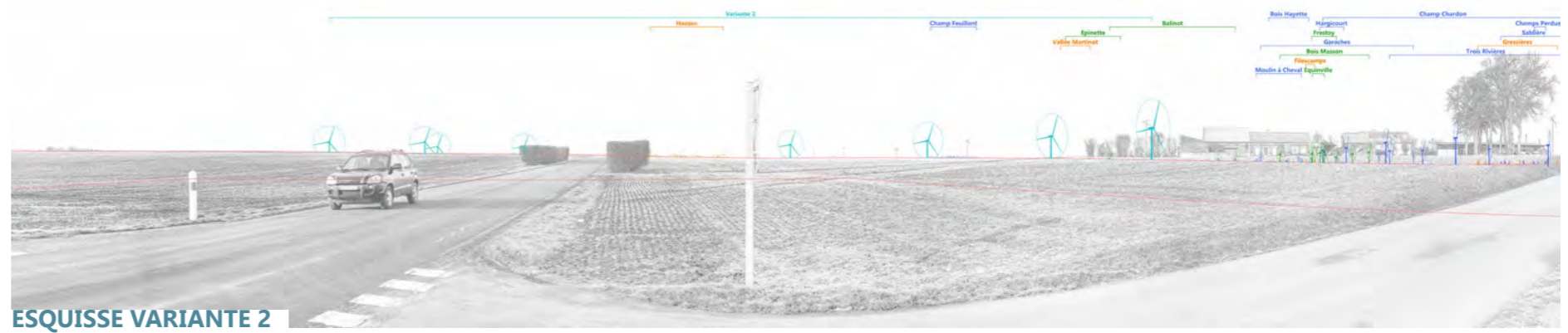
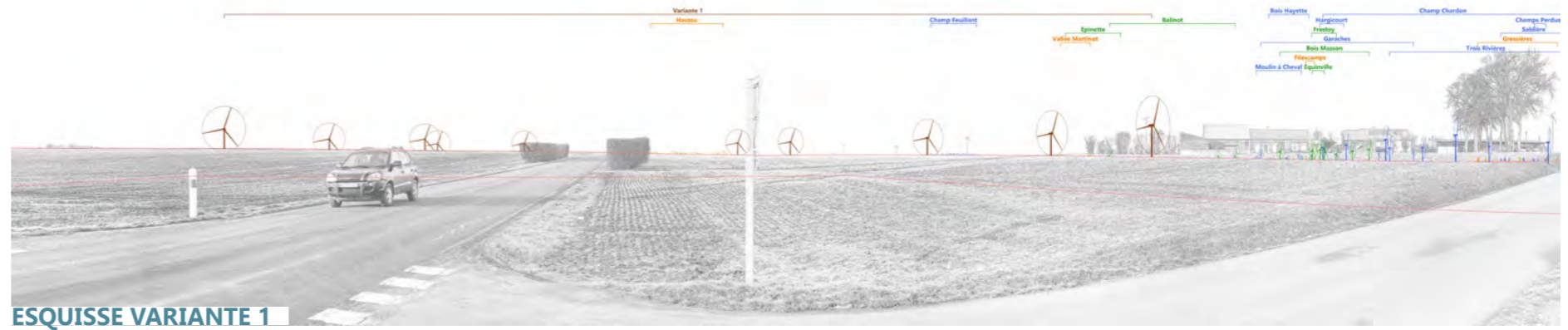
LOCALISATION



COMMENTAIRE

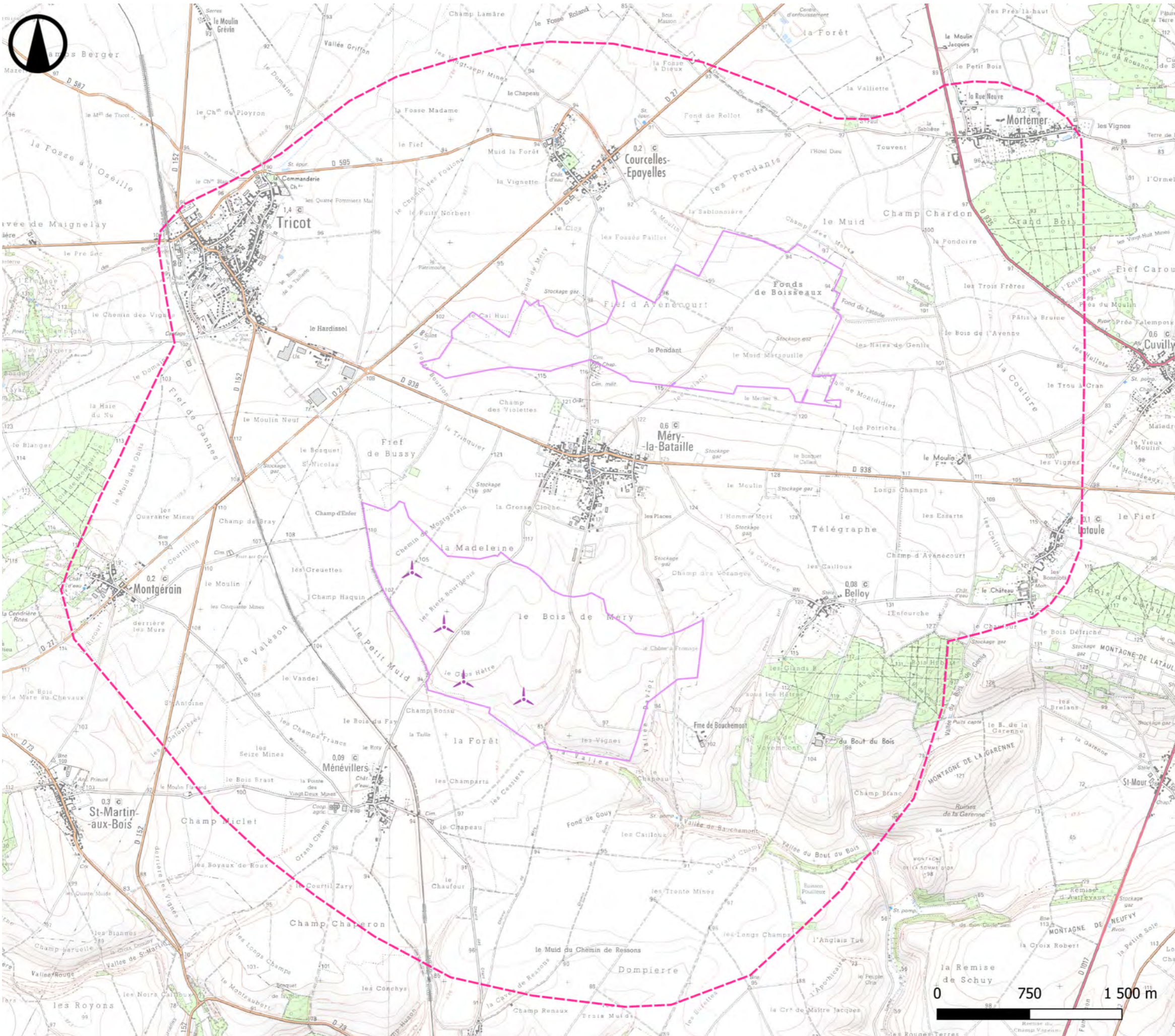
Depuis les abords de la Ferme du Moulin, les trois variantes apparaissent distinctement à l'arrière-plan. Elles sont faiblement masquées par le relief et les masses végétales du lieu de vie. Depuis cet angle, la variante 1 révèle deux groupements, dont cinq éoliennes de part et d'autre de la D938. Le motif généré est prégnant et peu harmonieux, rendant difficile la lecture du parc depuis l'entrée/sortie de la Ferme du Moulin. De surcroît, l'angle occupé sur l'horizon par le projet éolien semble étalé. La variante 2, possède une implantation quasi similaire. Toutefois, seulement huit éoliennes sont relevées, réduisant légèrement l'angle d'occupation sur la gauche du panorama. Enfin, la variante 3 est réduite à 4 éoliennes, ce qui permet une meilleure lisibilité du parc et évite une superposition des pales des éoliennes, comme c'est le cas pour les variantes 1 et 2. Une ligne de quatre éoliennes sur la partie gauche du panorama avec un espacement inter-éoliennes correct génère un motif éolien lisible et harmonieux dans le paysage. De plus, un effet d'encerclement trop important depuis le lieu de vie est alors réduit.

Le scénario le moins impactant est la variante 3.



3. VARIANTE RETENUE









Variante retenue



Novembre 2024

Source : IGN 100@,
Copie et reproduction interdites

Légende

-  Projet Les Moulins de Méry
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude
-  Aire d'étude immédiate

Au terme de la réflexion et des échanges entre les différents bureaux d'études sur les variantes possibles, celle privilégiée est l'implantation n°3. En effet, elle représente le meilleur compromis parmi les trois propositions entre les enjeux paysagers, écologiques, acoustiques également grâce à la distance aux habitations, ceux du territoire (délibération du Conseil Municipal pour la zone Sud à plus de 800m des habitations mérysiennes à l'exclusion de toute autre) et ceux du porteur de projet. Le gabarit éolien maximum retenu présente un diamètre rotor de 163 m pour une hauteur totale de 200 m. Le gabarit des éoliennes depuis l'aire d'étude immédiate notamment sera évalué dans l'analyse des photomontages.



IMPACTS SUR LE PAYSAGE

1. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



1.1. Méthode

1.1 Méthodologie

CARTOGRAPHIE D'INFLUENCE VISUELLE :

Les cartes de zone d'influence visuelle permettent de mettre en évidence les zones d'un territoire depuis lesquelles une ou plusieurs éoliennes d'un projet seront potentiellement visibles en prenant en compte ou non les obstacles bâtis et végétaux.

De manière générale, pour chaque point du territoire étudié, un calcul de visibilité est effectué pour chacune des éoliennes ciblées.

Celui-ci peut être effectué pour différentes hauteurs cibles (par exemple hauteurs nacelles, ou hauteur totale en bout de pale). Les résultats sont ensuite importés dans un système de traitement cartographique et représentés sous la forme de pixels colorés en fonction de valeurs binaires (0 ou 1 pour invisible/visible) ou décimales (résultats en fractions de hauteurs totales visibles), pour être mis en page et légendés.

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY :

Il a été choisi de présenter les impacts du projet sur le paysage en pourcentages de fractions visibles.

Ceci présente le rapport de la somme des hauteurs effectivement visibles - en fonction de la topographie numérique - sur la somme des hauteurs totales cumulées du projet (4x200m), rapporté en pourcentages de visibilité.

Pour une représentation plus fine des résultats et pour comparaison aux résultats topographie «nue», des obstacles visuels issus des couches de l'inventaire biophysique de l'occupation des sols (Corine Land Cover) ont ensuite été ajoutés et pris en compte dans les calculs.

Les classes numérotées 311, 312, 313 (Forêts) et 324 (Forêt et végétation arbustive en mutation) de sa nomenclature ont été fixées à 15m de hauteur, les zones urbanisées fixées à 5m et représentées par les classes 111 et 112 et 121.

BASES DE CALCUL :

Résolution : pas de calcul de 25m sur BDALTI 75 v2

Hauteur de l'observateur : 1.7m

Rayon d'étude : Aire de 70 km² (rayon de 35km) centrée sur le projet

Implantation : Implantation finale de 4 éoliennes de 200 m de hauteur mesurée en bout de pale.

Coordonnées des éoliennes du projet :

N°	Est L93	Nord L93	Diamètre	Hauteur en bout de pale
E1	671681	6937752	163	200
E2	671941	6937309	163	200
E3	672100	6936865	163	200
E4	672588	6936722	163	200

RÉSULTATS :

Maximalistes pour les calculs effectués topographie nue, ceux-ci doivent être tempérés par l'absence d'utilisation d'obstacles visuels. Ces derniers présentent des valeurs moyennes et leur qualité en termes de précision, d'étendue et de hauteur doit être considérée comme telle.

Malgré cela, la prise en compte des obstacles visuels dans les calculs de visibilité et la comparaison permettent de mettre en évidence certaines zones de visibilité.

Il faut noter toutefois que ces résultats ne tiennent pas compte des distances aux éoliennes :

En effet, l'emprise verticale d'une éolienne décroît considérablement avec la distance. Ainsi un résultat de 100% du parc visible à 20km n'a pas le même impact que 100% du parc visible à 3 km puisque les emprises verticales perçues sont très différentes.

De ce fait il est conseillé de considérer les résultats au-delà de l'aire d'étude éloignée comme mineurs compte tenu du faible impact apporté.

FACTEURS DE VARIABILITÉ DES RÉSULTATS :

Les différents facteurs de variabilité des résultats sont :

Précision en altitude, dépendant de la résolution de la topographie numérique utilisée.

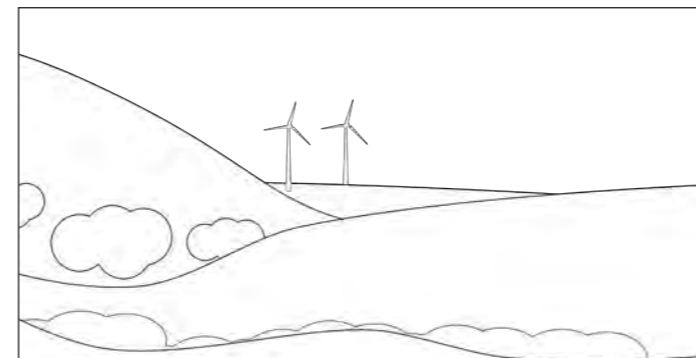
Hauteur de l'observateur.

Utilisation ou non d'obstacles visuels.

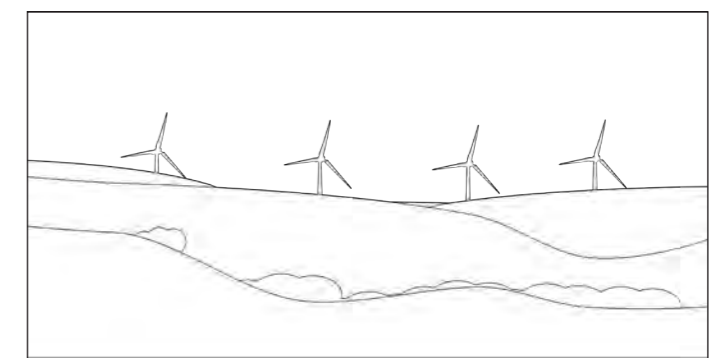
Implantation et envergures des modèles d'éoliennes étudiés.

Précision pour la lecture des résultats en pourcentages de parc visible :

Pour chaque pixel est affectée une valeur en pourcentage de fraction visible du parc, le résultat pouvant être identique dans ces 2 cas (cf. croquis 1 et 2 ci-contre) offrant une valeur d'environ 50% de visibilité à partir du point étudié pour un ensemble de 4 éoliennes :



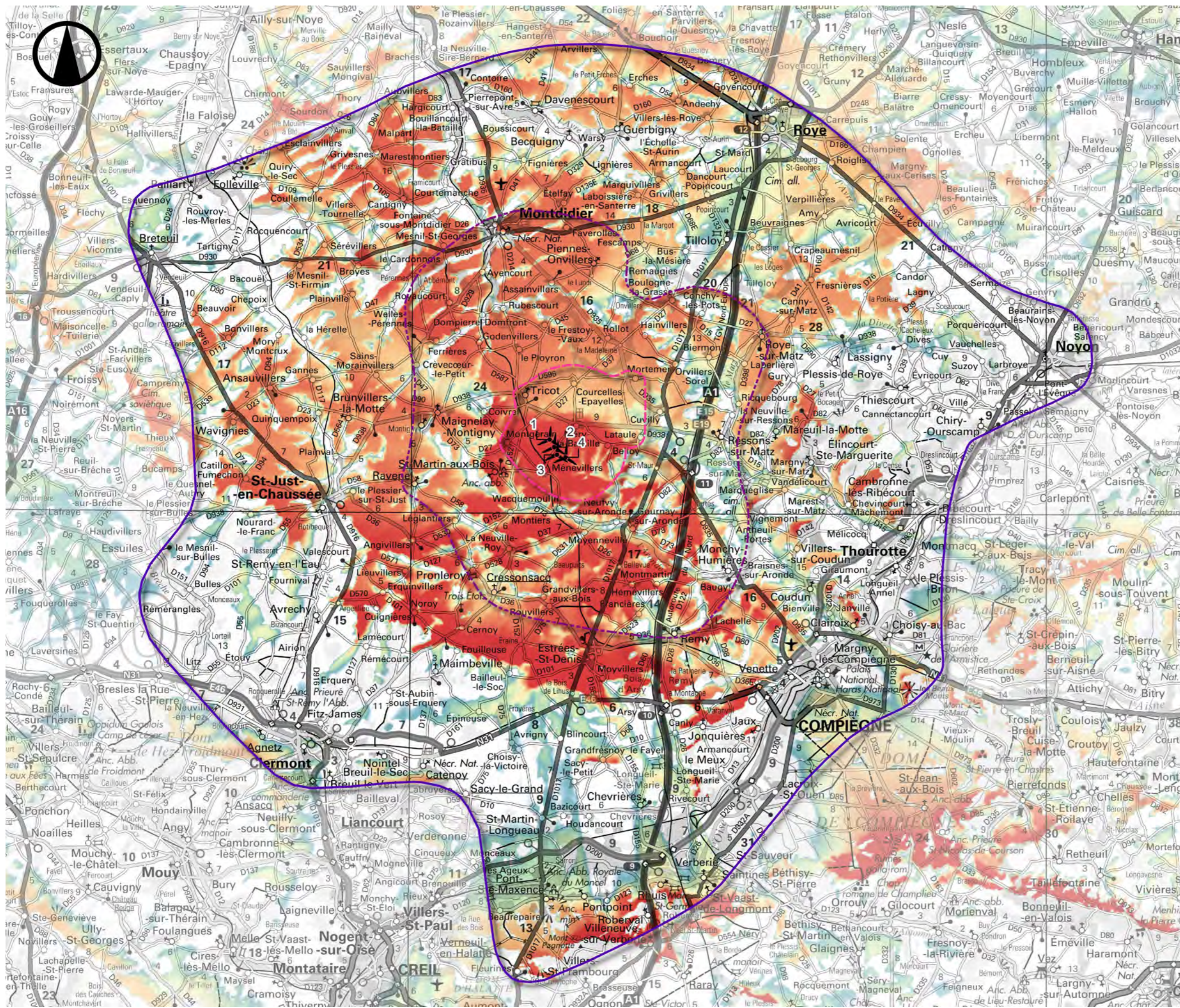
Croquis 1



Croquis 2

Dans le premier cas deux éoliennes sur quatre sont visibles en totalité, alors que dans la figure suivante les quatre sont visibles partiellement à hauteur de 50%.

1.2. Visibilité brute du projet (sans CLC)



Zone d'Influence Visuelle



Décembre 2024

Source : IGN 100®, Copie et reproduction interdites

Fractions du projet visibles en pourcentages, sans prise en compte des obstacles

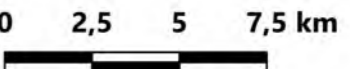
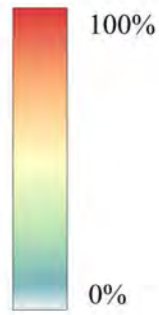
Projet : 4 machines V163
 Hauteurs en bout de pale : 200 m
 Hauteurs nacelles : 118.5 m
 Base de calcul : BDalti75 V2

Pas : 25 m

Légende

- Implantation
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Pourcentage visible



A l'image de ce qui avait été pressenti dans l'état initial, les cartes des zones d'influence visuelle du projet des Moulins de Méry mettent en évidence l'importance des structures topographiques et végétales dans la perception du futur parc. La prise en compte du relief pour seul obstacle permet de mettre en évidence une visibilité régulière mais fractionnée du projet.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, si le léger vallonnement du Plateau Picard permet des zones de visibilité depuis les crêtes, les vallons sont quant à eux préservés des vues. Au nord et à l'ouest, les plaines picardes permettent la visibilité des éoliennes du projet sur de larges zones compte tenu de la planéité du relief. Toutefois, il ne sera que partiellement visible (entre 50 % et 80 %) selon les résultats affichés. Dans cette aire d'étude le moindre relief, aussi faiblement marqué soit-il suffit à masquer les éoliennes.

En revanche, depuis Saint-Just-en-Chaussée et la crête délimitant les rebords est de la vallée de l'Arré et les buttes de la Plaine Picarde à l'arrière de Montdidier, autoriseront une visibilité presque entière du projet.

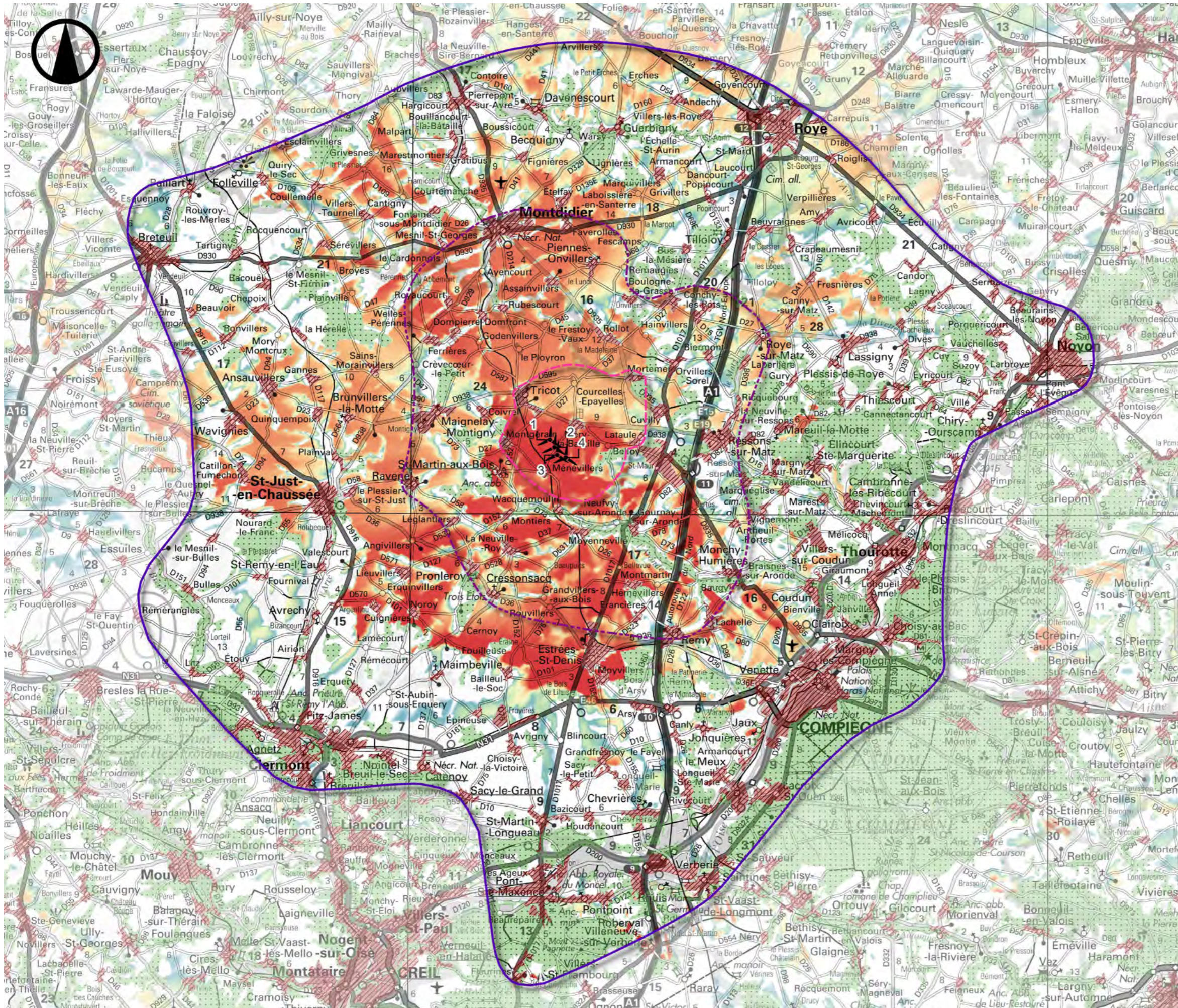
Les nombreuses vallées, qu'elles soient principales ou secondaires, sont principalement protégées de toute visibilité sur le projet des Moulins de Méry. Il s'agit notamment des vallées de l'Oise, la Brèche, de l'Arronde, de la Noye ou encore des Trois Doms.

L'aire d'étude immédiate et le nord, le sud et l'ouest de l'aire d'étude rapprochée correspondent aux secteurs où les éoliennes sont théoriquement les plus visibles. Ces secteurs concernent principalement les étendues agricoles du plateau Picard en rebords de la vallée de l'Arré et au sud de l'Arronde.

Malgré une distance réduite, l'est de l'aire d'étude rapprochée n'est que peu impacté par le projet de Méry la Bataille.

La prise en compte des masques bâtis et végétaux va avoir un effet différent en fonction des aires d'étude et des unités paysagères.

1.3. Visibilité brute du projet (avec CLC)



Zone d'Influence Visuelle



Décembre 2024

Source : IGN 100®, Copie et reproduction interdites

Fractions du projet visibles en pourcentages, avec prise en compte des obstacles boisés et bâtis

Projet : 4 machines V163
 Hauteurs en bout de pale : 200 m
 Hauteurs nacelles : 118.5 m
 Base de calcul : BDalti75 V2

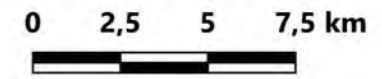
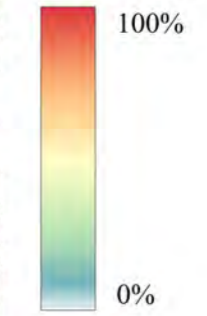
Pas : 25 m

Légende

- Implantation
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

- Obstacles**
- Bâtis : 5m
 - Boisements : 15m

Pourcentage visible



Cette cartographie prend en compte les principaux obstacles que sont le bâti et la végétation. L'ajout de ces éléments en complément du relief permet d'affiner et de nuancer les résultats obtenus précédemment et ainsi d'offrir une vision plus proche de la réalité de terrain. Ces résultats mettent notamment en exergue le caractère végétalisé de cette portion du territoire. En effet, dans l'aire d'étude éloignée, les secteurs impactés à l'ouest et au nord dans la cartographie précédente sont en réalité recouverts de boisements qui masquent de manière plus conséquente la visibilité. Sa présence a une incidence forte sur les pourcentages visibles des éléments situés à l'arrière.

D'une manière générale, la prise en compte de ces masques réduit considérablement les secteurs impactés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée pour ne laisser que quelques zones de visibilité éparses et ponctuelles sur le plateau Picard.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les ripisylves des vallées et les quelques boisements permettent également de réduire les zones impactées, tant en surface qu'en pourcentage du projet visible. Aux abords de Ravenel par exemple, le pourcentage visible du projet de Valescourt passe de 90 % à 70 % avec la prise en compte des masques boisés et bâtis.

De la même manière, si les zones impactées par la visibilité du projet restent globalement les mêmes au sud et au nord de l'aire d'étude rapprochée, les zones où le projet est 100% visible sont plus restreintes. Toutefois, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate les sensibilités restent sensiblement les mêmes. Seuls, les boisements de grande envergure sont pris en considération à l'inverse des masses végétales éparses pouvant être d'efficaces masques visuels.

2. SATURATION VISUELLE

2.1. Principe et méthode

2.1.a. Principe de Saturation

La saturation visuelle est définie comme étant le seuil à partir duquel la présence de l'éolien devient difficilement supportable pour la population. Ce seuil est très variable d'un individu à l'autre : il dépend du ressenti personnel et n'est donc pas quantifiable. Toutefois, il est possible d'évaluer un risque de saturation, à travers une étude cartographique et des seuils définis. La méthode utilisée pour cette analyse est issue de la Direction Régionale de l'Environnement de la région Centre et reprise dans le Guide Relatif à l'Élaboration des Études d'Impacts des Projets Éoliens Terrestres.

Le calcul de saturation a pour objectif de déterminer de manière mathématique la présence de l'éolien dans le grand paysage. Les objectifs sont multiples :

- Évaluer la place de l'éolien dans le territoire (effet de saturation à proprement parler) ;
Est-il un motif incontournable, auquel l'utilisateur est systématiquement soumis, ou existe-t-il des espaces de respiration qui atténuent cette présence ?
- Comprendre les dynamiques du motif éolien global ;
Est-il dispersé ou condensé ? Dense ou aéré ?
- Analyser l'apport du futur parc dans ce motif ;
Est-il cohérent avec les pôles de densité ? Renforce-t-il une formation existante ? Contribue-t-il au mitage des parcs ?

On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné sera pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse simplificatrice ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, sans minimiser les impacts.

2.1.b. Indices d'évaluation

INDICE D'OCCUPATION

L'angle intercepté ne correspond pas à l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien sur l'horizon, mesurée sur une carte.

L'indice d'occupation correspond à l'ensemble des angles occupés par l'éolien sur l'horizon. On sépare en deux classes les angles de visibilité des éoliennes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « clair »). La somme des angles des éoliennes à moins de 5 km est notée A, celle des angles situés entre 5 et 10 km est notée A'.

Il faut noter que vue depuis un village, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, l'Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH) est calculé de la manière suivante : $A + 0,5xA'$. On considère que l'horizon est occupé lorsque ce seuil atteint 120°.

L'amplification de l'indice d'occupation correspond à la différence entre l'indice d'occupation avec le projet et l'indice d'occupation sans le projet. Comme la formule pondère les parcs situés entre 5 et 10 km, et ne tient pas compte des éventuelles superpositions entre les parcs dans le rayon 5 km et ceux dans le rayon de 10 km, cette amplification ne correspond pas toujours strictement à l'angle occupé par le projet.

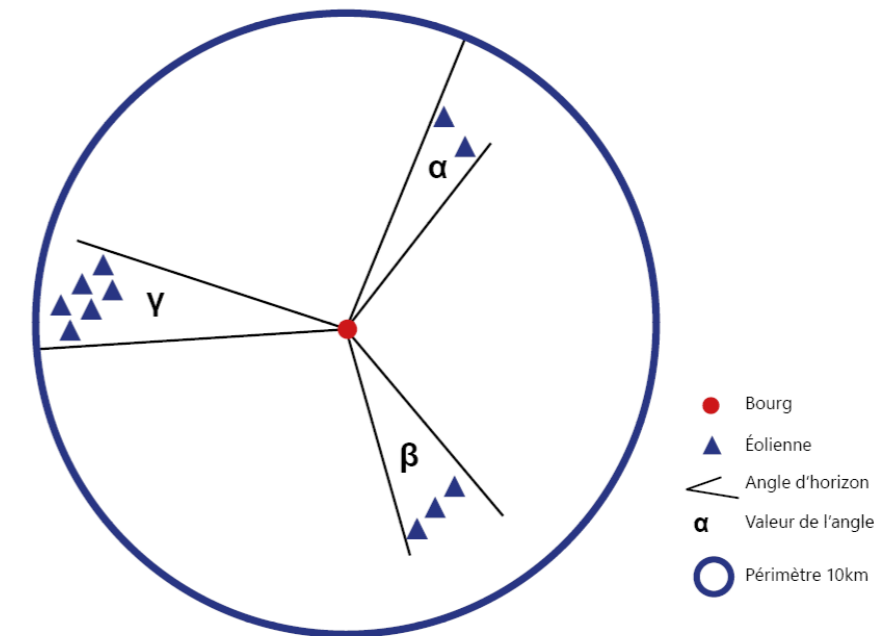


Fig. 145 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation

INDICE DE DENSITÉ

La comparaison de cas montre que pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. D'après les conclusions des études de cas, on peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, l'indice de densité (ID1) est calculé en faisant le rapport du nombre d'éoliennes à moins de 5 km par la somme totale des angles occupés, soit : $ID1 = N/(A+A')$

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas problématique, si cette densité exprime le regroupement des éoliennes sur un faible secteur d'angle d'horizon.

INDICE DE RESPIRATION

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration est représenté par le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60°. Toutefois, il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard. **Suivant les recommandations des DREAL Hauts-de-France, un espace de respiration est considéré comme suffisant s'il dépasse les 160°.** Cette valeur est ainsi prise en compte dans la suite du dossier concernant l'étude de la saturation visuelle.

2.1.c. Communes étudiées

Les bourgs choisis pour cette étude ont été sélectionnés pour leur représentativité, de façon à couvrir le maximum de situations locales selon les critères suivants :

- Les zones d'influence visuelle ;
- Le relief ;
- L'angle de vue ;
- Le contexte éolien global.

À noter que les bourgs très proches, représentant des situations similaires, ne sont pas tous traités.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Le centre d'un village, choisi pour rechercher la situation la plus pénalisante, sera retenu comme point de référence. Au besoin, l'analyse sera reproduite depuis d'autres points également repérés comme des situations critiques.

Dix bourgs situés dans un rayon d'environ 10 km autour de la zone d'implantation potentielle ont été étudiés lors de l'analyse de la respiration visuelle de l'état initial. Il s'agit de **Tricot**, **Méry-la-Bataille**, **Saint-Martin-aux-Bois**, **Ménévillers**, **Maignelay-Montigny**, **Ressons-sur-Matz**, **Ravenel**, **Courcelles-Epayelles**, **Piennes-Onvillers** et **La Neuville-Roy**.



Communes étudiées



Décembre 2024

Source : IGN 100®, DREAL Haut de France
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet éolien des Moulins de Méry

Analyse de la saturation

Tampon 10 KM
• Communes étudiées

Contexte éolien

En production
Accordé
En instruction

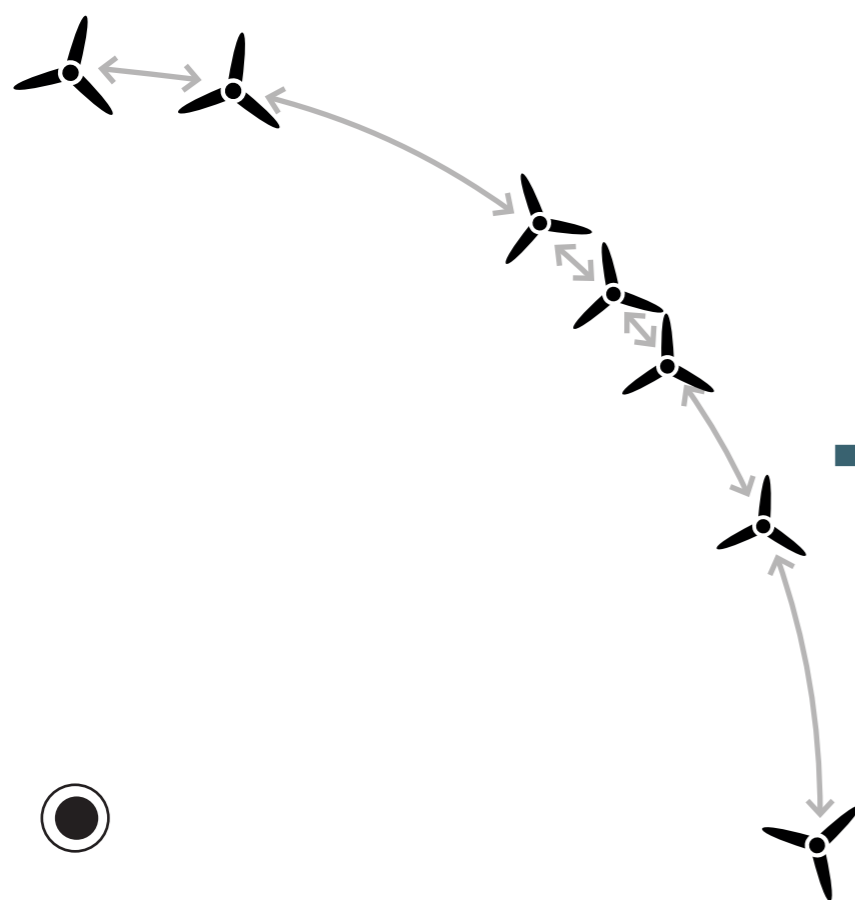
2.1.d. Méthode de calcul des angles occupés par l'éolien

Le calcul des angles de saturation se fait en plusieurs étapes. La première d'entre elles consiste à définir des ensembles éoliens, c'est-à-dire des groupes d'éoliennes assez proches sur l'horizon pour former un ensemble cohérent. Chaque ensemble éolien va occuper un certain angle sur l'horizon, et c'est cet angle qui est représenté et mesuré pour les saturations.

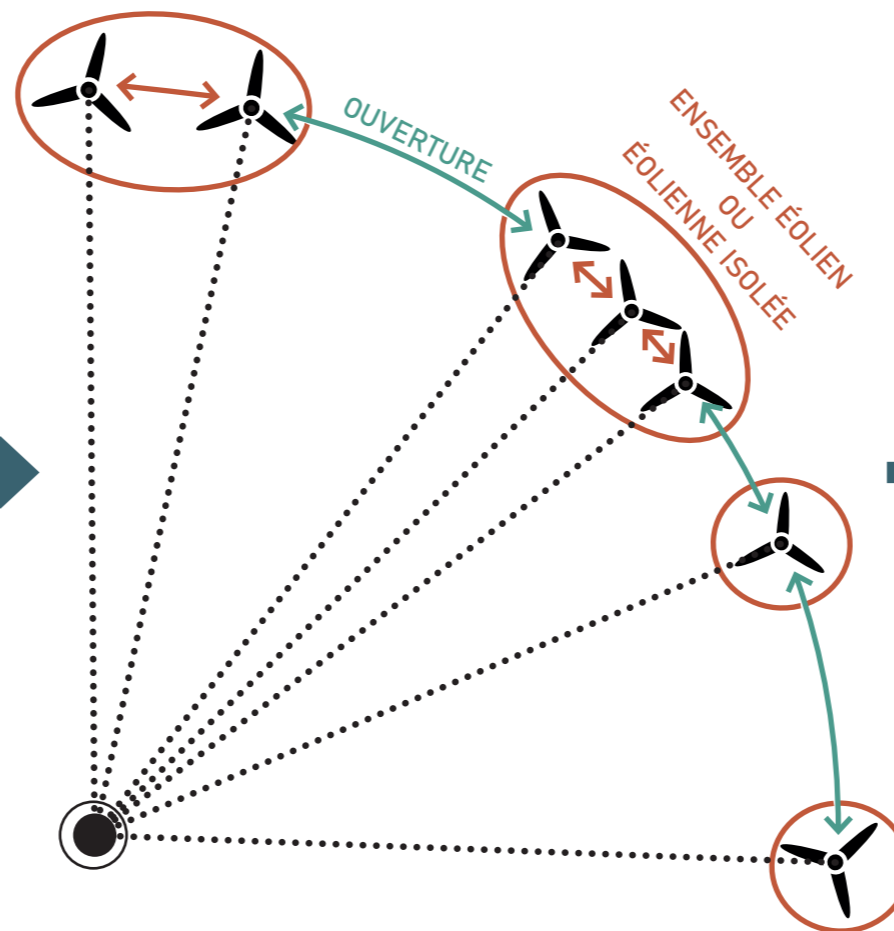
Pour définir ces ensembles éoliens, on mesure l'écart entre chaque éolienne. Si cet écart est inférieur à 12° dans le rayon de 5 km ou à 6° dans le rayon de 5 à 10 km, on considérera que les éoliennes font partie du même ensemble éolien. À l'inverse, si cet écart est plus important, on considérera que les éoliennes sont suffisamment éloignées sur l'horizon pour être distinctes. Ces valeurs de 6° et 12° ont été choisies pour proposer le meilleur équilibre entre perception réelle des groupes d'éoliennes et représentation graphique. Elles représentent respectivement 10% et 20% de la vision humaine de référence (60°).

Une fois les ensembles définis, les angles sont simplement mesurés à l'aide des azimuts des éoliennes. L'azimut étant mesuré au pied de l'éolienne, au centre du mat. Une correction de 2° (1° de chaque côté de l'ensemble) est appliquée pour prendre en compte l'encombrement des pâles. Cette correction permet également de représenter les éoliennes isolées, dont l'angle hors correction est nul.

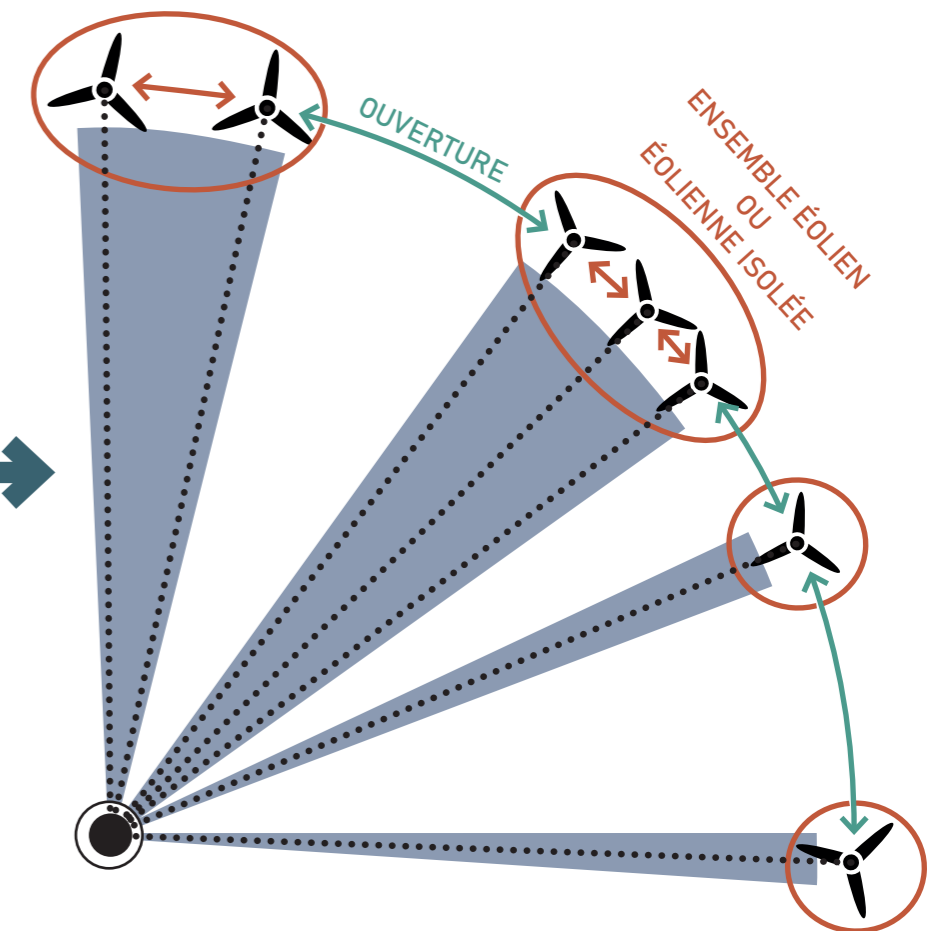
MESURE DE L'ÉCART ENTRE LES ÉOLIENNES



DÉFINITION DES ENSEMBLES ÉOLIENS, MESURE DES AZIMUTHS



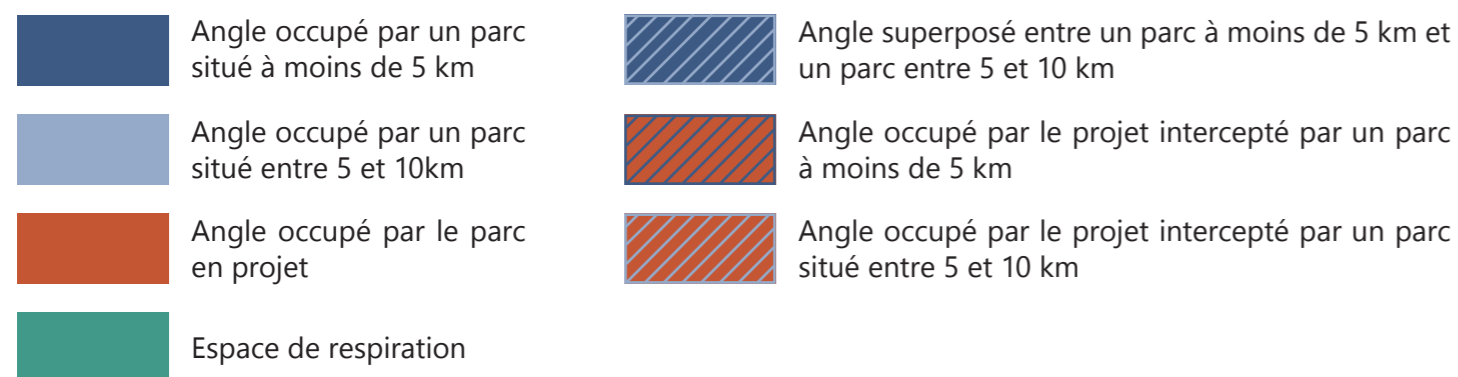
CALCUL ET TRACÉ DES ANGLES D'OCCUPATION



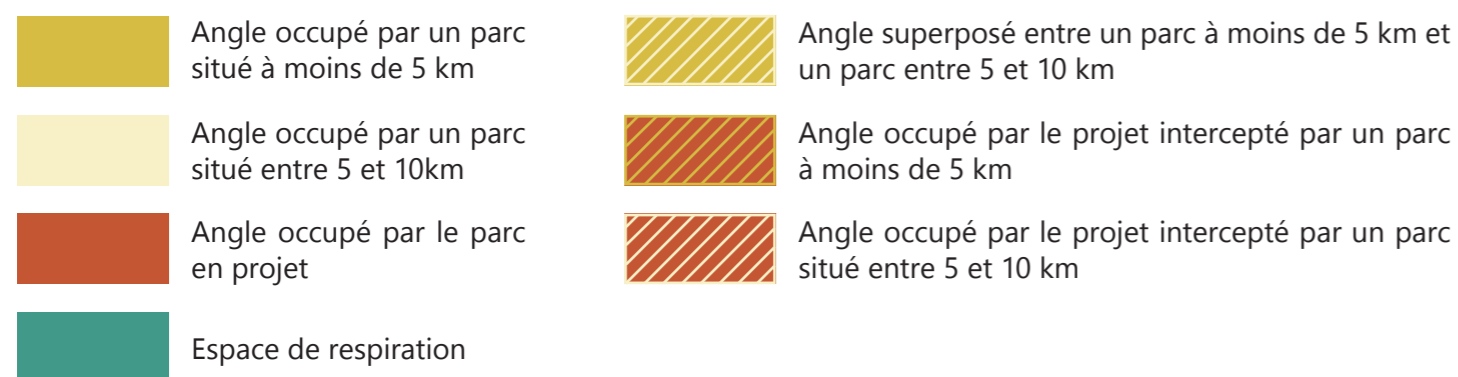
2.1.f. Présentation des résultats

Les résultats des études de saturation de chaque commune sont présentés sous deux formes : les données numériques brutes, qui permettent de calculer les indices, et une étude cartographique, qui permet de visualiser l'organisation du motif éolien. Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, 4 cartes sont présentées pour chaque bourg : 2 cartes présentent la saturation avant et après l'implantation du projet sans prendre en compte les parcs éoliens en instruction, et les 2 autres cartes présentent la saturation avant et après l'implantation du projet mais cette fois en tenant compte des parcs éoliens en instruction.

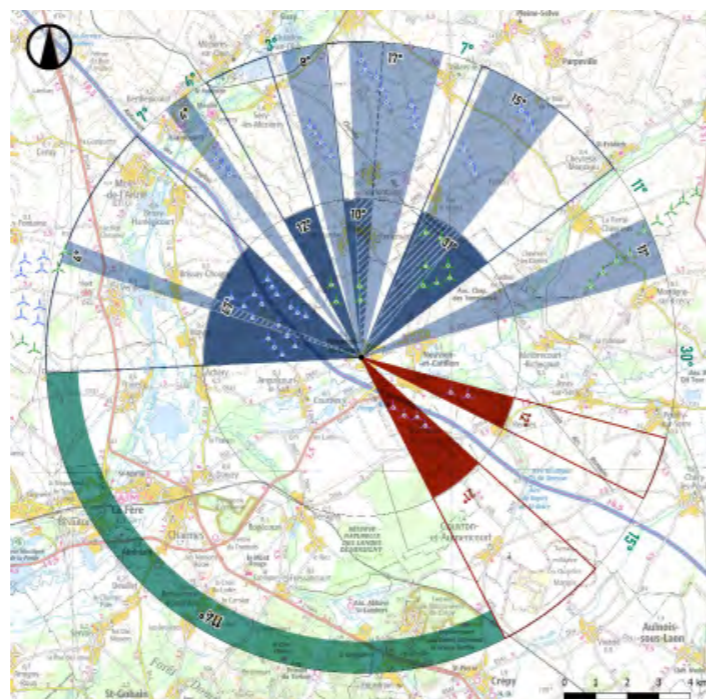
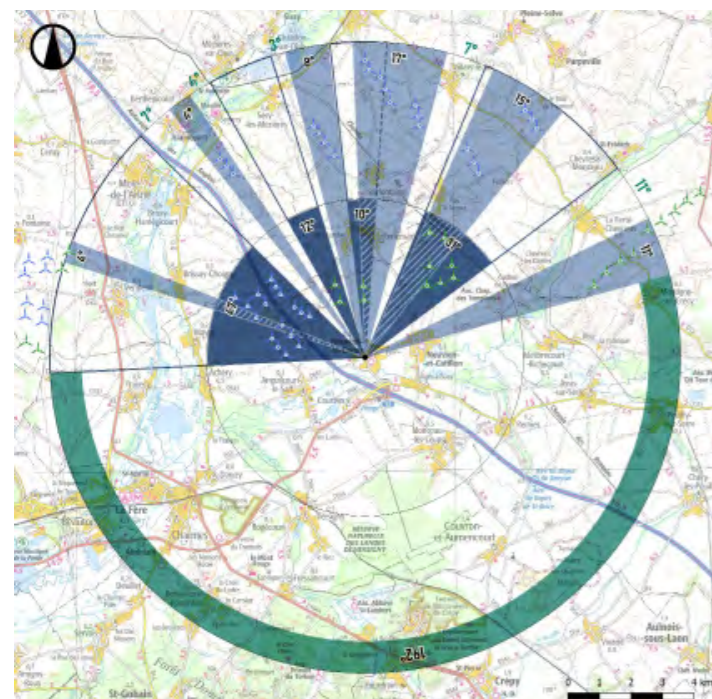
LÉGENDE DES CARTES SANS LES PARCS EN INSTRUCTION



LÉGENDE DES CARTES AVEC LES PARCS EN INSTRUCTION



CARTES SANS LES PARCS EN INSTRUCTION



2.1.g. Évaluation

L'évaluation des risques de saturation se fait au regard des trois critères. On considère qu'il y a un risque à partir du moment où deux critères ne sont pas satisfaisants. Toutefois, le résultat est à nuancer en fonction des situations. Par exemple, un indice de densité fort peut témoigner d'une densification du motif éolien et peut permettre d'éviter la réduction d'un espace de respiration.

De plus, il est important de noter que la méthode cartographique n'évalue qu'un risque de saturation, et non une saturation en tant que telle. Elle doit être complétée par les autres outils (zone d'influence visuelle, photosimulation, etc.)

Indice	Valeur seuil	évaluation si < à la valeur seuil	évaluation si > à la valeur seuil
Occupation	120 °	Horizon peu occupé	Horizon fortement occupé
Densité	0.10	Densité faible (< à 1 éolienne pour 10°)	Densité modérée à forte (> à 1 éolienne pour 10°)
Respiration	160 °	Respiration visuelle faible	Bonne respiration visuelle

Fig. 146 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation

2.1.e. Limite de la méthode

Les hypothèses de calcul de l'étude de saturation sont des hypothèses majorantes. Elles permettent de maximiser les impacts pour une meilleure prise en compte du phénomène dans l'évaluation. Elles sont donc nécessaires et pertinentes au regard de l'analyse des impacts paysagers et dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Elles permettent l'utilisation d'un outil mathématique, permettant de quantifier en partie des impacts et ainsi compléter l'analyse visuelle (basée sur la composition des lignes, les rapports d'échelle et l'organisation des motifs dans l'espace), et la notion de ressenti, inhérente au paysage. Toutefois, ces hypothèses majorantes, souvent simplificatrices, éloignent également le modèle du réel. C'est pourquoi, à juste titre, la méthode parle de « risque de saturation », même quand les seuils sont dépassés : le fait que les seuils soient atteints pour un bourg implique une vigilance accrue lors de l'évaluation sans pour autant en conclure que le bourg sera saturé. Il est donc important de mettre cette analyse purement cartographique en perspective d'une perception et d'un ressenti réel sur le terrain et de confronter cette étude à des outils plus ancrés sur le terrain, comme l'analyse des photomontages.

CARTES AVEC LES PARCS EN INSTRUCTION

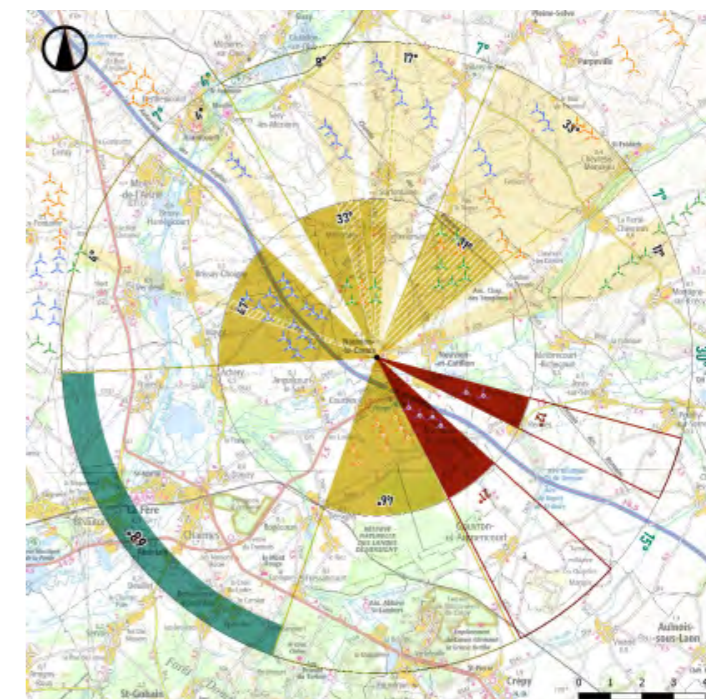
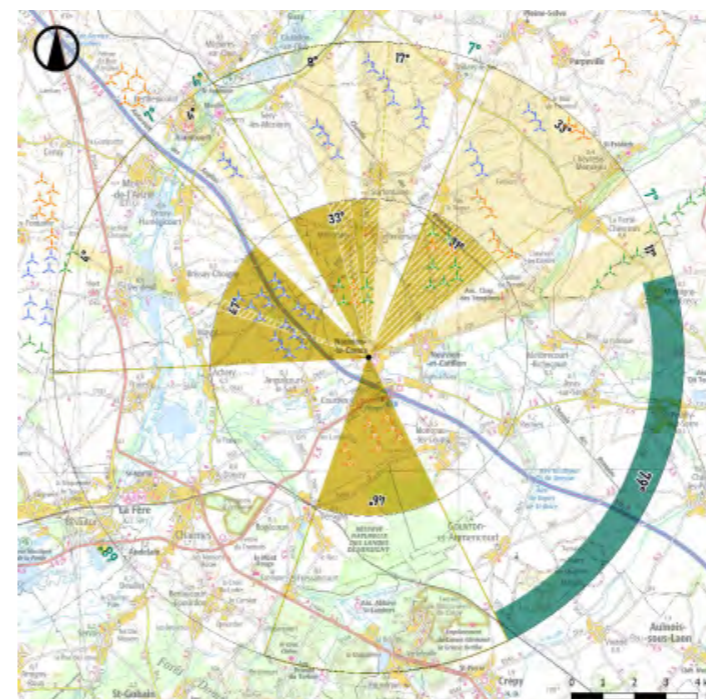
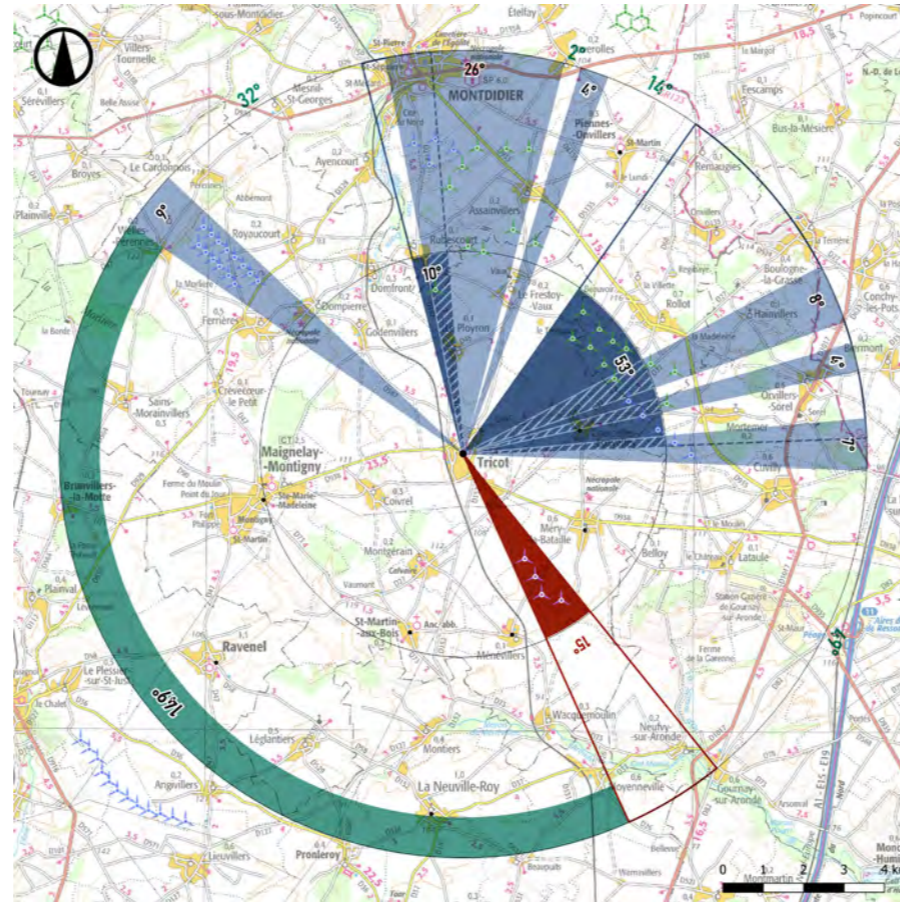
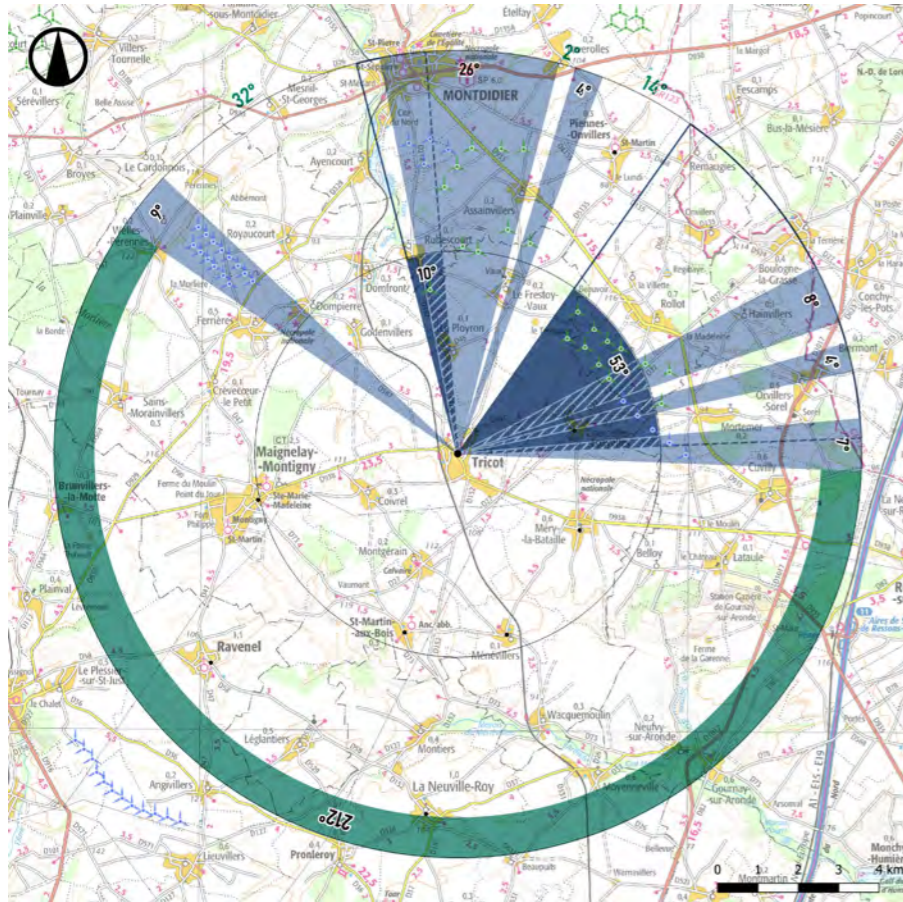


Fig. 147 : Présentation des cartes de saturation

2.2. Analyse de la saturation théorique

2.2.a. Tricot



Tricot se situe à 3 km au Nord-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 15°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 121,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

Avec 16 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,1, soit égal à 0,10.

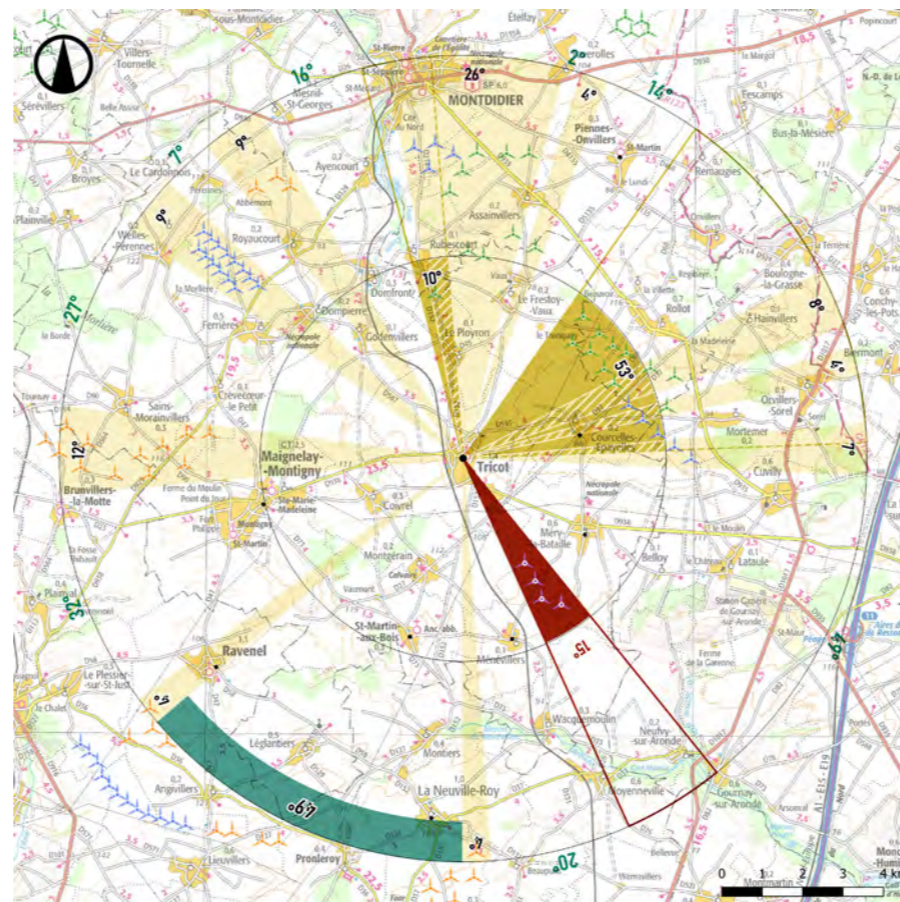
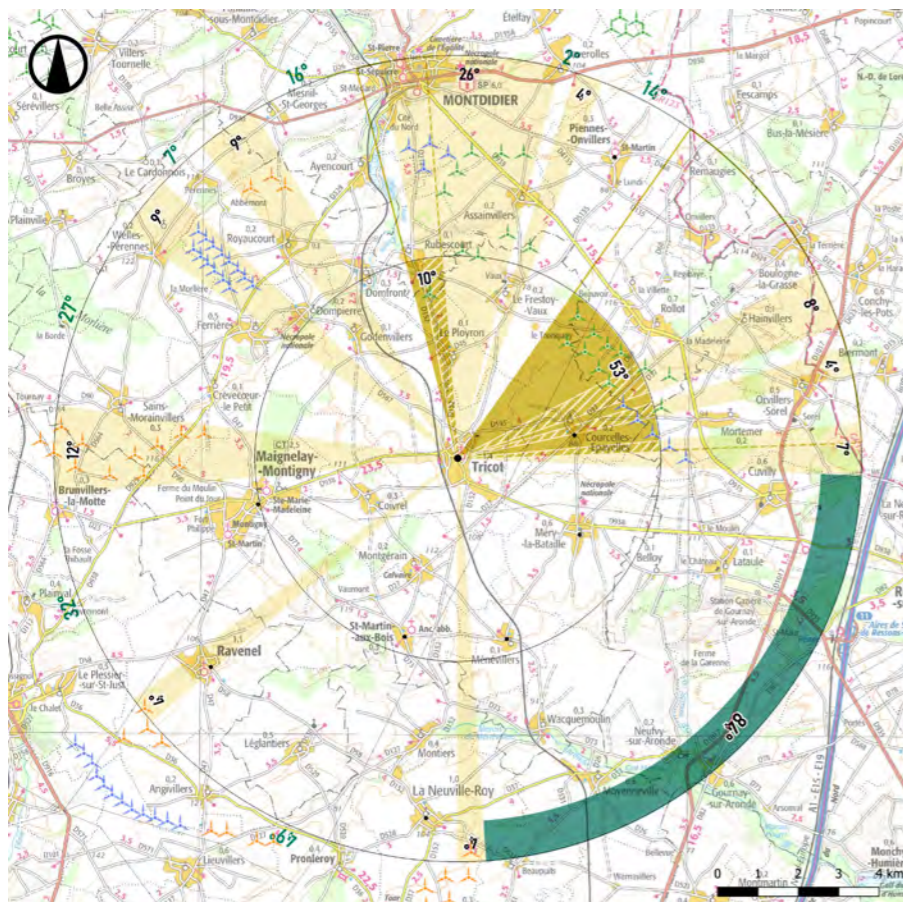
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 49° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Ouest.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants.

174



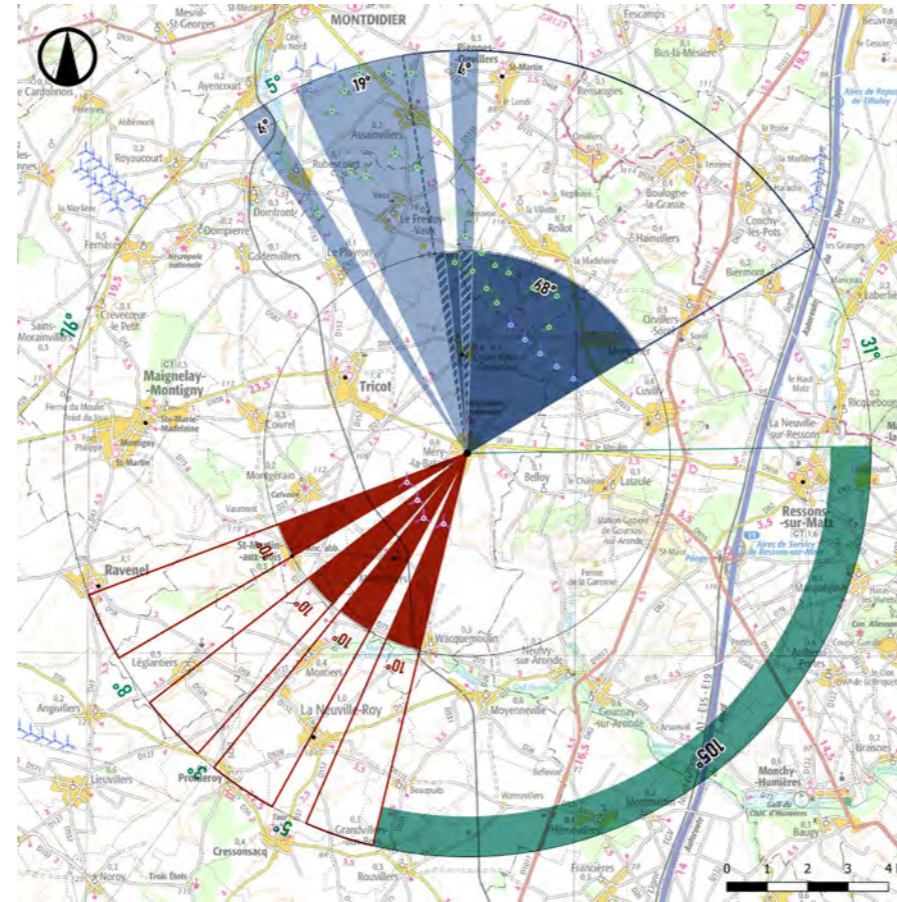
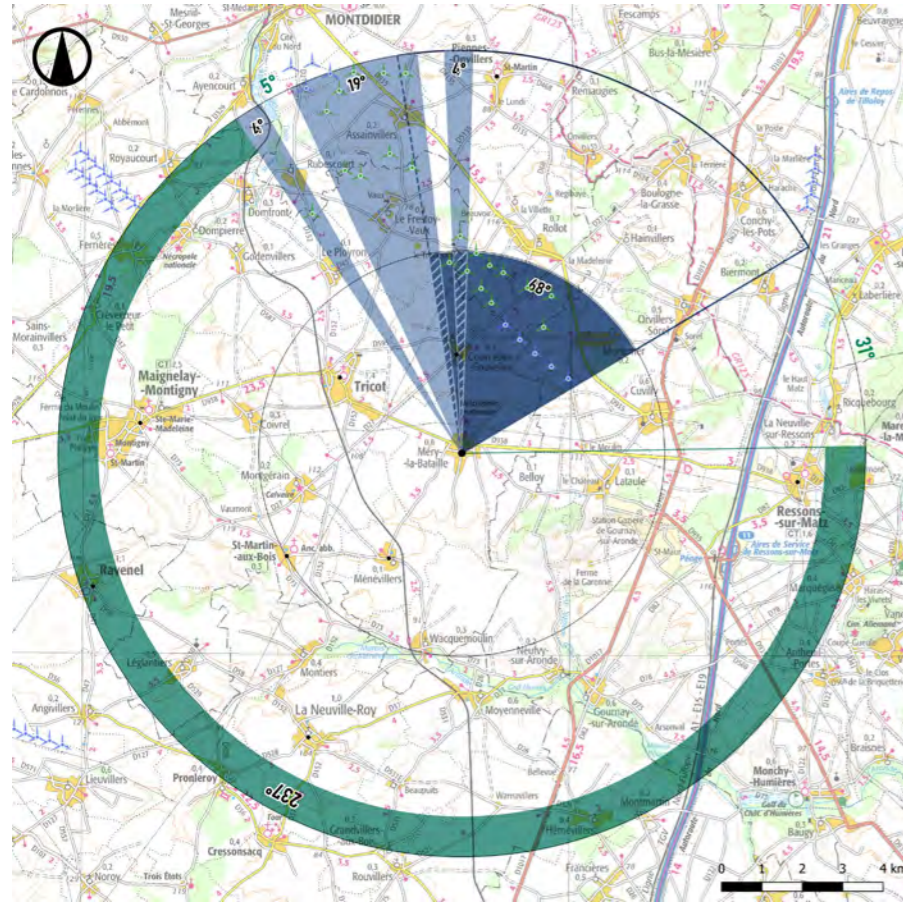
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	63°	78°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	58°	58°
Indice d'occupation (<120°)	92°	107°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	16
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,12
Indice de Respiration (>160°)	212°	149°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	63°	78°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	87°	87°
Indice d'occupation (<120°)	106,5°	121,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	16
Indice de densité (<0,1)	0,08	0,1
Indice de Respiration (>160°)	84°	49°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Risque de Saturation

2.2.b. Méry-la-Bataille



Méry-la-Bataille se situe à 1,7 km au Nord-Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 40°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 128,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

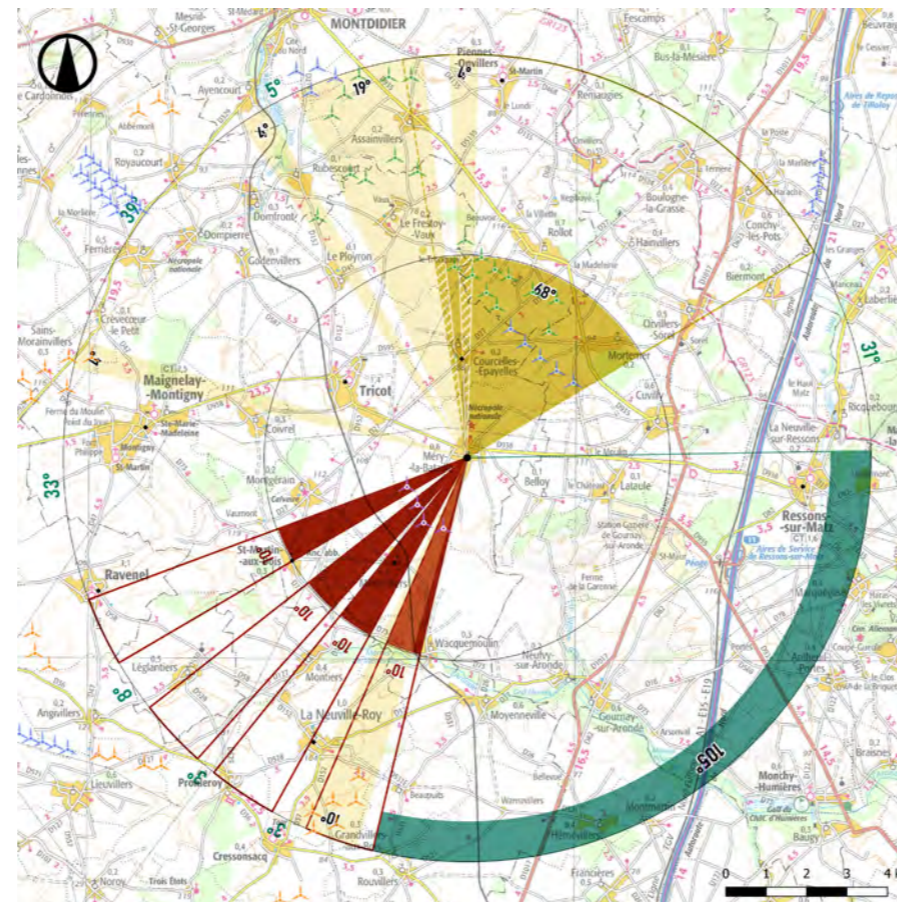
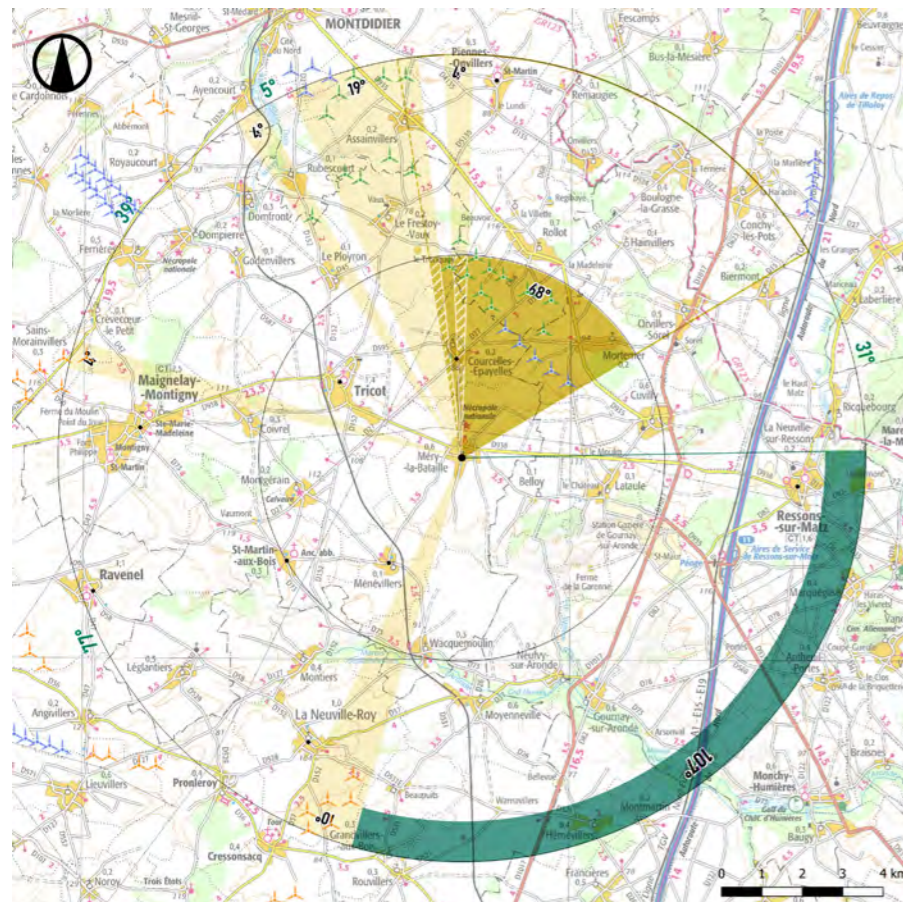
Avec 19 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,13, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 136° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants.



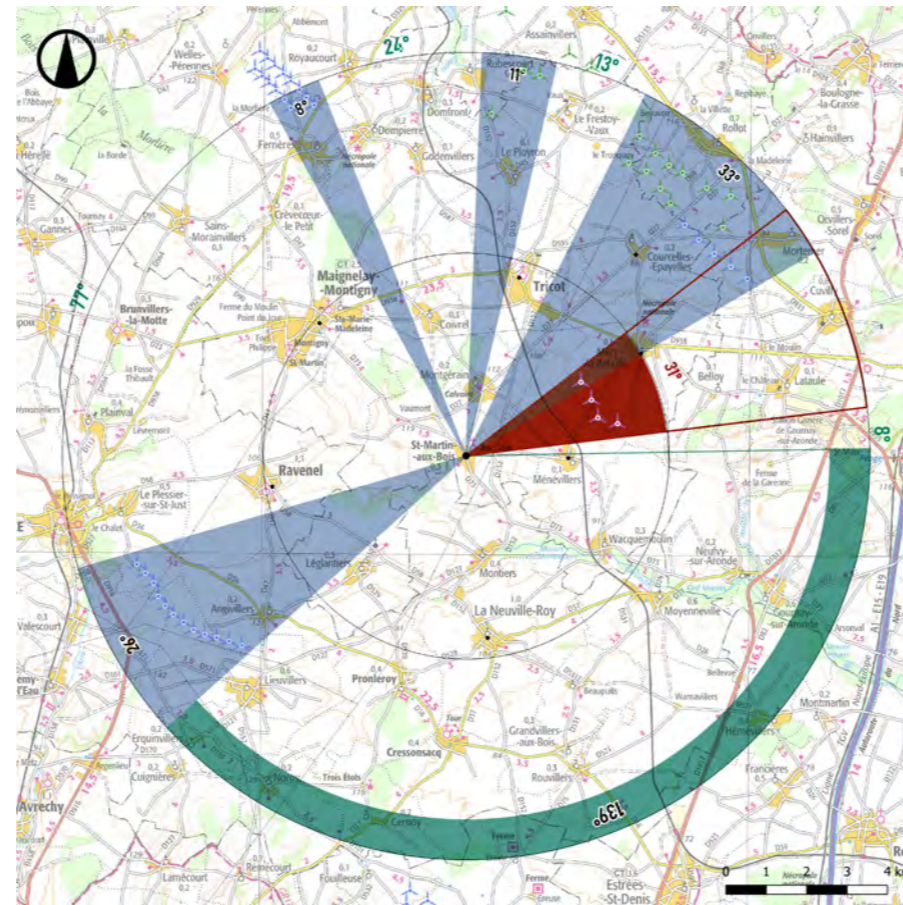
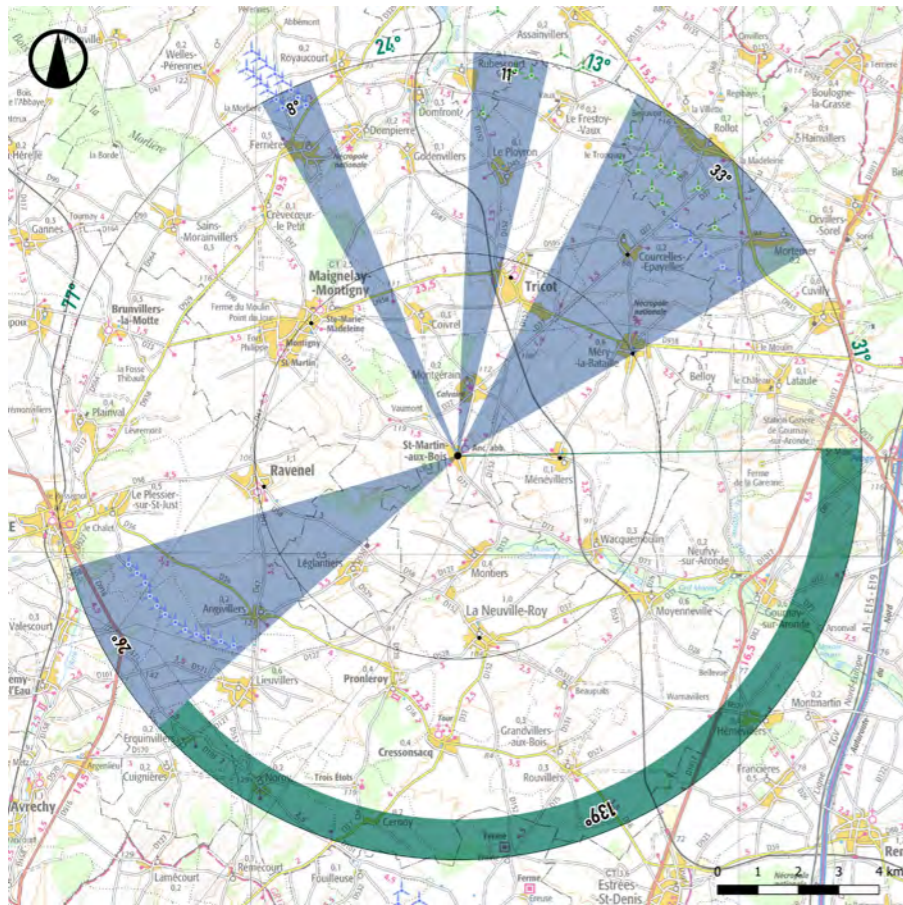
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	68°	108°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	27°	27°
Indice d'occupation (<120°)	81,5°	121,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	15	19
Indice de densité (<0,1)	0,16	0,14
Indice de Respiration (>160°)	268°	136°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	68°	108°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	41°	41°
Indice d'occupation (<120°)	88,5°	128,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	15	19
Indice de densité (<0,1)	0,14	0,13
Indice de Respiration (>160°)	138°	136°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.c. Saint-Martin-aux-Bois



Saint-Martin-aux-Bois se situe à 3,4 km à l'Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 31°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 103,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 4 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,02, soit inférieur à 0,10.

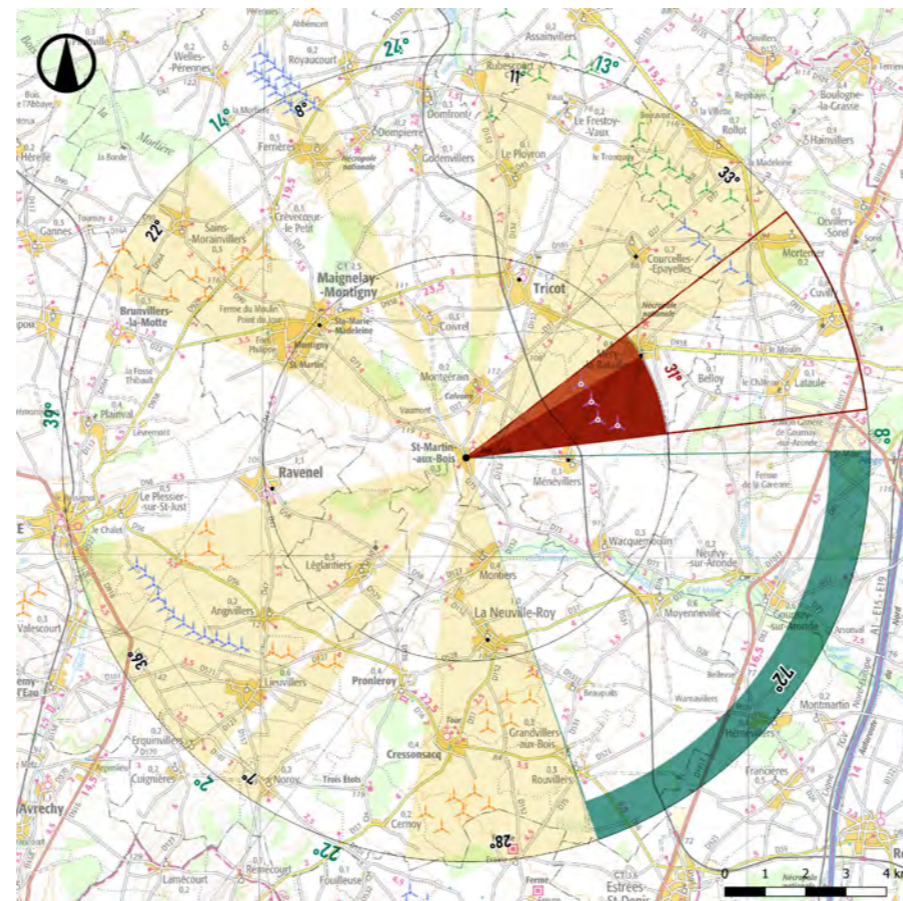
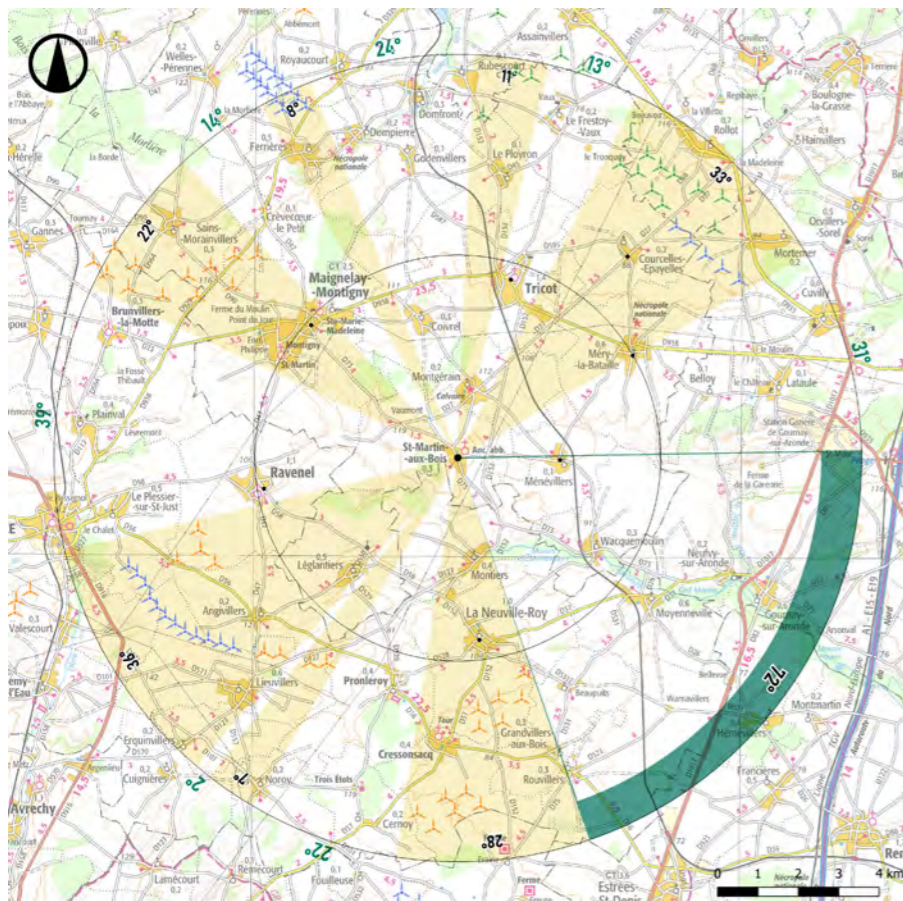
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 80° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.

176



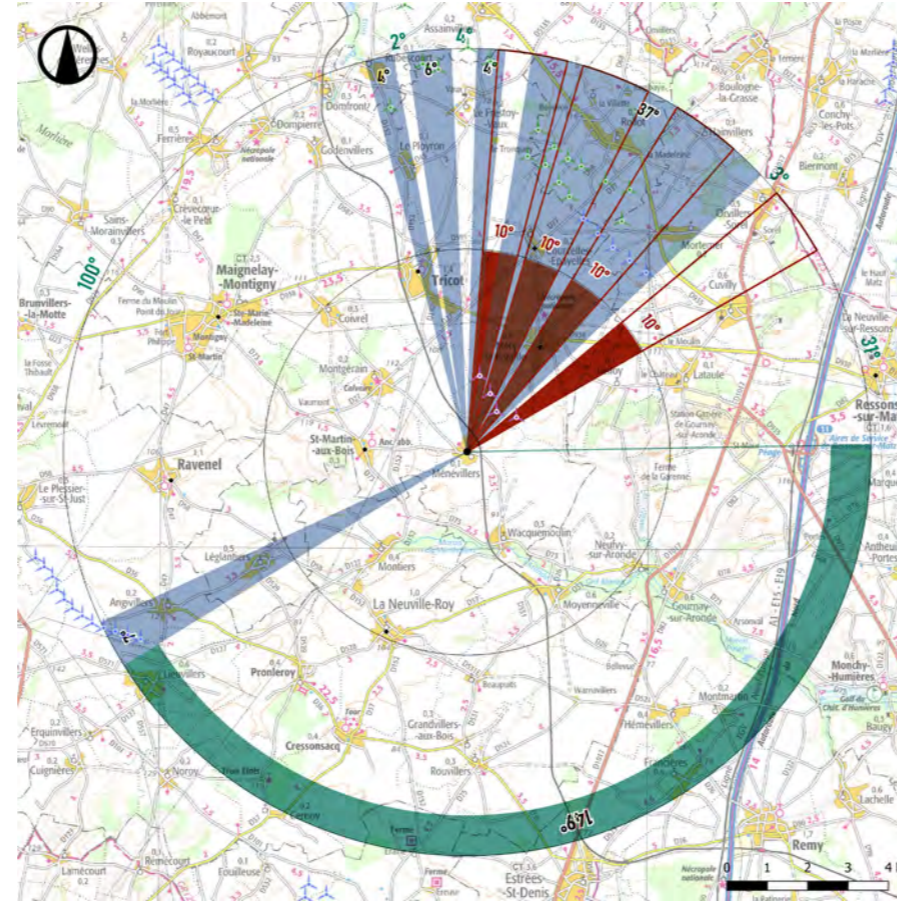
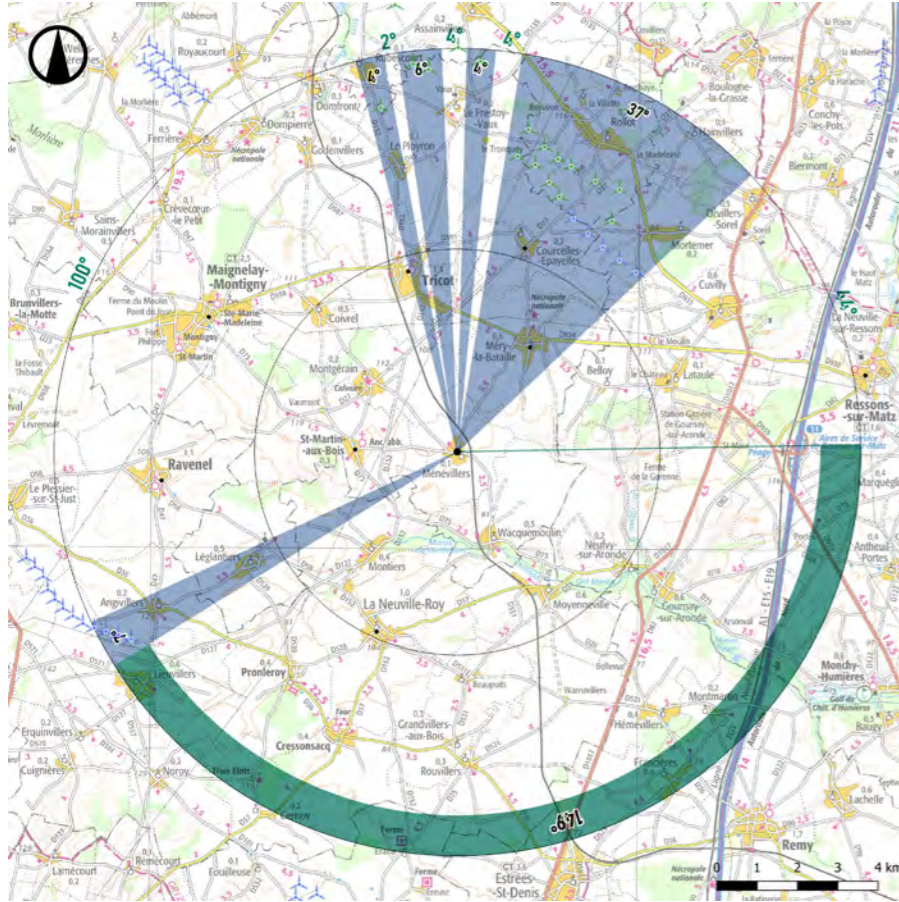
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	31°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	78°	78°
Indice d'occupation (<120°)	39°	70°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,04
Indice de Respiration (>160°)	170°	147°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	31°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	145°	145°
Indice d'occupation (<120°)	72,5°	103,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,02
Indice de Respiration (>160°)	103°	80°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.d. Ménévillers



Ménévillers se situe à 1,2 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 40°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 95° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

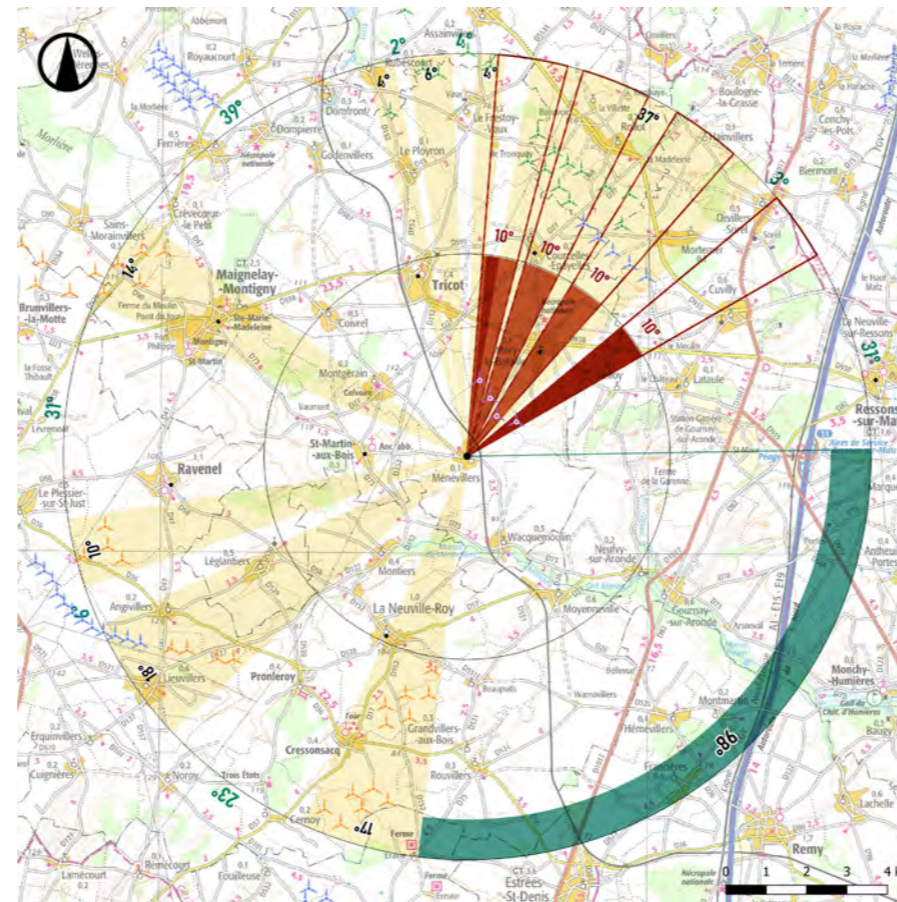
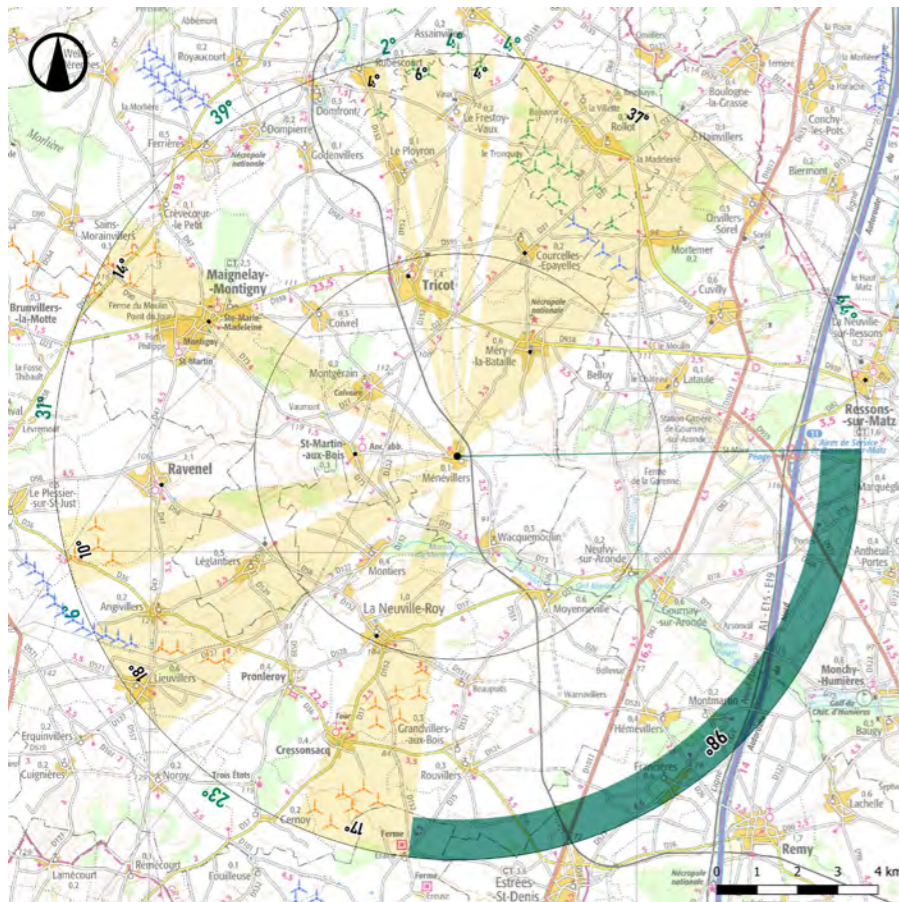
Avec 4 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,03, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 129° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



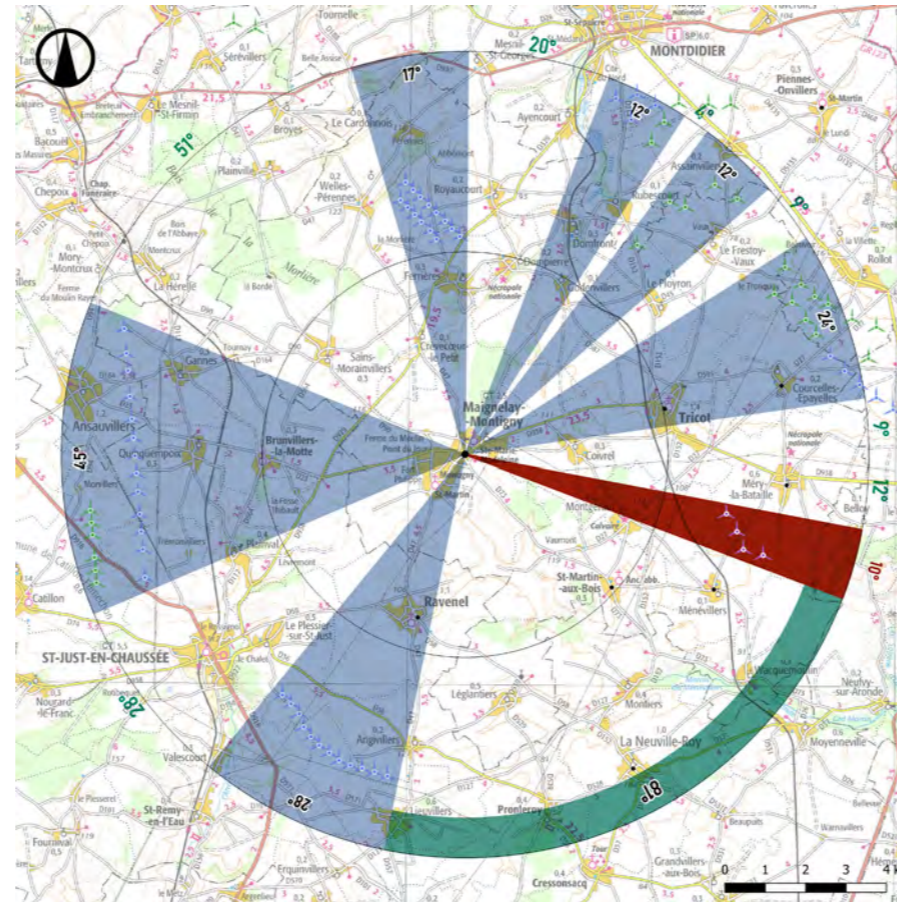
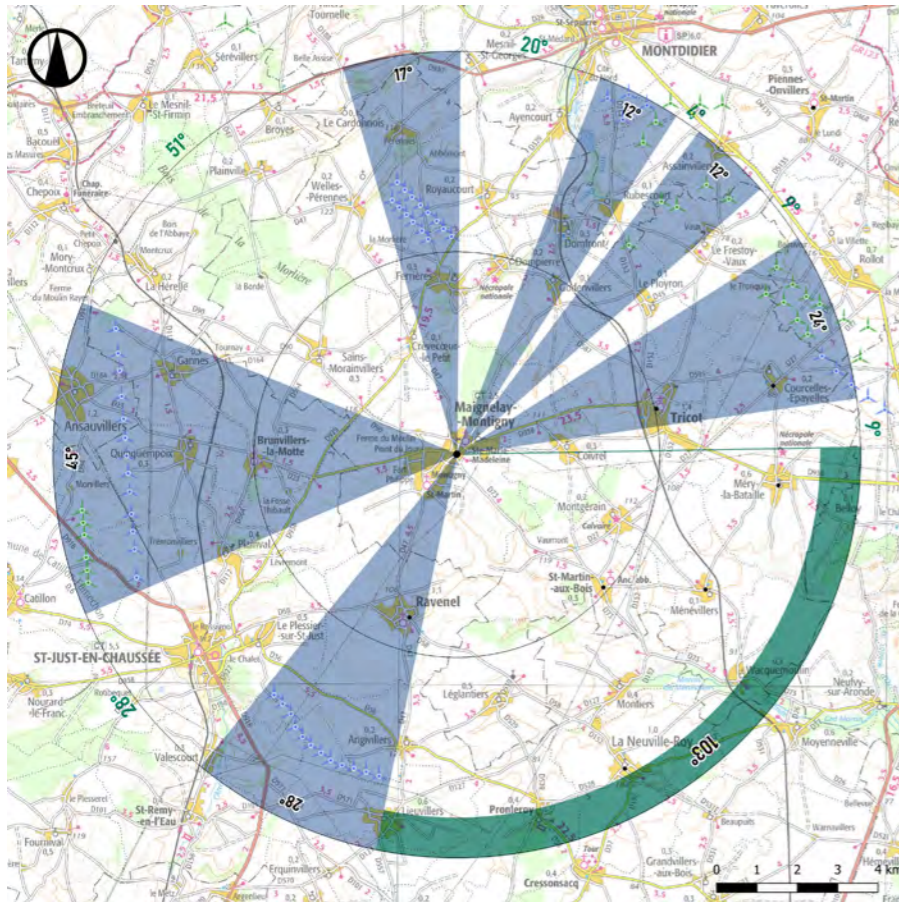
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	40°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	58°	58°
Indice d'occupation (<120°)	29°	69°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,04
Indice de Respiration (>160°)	193°	180°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	40°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	110°	110°
Indice d'occupation (<120°)	55°	95°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,03
Indice de Respiration (>160°)	142°	129°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.e. Maignelay-Montigny



Maignelay-Montigny se situe à 6,7 km à l'Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 136,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

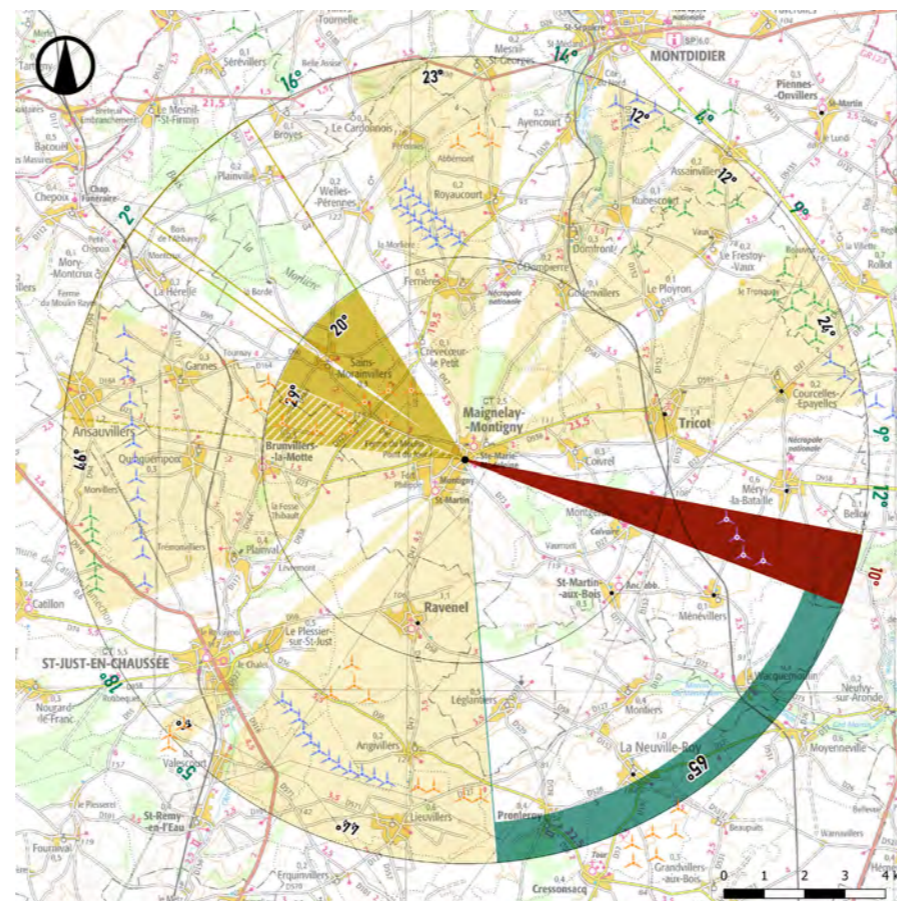
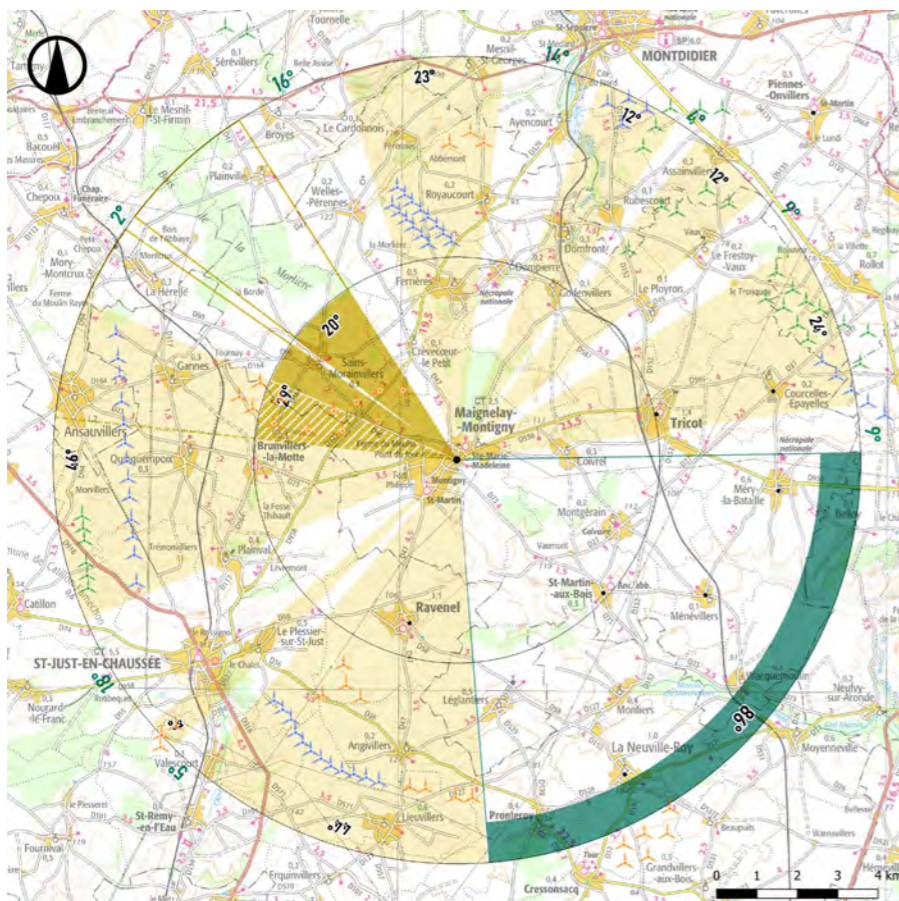
Avec 9 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,04, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 65° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants, mais déjà existant sans le projet des Moulins de Méry.



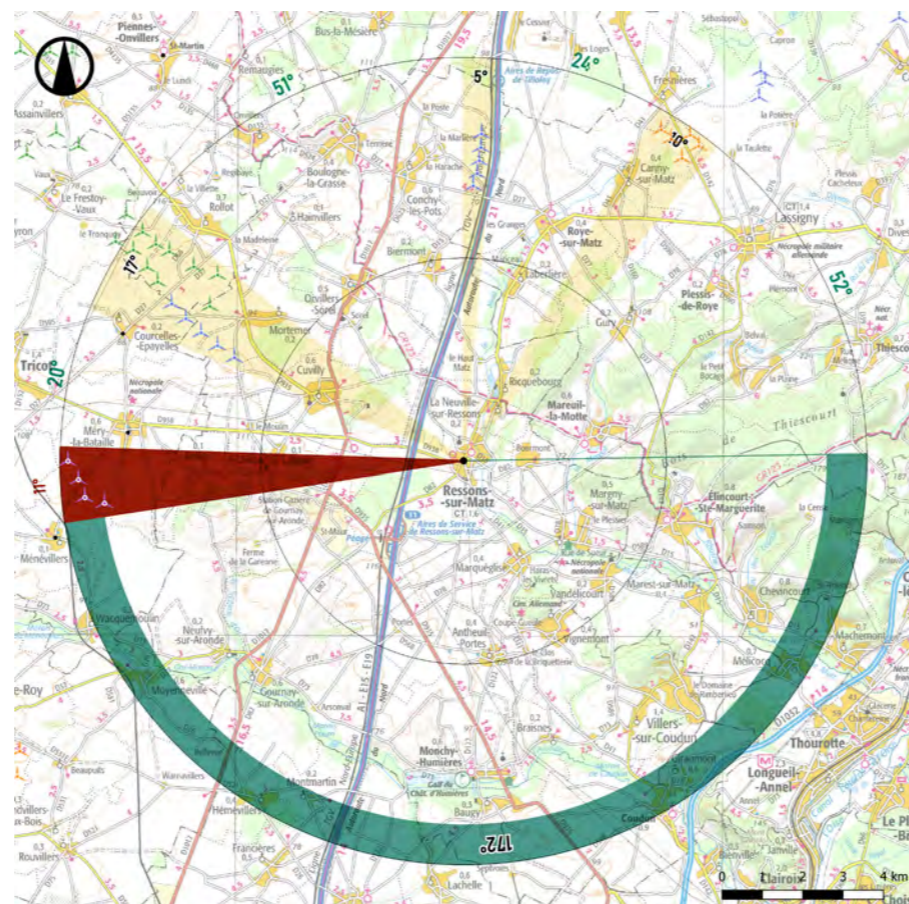
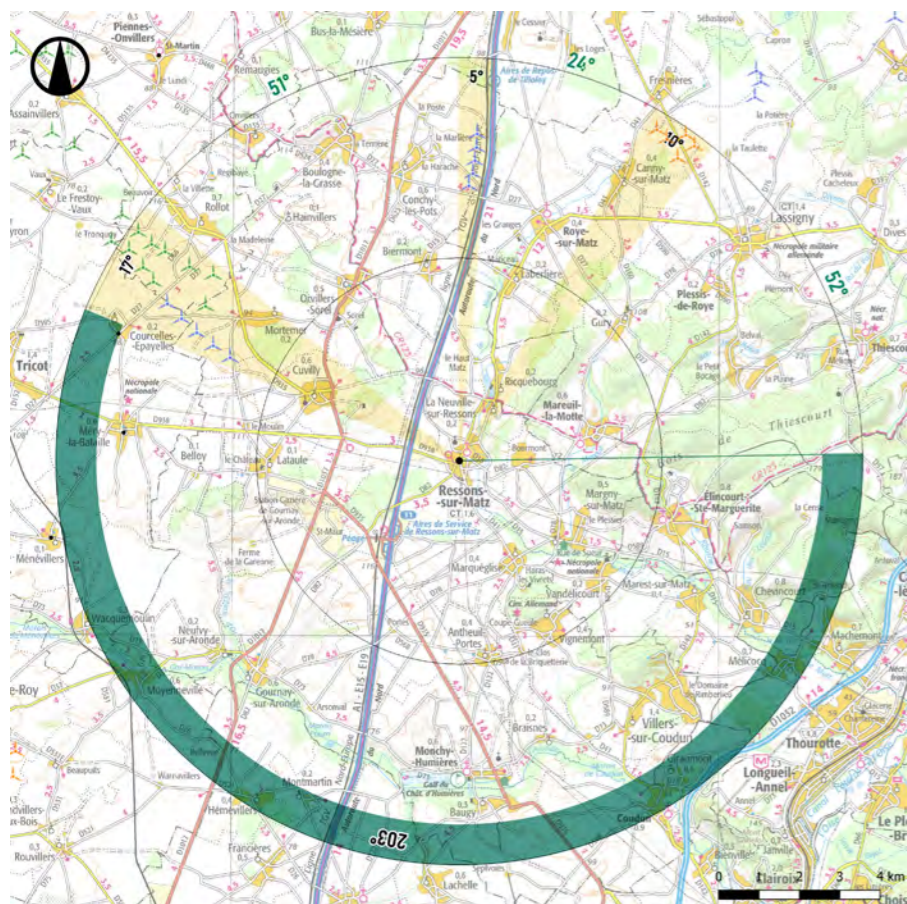
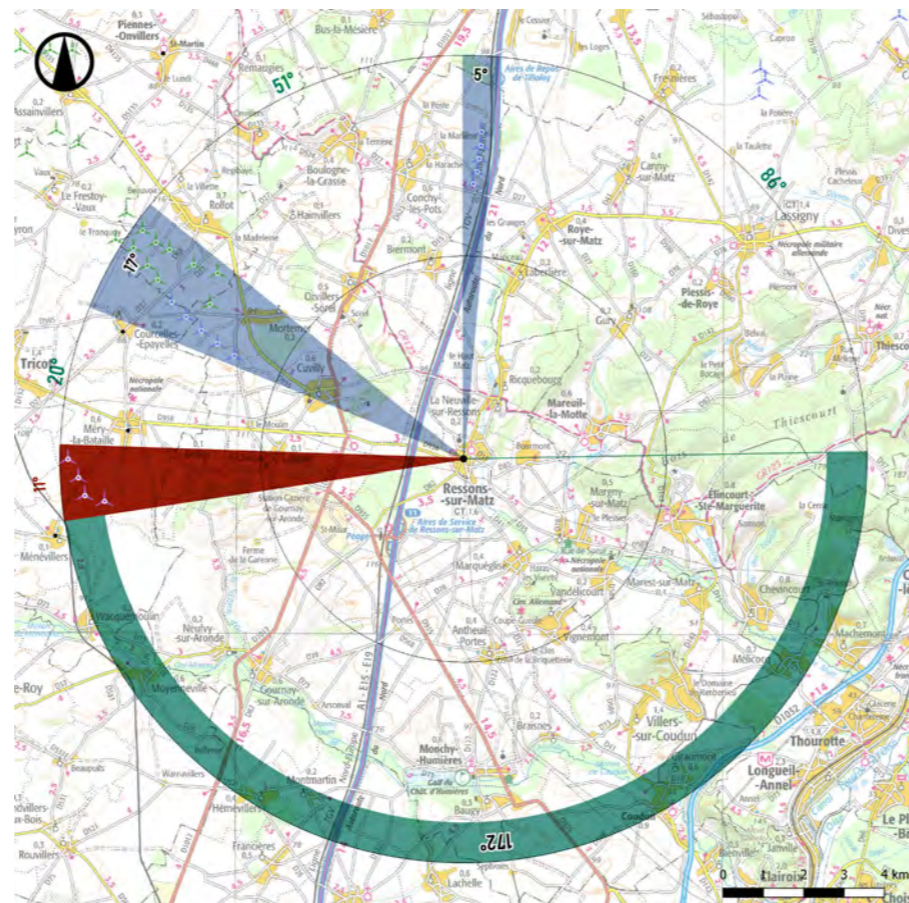
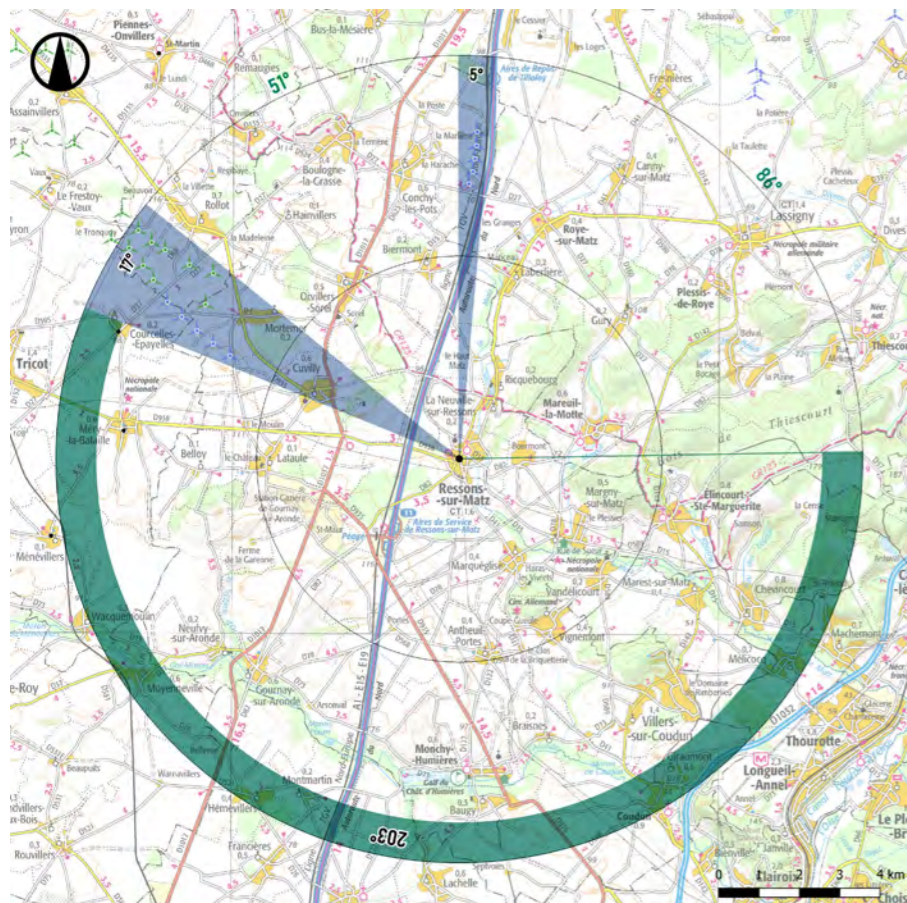
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	138°	148°
Indice d'occupation (<120°)	69°	74°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	112°	81°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	49°	49°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	165°	175°
Indice d'occupation (<120°)	131,5°	136,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	9	9
Indice de densité (<0,1)	0,04	0,04
Indice de Respiration (>160°)	95°	65°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.f. Ressons-sur-Matz



Ressons-sur-Matz se situe à 9 km à l'Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 5,5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 21,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 0 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 244° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud.

> **L'espace de respiration est donc suffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.

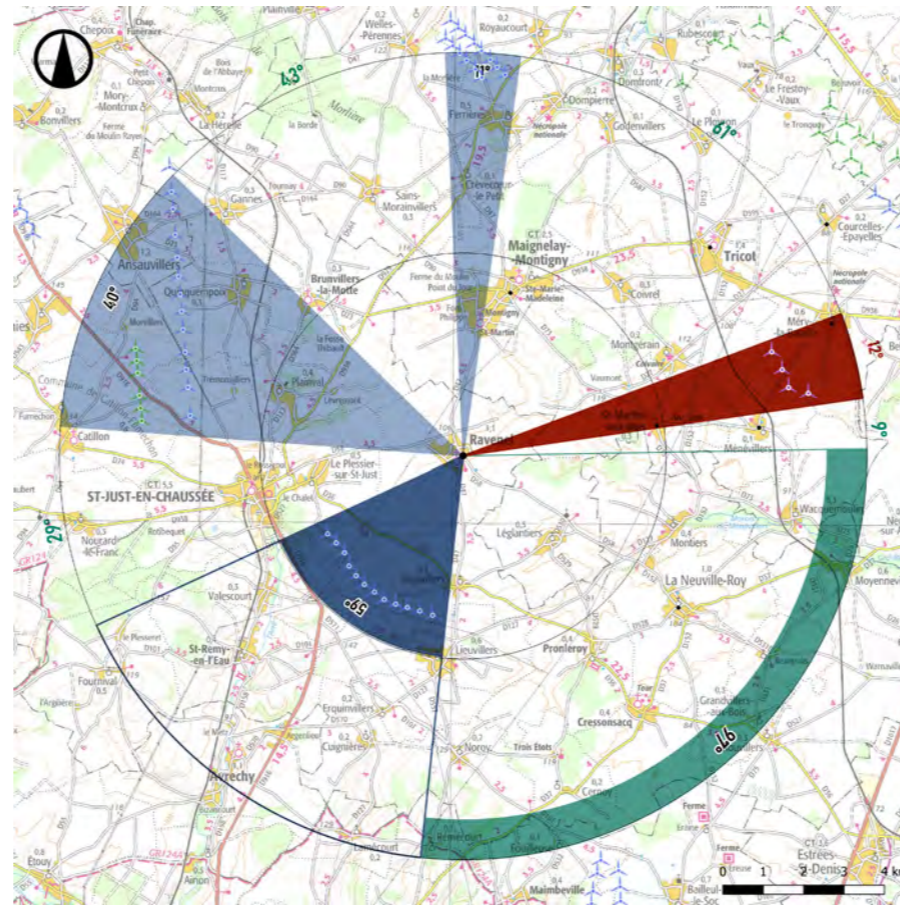
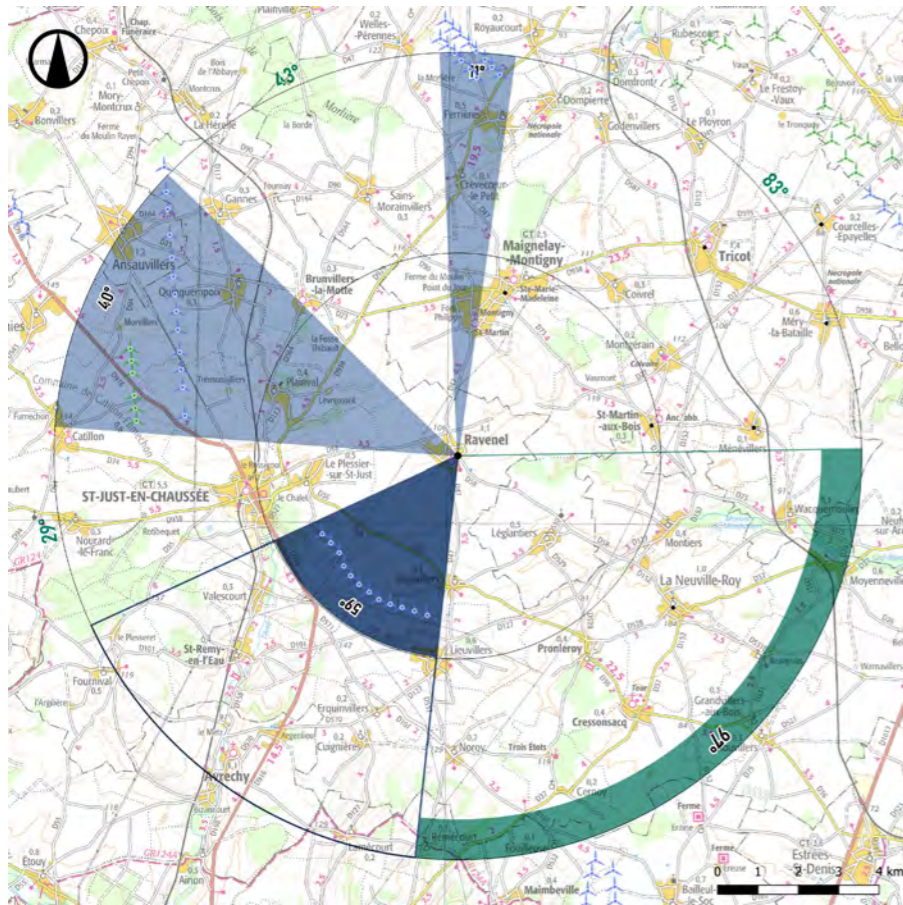
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	22°	33°
Indice d'occupation (<120°)	11°	16,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	289°	258°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	32°	43°
Indice d'occupation (<120°)	16°	21,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	255°	244°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.g. Ravenel



Ravenel se situe à 8,2 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 6°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 156° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

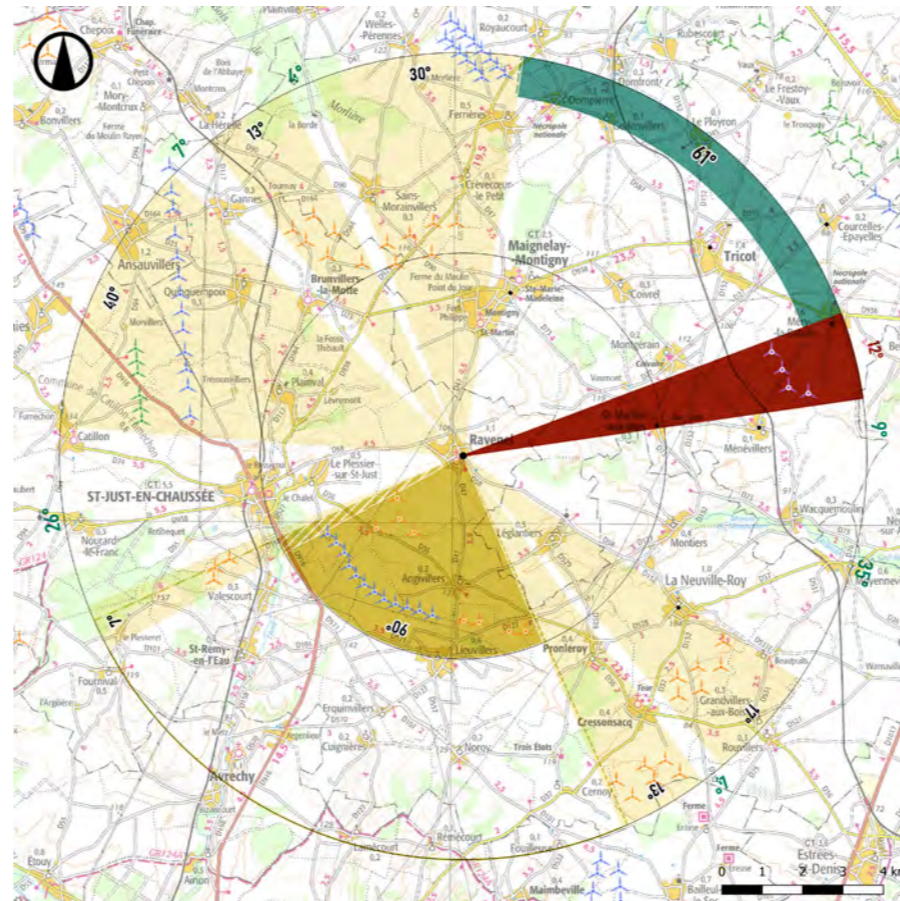
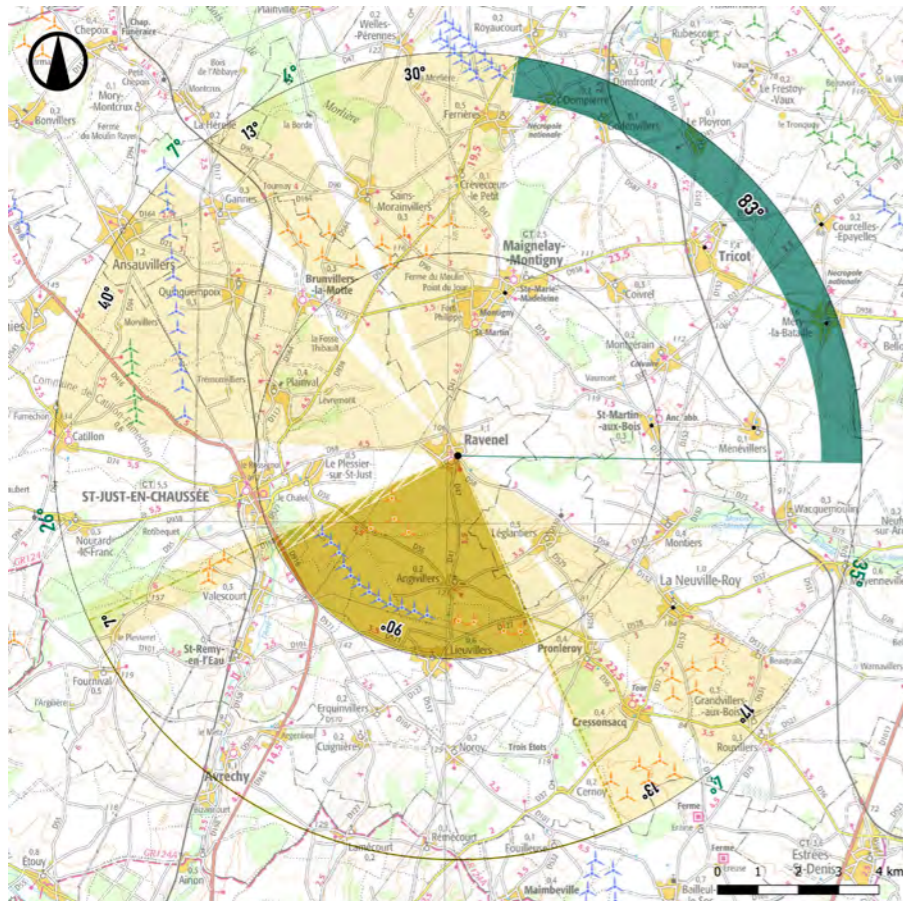
Avec 20 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,09, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 61° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants, mais déjà existant sans le projet des Moulins de Méry.



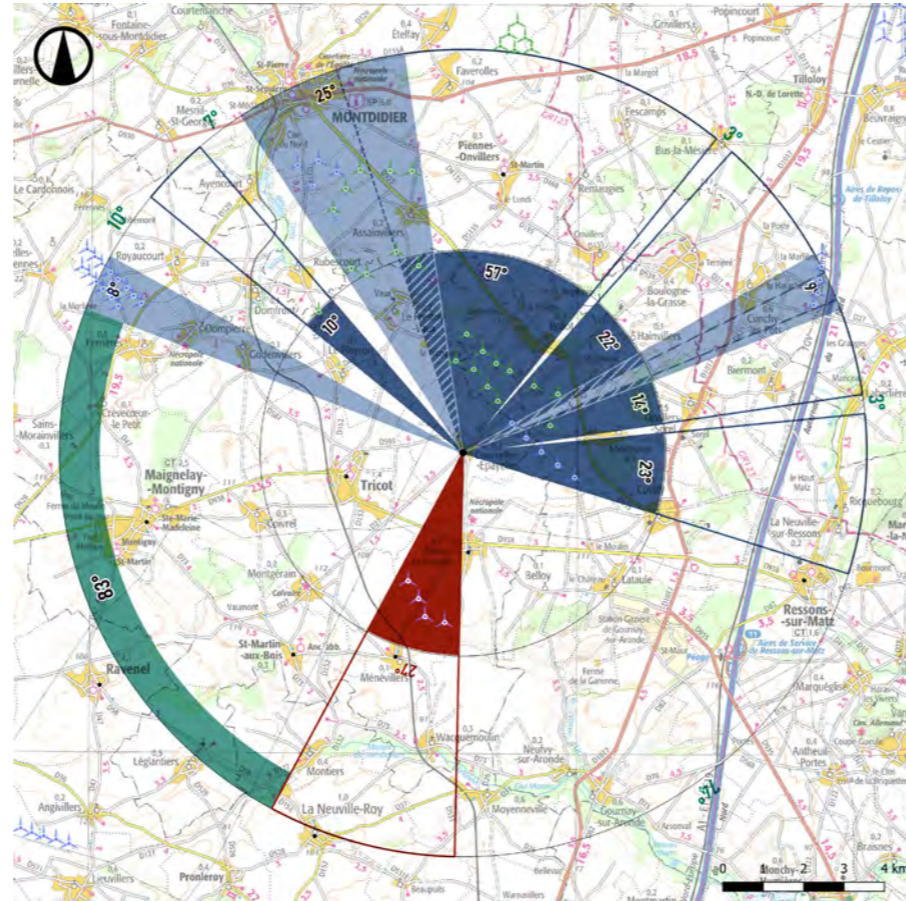
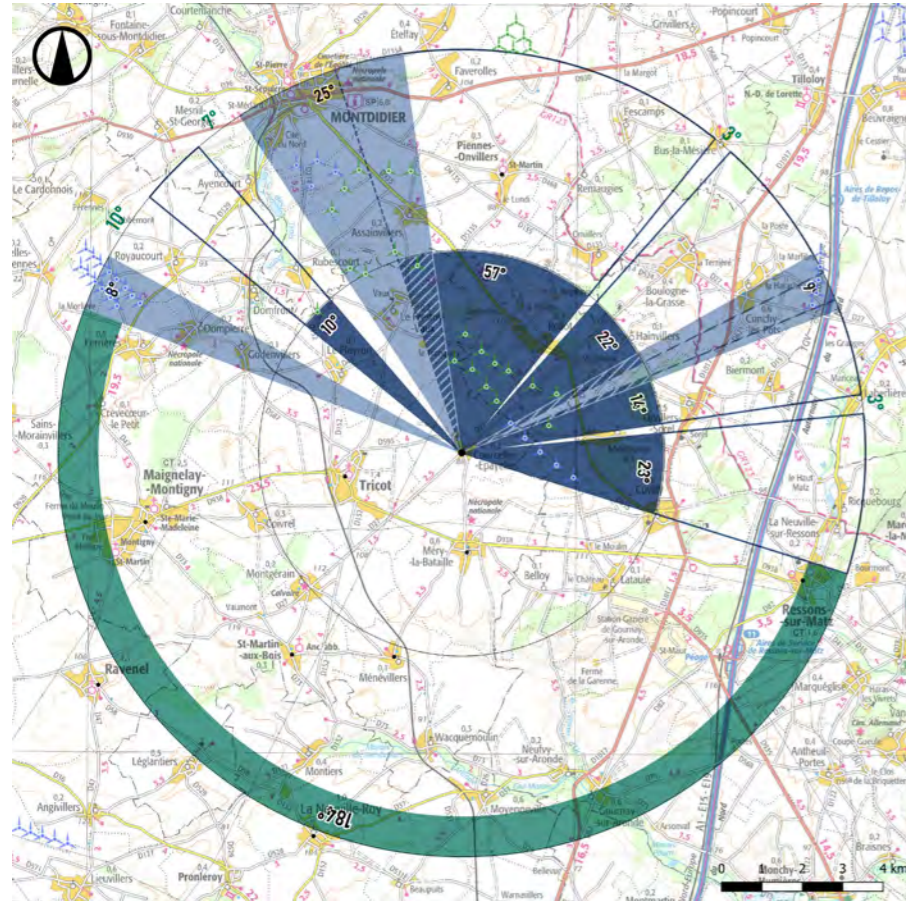
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	59°	59°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	51°	63°
Indice d'occupation (<120°)	84,5°	90,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	12
Indice de densité (<0,1)	0,11	0,1
Indice de Respiration (>160°)	180°	106°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	90°	90°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	120°	132°
Indice d'occupation (<120°)	150°	156°
Nombre d'éolienne à 5 km	20	20
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,09
Indice de Respiration (>160°)	118°	61°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.h. Courcelles-Epayelles



Courcelles-Epayelles se situe à 3,5 km au Nord-Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 27°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 180,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

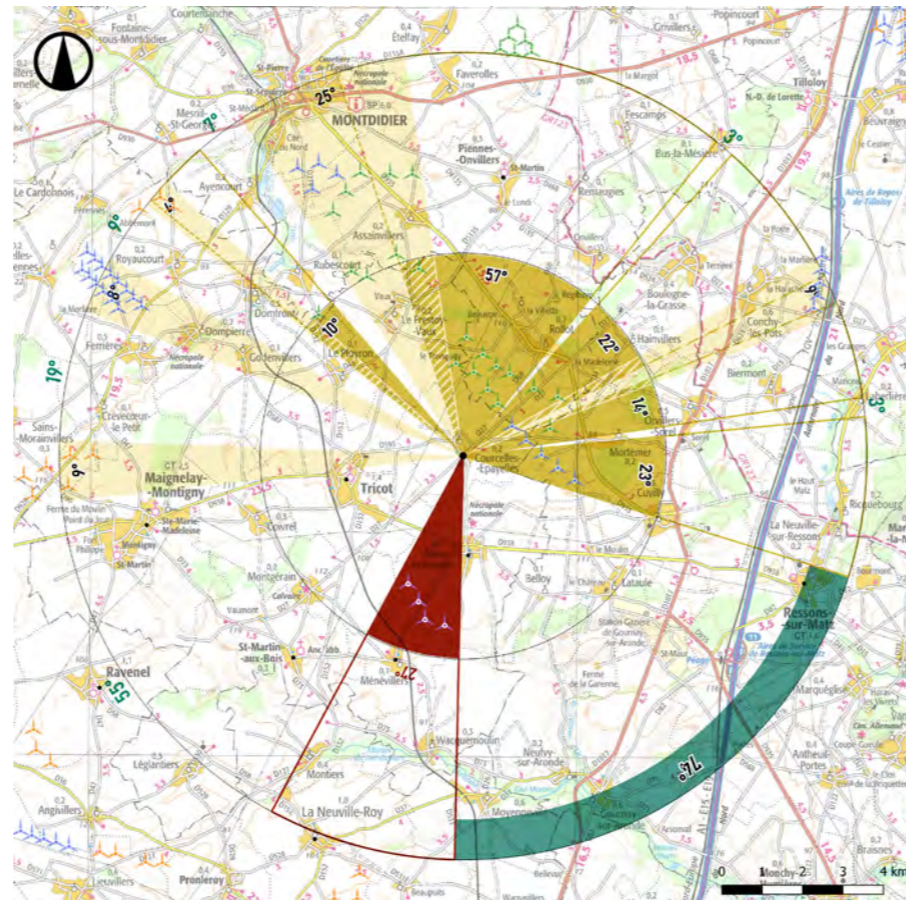
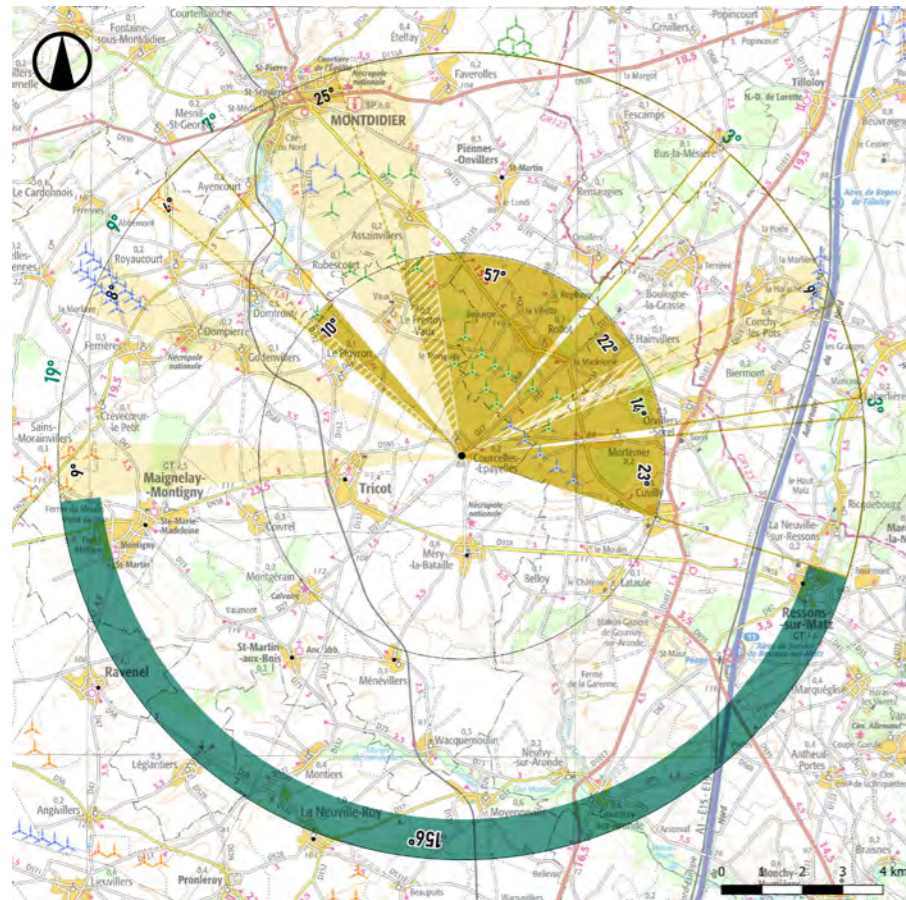
Avec 22 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,11, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 74° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants, mais déjà existant sans le projet des Moulins de Méry.



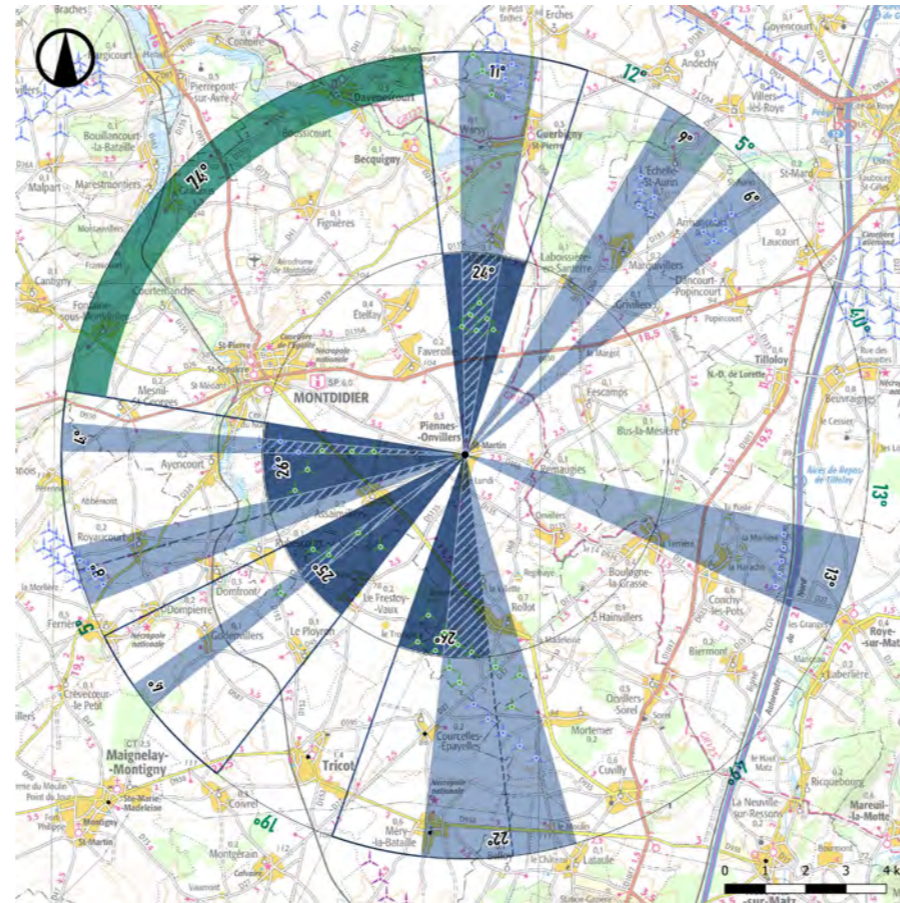
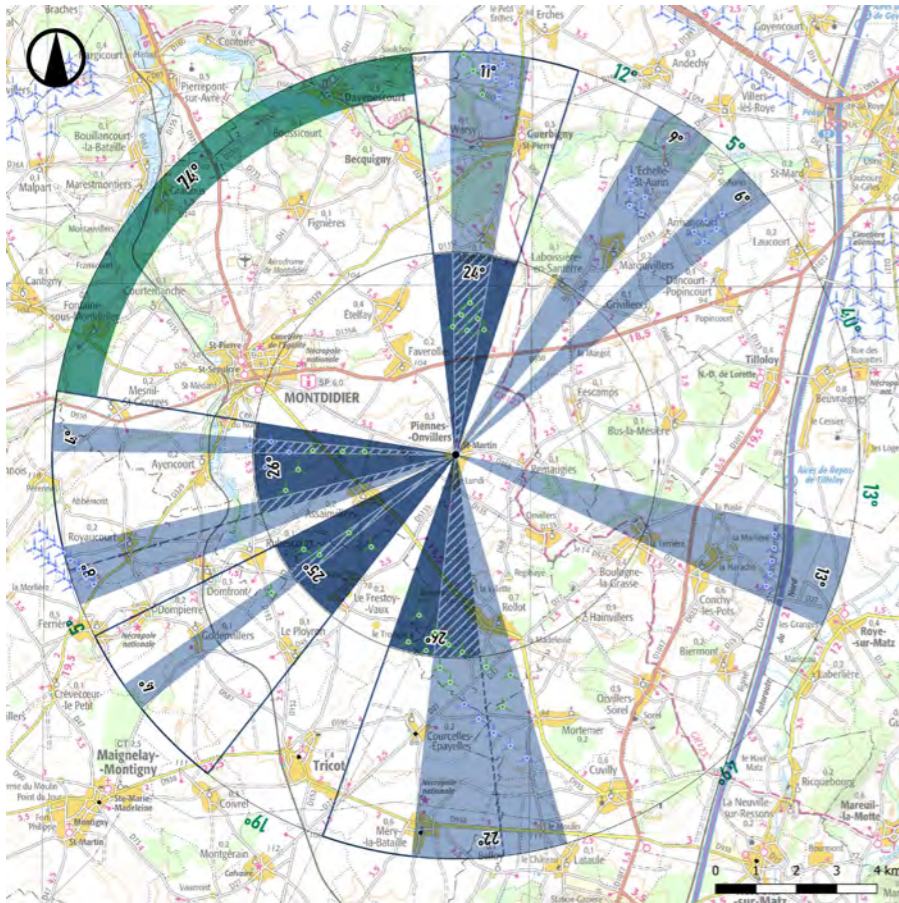
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	126°	153°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	42°	42°
Indice d'occupation (<120°)	147°	174°
Nombre d'éolienne à 5 km	18	22
Indice de densité (<0,1)	0,11	0,11
Indice de Respiration (>160°)	184°	83°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	126°	153°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	55°	55°
Indice d'occupation (<120°)	153,5°	180,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	18	22
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,11
Indice de Respiration (>160°)	156°	74°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.i. Piennes-Ouvillers



Piennes-Ouvillers se situe à 10,3 km au Nord du futur parc des Moulins de Méry. Le projet n'amplifie pas l'Indice d'Occupation de l'Horizon. Il modifie toutefois l'indice de densité de 0 éoliennes par degré.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 145,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

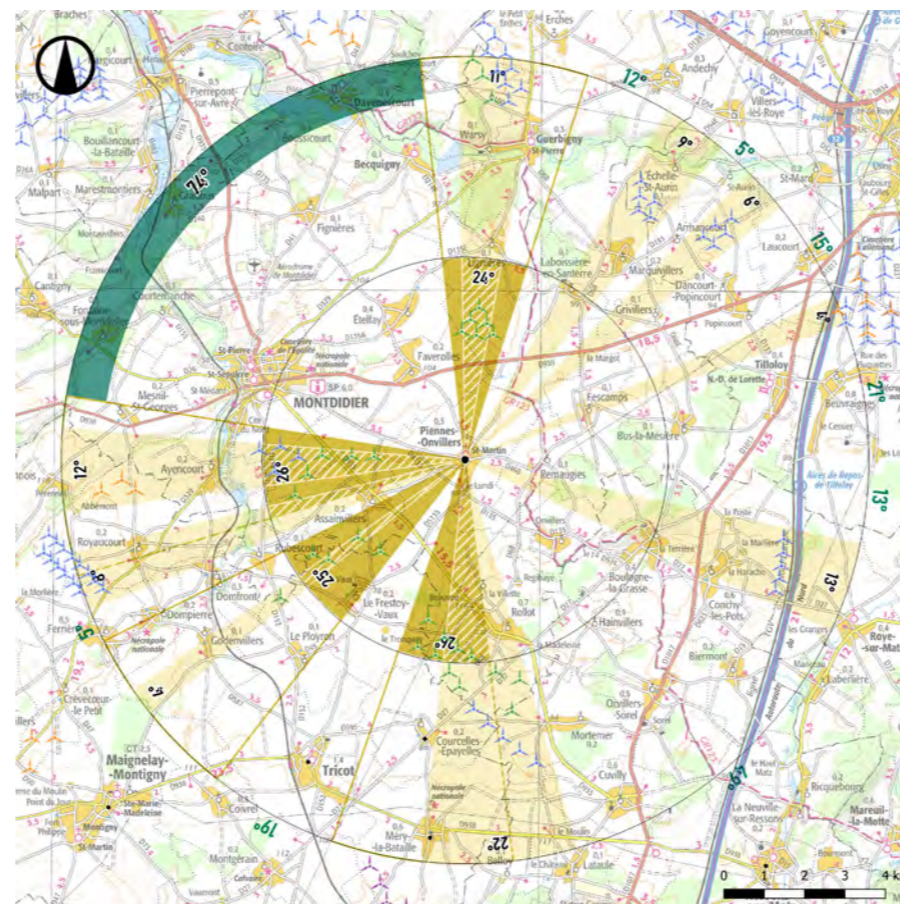
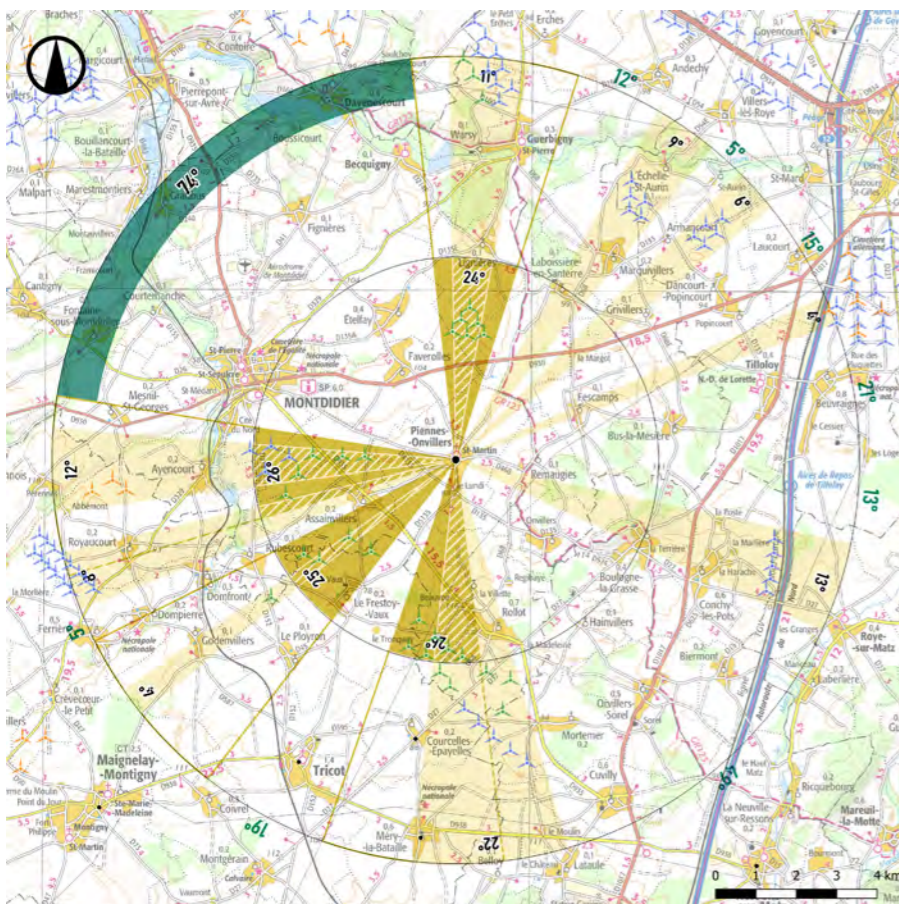
Avec 25 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,13, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 74° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Ouest.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants. Toutefois, le projet n'a pas d'incidence sur la saturation visuelle de cette commune puisqu'il s'implante à plus de 10 km de celle-ci. De plus, si le périmètre d'analyse est étendue le projet s'implante dans un angle déjà pourvu d'éoliennes et ne réduit donc pas l'angle de respiration.



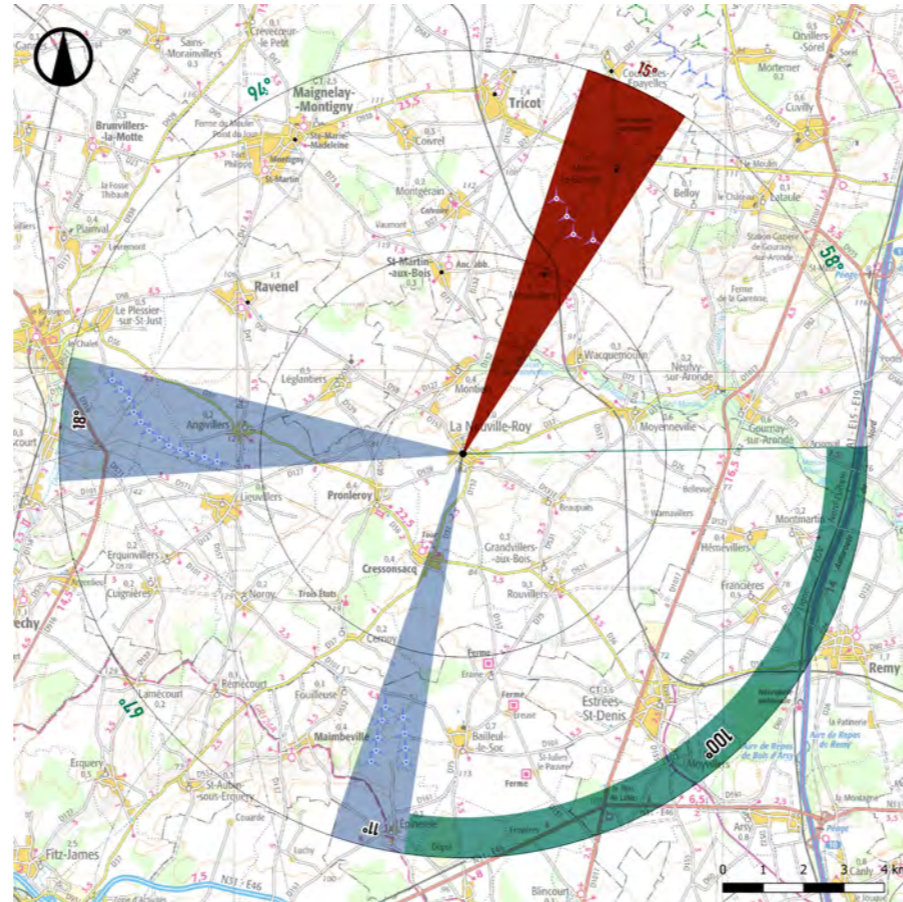
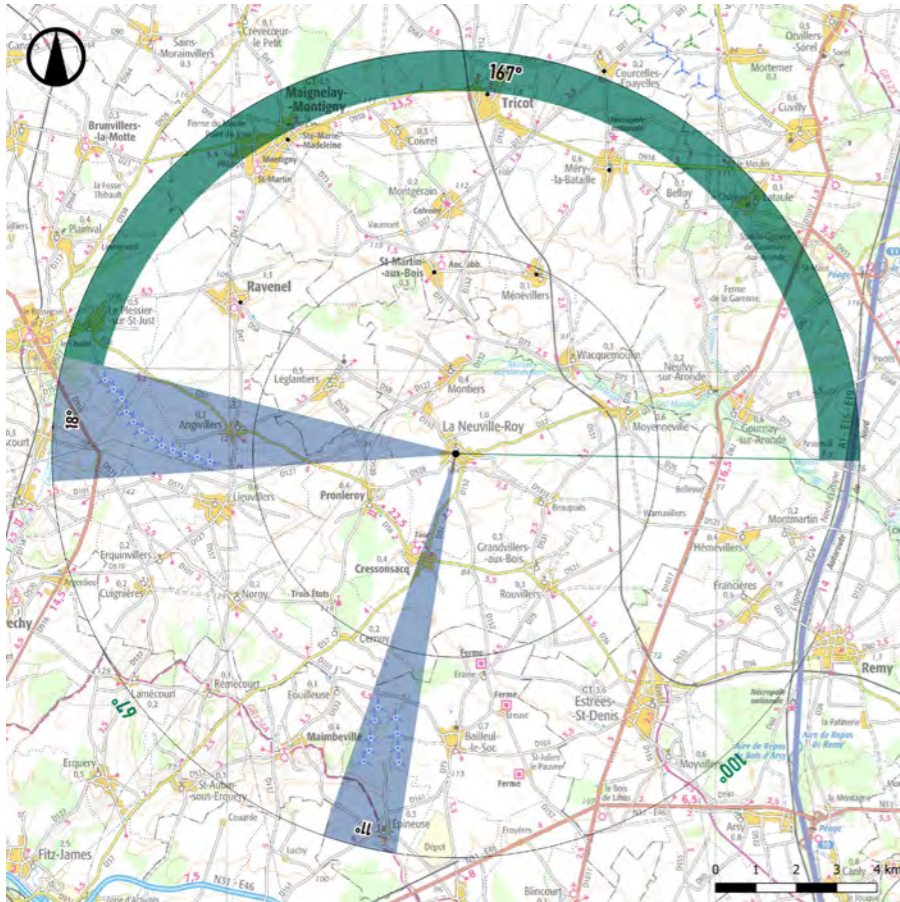
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	101°	101°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	77°	77°
Indice d'occupation (<120°)	139,5°	139,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	25	25
Indice de densité (<0,1)	0,14	0,14
Indice de Respiration (>160°)	74°	74°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	101°	101°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	89°	89°
Indice d'occupation (<120°)	145,5°	145,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	25	25
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,13
Indice de Respiration (>160°)	74°	74°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.j. La Neuville-Roy



La Neuville-Roy se situe à 6,1 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 7,5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 104,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

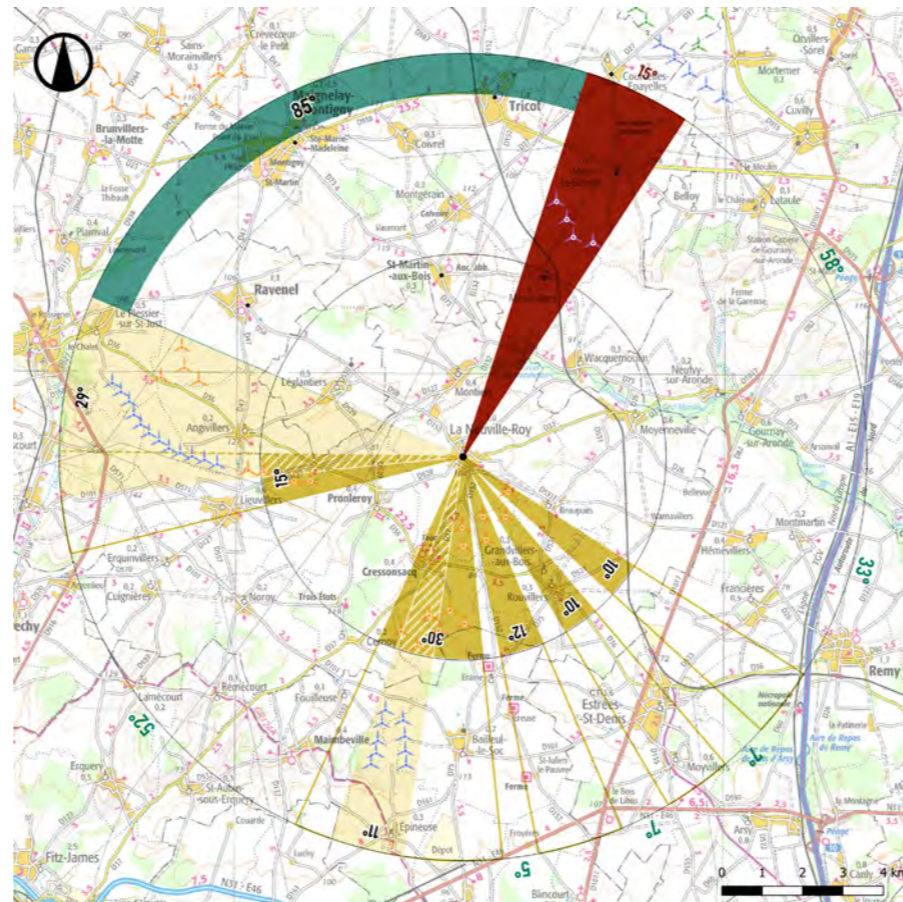
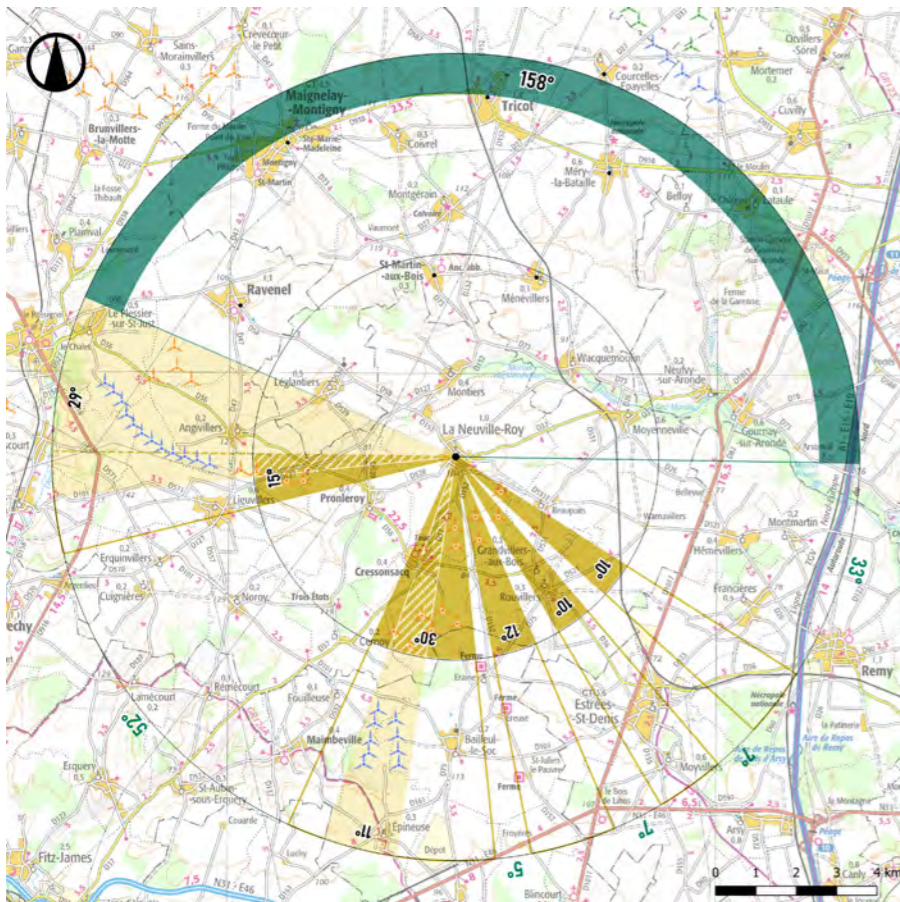
Avec 15 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,11, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 91° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Ouest.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants.



SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

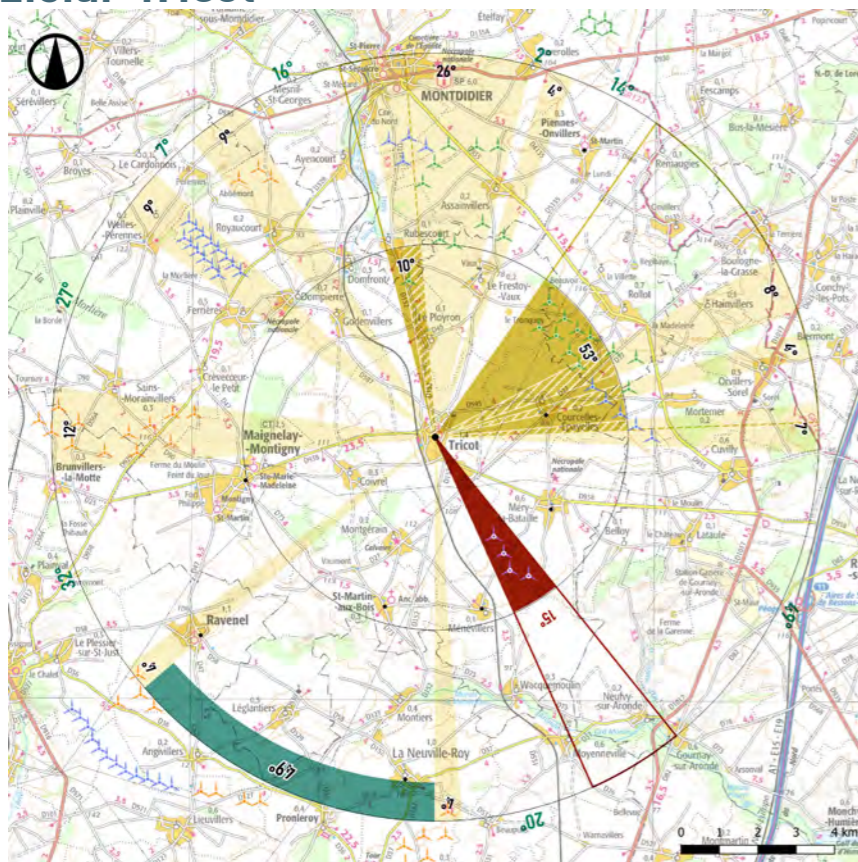
Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	29°	44°
Indice d'occupation (<120°)	14,5°	22°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	267°	158°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

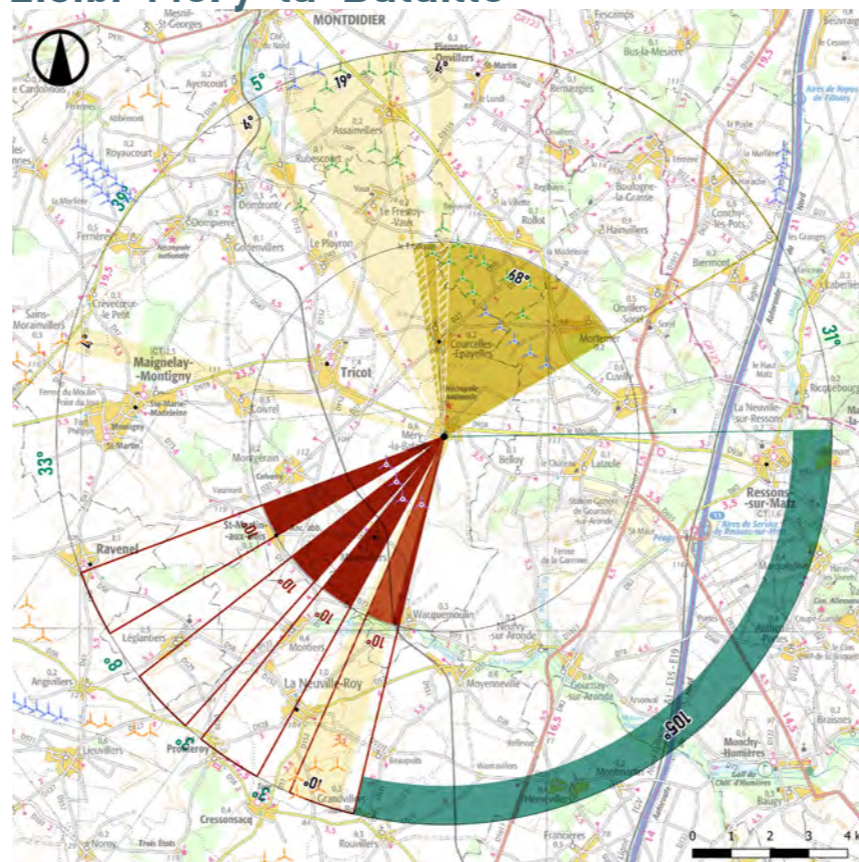
Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	77°	77°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	40°	55°
Indice d'occupation (<120°)	97°	104,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	15	15
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,11
Indice de Respiration (>160°)	191°	91°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Risque de Saturation

2.3. Conclusion

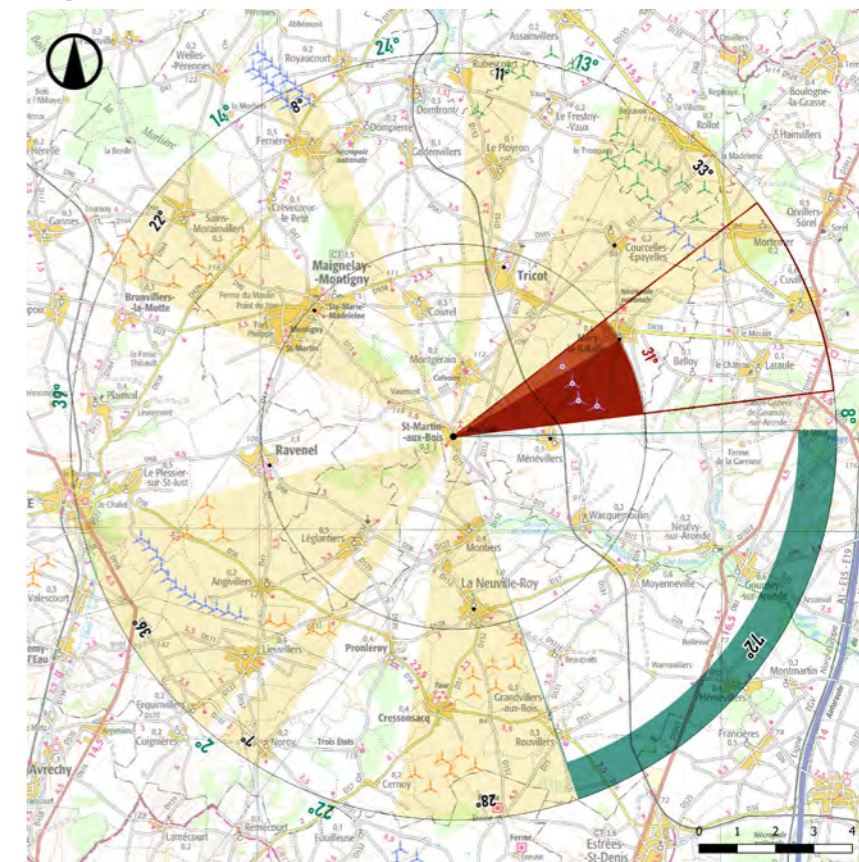
2.3.a. Tricot



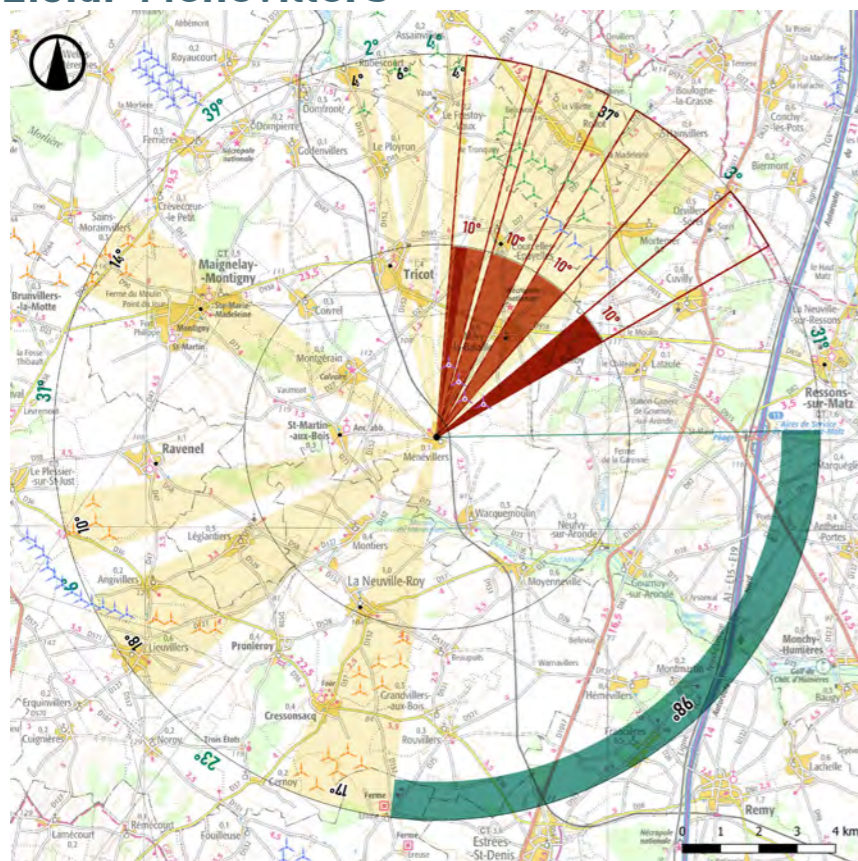
2.3.b. Méry-la-Bataille



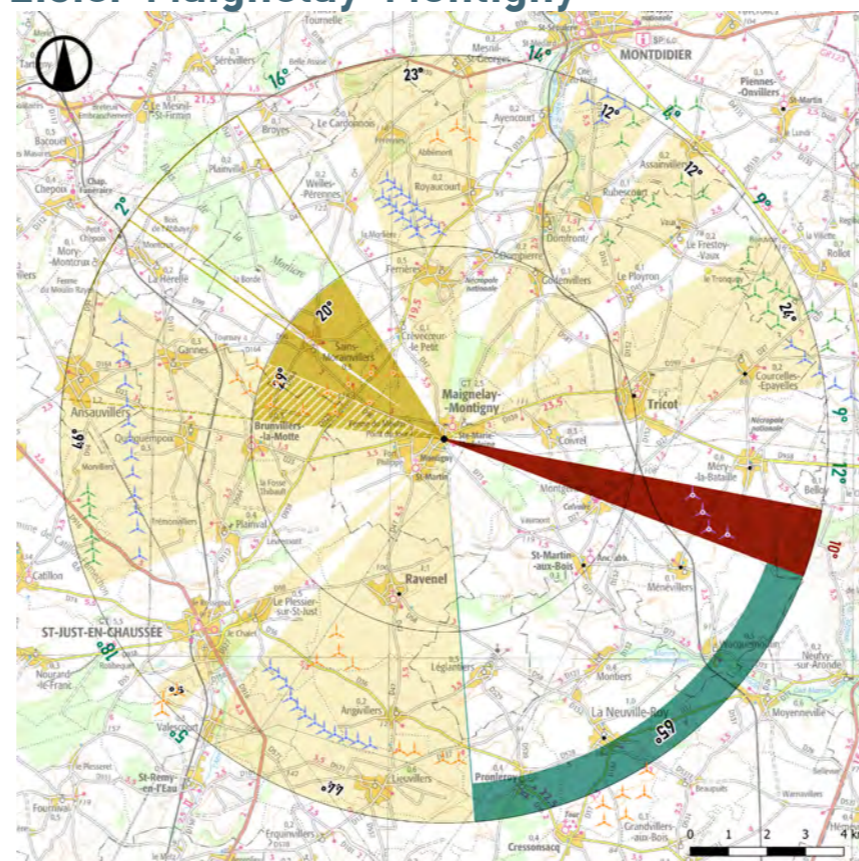
2.3.c. St-Martin-aux-Bois



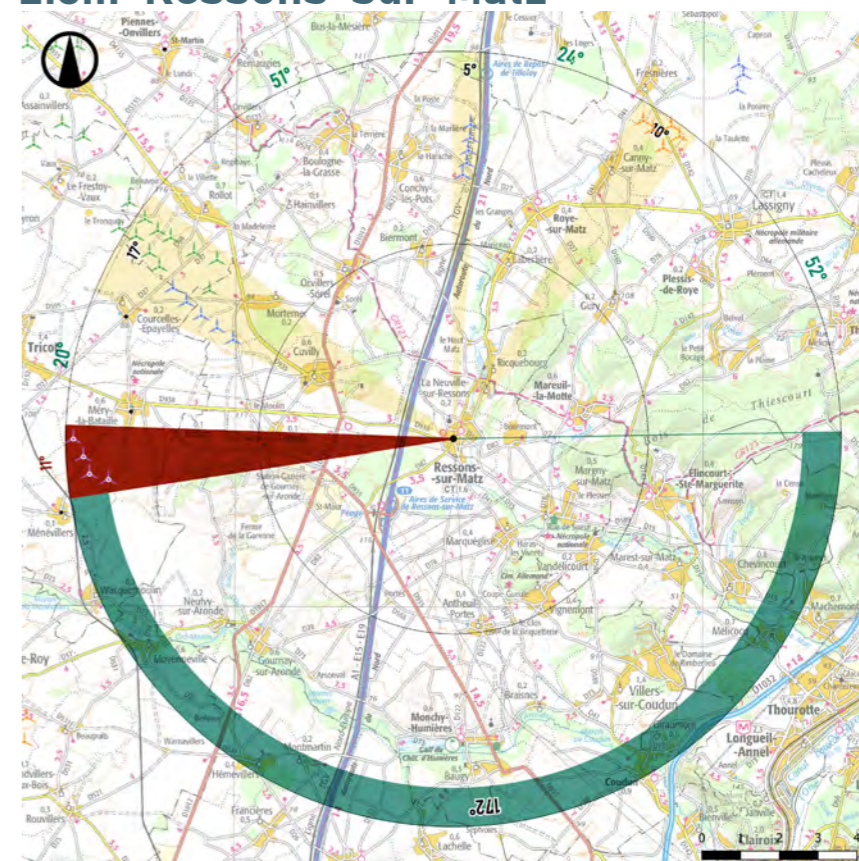
2.3.d. Ménévillers



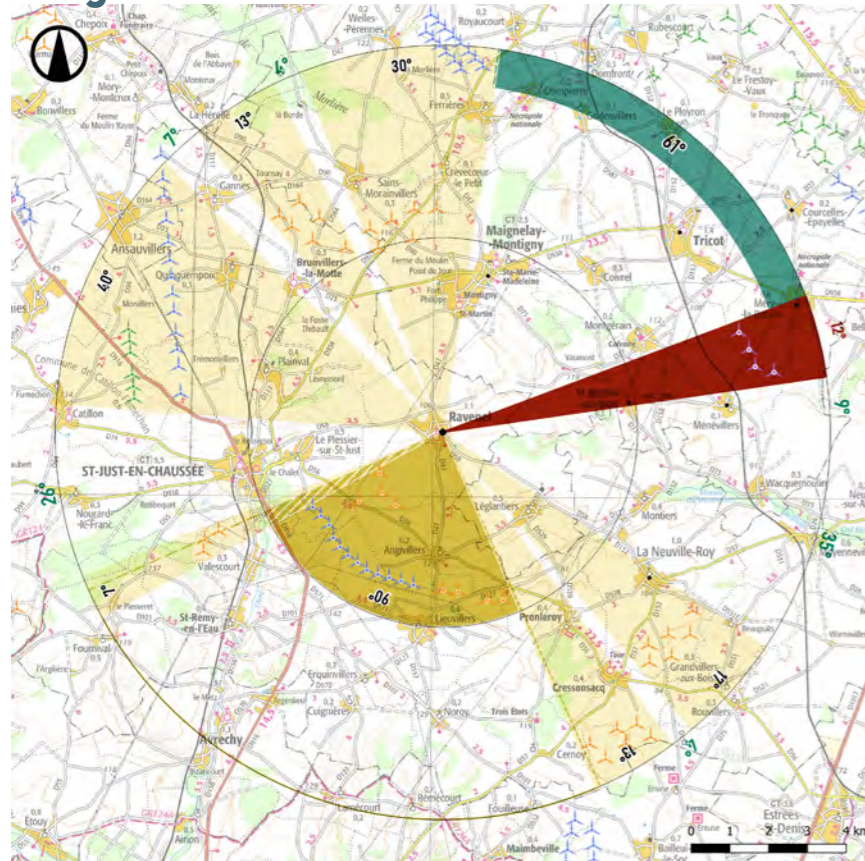
2.3.e. Maignelay-Montigny



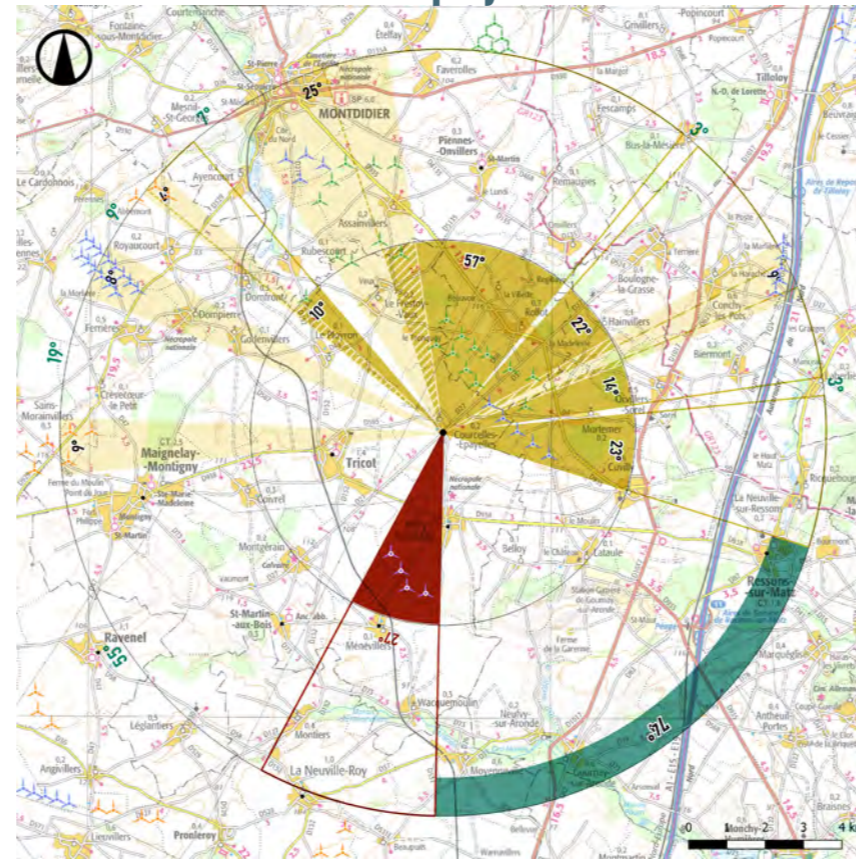
2.3.f. Ressons-sur-Matz



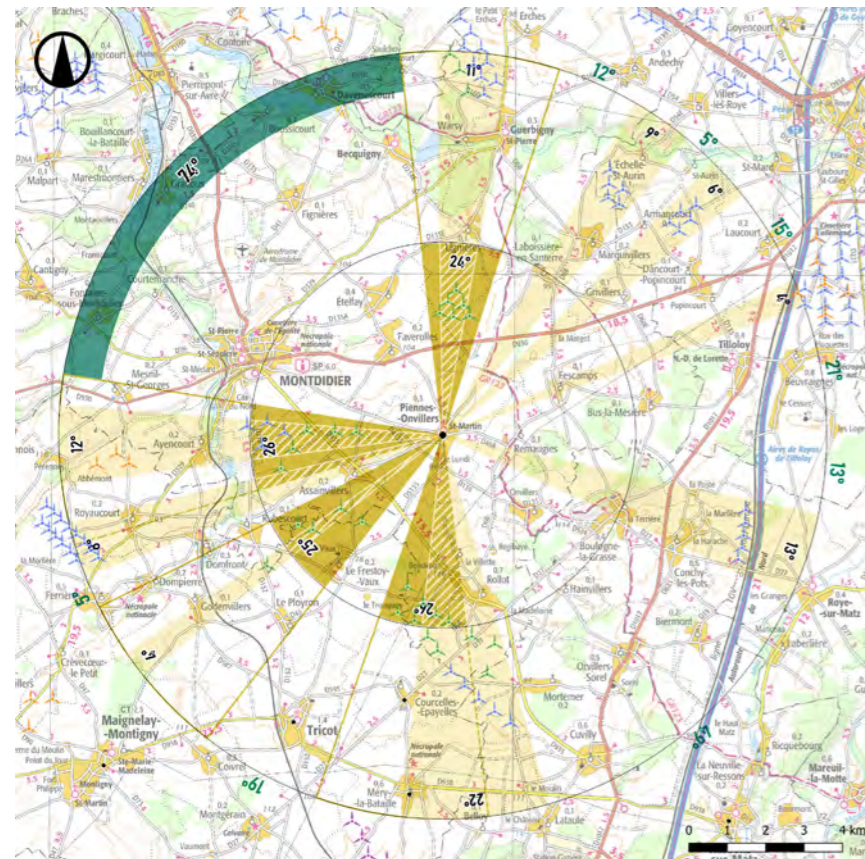
2.3.g. Ravenel



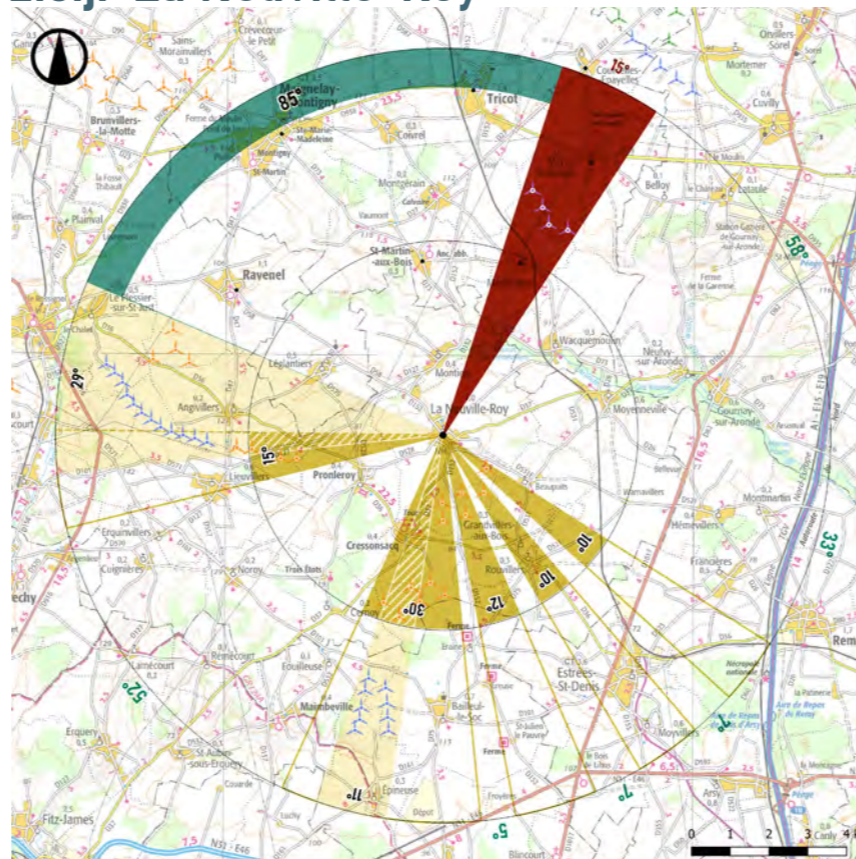
2.3.h. Courcelles-Epayelles



2.3.i. Piennes-Onvillers



2.3.j. La Neuville-Roy



Commune	Amplification de l'indice d'occupation due au projet (sans parcs en instruction)	Amplification de l'indice d'occupation due au projet (avec parcs en instruction)	Incidence sur l'indice de densité due au projet (sans parcs en instruction)	Incidence sur l'indice de densité due au projet (avec parcs en instruction)	Diminution de l'espace de respiration due au projet (sans parcs en instruction)	Diminution de l'espace de respiration due au projet (avec parcs en instruction)	Risque de saturation avant le projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation après le projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation avant le projet (avec parcs en instruction)	Risque de saturation après le projet (avec parcs en instruction)
a - Tricot	+15°	+15°	+0,02	+0,02	-63°	-35°	NON	OUI	NON	OUI
b - Méry-la-Bataille	+40°	+40°	-0,01	-0,01	-162°	-2°	NON	OUI	OUI	OUI
c - Saint-Martin-aux-Bois	+31°	+31°	+0,03	+0,02	-23°	-23°	NON	NON	NON	NON
d - Ménévillers	+40°	+40°	+0,04	+0,03	-13°	-13°	NON	NON	NON	NON
e - Maignelay-Montigny	+5°	+5°	-0,00	-0,00	-31°	-30°	NON	NON	OUI	OUI
f - Ressons-sur-Matz	+6°	+6°	0	0	-23°	-11°	NON	NON	NON	NON
g - Ravenel	+6°	+6°	-0,01	-0,01	-31°	-57°	NON	NON	OUI	OUI
h - Courcelles-Epayelles	+27°	+27°	+0,01	+0,01	-101°	-82°	OUI	OUI	OUI	OUI
i - Piennes-Onvillers	0°	0°	0	0	0°	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
j - La Neuville-Roy	+7°	+8°	0	-0,01	-109°	-100°	NON	NON	NON	OUI

Fig. 148 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation

Le projet éolien des Moulins de Méry s'installe dans un contexte éolien dense. Sur les dix communes étudiées, deux d'entre elles présentent un risque de saturation visuelle avant la prise en compte du projet, sans compter les parcs en instruction contre cinq d'entre elles en comptant les parcs en instruction. Pour neuf communes, le projet ajoute un nouvel angle sur l'horizon et amplifie donc l'indice d'occupation, allant de +5° (Maignelay-Montigny) à +40° (Méry-la-Bataille et Ménévillers). Depuis Piennes-Onvillers, le projet s'installe légèrement plus loin que le périmètre de 10 km et en partie à l'arrière d'un angle déjà pourvu par l'éolien. Le projet diminue donc le plus souvent une partie du plus grand espace de respiration. Toutefois pour la commune de Ménévillers, l'angle d'occupation sur le lointain n'est que légèrement augmenté. Le projet vient compléter les parcs éolien du Rollot et de Champ Chardon.

Une attention particulière doit être donnée aux bourgs du Tricot, Méry-la-Bataille, Maignelay-Montigny, Ravenel et Neuville-Roy, qui, avec la prise en compte du projet et les parcs en instruction, présentent un risque de saturation théorique important autour des villages qui n'existait pas avant et présente notamment une forte diminution de l'espace de respiration.

Malgré l'amplification régulière de l'indice d'occupation de l'horizon et la diminution du plus grand espace de respiration pour la plupart des communes, l'indice de densité n'est globalement pas augmenté avec l'arrivée du projet. Ce dernier n'a pas non plus d'incidence particulière sur le risque de saturation visuelle puisque Saint-Martin-aux-Bois, Ménévillers et Ressons-sur-Matz restent exempts de tout risque de saturation visuelle avec l'arrivée du projet. Pour les communes de Courcelles-Epayelles et Piennes-Onvillers, ce risque existait déjà avant la prise en compte du projet des Moulins de Méry.

3. CHOIX DES POINTS DE VUE

3.1. Sélection des points de vue

Selon les différentes sensibilités paysagères identifiées, un ensemble de points de vue représentatifs de ces dernières a été retenu pour étudier l'impact paysager du projet des Moulins de Méry. Ces points de vue permettent de mesurer l'impact du projet sur les différentes sensibilités paysagères mises en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Les photomontages sont représentatifs des sensibilités du territoire étudié par rapport au projet éolien.

D'une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s'est effectué selon les points suivants :

- Perception du motif éolien et risque d'effet cumulé ;
- Perception depuis les axes de communications ;
- Perception depuis les zones d'habitat de proximité ;
- Perception depuis les sites touristiques, sentiers de randonnée et points de vue sensibles ;
- Perception depuis ou vers les éléments de patrimoine historique ;
- Perception depuis ou en covisibilité avec les vallées ou les reliefs bien identifiés



Effets cumulés



Axes de communication



Lieux de vie



Tourisme



Patrimoine



Vallées et reliefs

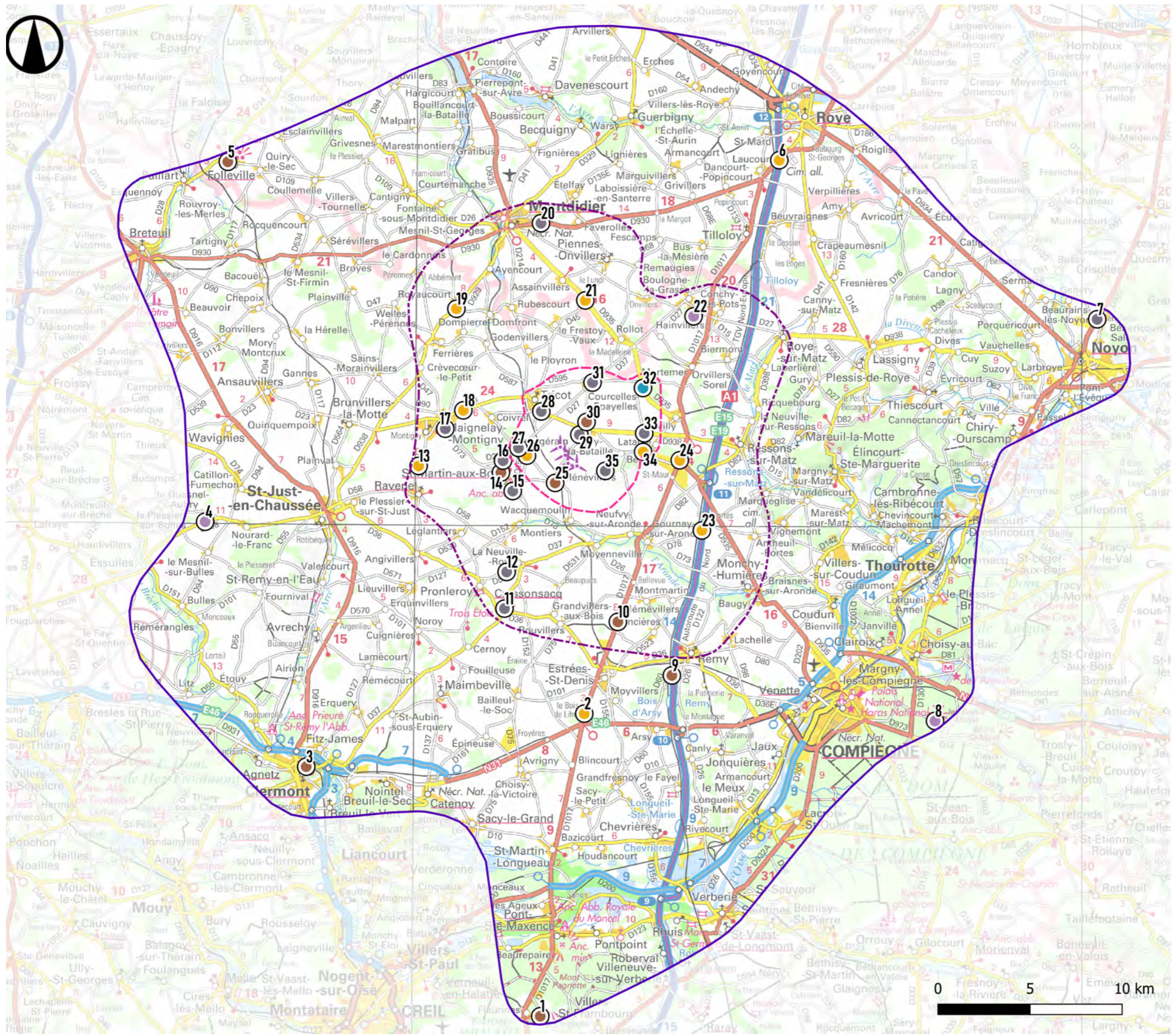
Pour illustrer l'ensemble des thématiques et également les sensibilités définies dans l'état initial, 35 points de vue ont été sélectionnés. Il est rappelé que les enjeux définis précédemment dans l'état initial et écartés de tout lien visuel avec le projet des Moulins de Méry ne sont pas illustrés par le biais de photomontages. Seuls les endroits présentant potentiellement des visibilité sur le projet éolien ont été sélectionnés, pour définir le réel impact visuel de ce dernier. Néanmoins, il n'est pas exclu que des visibilité potentielles conduisent à des points de vue muets (sans visibilité) en raison des obstacles visuels.

Par ailleurs, les points de vue ont été réalisés à feuilles tombées afin de maximiser les impacts en minimisant les éventuels masques végétaux pouvant avoir une incidence sur les niveaux d'impacts.

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
Aire d'étude éloignée			
1	Depuis la clairière de la butte Saint-Christophe à Fleurines	670591	6906837
2	Vue depuis la D1017, au nord du Bois de Linus et sur la ferme inscrite de St-Julien-le-Pauvre	672981	6923273
3	Vue depuis le site de la Promenade du Chatelier à Clermont	657882	6920394
4	Depuis le GR124, à l'ouest de Nourard-le-Franc, sur la D938	652391	6933698
5	Depuis les abords ouest de Folleville, sur la D109	653623	6953249
6	Vue sur l'autoroute A1, depuis la D1017 à la sortie sud-ouest de Roye	683572	6953336

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
7	Vue depuis l'entrée nord-est de Noyon sur la D932 à l'intersection avec la D103	700837	6944696
8	Vue depuis le Belvédère des Beaux Monts, au sud-est de Compiègne	692029	6922876
9	Vue depuis les abords de la Nécropole Nationale de St-Rémy et de la ligne TGV Nord-Europe	677739	6925347
Aire d'étude rapprochée			
10	Vue depuis la sucrerie au nord d'Estrée-St-Denis (D1017)	674807	6928259
11	Vue depuis la sortie nord-est de Cressonsacq, sur la D37	668649	6928979
12	Vue sur la commune de la Neuville-Roy et le sentier de randonnée de la Neuville-Roy à Beaupuits, depuis les abords de la D528	668766	6930971
13	Vue depuis la D47 au nord de Ravenel et au sud de Maignelay-Montigny	663985	6936729
14	Vue depuis la D73, sur l'Abbaye de St Martin-aux-Bois	668458	6936369
15	Vue depuis l'entrée sud de Saint-Martin-aux-Bois, sur la D73	669098	6935365
16	Vue depuis la sortie est du hameau de Vaumont, sur la D27	668569	6937017
17	Vue depuis la sortie sud de Maignelay-Montigny (D73)	665435	6938750
18	Vue depuis la D938, à l'est de Maignelay-Montigny	666416	6939748
19	Vue depuis la sortie sud-est de Royaucourt	666037	6945264
20	Vue depuis l'entrée est de Montdidier, sur la D930	670631	6949914
21	Vue depuis l'intersection entre la D45 et la D945, au sud-est de Assainvillers	673040	6945719
22	Vue depuis le GR123, au sud de Boulogne-la-Grasse	678919	6944855
23	Vue sur la Ligne à Grande Vitesse à proximité de l'autoroute A1, depuis la D78 à l'ouest de Antheuil-Portes	679368	6933224
24	Depuis l'intersection entre la D935 et la D1017 au nord du hameau de St-Maur	678165	6937034
Aire d'étude immédiate			
25	Vue depuis les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers	671400	6935805
26	Vue depuis la D152, à l'est de Montgérain	669868	6937287
27	Vue depuis la sortie nord-est de Montgérain, sur la D27	669408	6937707
28	Vue depuis la sortie sud-est du Tricot, aux abords de la D938	670647	6939689
29	Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale	672715	6938425
30	Vue sur une Nécropole nationale, depuis la sortie nord du bourg de Méry-la-Bataille	673106	6939113
31	Vue depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, sur la D27	673430	6941256
32	Vue depuis la sortie sud-ouest de Mortemer, aux abords de la D935	676170	6940961
33	Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille	676238	6938501
34	Vue depuis une route locale, depuis la sortie sud-ouest de Lataule	676177	6937488
35	Vue depuis la Ferme de Bauchemont, au sud-ouest de Belloy	674125	6936461

Fig. 149 : Tableau de localisation des points de vue



Localisation des points de vue



Décembre 2024
Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Thématique des points de vue sélectionnés

- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Effets cumulés

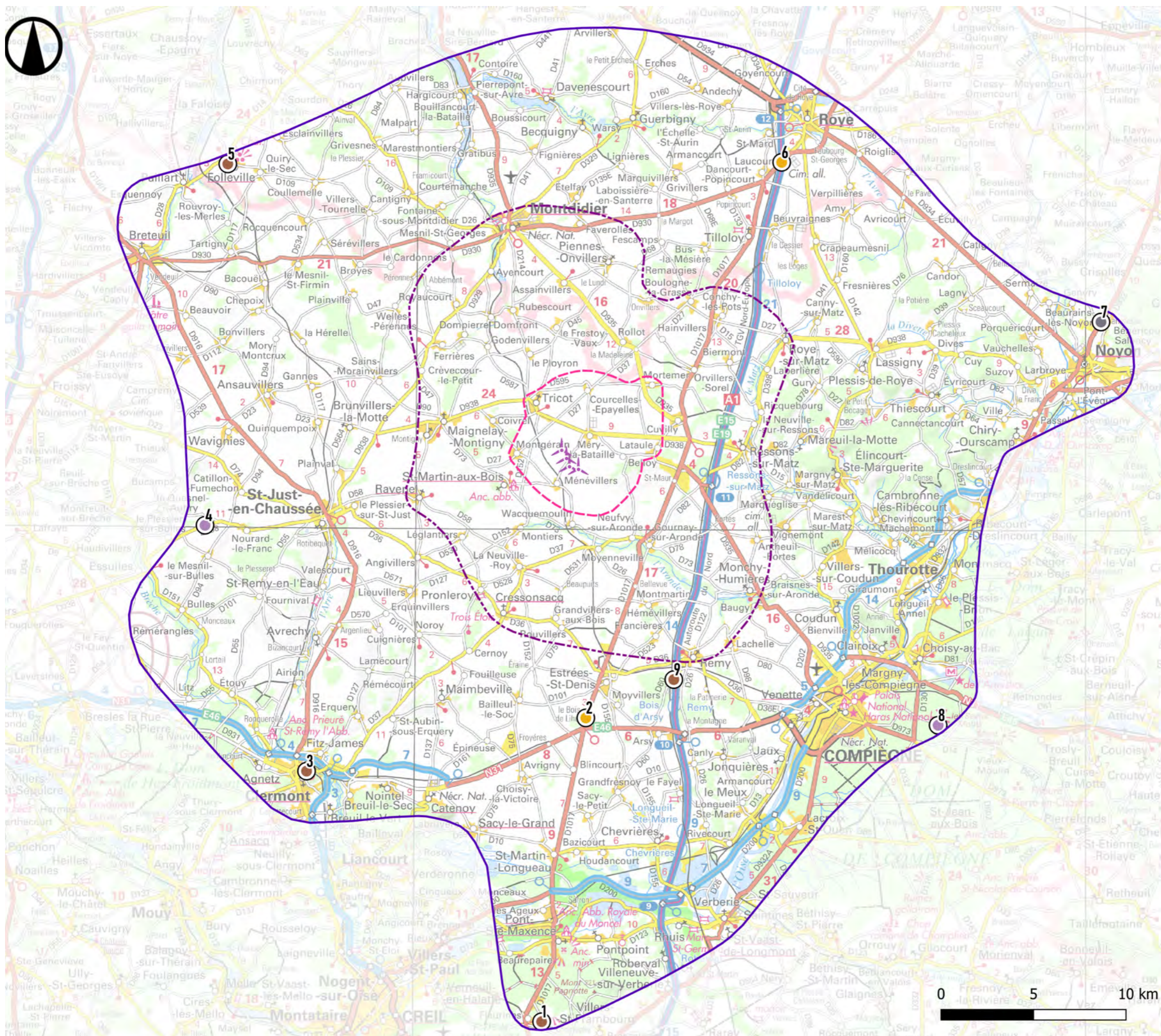


Points de vue Aire d'étude éloignée



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites



Légende

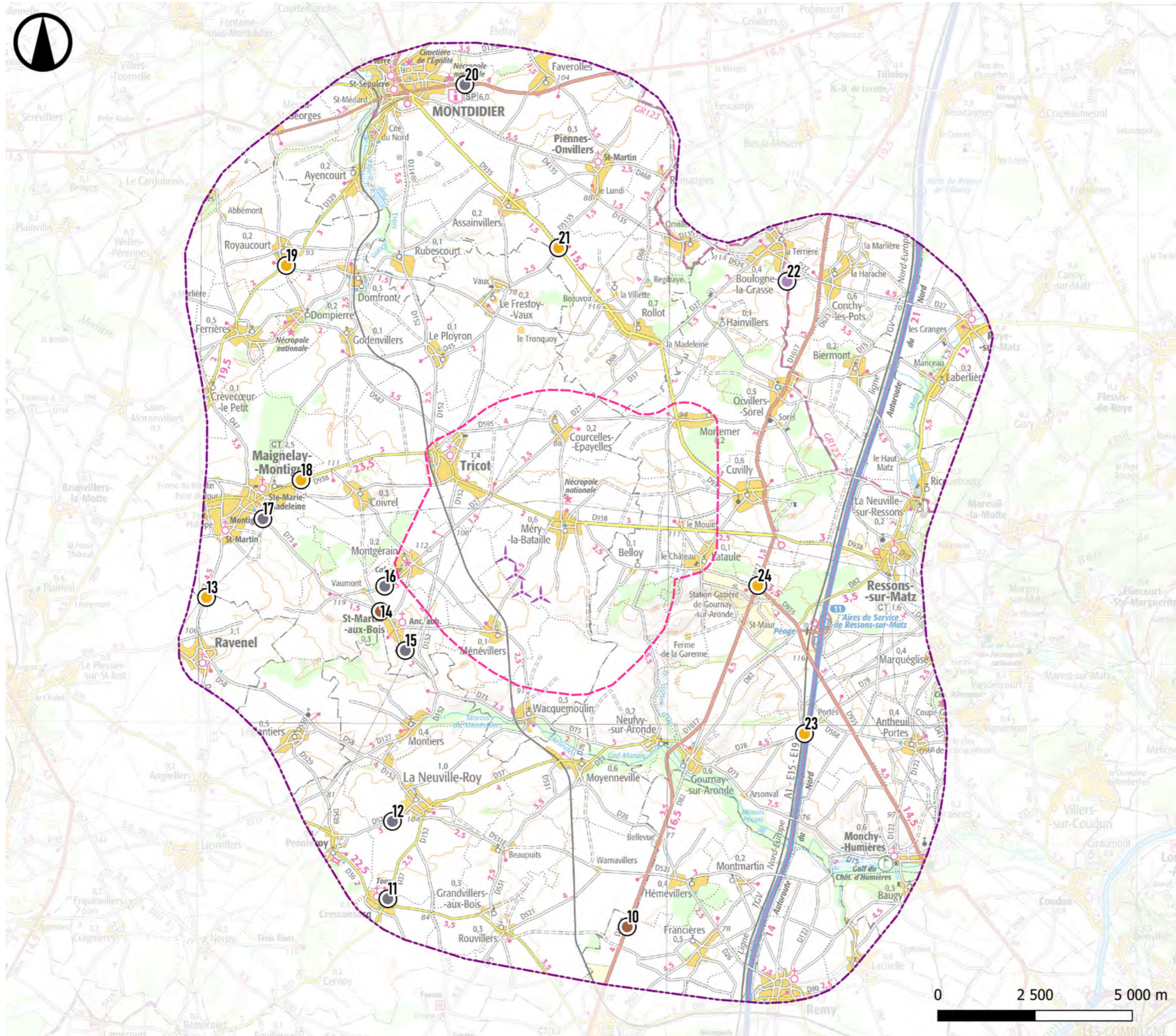
Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Points de vue et thématique principale

- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine



Points de vue Aire d'étude rapprochée



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate

Points de vue et thématique principale

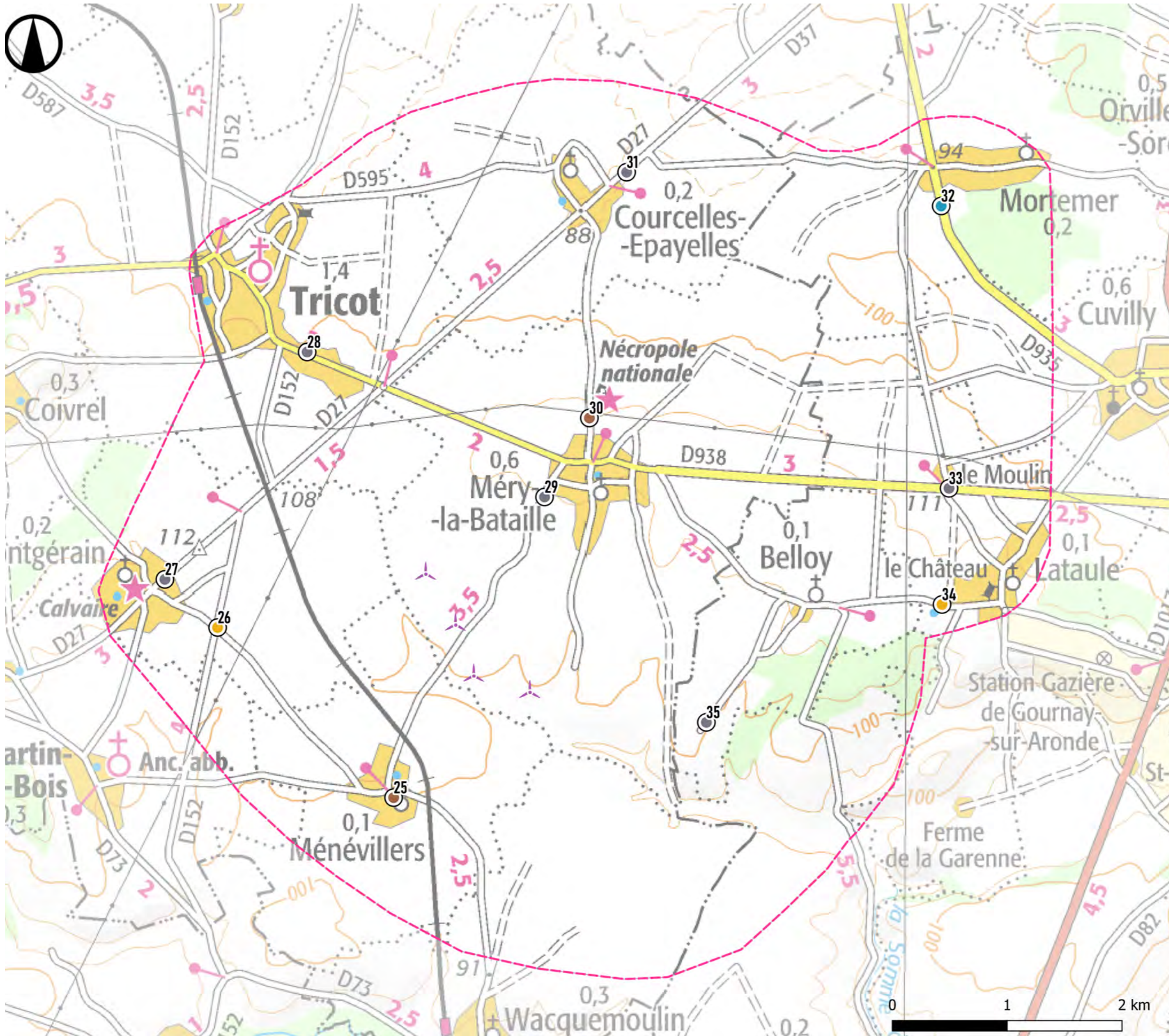
Axe de communication

Lieux de vie

Tourisme

Patrimoine

0 2 500 5 000 m









Points de vue Aire d'étude immédiate



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

-  Projet des Moulins de Méry
- Aires d'étude**
-  Aire d'étude immédiate
- Points de vue et thématique principale**
-  Axe de communication
-  Lieux de vie
-  Tourisme
-  Patrimoine

3.2. Méthodologie des photomontages

Un photomontage permet de préciser les résultats de calculs de bassins de visibilité et doit permettre une appréciation précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son contexte paysager. C'est pourquoi l'ensemble des photomontages est réalisé selon une méthode rigoureuse et conforme aux recommandations du [Guide National relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres](#) publié par le Ministère de l'Environnement en octobre 2020.

LES PRISES DE VUE :

Elles sont réalisées avec un appareil photo numérique Canon 6D équipé d'un capteur APS-C de 24 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm.

Celui-ci est fixé en mode paysage sur une rotule spéciale ou tête panoramique, présentée ci-contre, précédemment réglée pour ce couple appareil/objectif afin de limiter les effets de parallaxe d'une image à l'autre et assurer l'assemblage sans décalages. Un niveleur trois points permet d'affiner la planéité des prises. Le trépied sur lequel l'ensemble est fixé permet de monter l'objectif jusqu'à une hauteur d'environ 1,6 à 1,7m. Ainsi pour chaque point de vue, après visée en direction du projet à l'aide de jumelles équipées d'un compas magnétique, un ensemble de photographies est effectué par rotation - par pas de 20° de la tête panoramique - afin de couvrir les 360° environnants. Cela assure un taux de recouvrement d'une image sur l'autre d'environ 25%.

La position ainsi que la date et l'heure sont enregistrées automatiquement lors de la prise, et corrélées par l'utilisation d'un GPS externe supplémentaire.

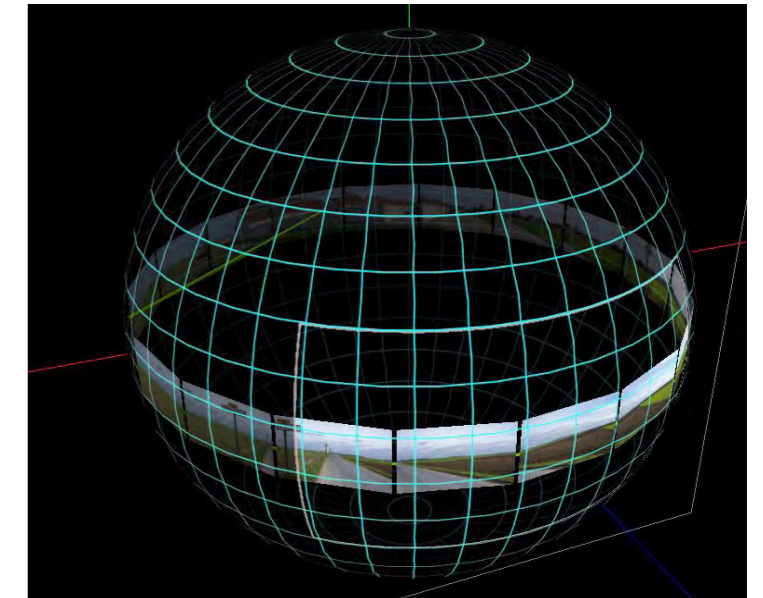
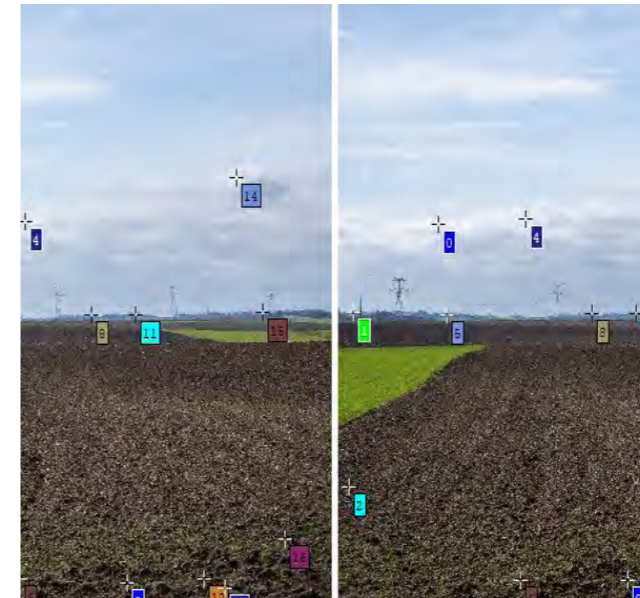
En fonction de l'ouverture paysagère des repères (clochers, pylônes et autres éléments remarquables) sont également relevés par la même occasion.



L'ASSEMBLAGE PANORAMIQUE :

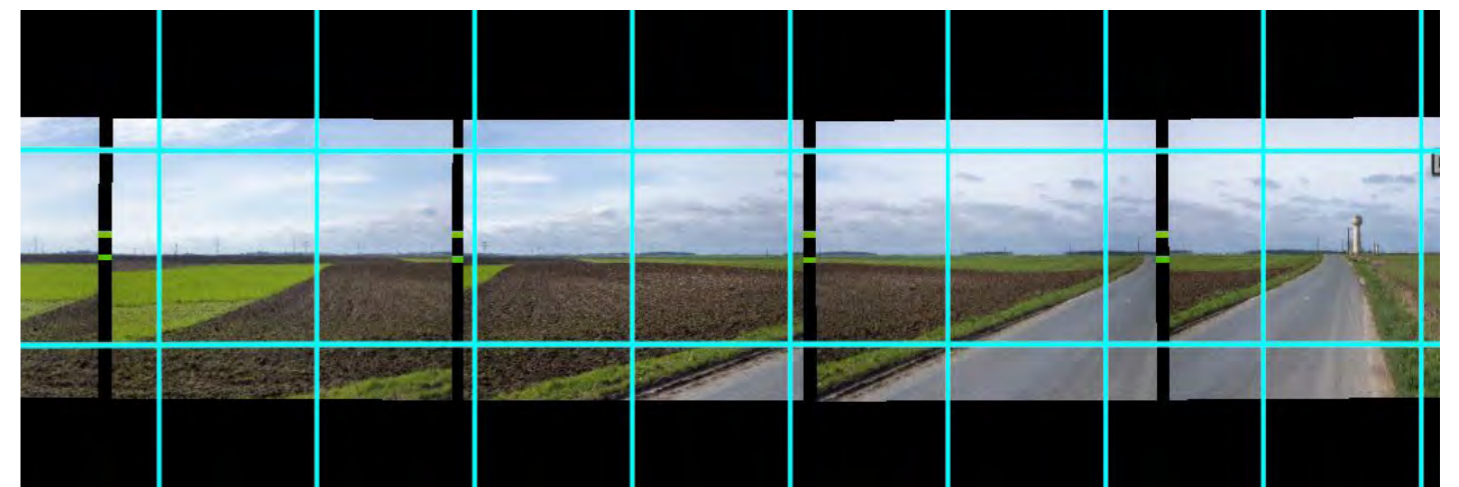
L'assemblage des lots de photographies est réalisé dans Hugin-Panorama photo stitcher, logiciel libre spécialisé dans l'assemblage d'image par reconnaissance de points avec interface experte, permettant un contrôle et la correction, le cas échéant, de l'ensemble des points de contrôle et des liens entre images (voir images ci-dessous) ainsi que la fusion de celles-ci sans traces de «coutures». Éventuellement, les effets de ghosting, en cas d'éléments en mouvement, peuvent être corrigés.

Une attention toute particulière est portée sur les corrections des paramètres de distorsion inhérents aux propriétés physiques de l'objectif utilisé, ainsi que sur le contrôle de la planéité de l'ensemble afin de limiter les erreurs liées à cette tâche.

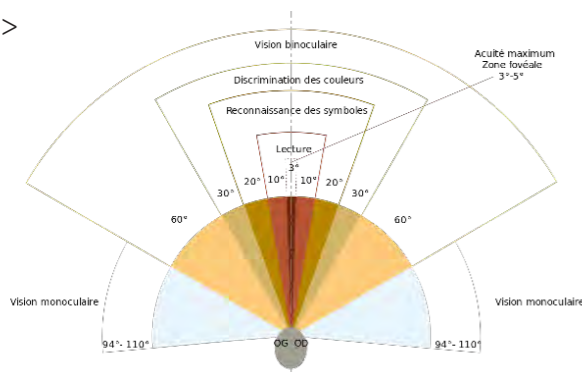


Ce choix technique est induit par plusieurs éléments :

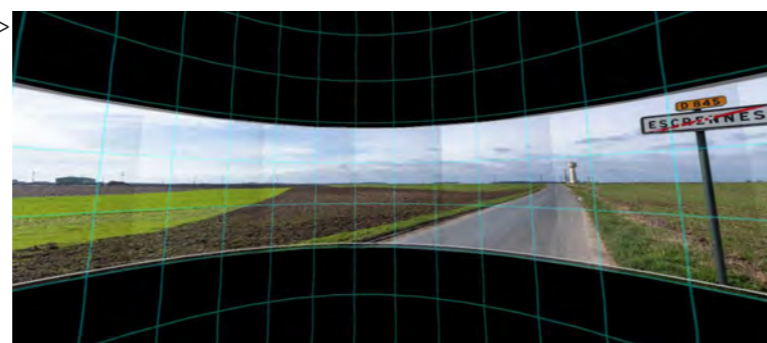
- La plage de vision monoculaire humaine permettant de discerner les couleurs est estimée à 60° maximum et à 40° pour les motifs (1) ;
- Le guide préconise l'usage d'une focale fixe de 50mm sur capteur plein format, le champ visuel horizontal offert par une photo à cette focale étant de l'ordre de 40° ;
- De plus, il y est mentionné la nécessité de présentation d'un champ visuel horizontal de 50° pour une distance orthoscopique de visualisation sur format A3 de 45 cm, il faut alors recourir à l'assemblage panoramique numérique pour étendre le champ visuel. Dès lors la notion de focale perd son sens, celle-ci faisant seulement varier le nombre de photos à prendre pour un champ visuel donné ;
- La projection d'une photo unique étant droite rectilinéaire, des distorsions de perspectives apparaissent aux angles supérieurs à 60°; si le champ visuel est trop large dans cette projection les proportions des éléments du paysage ne sont plus respectées. Sur l'illustration d'un panorama de 120° de champ visuel horizontal (2) les poteaux électriques à gauche apparaissent largement démesurés.



1 >



2 >

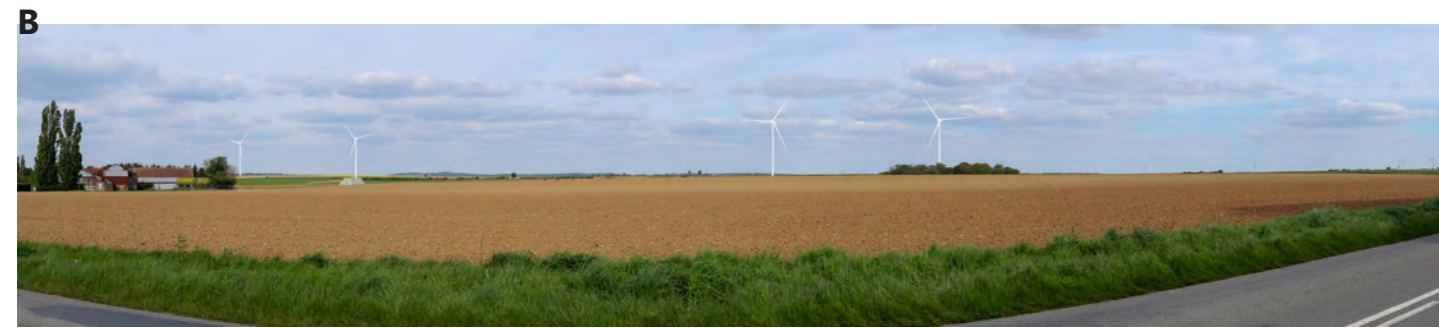


Du fait de l'angle de champ horizontal étendu la projection de sortie nécessaire est cylindrique pour une bonne visualisation de ce type de panorama - comme indiqué, une projection «droite» rectilinéaire induirait d'importantes déformations de perspectives.

La définition finale du panorama est calculée de manière à obtenir la meilleure résolution possible pour les mises en pages en 300 points par pouce minimum.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES :

Les photomontages sont réalisés avec le module photomontage du logiciel spécialisé Windfarm 5.0.1.2 de Resoft. Celui-ci permet l'affichage et le contrôle des données utilisées en gardant toute proportion liée à la projection panoramique cylindrique et prend en compte la courbure terrestre pour la modélisation.



Cette phase du travail se décompose en plusieurs étapes :

- Insertion du modèle numérique de terrain (BDAlti 75 par défaut) et insertion de l'ensemble des éoliennes du projet et du contexte éolien connu (A) ;
- Géoréférencement du panorama avec utilisation de repères (châteaux d'eau, pylônes, éoliennes etc.) dont les hauteurs peuvent être connues et application des paramètres d'éclairage liés aux date et heure de prise de vue ;
- Edition du photomontage dans un logiciel de retouche photographique (Photoshop ou Gimp) pour application fine des masques boisés et/ou bâtis (B).

Malgré le soin apporté à sa confection le photomontage est un outil possédant certaines limites quant à la représentation, notamment :

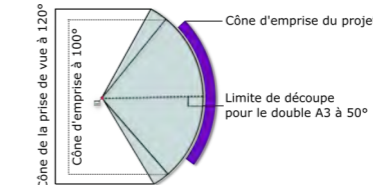
- Absence de rotation des éoliennes.
- Possibilités de légères imprécisions liées à la qualité des données numériques et des repères utilisés.

LA MISE EN PAGE :

Afin de répondre aux exigences de la DREAL Hauts-de-France, respecter les préconisations de visualisation et faciliter la lecture des photomontages la mise en page a été élaborée sur 2 pages A3 par point de vue, présentées en vis-à-vis.

La première page présente les informations relatives au point de prise de vue avec 2 cartographies et une coupe topographique :

- la coupe topographique rend compte du relief entre le point de vue et le projet ;
- la première carte permet de situer le point de vue dans l'aire étudiée relativement au projet ;
- la seconde carte offre une vue à échelle réduite sur fond satellite avec cône marqueur de direction et de cadrage 120°, avec indication d'emprise horizontale du projet.



Un encart est réservé aux caractéristiques telles que les coordonnées, la date/heure de prise et la distance de l'éolienne la plus proche. Enfin, un espace est réservé aux commentaires paysagers avec le niveau d'impact du projet.

La page de droite superpose trois panoramas présentant 120° de champ visuel horizontal, permettant de comparer l'état initial du paysage à la simulation du projet. Les éoliennes projetées sont identifiées.



Les pages suivantes présentent le photomontage à 100° en 2 vues de 50° avec préconisation de distance orthoscopique de lecture.

Compte tenu de la projection cylindrique, pour une représentation fidèle du photomontage sur 100° en double A3 il est préconisé de courber le support .



Distance de lecture préconisée : environ 40 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 40 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

3.3. Lecture des photomontages

3.3.a. Méthode d'analyse des photomontages

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement.

Pour chaque photomontage, un commentaire paysager est rédigé. Ce dernier s'attache dans un premier temps à décrire les caractéristiques du paysage à l'état initial (avant l'intégration du parc dans le paysage). Il s'agit alors de dépeindre les grandes structures du paysage (plateau, vallée, grande ligne de force, typologie du relief, etc.), son organisation (descriptif des plans paysagers, de l'ampleur du paysage, des rapports d'échelle), ses composantes majeures (occupation du sol, masques bâtis, boisés, motif éolien, etc.) et localiser les enjeux particuliers dans ce paysage (lieu de vie, monument historique, appel visuel, paysage remarquable...).

Le cas échéant, un second temps s'attache à présenter le contexte éolien déjà installé dans le paysage. Il s'agit ici d'en décrire l'organisation générale (orientation, géométrie, localisation des parcs), d'analyser les mises en scène paysagères et les intervisibilités entre les parcs (rapports d'échelle entre les parcs éoliens et les composantes paysagères mais également entre les différents parcs présents).

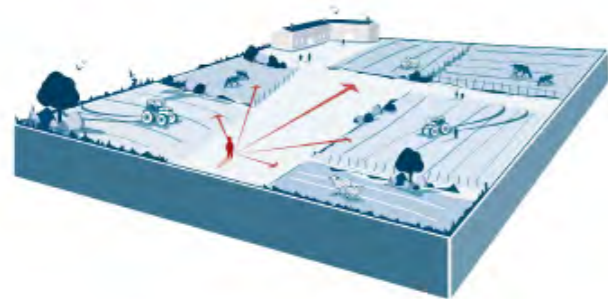
La synthèse de ces effets cumulés est croisée avec les résultats de l'étude de saturation dans une partie dédiée à la fin de l'analyse des impacts. (Cf. 5-Effets cumulés).

Enfin, un troisième temps analyse l'intégration du projet dans le paysage. Cette analyse se fait au travers de critères multiples :

- la visibilité du projet (partielle ou totale),
- la prégnance du projet (en lien avec sa hauteur apparente dans le paysage),
- les rapports d'échelle entre le projet et les composantes paysagères (lieux de vie, composantes végétales, lignes de force principales...),
- la lisibilité du projet dans le paysage, en lien avec les lignes structurantes,
- les co-visibilités possibles avec les lieux de vie, éléments patrimoniaux ou appels visuels existants dans le paysage,
- le lien visuel que le projet entretient avec les autres parcs éoliens présents.

Cette liste est non-exhaustive et peut être adaptée en fonction du projet et des caractéristiques du paysage.

PAYSAGE OUVERT

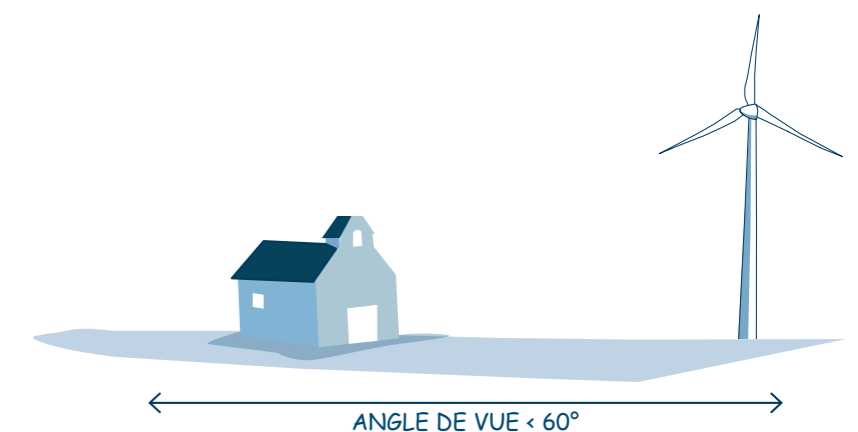


PAYSAGE OUVERT

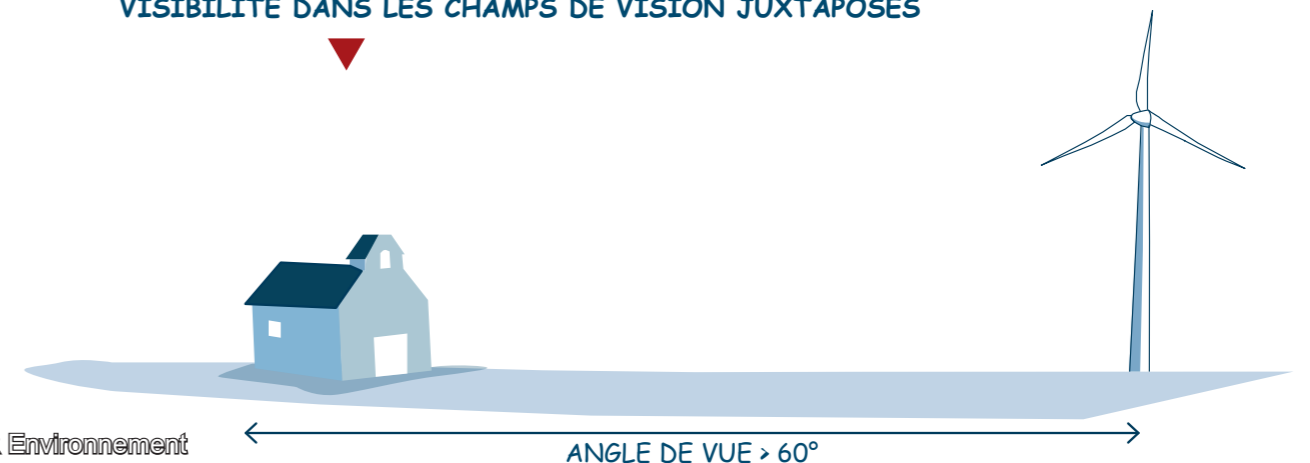
COVISIBILITÉ DIRECTE



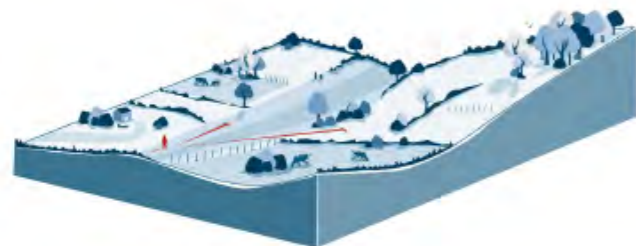
COVISIBILITÉ INDIRECTE



VISIBILITÉ DANS LES CHAMPS DE VISION JUXTAPOSÉS



PAYSAGE SEMI-OUVERT



PAYSAGE SEMI-OUVERT

PAYSAGE FERMÉ



PAYSAGE FERMÉ

3.3.b. Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage.

- **Vert** : Éolienne accordée
- **Orange** : Éolienne en instruction
- **Violet** : Éolienne du projet (située au dessus d'une courbe topographique)
- **Jaune** : Éolienne du projet (située en dessous d'une courbe topographique)

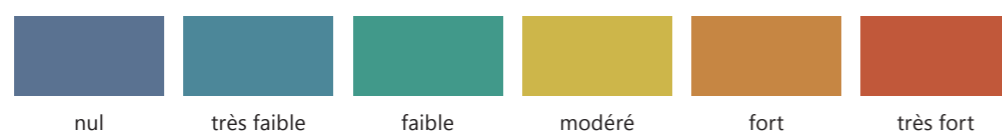
Les photomontages ont été réalisés par ATER Environnement.

3.3.c. Évaluation de l'impact

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, puis évaluer l'impact du projet à travers des critères quantitatif et qualitatif afin de caractériser le plus objectivement possible l'impact. De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :



3.3.d. Limites

Le travail de photomontage suit une méthodologie rigoureuse qui vise à ne pas donner à l'observateur une impression trompeuse. Il est cependant illusoire de croire que l'on peut reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Ces simulations permettent de donner les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, même si elles ne peuvent rendre compte de l'influence de la météo, des saisons et des cultures sur la perception du projet au quotidien, pas plus qu'une perception dynamique (mouvement de l'observateur et/ou de l'éolienne).

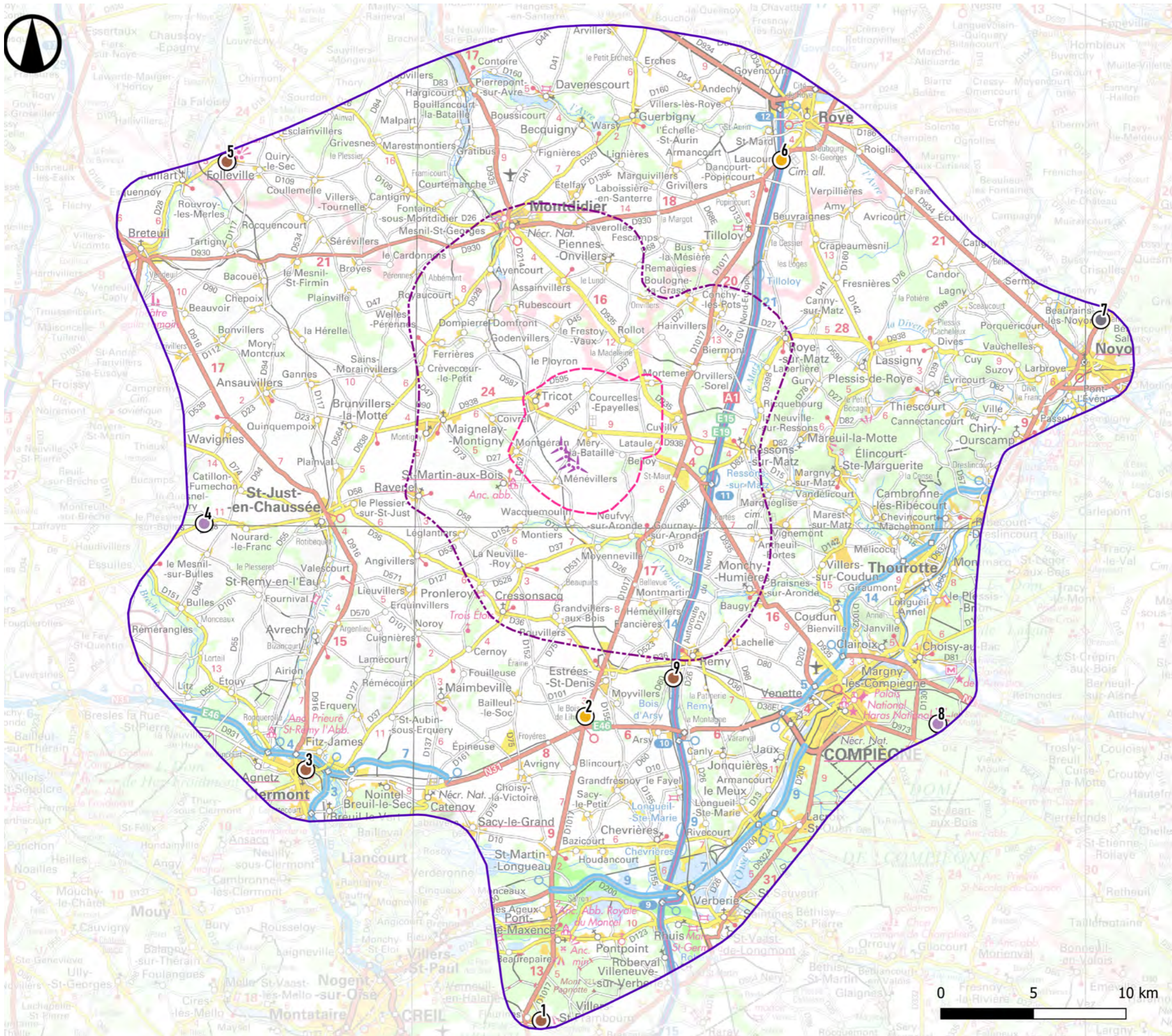
L'étude de photomontages est une étude ponctuelle, aussi, chaque photomontage illustre une situation particulière. Étant donné l'ampleur des espaces étudiés, il n'est pas possible d'illustrer chaque point de vue du territoire. Toutefois, la plupart des points peuvent être généralisés à des zones et des situations similaires, ce qui garanti la représentativité de la sélection.

4. CARNET DE PHOTOMONTAGES

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



4.1. Aire d'étude éloignée



Points de vue Aire d'étude éloignée

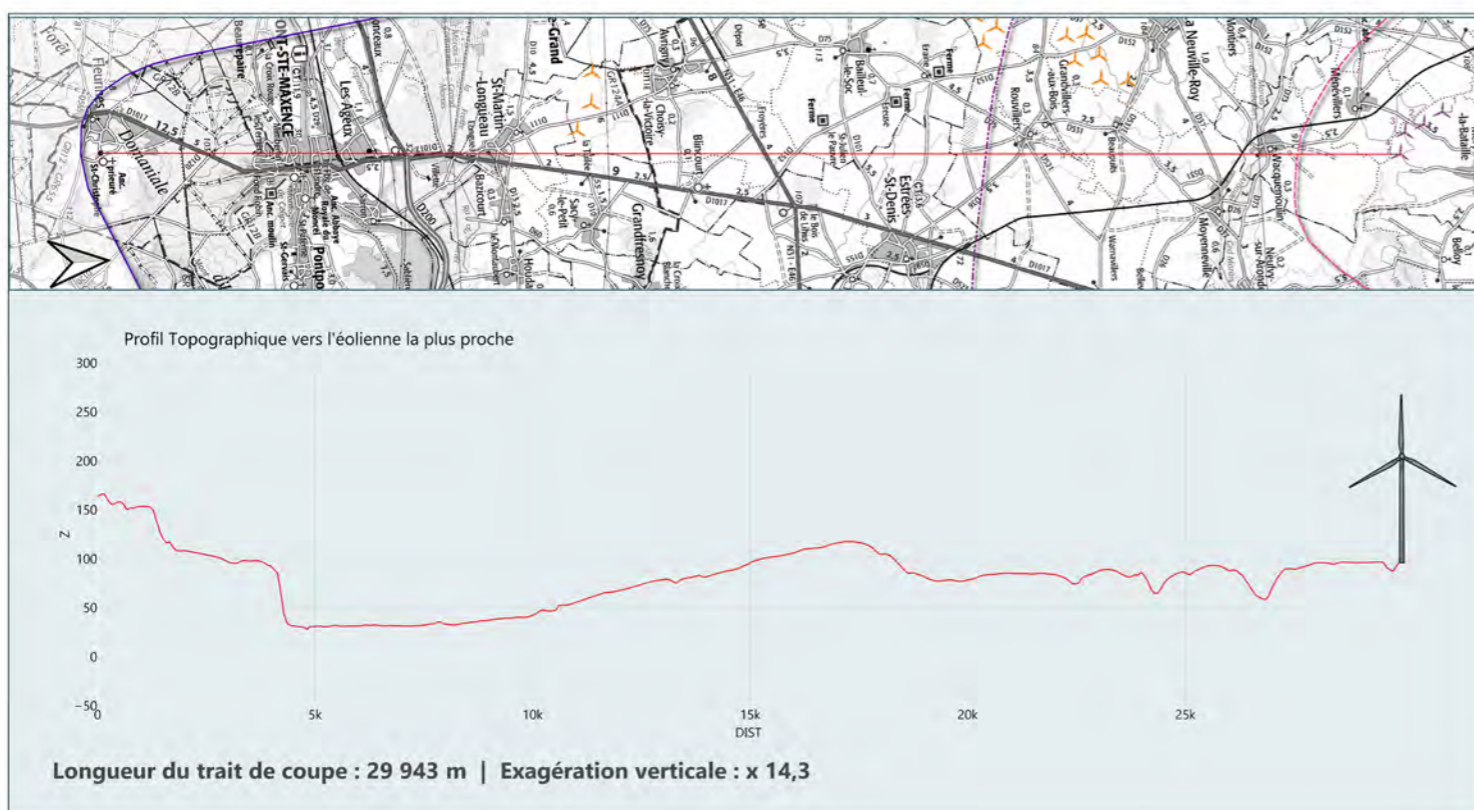
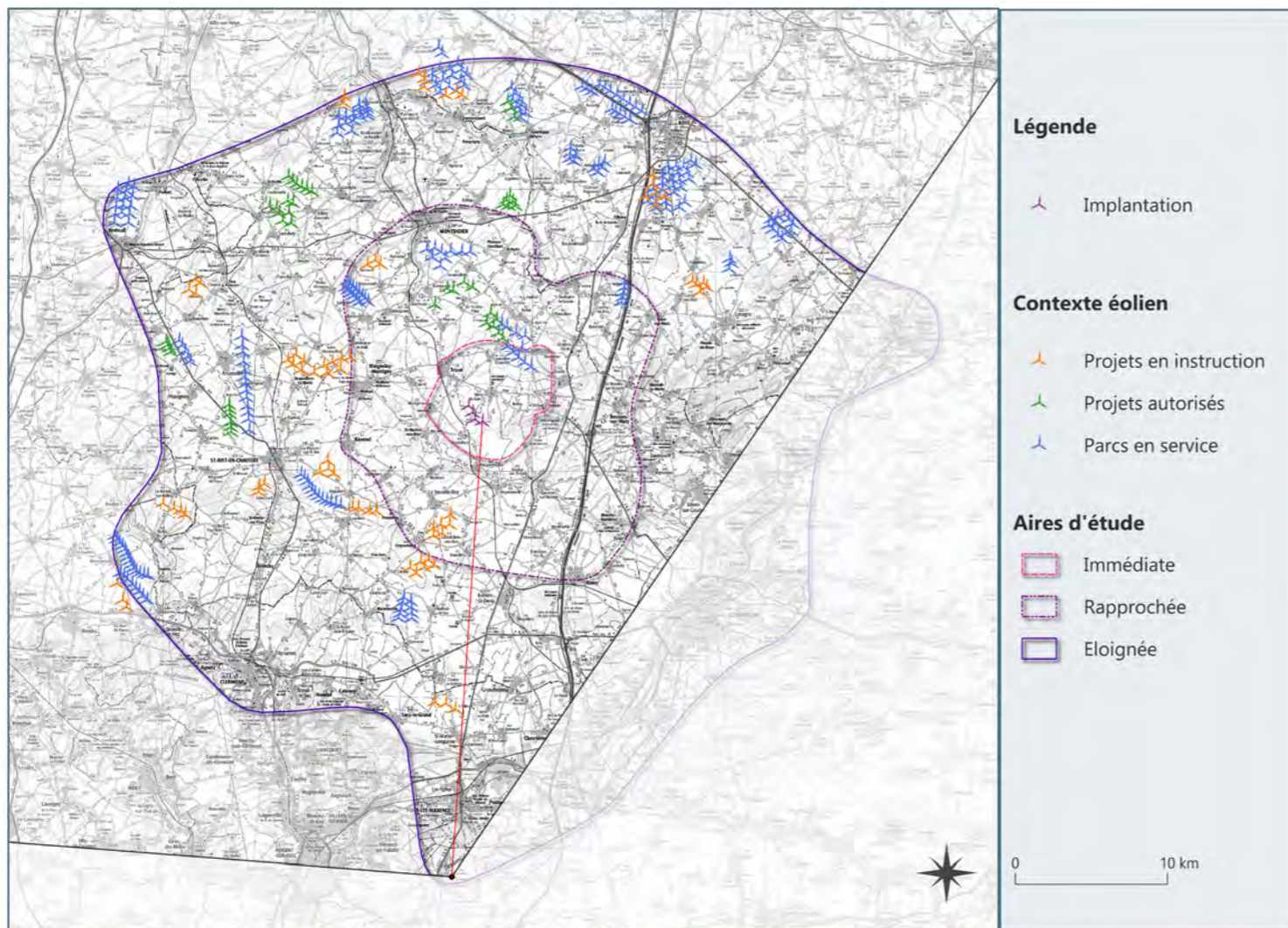


Décembre 2024
Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

-  Projet des Moulins de Méry
- Aires d'étude**
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude immédiate
- Points de vue et thématique principale**
-  Axe de communication
-  Lieux de vie
-  Tourisme
-  Patrimoine

Vue n°1 - Depuis la clairière de la butte Saint-Christophe à Fleurines



Commentaire paysager

Etat initial :

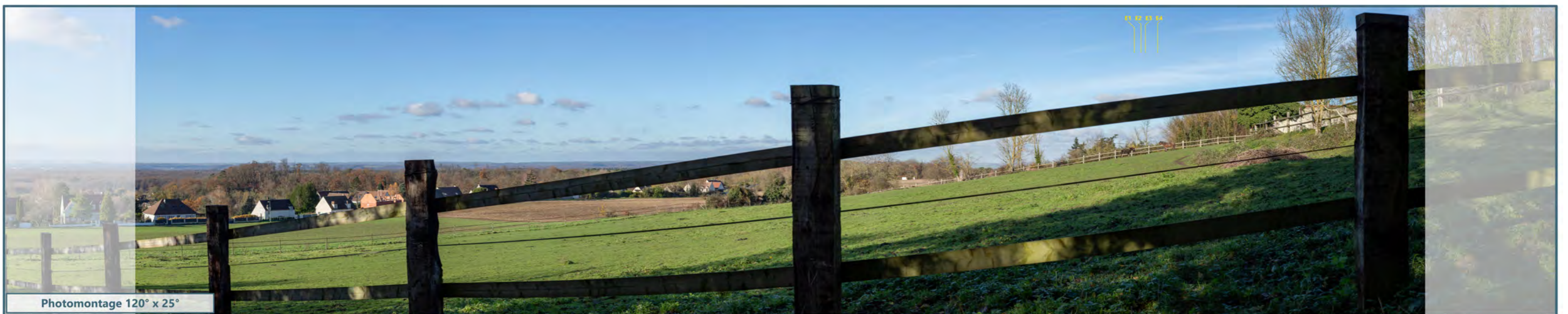
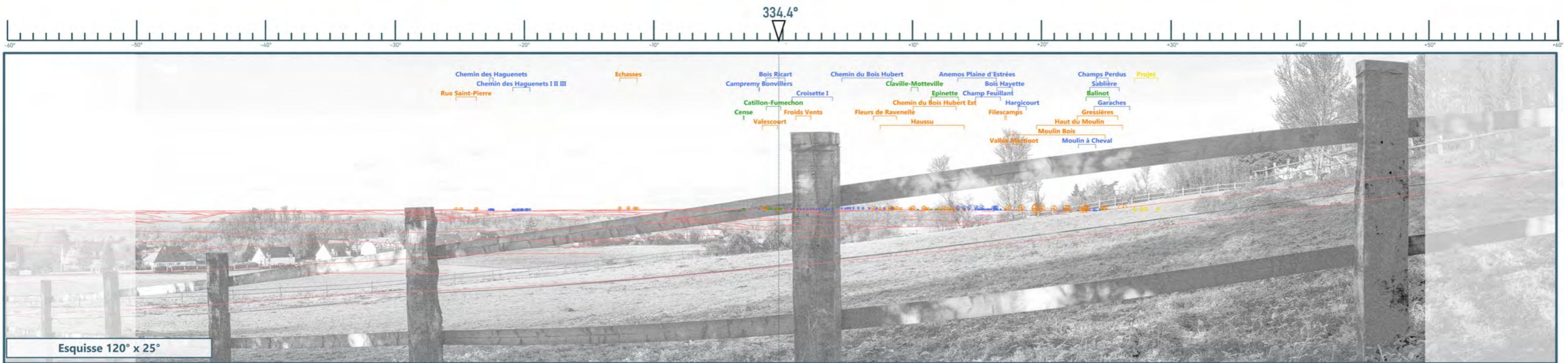
Sur les hauteurs du plateau du Valois Multien, la clairière de la butte Saint-Christophe à Fleurines domine la vallée de l'Oise et la plaine picarde. Les pans du plateau pourront dégager des percées visuelles vers l'horizon. Celles-ci seront toutefois estompées par la succession des vallées et boisements riverains. Malgré des rebords de plateau pouvant laisser des vues plongeantes, le degré de boisement de ces reliefs plus escarpés ne ménagera que de rares vues sur les parcs éoliens. En effet, les parcs sont peu visibles à travers les boisements et difficilement discernables comme les parcs éolien des Haguenets présents sur la ligne d'horizon mais dans un rapport d'échelle minime.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry sera intégralement masqué par le relief et les boisements qui composent le paysage. Ainsi, aucune visibilité ne sera possible. L'impact visuel est nul.



Depuis la clairière de la butte Saint-Christophe à Fleurines - Vue n°1



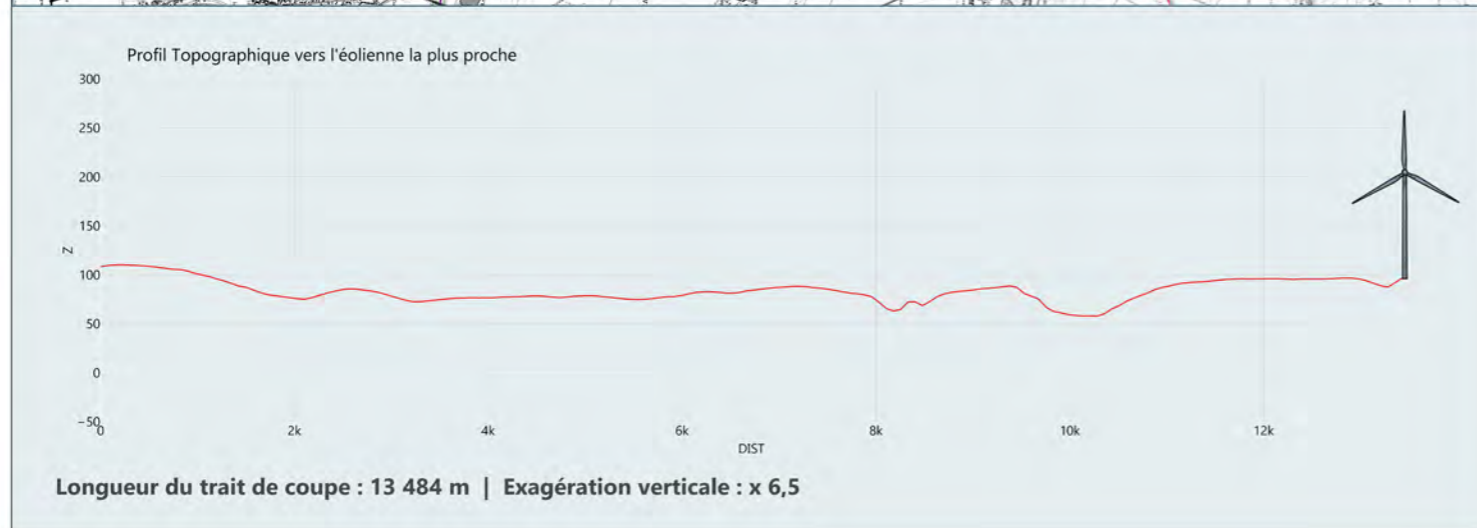
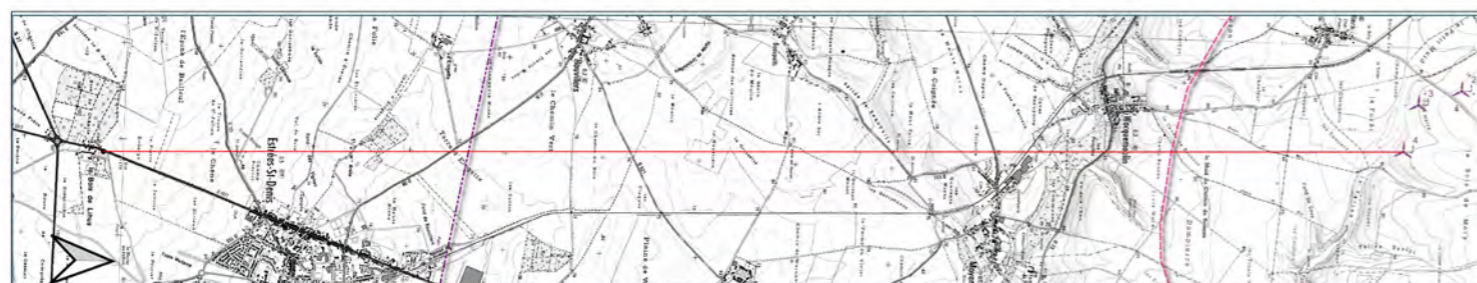
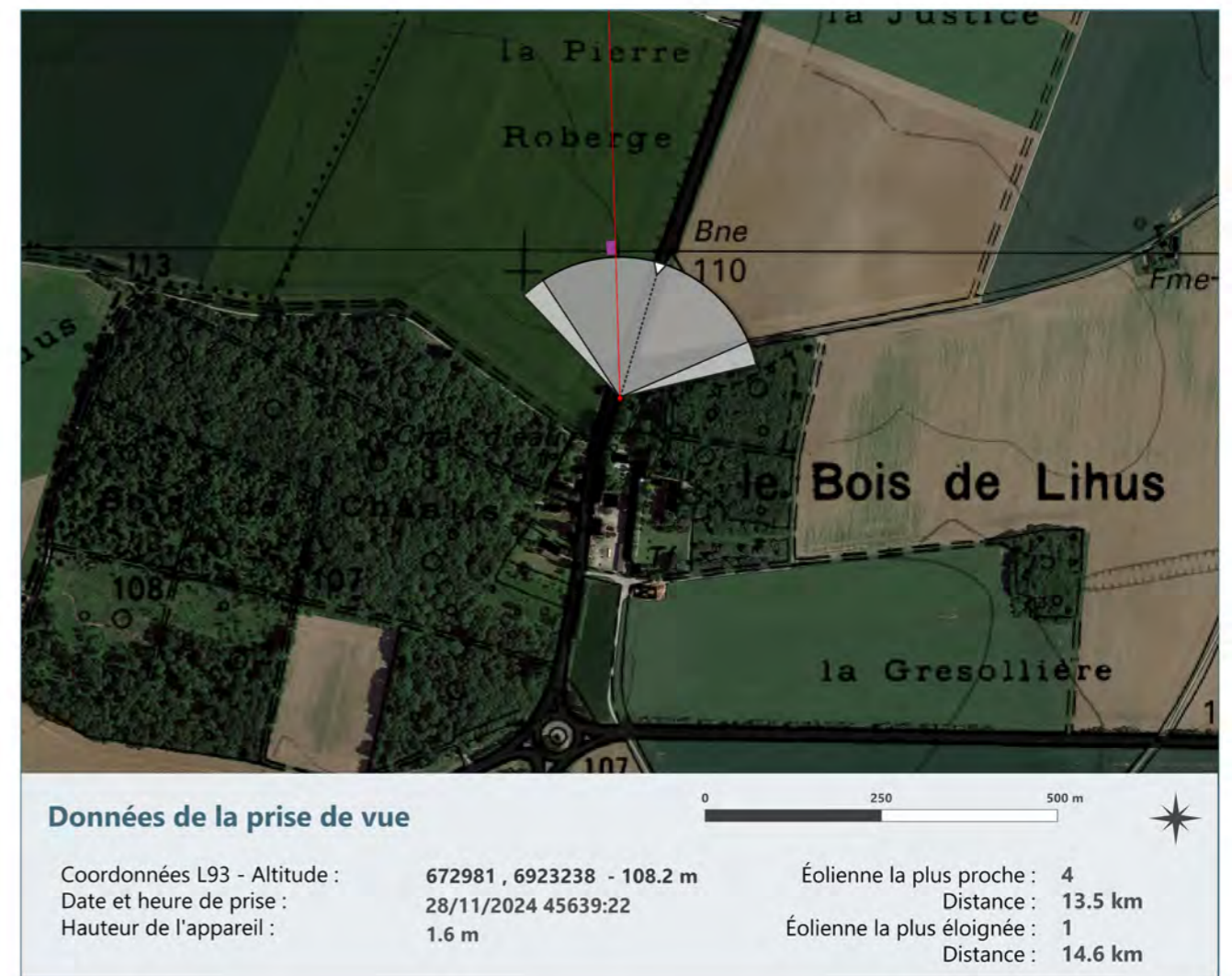
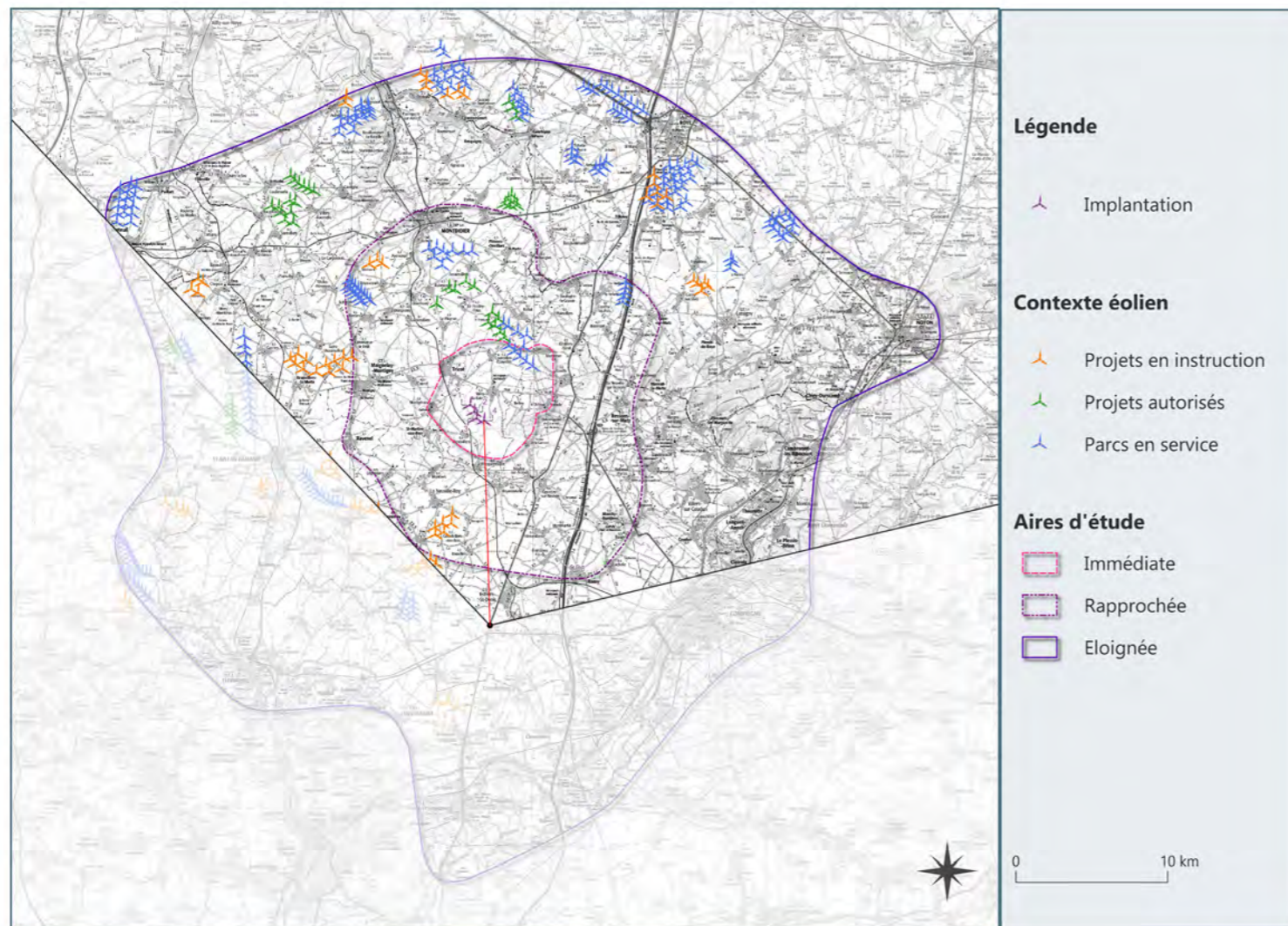


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°2 - Vue depuis la D1017, au nord du Bois de Lihus et sur la ferme inscrite de St-Julien-le-Pauvre



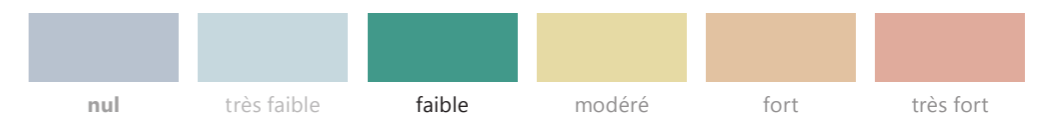
Commentaire paysager

Etat initial :

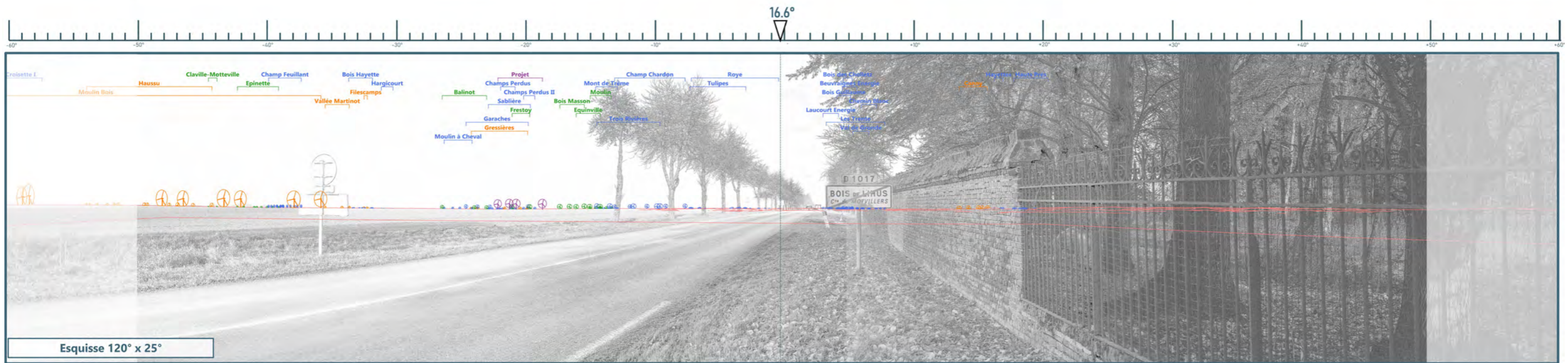
Au sud d'Estrée-Saint-Denis et au nord du Bois de Lihus, la D1017 traverse un paysage semi-ouvert avec de grandes visibilitées vers l'horizon sur la gauche du panorama, notamment sur le plateau Picard. Tandis que vers l'est, sur la droite du panorama, l'imposant bois de Lihus se dessine et occulte toutes visibilitées vers cette portion du territoire. Un alignement d'arbres jouxtant la D1017, vient accompagner cet ensemble boisé. Ils sont accompagnés par le motif éolien, qui constitue également un motif vertical dans le paysage. Ce motif éolien est présent principalement en arrière-plan du paysage, le relief va venir légèrement le tronquer. Seuls quelques parcs sont identifiables comme Champ Feuillant ou Trois Rivières.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry se trouve en arrière-plan des grandes cultures ouvertes. Toutefois, les quatres éoliennes seront visibles et s'inscriront dans un rapport d'échelle légèrement supérieur aux éoliennes en fonctionnement. Néanmoins, la prégnance du projet des Moulins de Méry sera moindre au vu de la distance et des éléments verticaux (boisements) situés au premier-plan. L'impact visuel est faible.



Vue depuis la D1017, au nord du Bois de Lihus et sur la ferme inscrite de St-Julien-le-Pauvre - Vue n°2



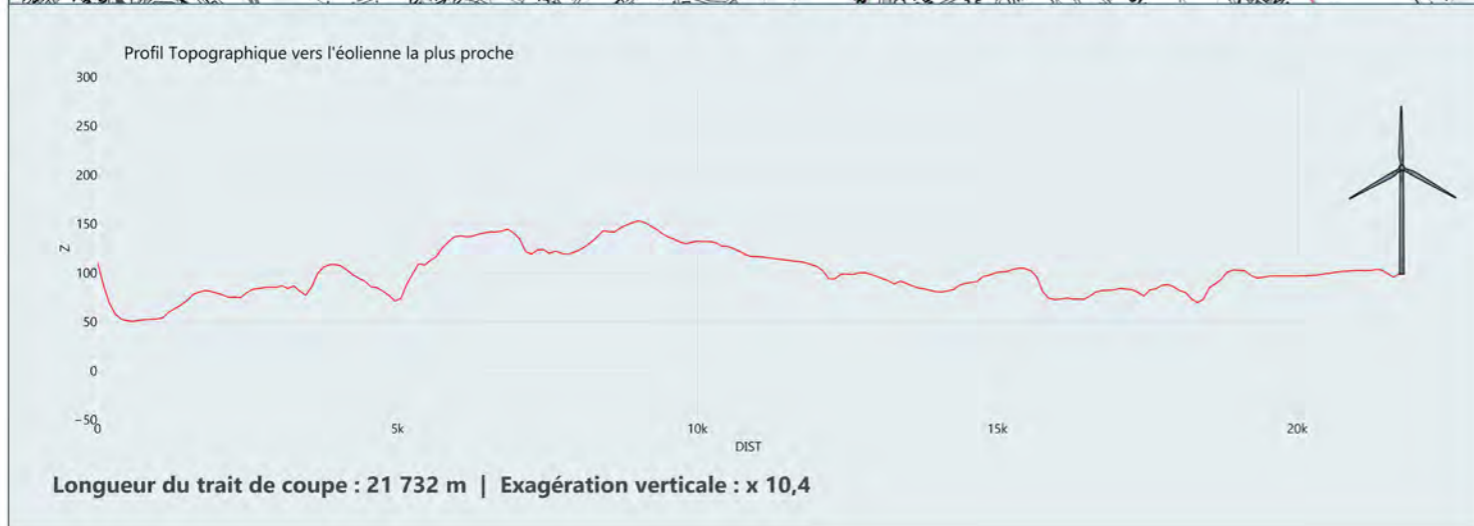
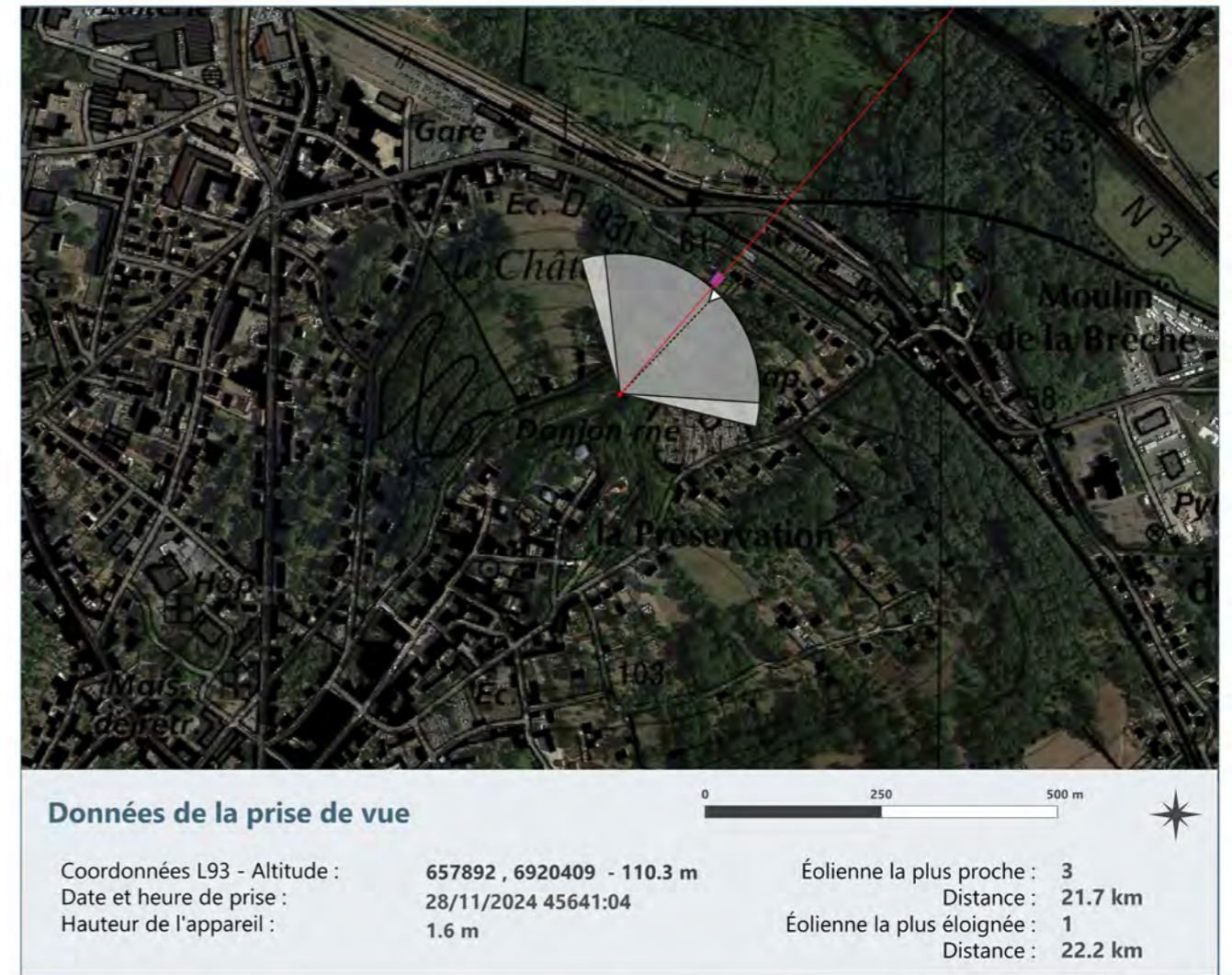
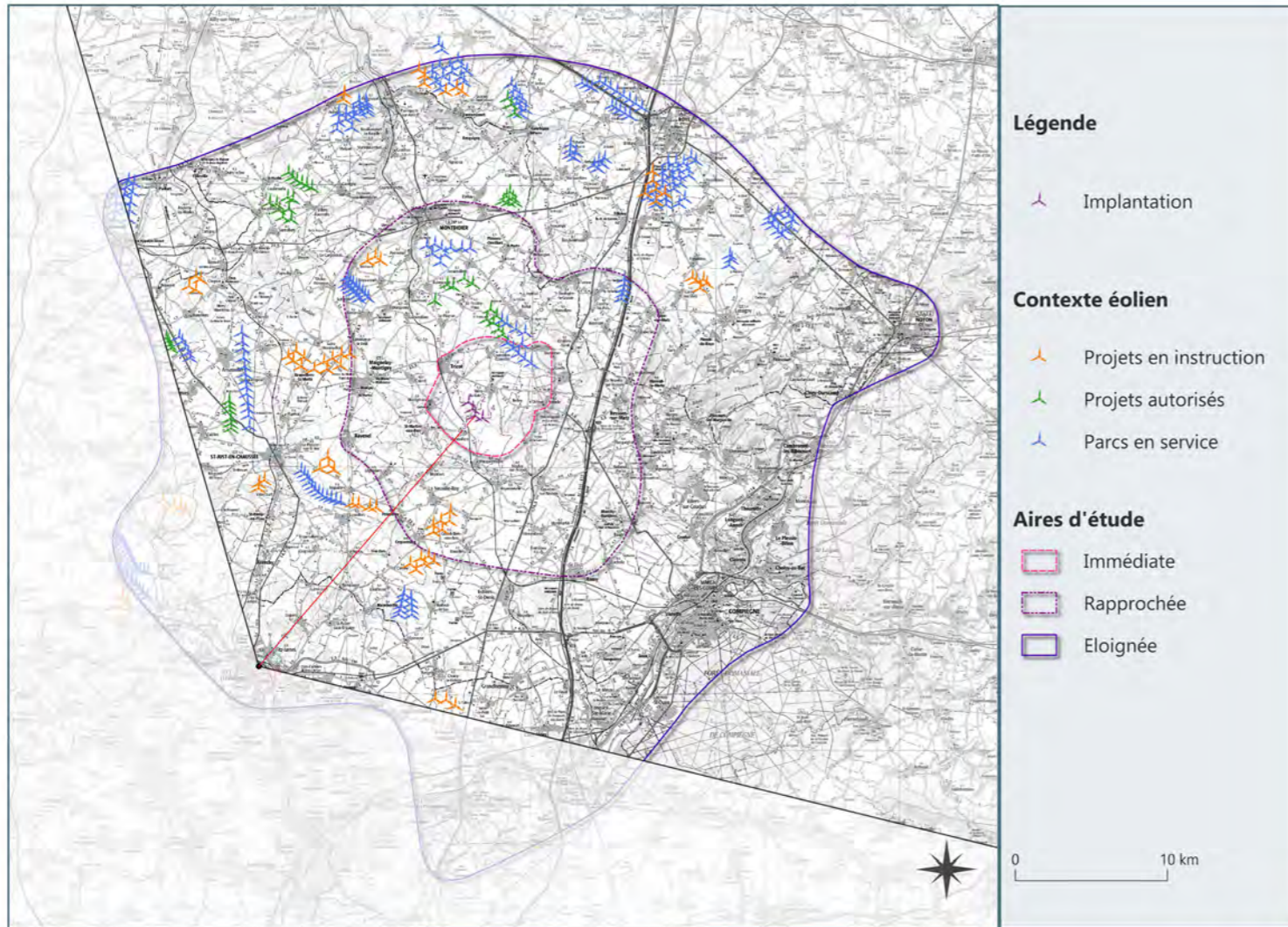


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°3 - Vue depuis le site de la Promenade du Châtelier à Clermont



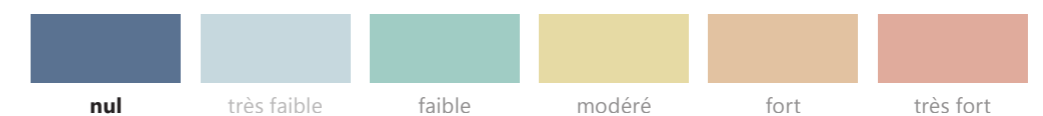
Commentaire paysager

Etat initial :

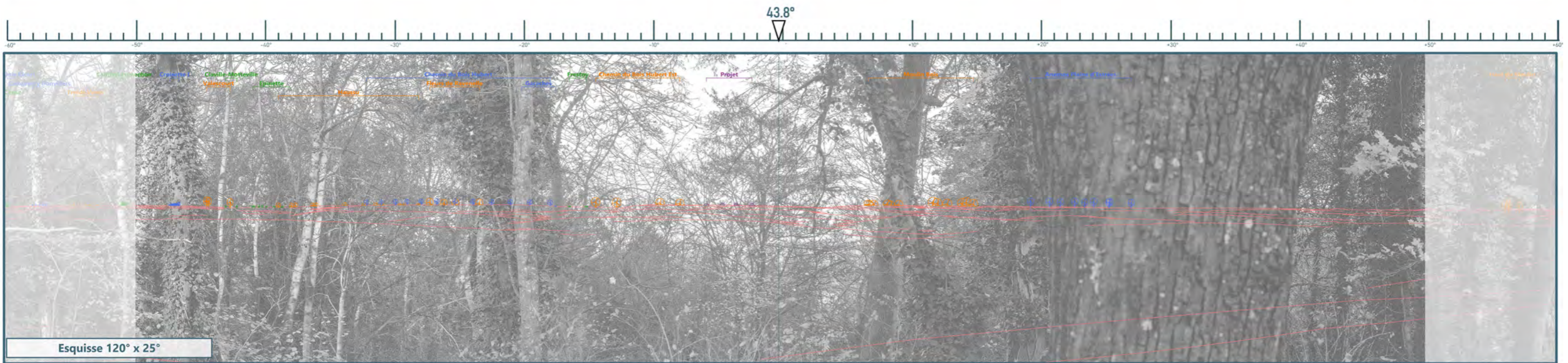
Ce point de vue se situe depuis le site classé de la promenade du Châtelier à Clermont au sein du parc boisé. L'épais couvert végétal depuis le point de vue génère un paysage fermé et occulte toutes vues en direction du projet éolien. Malgré de nombreux parcs éolien présents sur la ligne d'horizon aucun ne sera visible.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry se trouve à l'arrière de ce couvert boisé et sera indiscernable. L'impact visuel est nul.



Vue depuis le site de la Promenade du Châtellier à Clermont - Vue n°3



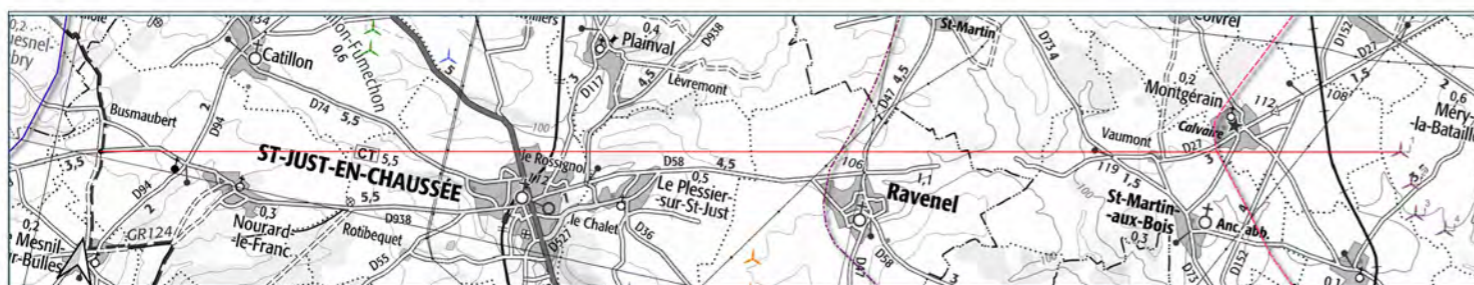
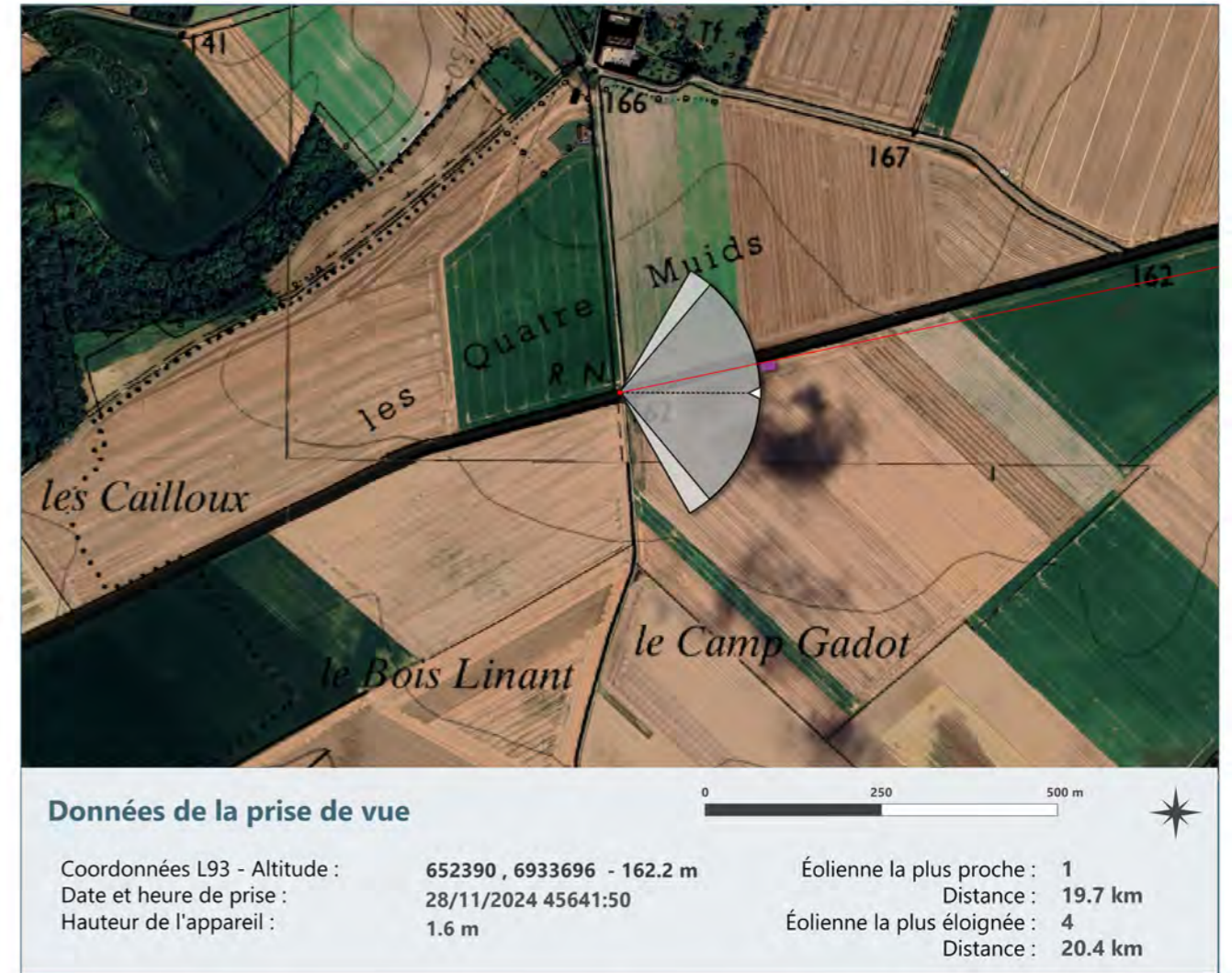
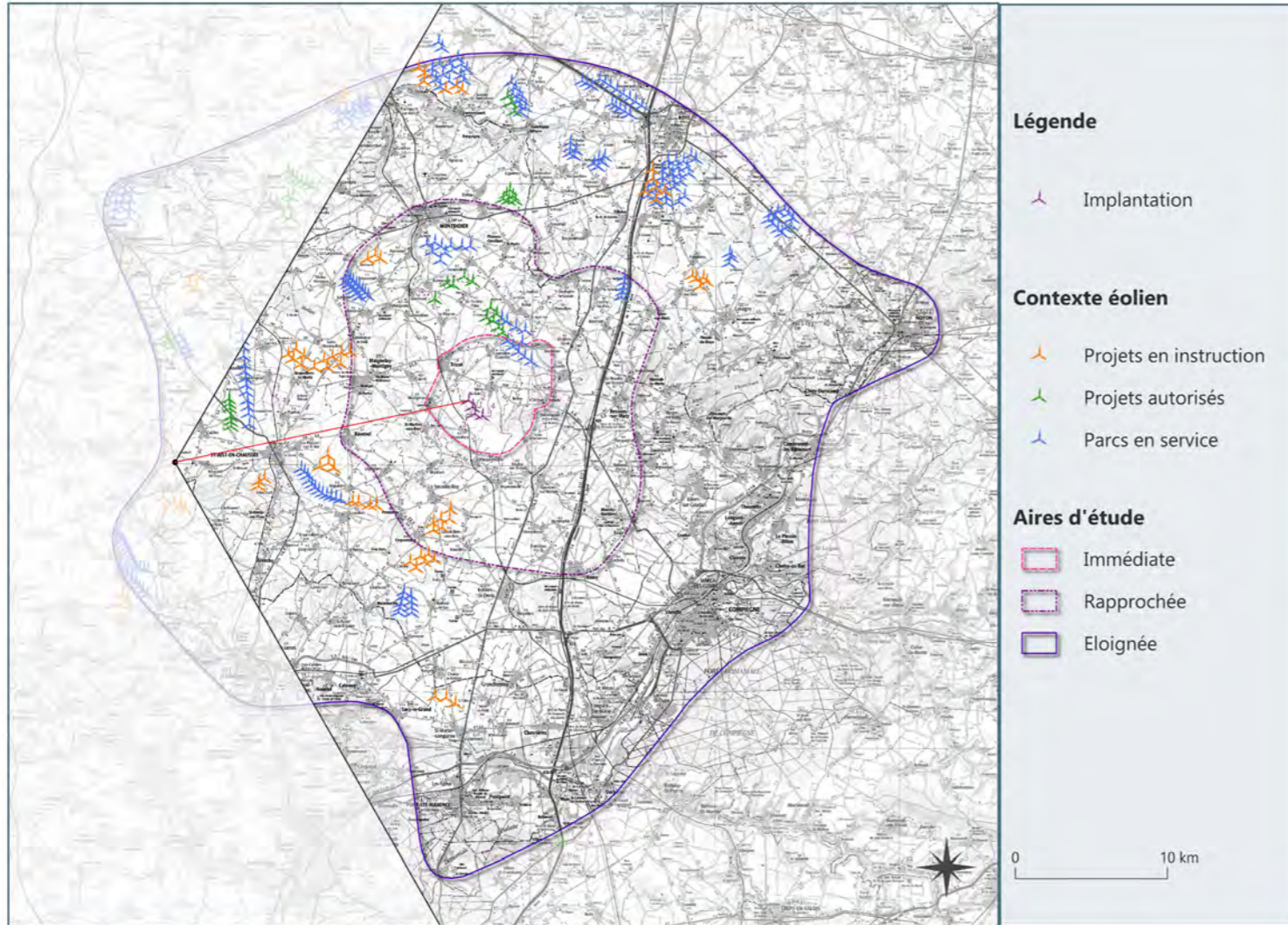


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°4 - Depuis le GR124, à l'ouest de Nourard-le-Franc, sur la D938



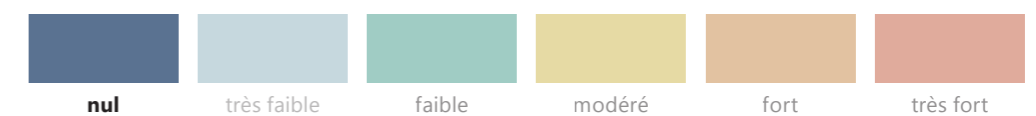
Commentaire paysager

Etat initial :

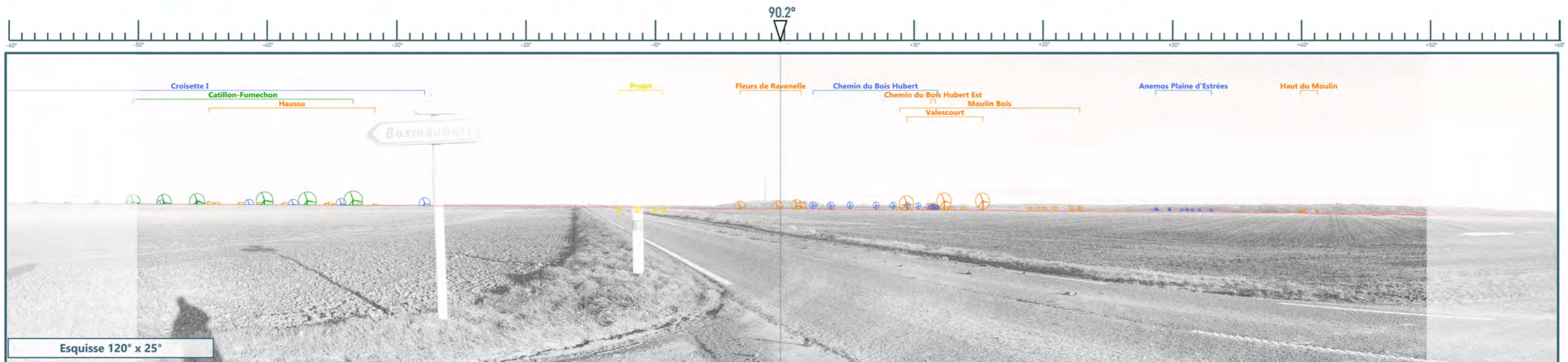
Depuis le GR124, à l'ouest de Nourard-le-Franc, les grandes cultures offrent une large étendue qui semble s'étendre en profondeur. Toutefois, elle est délimitée par un rideau boisé en arrière-plan représenté par le Bois de Mont. L'éolien est déjà présent et principalement visible à gauche du point de vue. Il est caractérisé par le parc de Croisette I mais également plus à droite par le parc du Chemin du Bois Hubert. Toutefois, la topographie vient tronquer ces parcs et laisse apparaître seulement une partie des rotors ou un bout de pale.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'insère au centre du panorama en deçà du relief. La légère courbe en direction de l'est vient écourter les visibilitées sur le lointain et masquer l'intégralité du projet éolien. L'impact visuel est donc nul.



Depuis le GR124, à l'ouest de Nourard-le-Franc, sur la D938 - Vue n°4



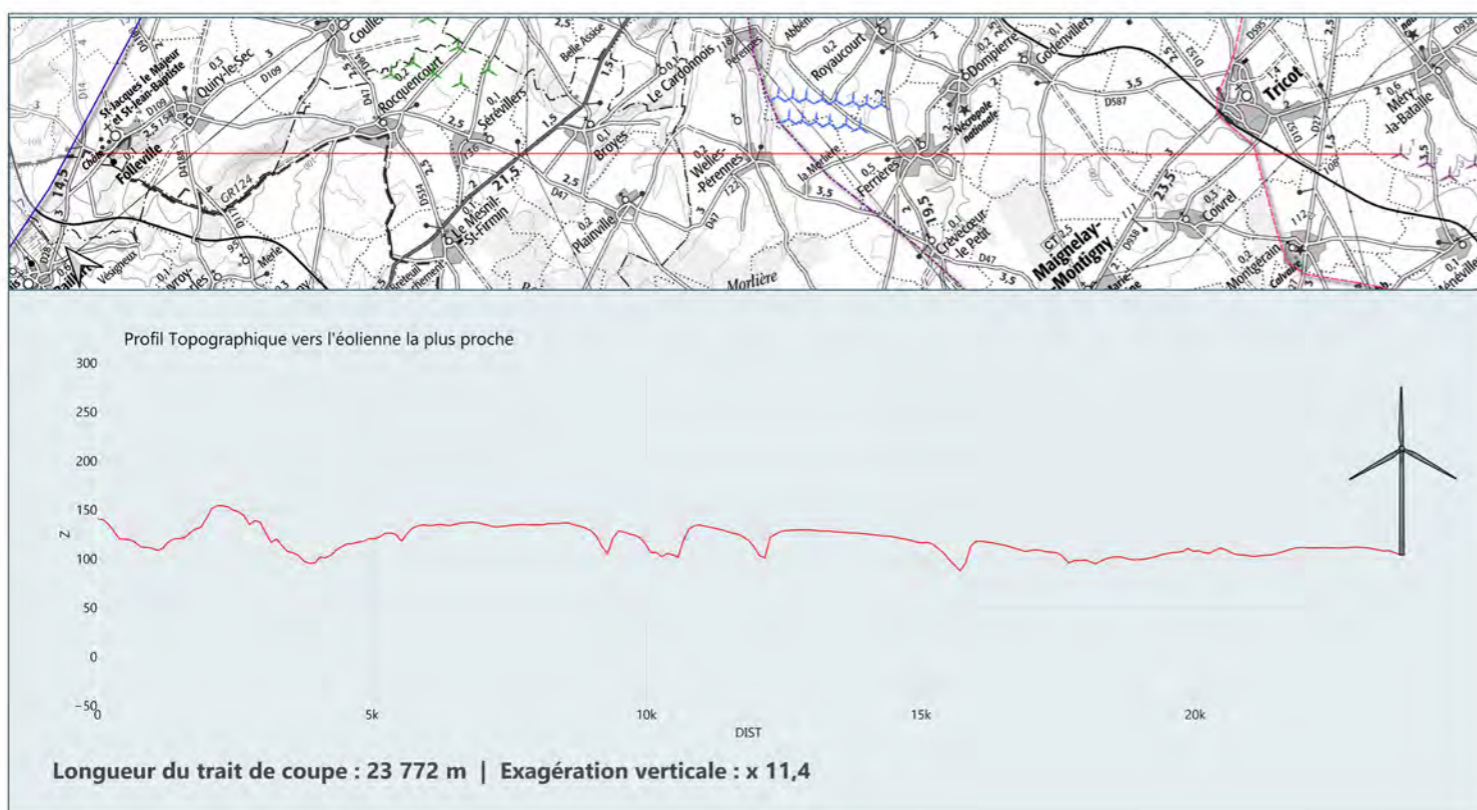
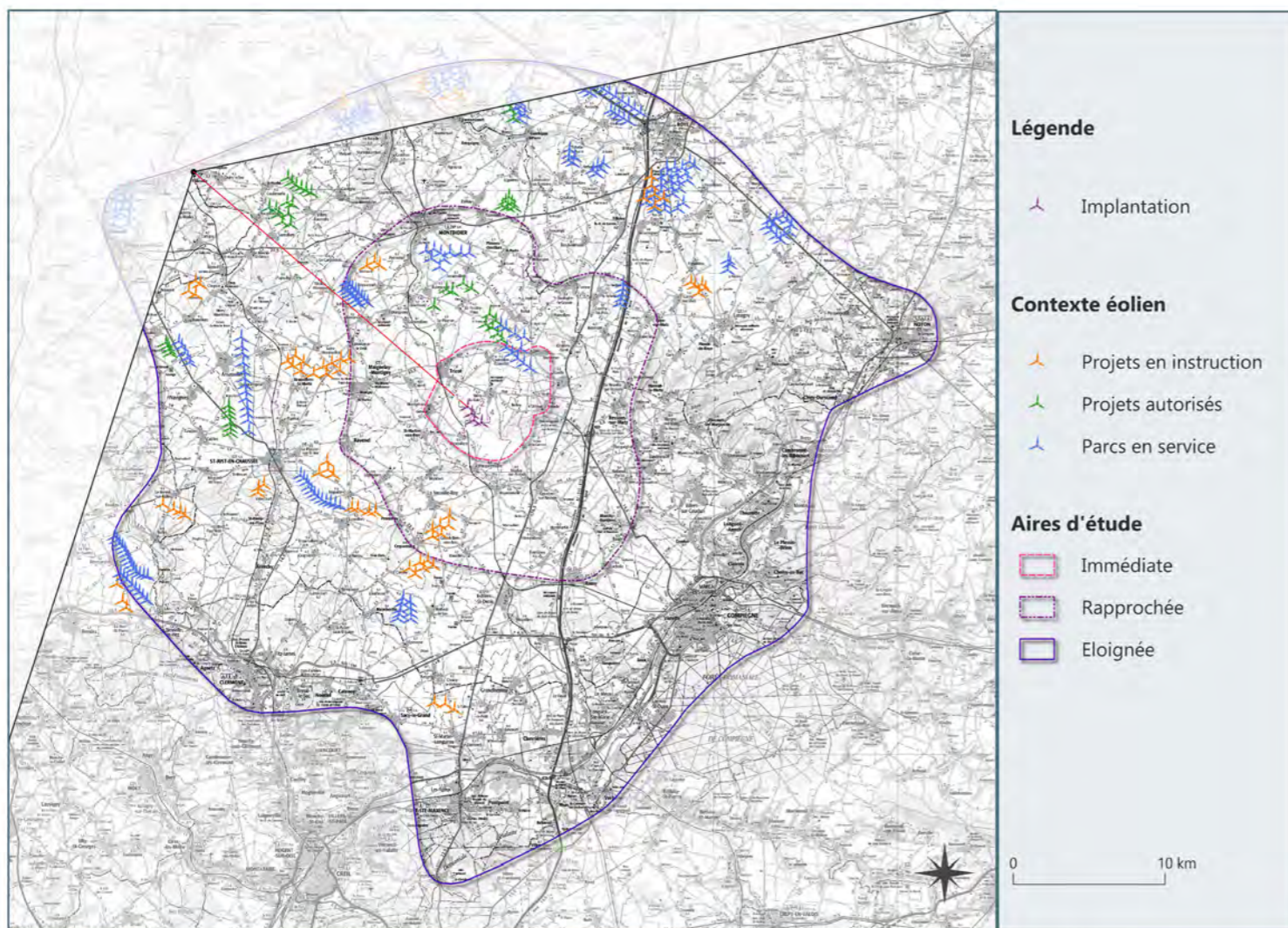


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°5 - Depuis les abords ouest de Folleville, sur la D109



Commentaire paysager

Etat initial :

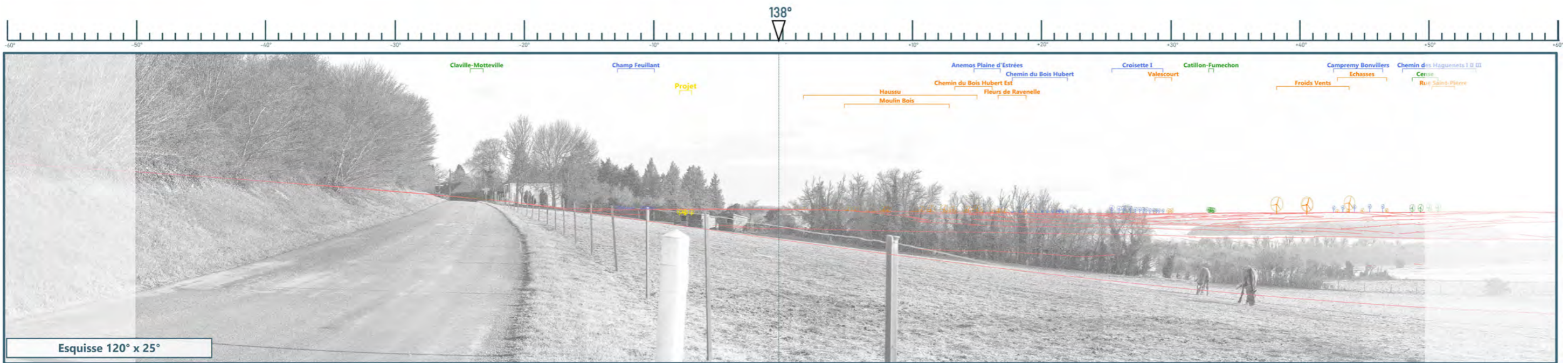
A l'ouest de Folleville, en sortie du bourg, la départementale D109 quitte l'encaissement de la vallée de la Noye pour rejoindre les hauteurs de la plaine. Les vues se dégagent à mesure que le regard passe au-dessus des reliefs. Cette augmentation est toutefois progressive, et si certaines sections sont maintenant ouvertes au regard, les lignes de crêtes ponctuées de boisements continuent d'influencer les perceptions. Depuis l'entrée ouest de Folleville, de nombreux motifs végétaux ponctuent les parcelles privées et viennent occulter des les visibilitées sur le lointain. Seule la partie droite du panorama s'ouvre sur l'horizon. Depuis cette fenêtre visuelle, le motif éolien est présent en arrière-plan mais dans un rapport d'échelle très faible et est légèrement tronqué par le relief ou masqué par les boisements.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry sera intégralement rogné par le relief et se situera en dessous d'une courbe topographique. De plus, la présence de la ligne arborée aux abords de l'entrée de Folleville, va masquer la globalité des éléments se situant à l'arrière-plan. L'impact visuel est alors nul.



Depuis les abords ouest de Folleville, sur la D109 - Vue n°5



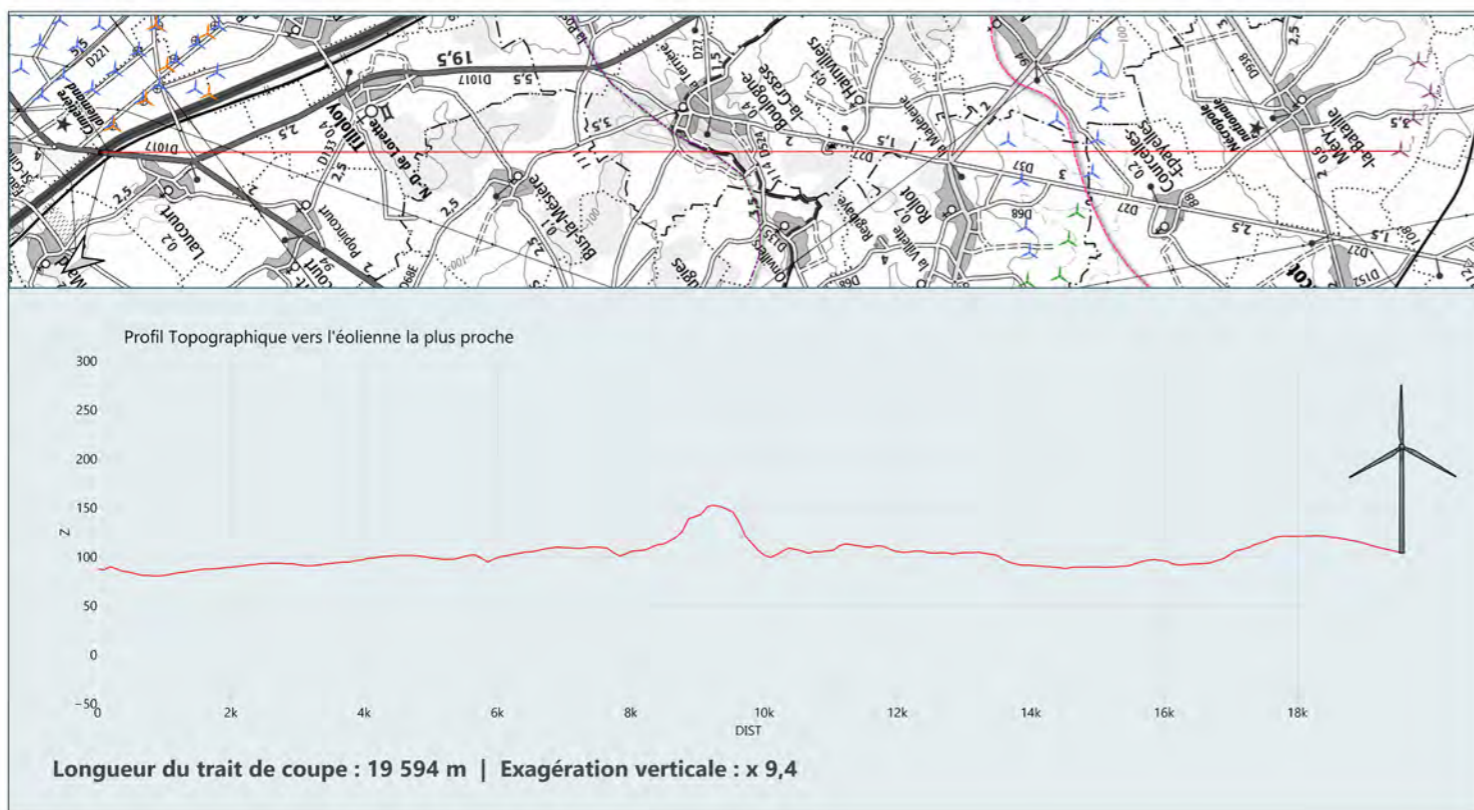
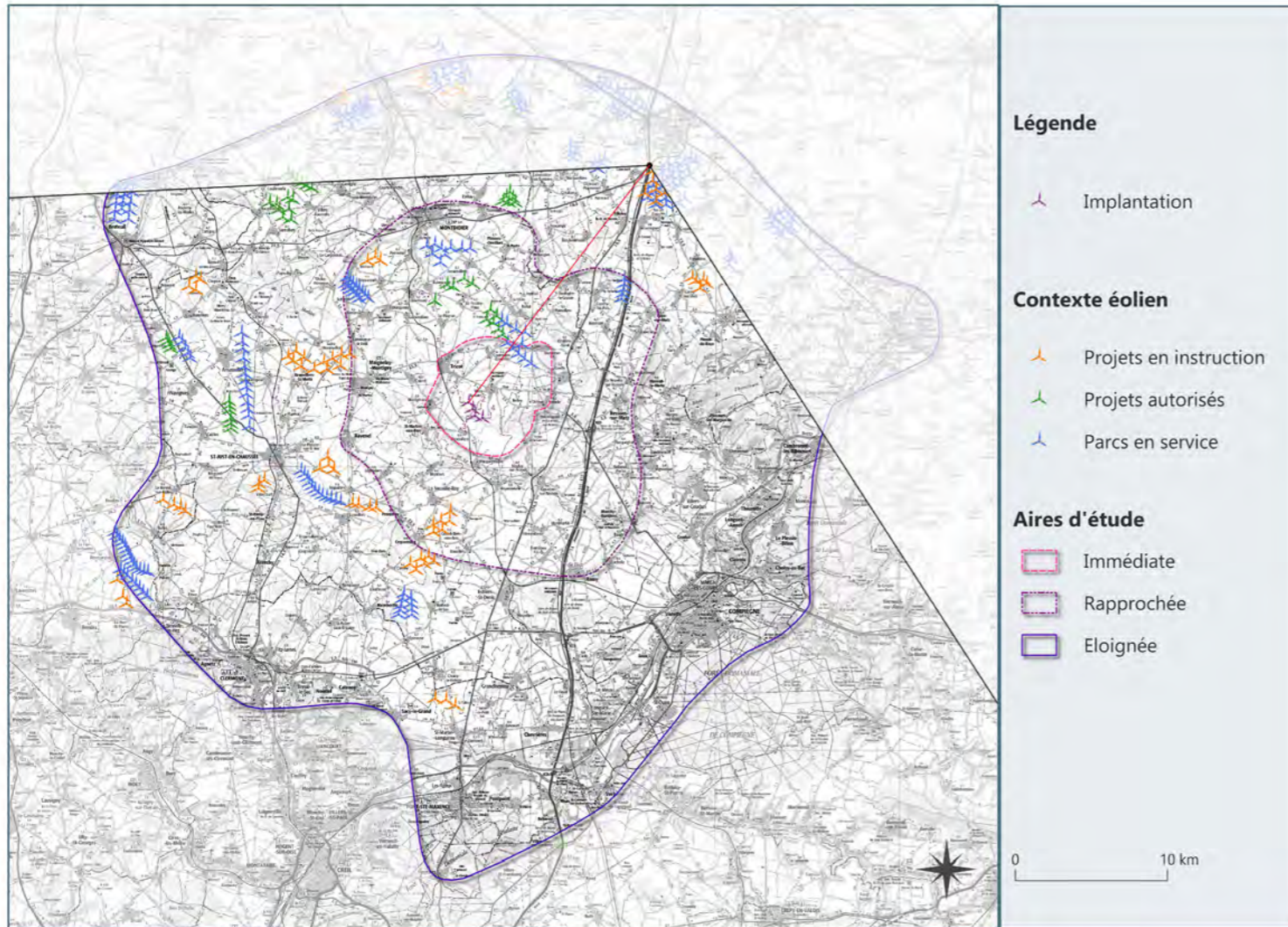


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

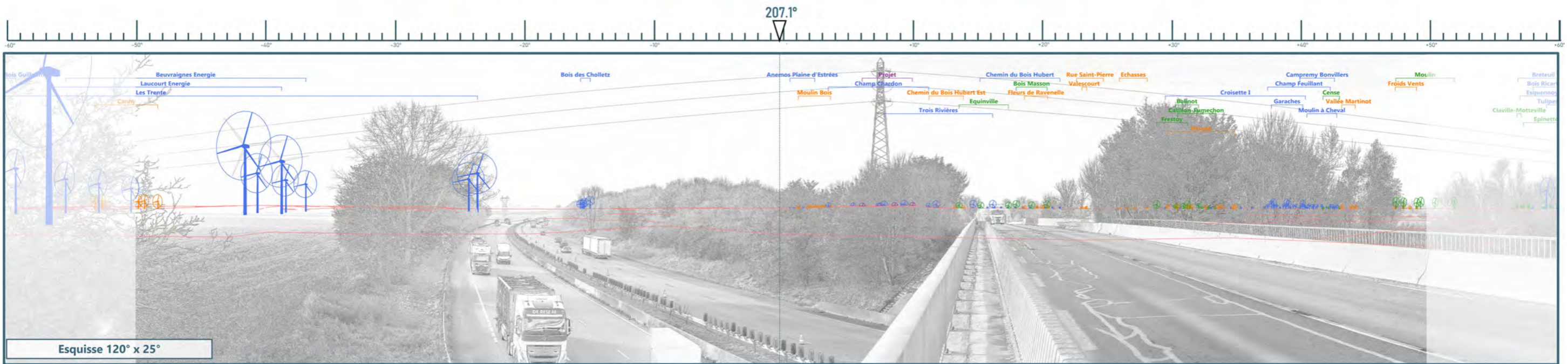


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°6 - Vue sur l'autoroute A1, depuis la D1017, à la sortie sud-ouest de Roye



Vue sur l'autoroute A1, depuis la D1017, à la sortie sud-ouest de Roye - Vue n°6



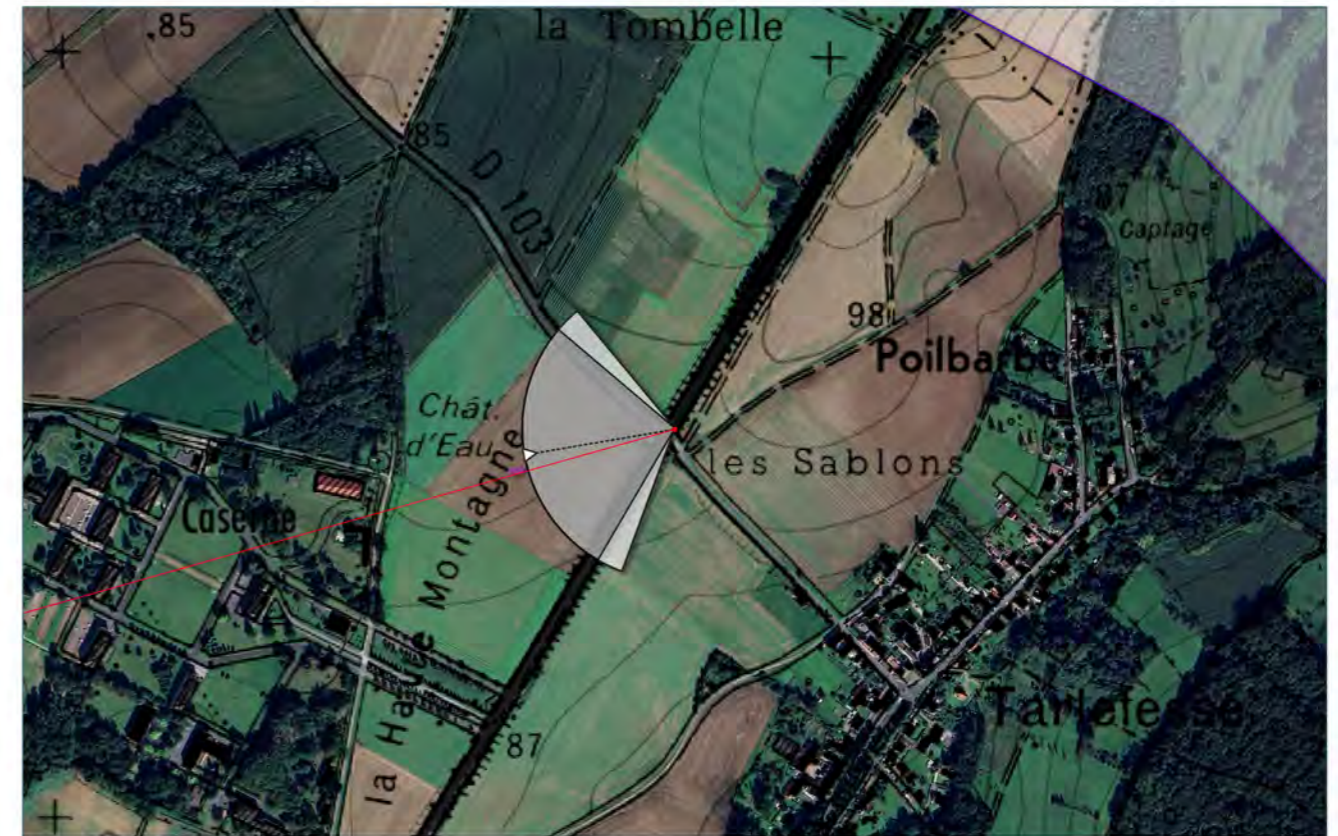
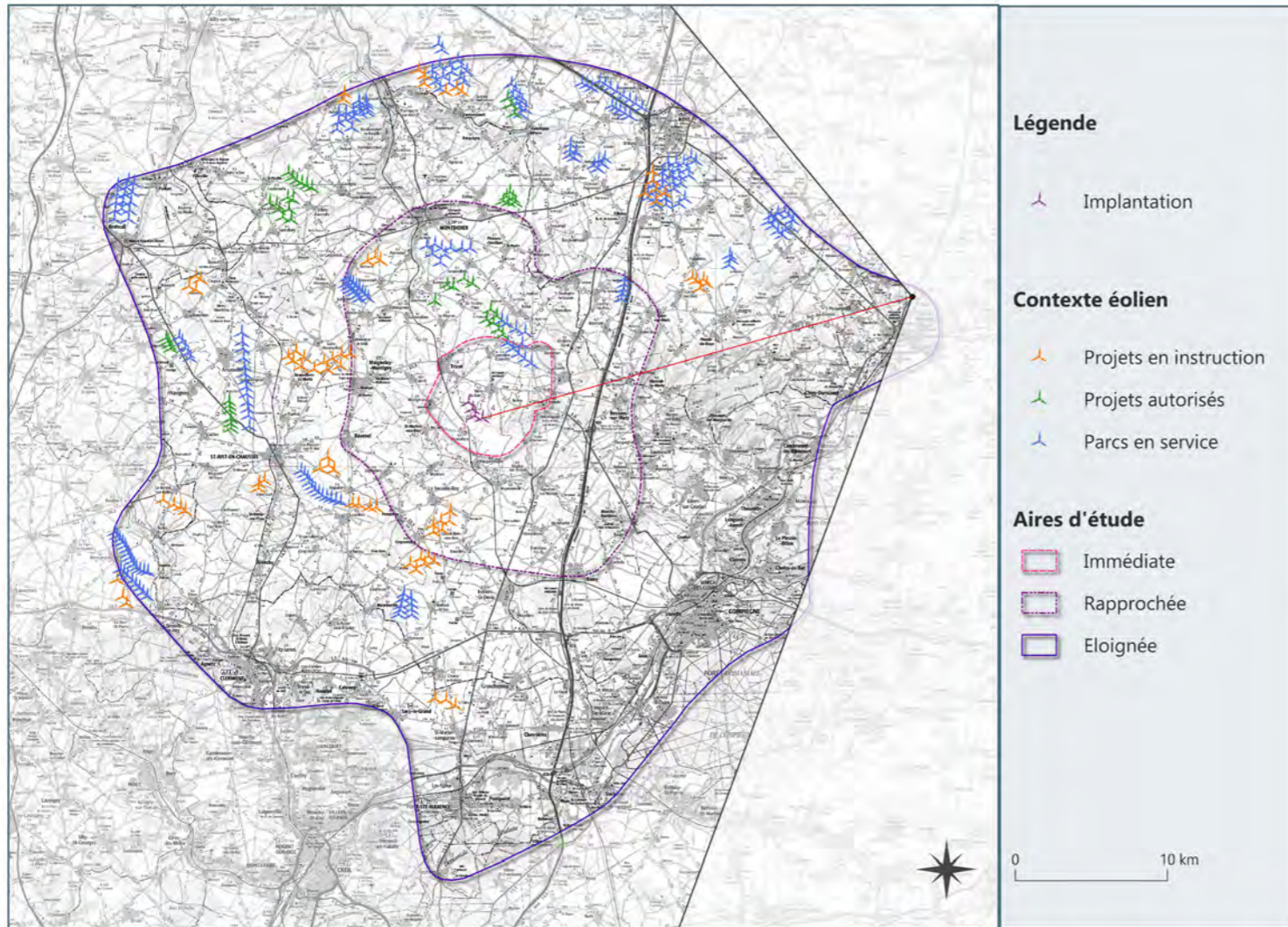


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°7 - Vue depuis l'entrée nord-est de Noyon, sur la D932, à l'intersection avec la D103



Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	700851 , 6944700 - 92.9 m	Éolienne la plus proche :	4
Date et heure de prise :	28/11/2024 45636:20	Distance :	29.4 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	1
		Distance :	30 km

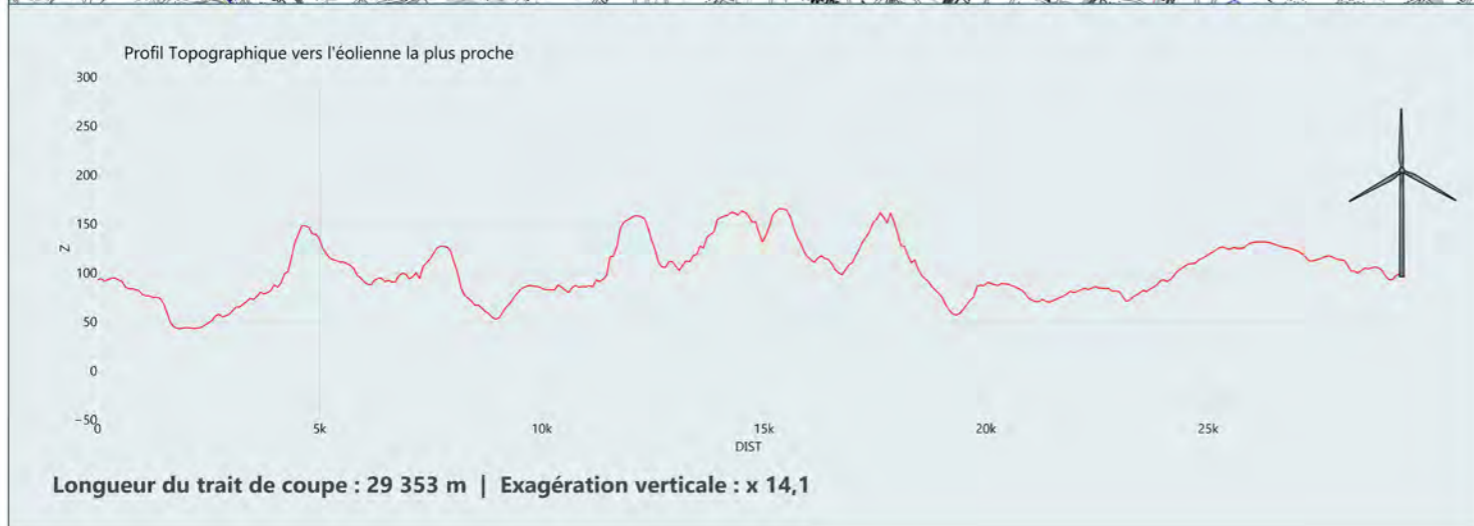
Commentaire paysager

Etat initial :

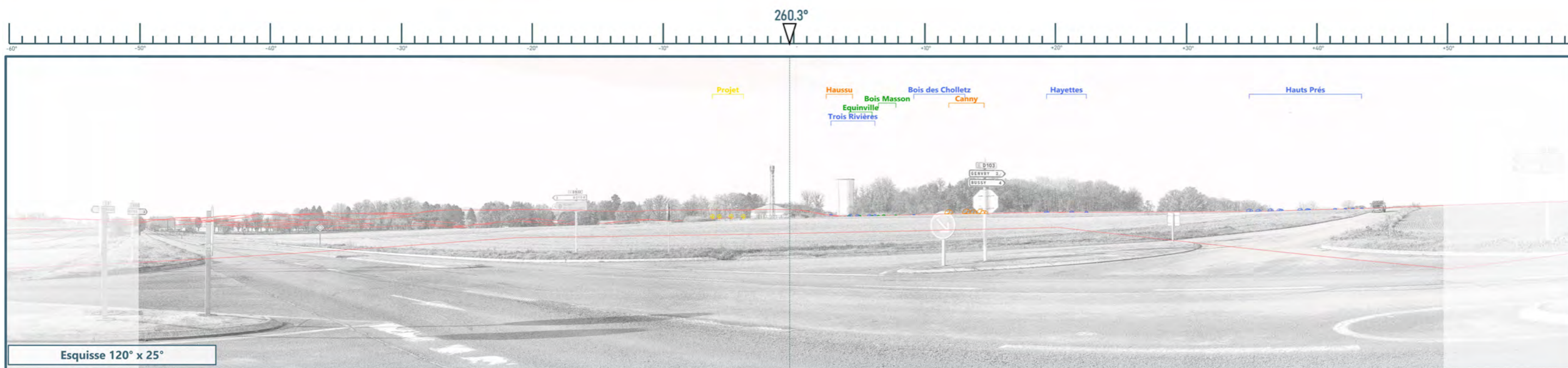
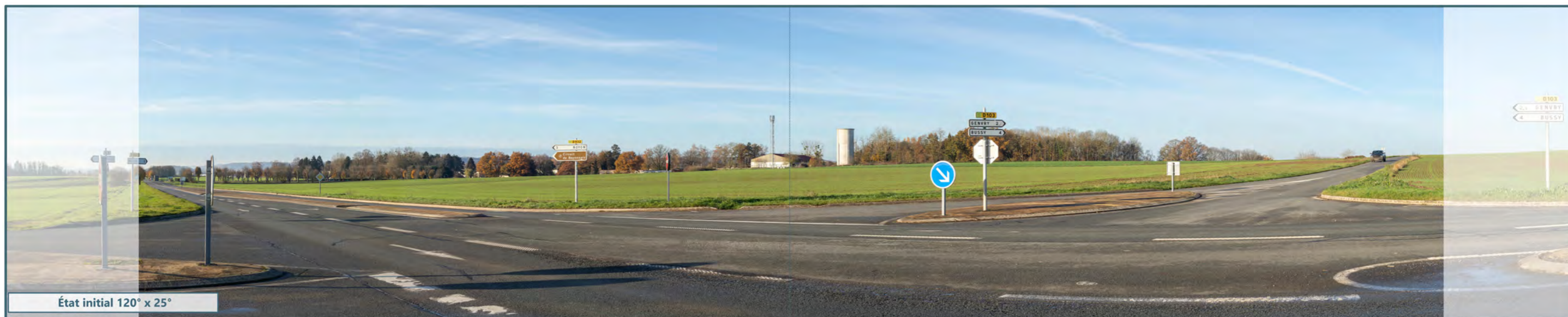
Depuis l'entrée nord-est de Noyon, la D932 offre un paysage d'apparence assez ouvert, notamment dû à la présence de larges étendues agricoles. Néanmoins, la ligne boisée des marais de Bas-Beaurains masque le lointain et le relief est plus prégnant que les pentes ne le laissent présager et ferme l'horizon tout en laissant un paysage très ouvert. Les éoliennes de l'arrière-plan en sont d'ailleurs un bon témoin car elles sont pratiquement toutes tronquées par la topographie.

Etat projeté :

Situé derrière les boisements localisés à l'arrière-plan et à plus de 29 km, le futur parc des Moulins de Méry sera indiscernable. L'impact visuel est nul.



Vue depuis l'entrée nord-est de Noyon, sur la D932, à l'intersection avec la D103 - Vue n°7



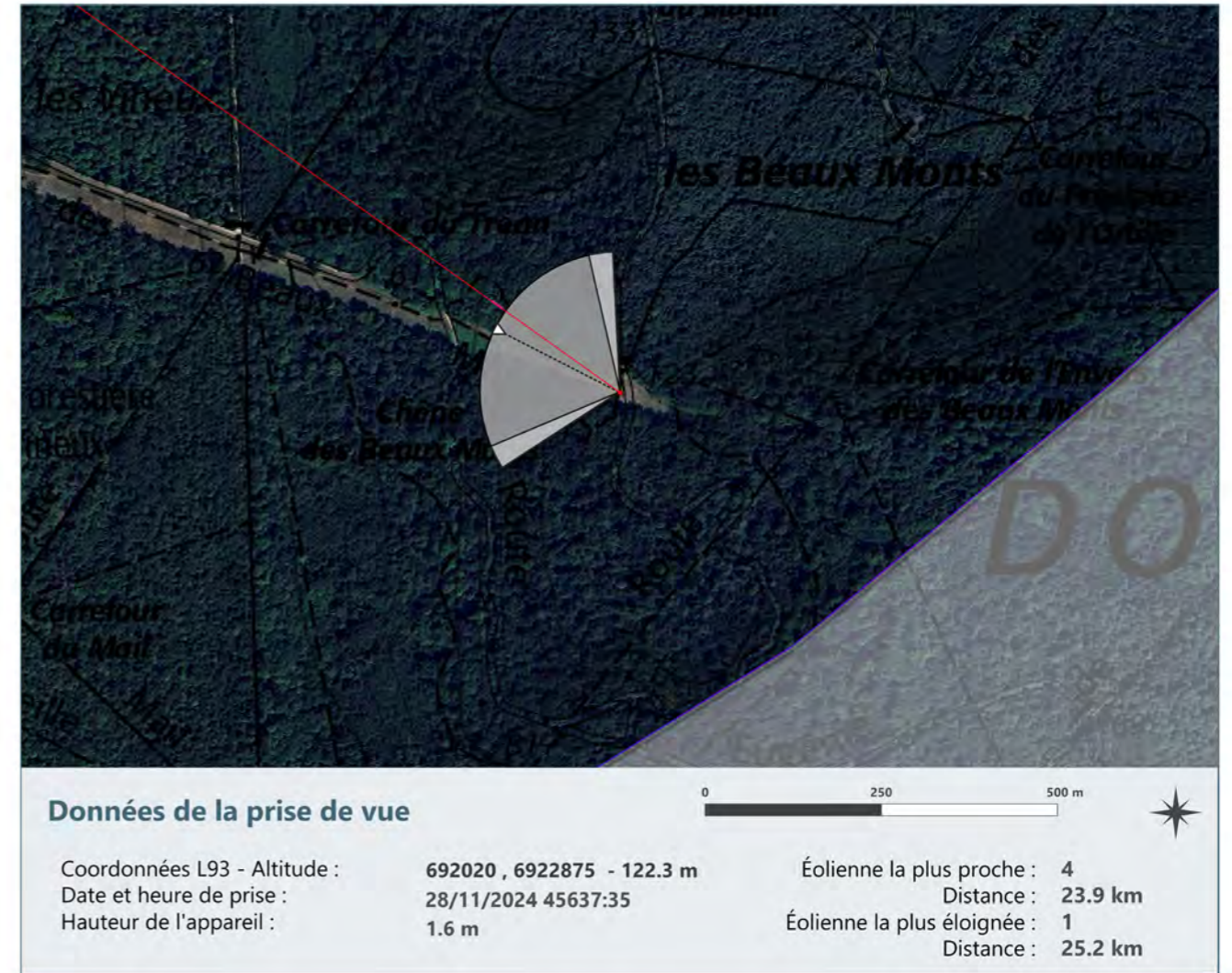
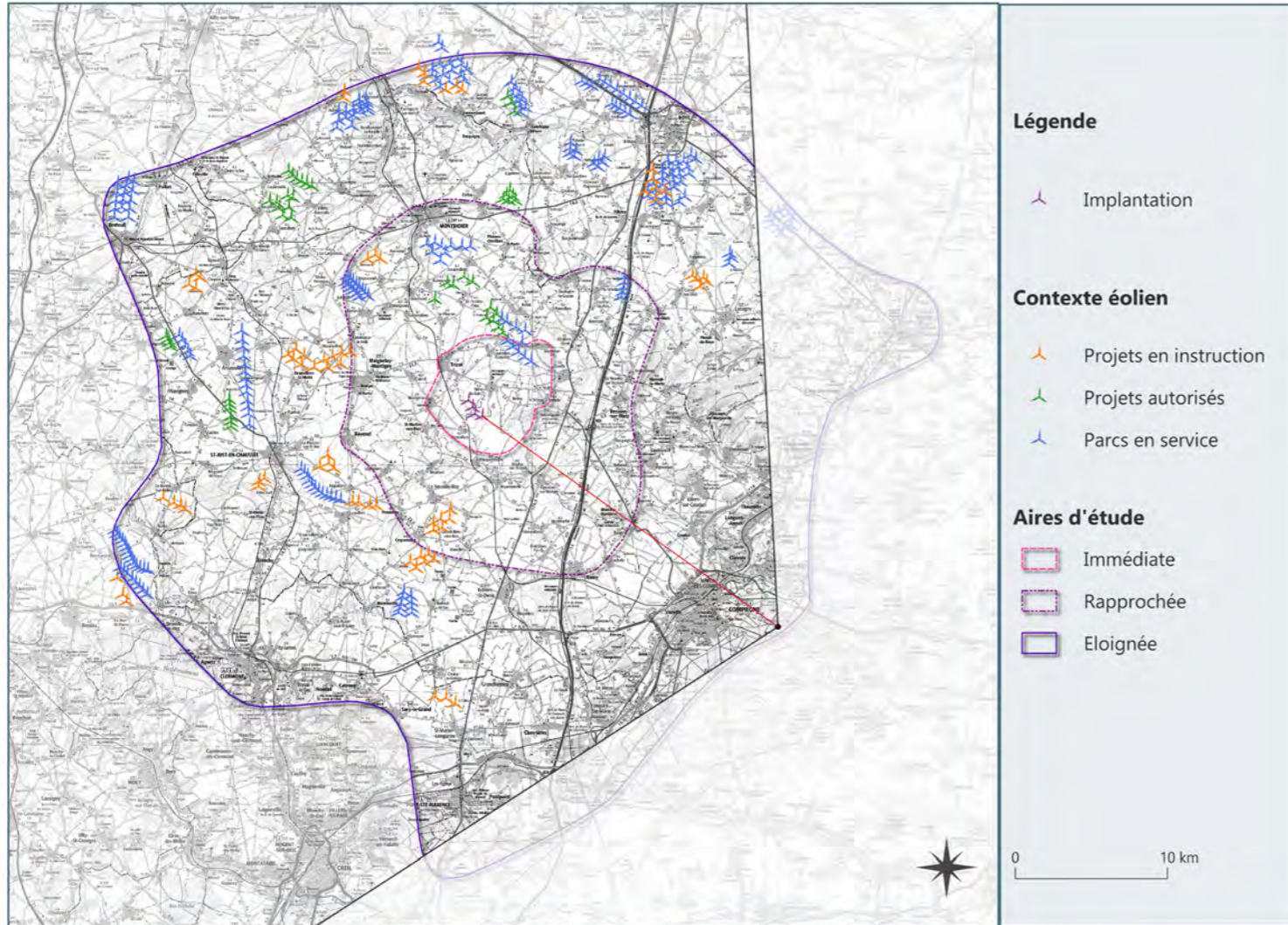


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°8 - Vue depuis le belvédère des Beaux Monts, à l'est de Compiègne



Commentaire paysager

Etat initial :

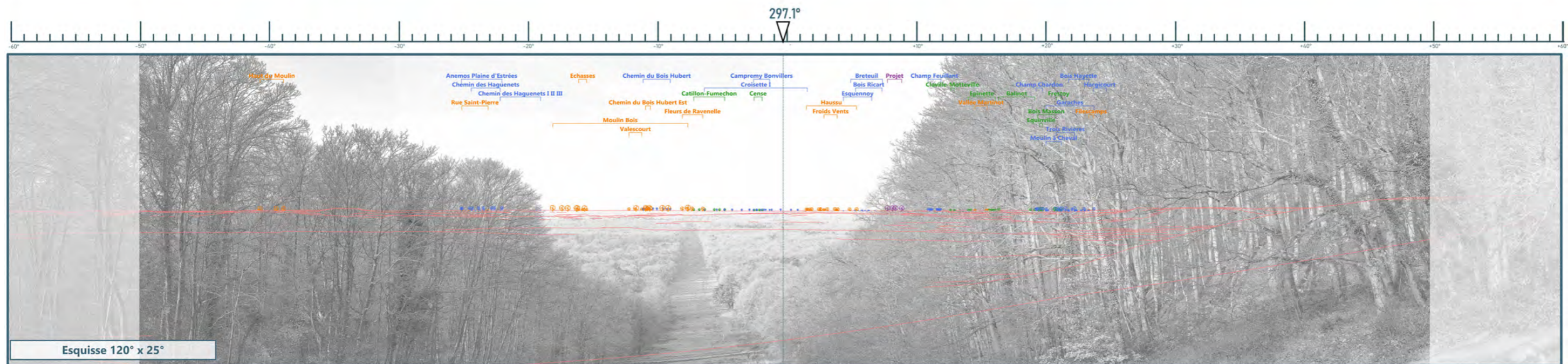
Le site touristique du Belvédère des Beaux Monts offre une fenêtre visuelle sur Compiègne et les étendues agricoles du plateau Picard. Néanmoins, les visibilitées sont limitées par la dense Forêt Domaniale de Compiègne qui borde l'avenue des Beaux Monts. Depuis ce point de vue, de nombreux parcs éoliens jalonnent le plateau Picard. Les parcs éoliens construits de Croisette I ou du Chemin du Bois Hubert apparaissent sur la ligne d'horizon, toutefois, dans un rapport d'échelle très faible.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry, se situe à l'est du Belvédère, légèrement en dehors de la fenêtre visuelle qu'offre ce point de vue. En effet les éoliennes se situent à l'arrière des boisements de la Forêt domaniale. L'impact visuel est donc nul.



Vue depuis le belvédère des Beaux Monts, à l'est de Compiègne - Vue n°8



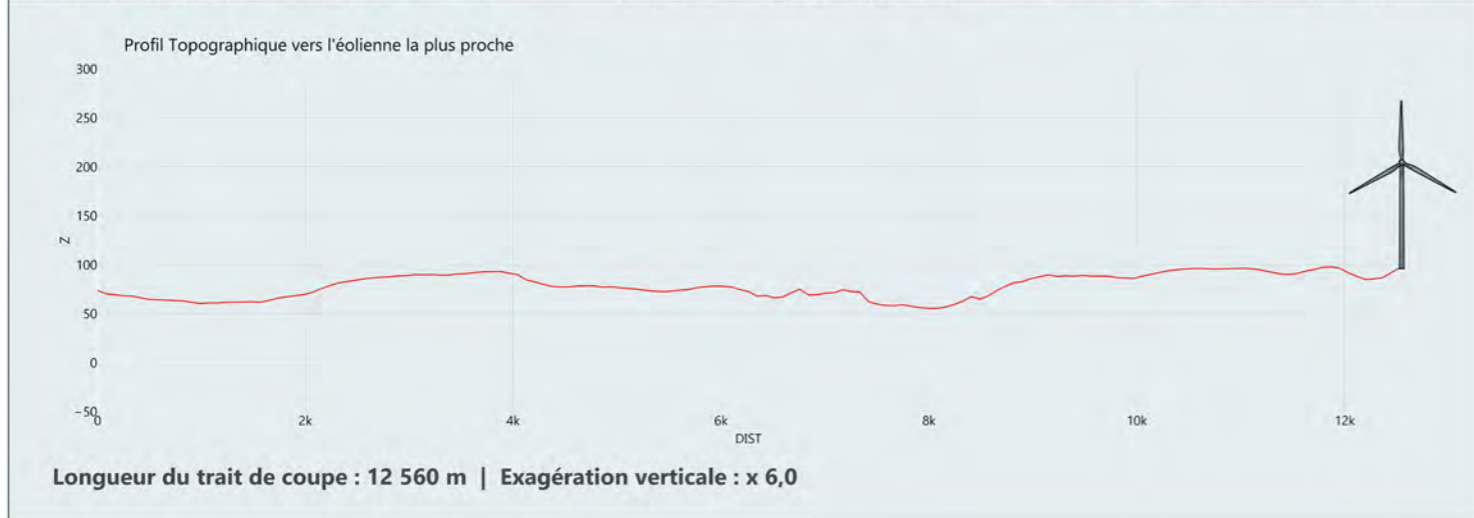
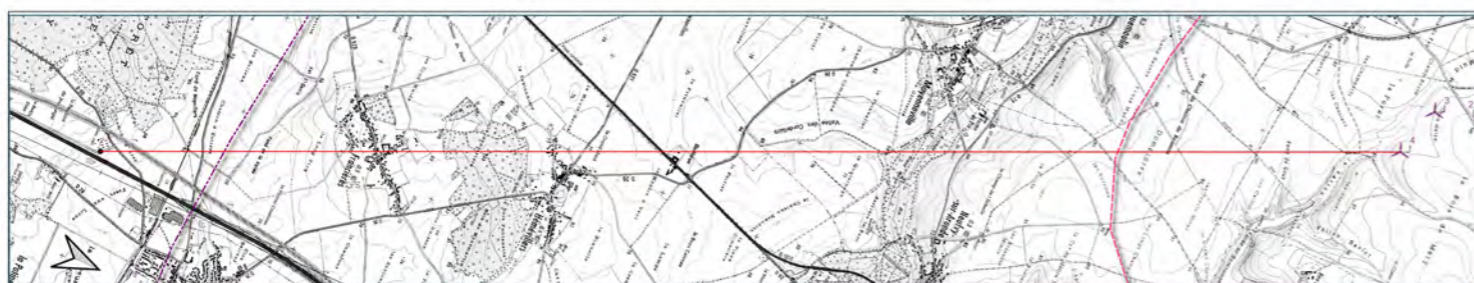
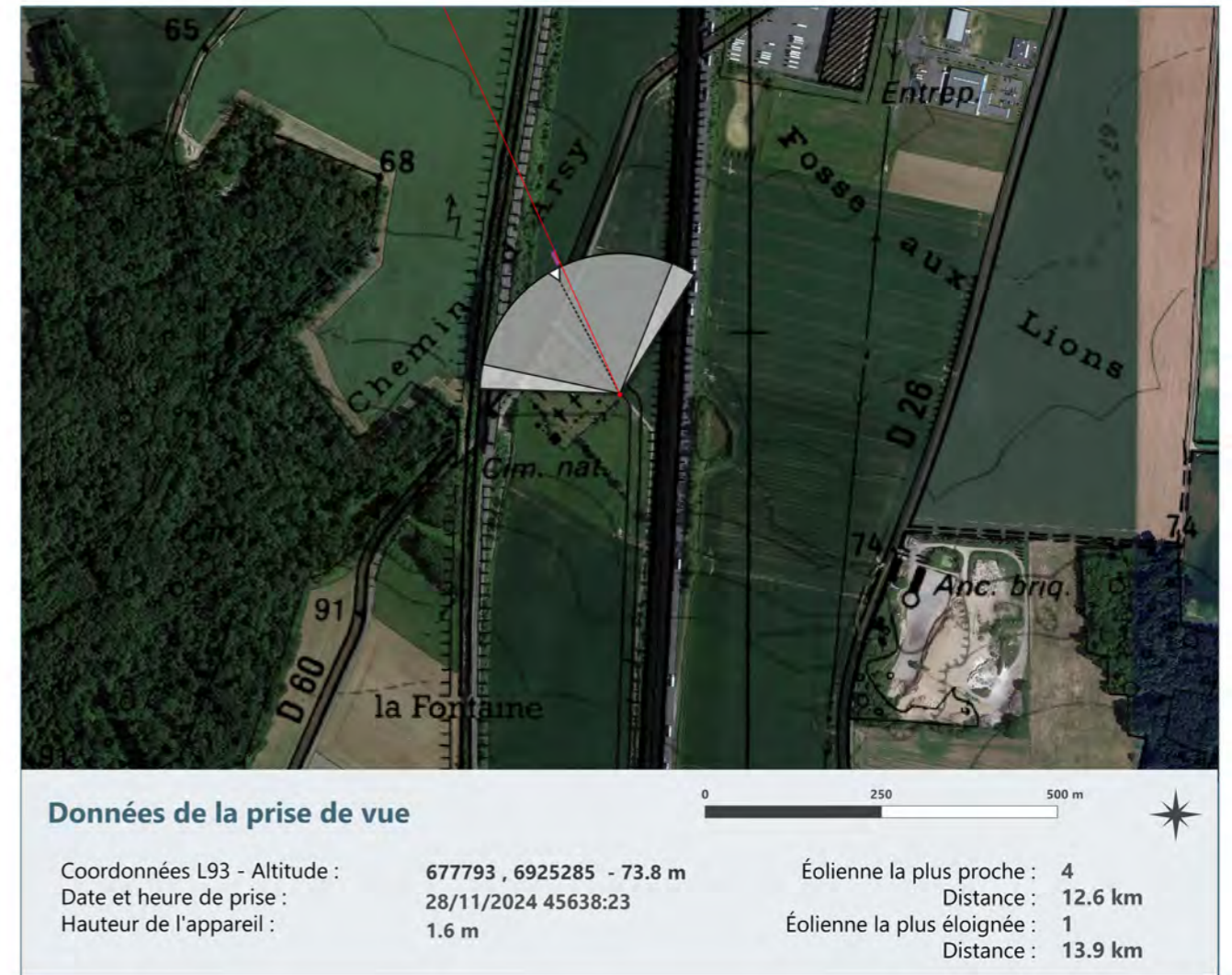
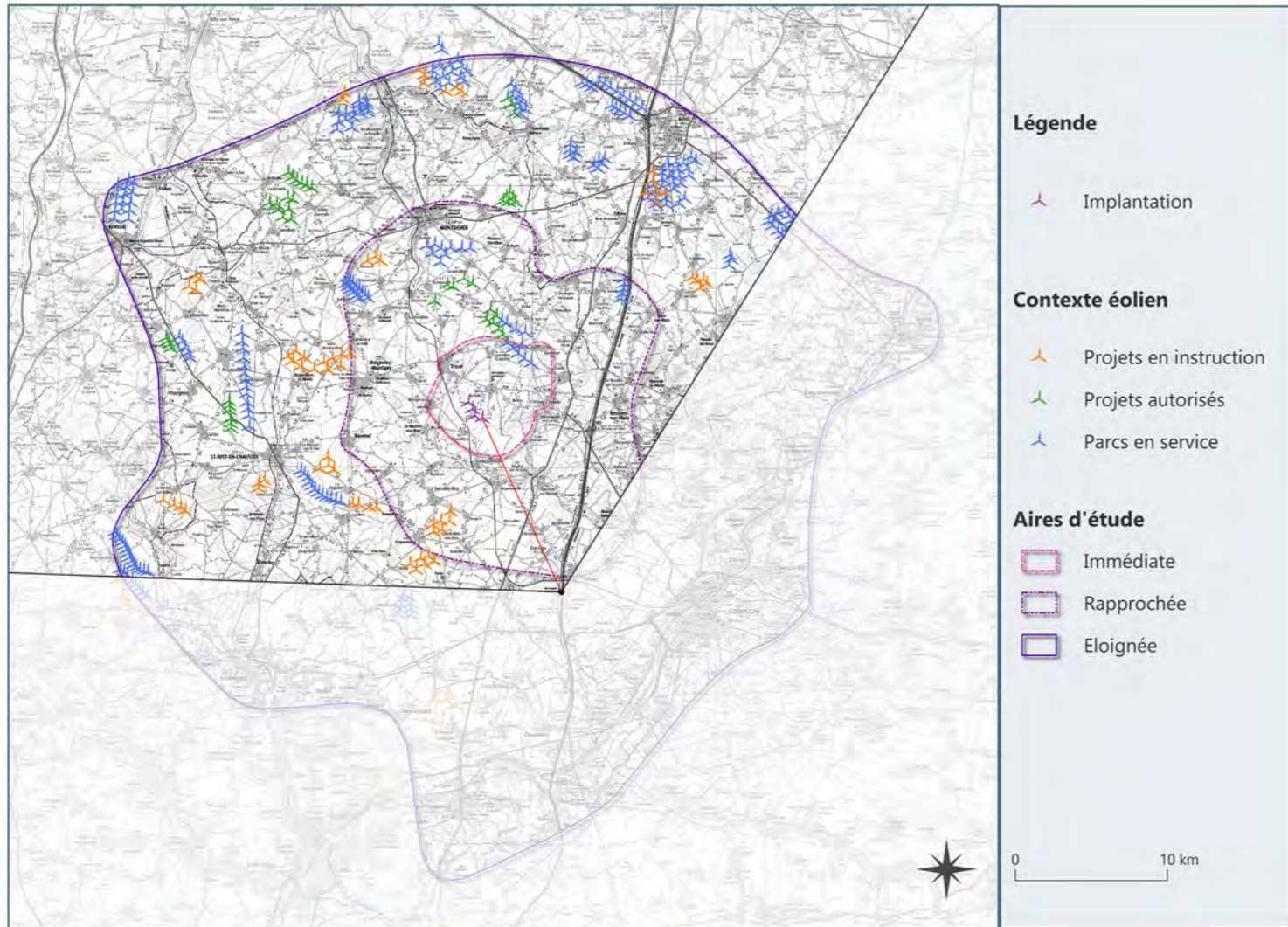


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°9 - Vue depuis les abords de la Nécropole Nationale de Rémy et de la ligne TGV Nord-Europe



Commentaire paysager

Etat initial :

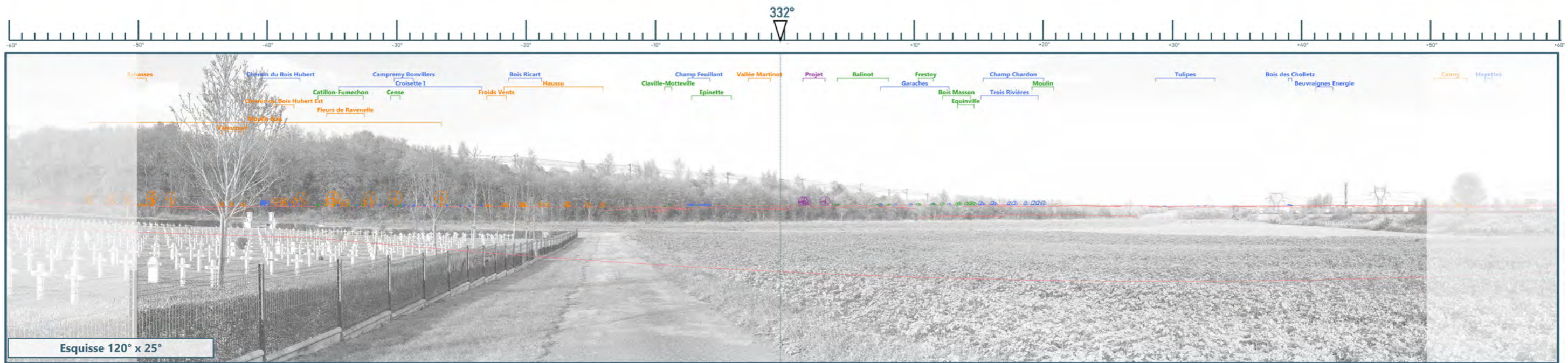
Depuis les abords de la Nécropole Nationale de Rémy, l'observateur peut voir le talus ferroviaire sur lequel circule la ligne TGV Nord-Europe. Ce talus est habillé d'épais boisements, qui viennent occulter toutes visibilités en direction du nord. Le motif éolien présent sur le plateau Picard est depuis ce point de vue inexistant et dissimulé par les masques visuels (talus ferroviaire, boisements).

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry, se situe à l'arrière du talus ferroviaire et sera imperceptible depuis ce point de vue. Toutefois, le projet sera très certainement visible pour les usager du TGV Nord-Europe avec une visibilité très faible due à la distance. L'impact visuel est nul.



Vue depuis les abords de la Nécropole Nationale de Rémy et de la ligne TGV Nord-Europe - Vue n°9





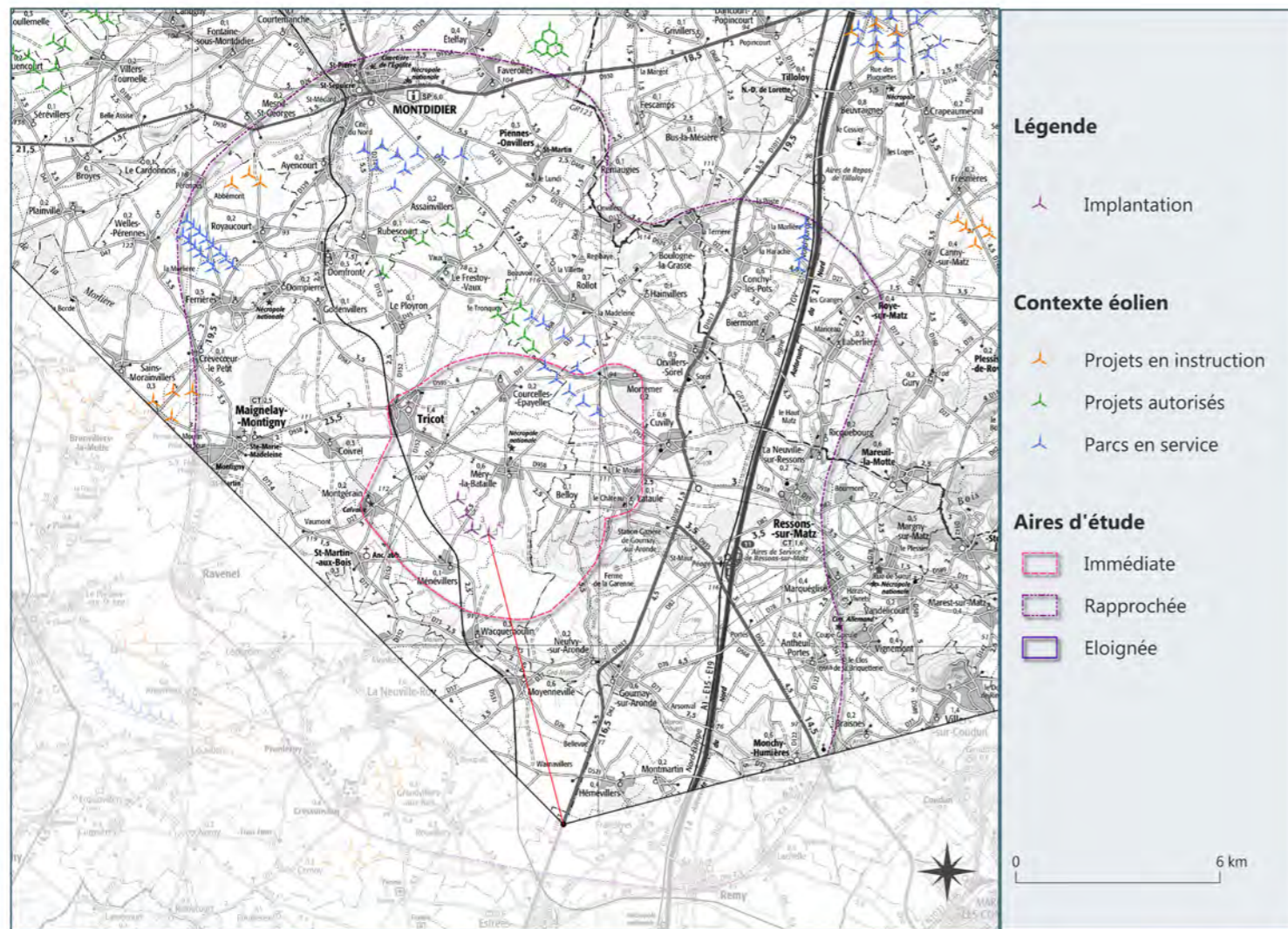
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

E3 E1 E2 E4



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°10 - Vue depuis la sucrerie au nord d'Estrées-St-Denis (D1017)



Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	674799 , 6928201 - 78.8 m	Éolienne la plus proche :	4
Date et heure de prise :	28/11/2024 45639:04	Distance :	8.8 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	1
		Distance :	10 km

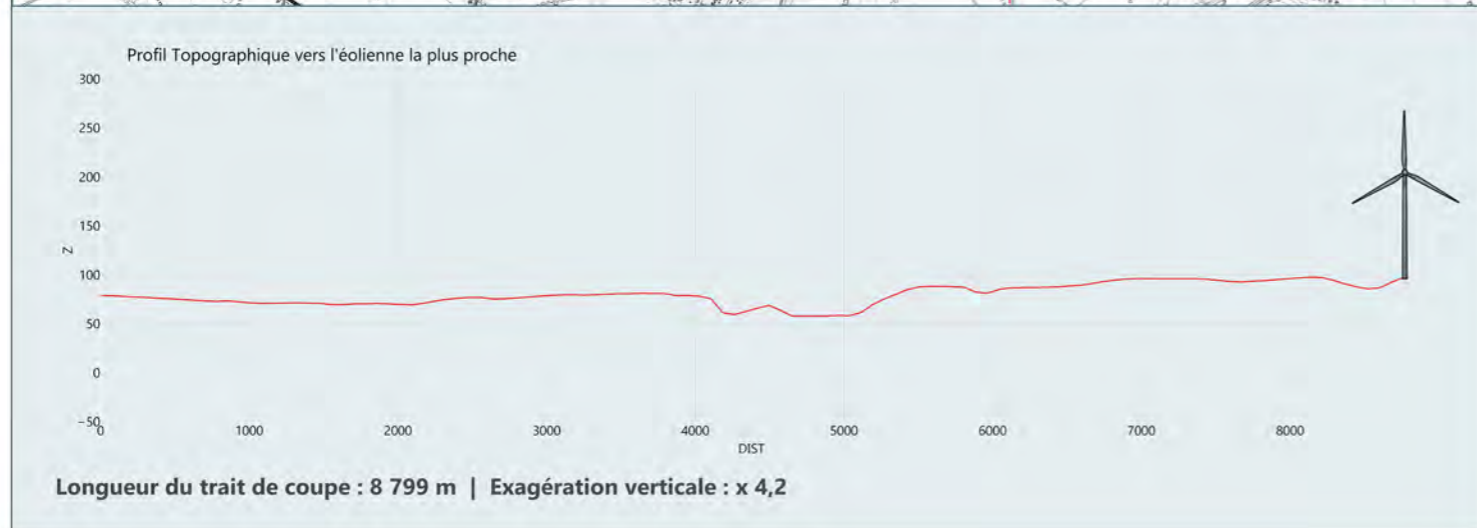
Commentaire paysager

Etat initial :

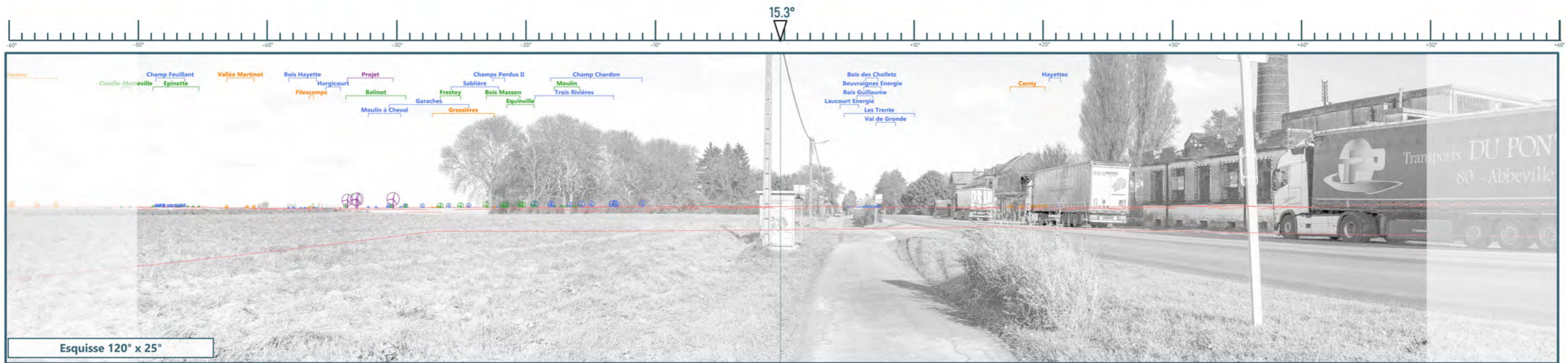
Au nord d'Estrées-Saint-Denis, aux abords de la sucrerie inscrite aux monuments historiques, depuis la D938, on distingue deux paysages légèrement différents. La partie gauche est représentée par des étendues agricoles offrant des perspectives lointaines. A droite et au centre du panorama, un paysage industriel et boisé se dessine fermant l'horizon. Dans ce paysage plus ou moins ouvert, l'éolien est perceptible en direction du nord-ouest mais peu prégnant.

Etat projeté :

Depuis cette large étendue agricole, le futur parc des Moulins de Méry sera visible dans son intégralité. Néanmoins les éoliennes MY2 et MY3 se superposeront et cette superposition rendra plus difficile la lecture du motif éolien. Le projet éolien sera plus prégnant que les parcs qui l'entourent, bien que sa taille encore modérée à cette distance commence à générer un nouveau motif dans le paysage. Toutefois, la hauteur apparente des éoliennes des Moulins de Méry reste inférieure aux différentes composantes paysagères (éléments bâtis, boisements, poteaux électriques). L'impact visuel est modéré.



Vue depuis la sucrerie au nord d'Estrées-St-Denis (D1017) - Vue n°10



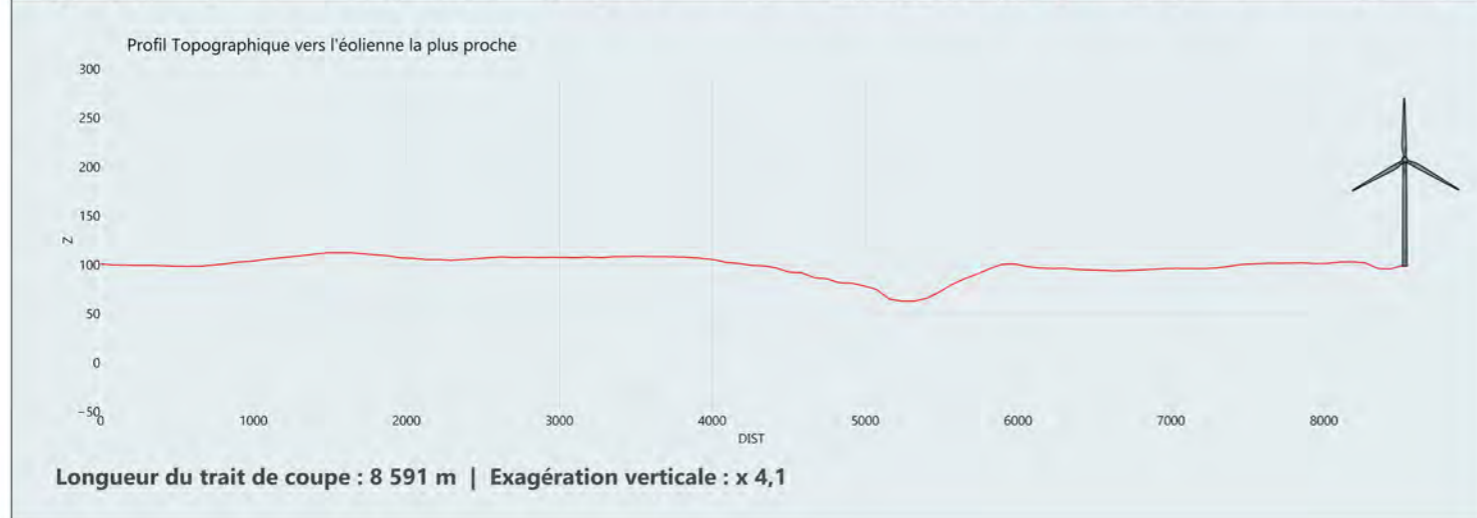
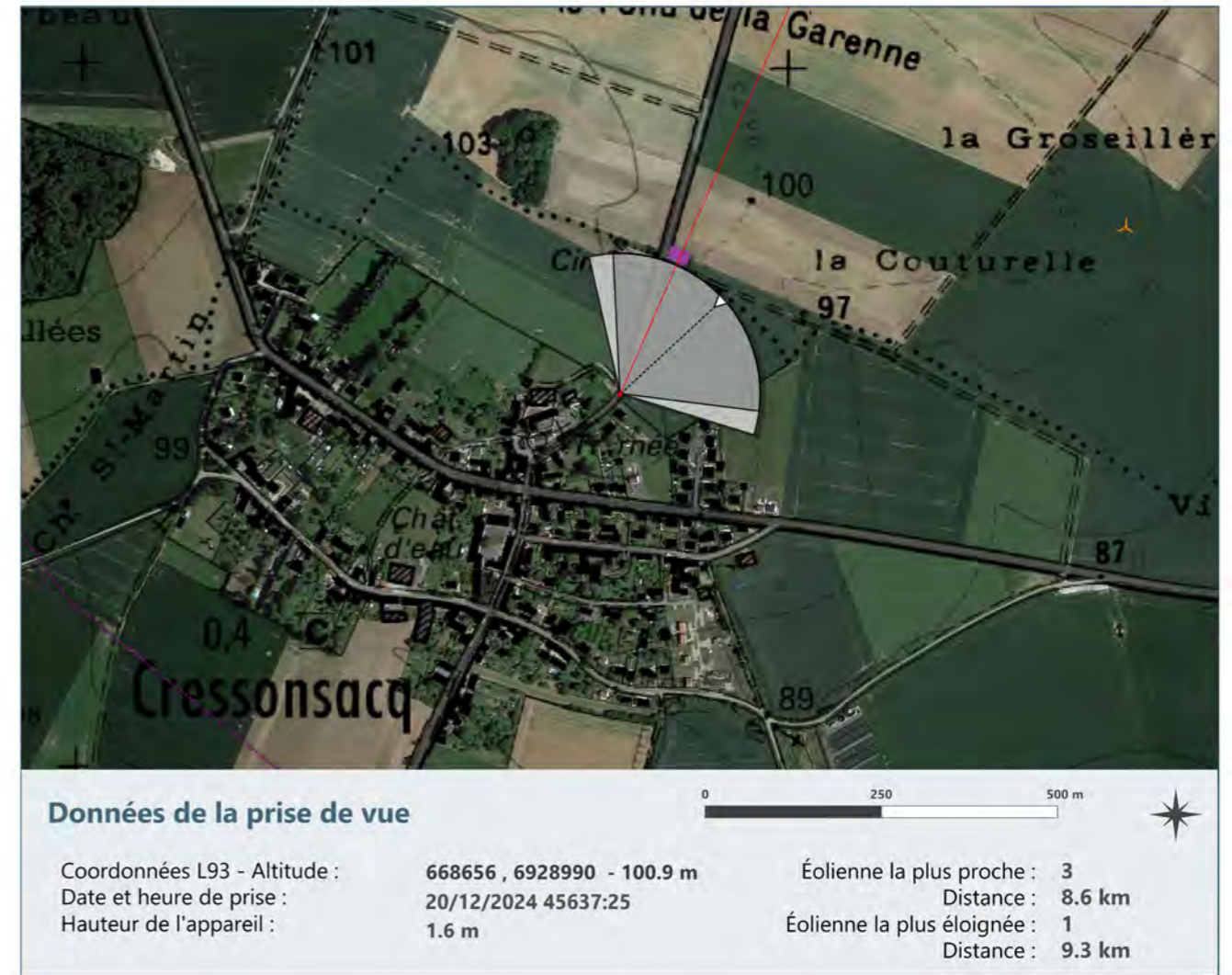
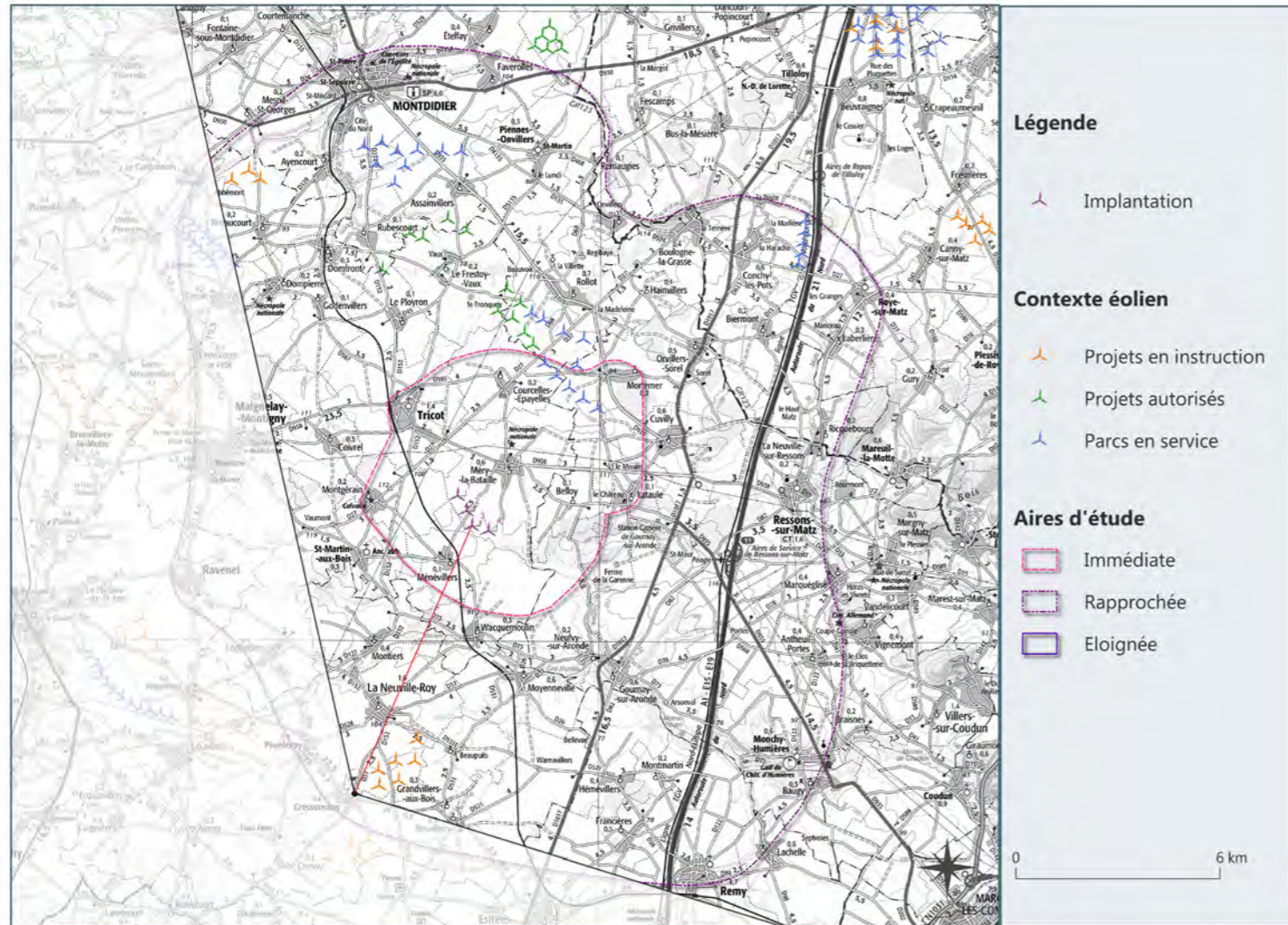


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°11 - Vue depuis la sortie nord-est de Cressonsacq, sur la D37



Commentaire paysager

Etat initial :

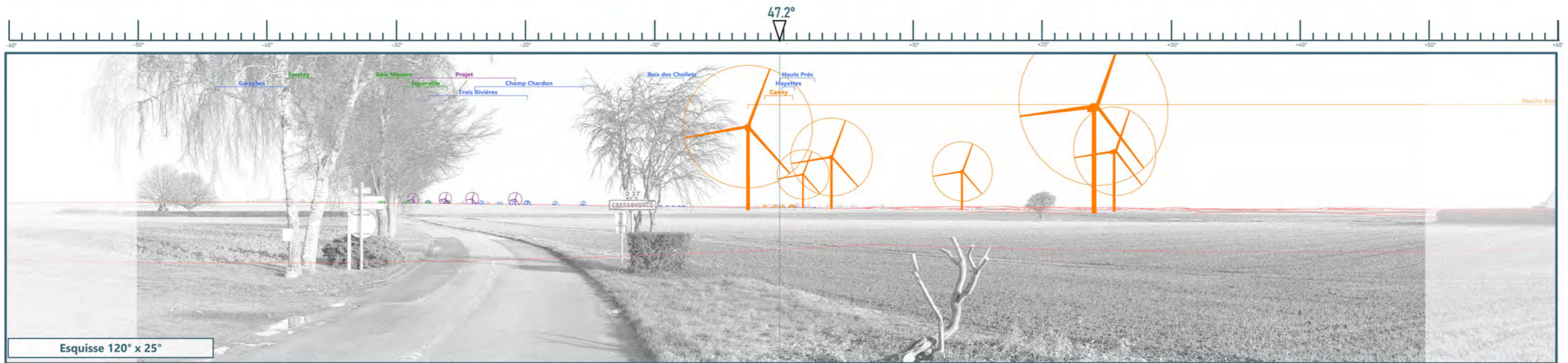
Depuis la départementale D37, à la sortie nord-est de Cressonsacq, l'observateur découvre un paysage ouvert, marqué par les grandes parcelles cultivées et rythmées par les quelques petits motifs végétaux qui les parcourent. L'éolien, de hauteur très faible et en partie masqué par une courbure topographique, est très peu présent depuis ce point de vue. Si le parc en instruction de Moulin Bois est autorisé, il deviendra le motif éolien le plus prégnant dans le paysage.

Etat projeté :

Situé sur la ligne d'horizon, le projet des Moulins de Méry sera en partie rogné et seuls les rotors seront visibles. Le projet reste relativement peu prégnant, il ne génère pas d'effet d'écrasement et ne domine pas visuellement le paysage. Bien que le projet s'installe en amont des parcs de Champ Chardon et Trois Rivières il ne s'insère pas dans un espace de respiration visuelle et n'ajoute pas de nouvel angle sur l'horizon. Il ne va donc pas modifier la structure du paysage qui reste dominée par l'horizontalité des plaines agricoles. Depuis ce point de vue, le parc apparaît clairement et s'adapte aux paysages. L'impact visuel est faible.



Vue depuis la sortie nord-est de Cressonsacq, sur la D37 - Vue n°11





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)